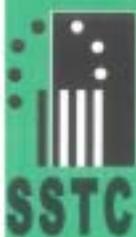




Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991

INS



URBANISATION

Monographie n° 11 A

1998

**Ministère des Affaires économiques
Institut national de Statistique**

**Services fédéraux des Affaires
scientifiques, techniques et culturelles**

**Recensement général de la population
et des logements au 1er mars 1991**

URBANISATION

**B. Mérenne-Schoumaker (Géographie, Ulg)
H. Van der Haegen (Geografie, KULeuven)
E. Van Hecke (Geografie, KULeuven)**

**avec la collaboration de
J.-M. Halleux
F. Derwael
G. Juchtmans**

**Coordination générale des monographies du recensement :
R. Lesthaeghe, H. Van der Haegen, B. Van doninck, E. Wiliquet**

**En vente à l'Institut national de Statistique
rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles**

**Centre Albert, place Albert 1er, 4, 6000 Charleroi
boulevard de la Sauvenière, 73-75, 4000 Liège**

**Prix : Belgique : 600 BEF
Etranger : 750 BEF**

N° 11A

**Compte chèque postal n° 000-2005886-23 de l'INS
rue du Louvain, 44, 1000 Bruxelles**

Droits d'auteurs réservés.

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remanié est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Editeur responsable: Claude CHERUY, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

Liste des monographies (parution en 1997, dans l'ordre de disponibilité des études) :

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité et fécondité.
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 7 La dimension spatiale de l'emploi.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11 Urbanisation et migrations alternantes.

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Vanrenterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere (Point d'Appui Démographie) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

I LES NOYAUX D'HABITAT EN BELGIQUE : SITUATION EN 1991 ET EVOLUTION DEPUIS 1970

9

INTRODUCTION

9

1. METHODOLOGIE

11

1.1. Délimitation des noyaux

11

1.2. Problème de l'absence de réactualisation

11

1.3. Données

12

2. ANALYSE QUANTITATIVE DES NOYAUX D'HABITAT PAR PROVINCES ET REGIONS

13

2.1. Nombre de noyaux d'habitat par classes d'importance (provinces et régions)

13

2.1.1. Situation en 1970

13

2.1.2. Situation en 1981

13

2.1.3. Situation en 1991

13

2.2. Volume de population dans les noyaux d'habitat par classe d'importance (provinces et régions)

19

2.2.1. Situation en 1970

19

2.2.2. Situation en 1981

19

2.2.3. Situation en 1991

23

3. ANALYSE QUANTITATIVE DES NOYAUX D'HABITAT DE PLUS DE 5 000 HABITANTS

29

3.1. Noyaux de plus de 50 000 habitants

29

3.2. Villes et noyaux comptant de 5 000 à 50 000 habitants

33

4. ANALYSE DE LA DENSITE DES NOYAUX D'HABITAT

39

4.1. Tendances générales du pays

39

4.2. Disparités spatiales par régions et provinces

39

5. ANALYSE SPATIALE DES DONNEES

43

5.1. Méthodologie de la cartographie

43

5.2. Evolution des volumes de population

44

5.2.1. Espaces en croissance

44

5.2.2. Espaces en régression

44

5.3. Densité de la population

46

5.4. Part de la population dispersée	48
5.5. Densité de la population dispersée	50
5.6. Evolution de la part de la population dispersée	52
5.7. Evolution du volume de la population dispersée	52
5.8. Densité de la population en noyaux	55
5.9. Evolution du volume de la population en noyaux	57
CONCLUSION	59
BIBLIOGRAPHIE	60
II LES REGIONS URBAINES	79
1. INTRODUCTION	79
2. STRUCTURE ET DEFINITIONS	81
3. CRITERES ET DELIMITATION DES REGIONS URBAINES	83
3.1. Noyau urbain	83
3.2. Quartiers urbains à construction très dense et ville centrale	83
3.3. Couronne urbaine et noyau d'habitat urbain (ou agglomération morphologique)	83
3.4. Agglomération (opérationnelle)	84
3.5. Banlieue et région urbaine	85
3.6. Zone résidentielle des migrants alternants et complexe résidentiel urbain	86
3.7. Régions urbaines de 1991 et leurs zones des migrants alternants : compositions	88
4. REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE - CARTE DE SYNTHESE	91
5. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIONS URBAINES	95
5.1. Population, superficie et densité de population	95
5.2. Evolution de la population et de la superficie entre 1981-1991-1995	103
5.3. Emploi d'après le lieu de résidence et d'après le lieu de travail	104
5.4. Emploi par secteurs et par grandes catégories socio-économiques	111
6. DIFFERENTIATION INTERNE DES GRANDES REGIONS URBAINES	119
6.1. Structure sociale au niveau communal des zones résidentielles des migrants alternants	119
6.2. Structure sociale au niveau des quartiers pour les plus grandes régions urbaines	125
6.2.1. Structure sociale de la région urbaine bruxelloise	129
6.2.2. Structure sociale de la région urbaine anversoise	133
6.2.3. Structure sociale de la région urbaine gantoise	133
6.2.4. Structure sociale de la région urbaine liégeoise	139
6.2.5. Structure sociale de la région urbaine carolorégienne	143

CONCLUSION	147
BIBLIOGRAPHIE	148
III TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LE DEGRE D'URBANISATION	149
1. INTRODUCTION	149
1.1. Les objectifs du travail	149
1.2. La philosophie de la classification	149
2. L'URBANISATION MORPHOLOGIQUE	151
2.1. Les communes des principales agglomérations morphologiques du pays	151
2.2. La classification des autres communes	151
2.2.1. Méthodologie	151
2.2.2. Les communes à urbanisation morphologique forte n'appartenant pas aux principales agglomérations morphologiques	153
2.2.3. Les communes à urbanisation morphologique moyenne	153
2.2.4. Les communes à urbanisation morphologique faible	153
3. L'URBANISATION FONCTIONNELLE	155
3.1. Le choix des fonctions urbaines	155
3.2. Les communes centrales des principales agglomérations morphologiques du pays	155
3.3. Classification des autres communes	156
3.3.1. Méthodologie	156
3.3.1.1. La méthode statistique et les variables utilisées	156
3.3.1.2. Les catégories de communes	156
3.3.2. Présentation des résultats	157
3.3.2.1. Les communes à urbanisation fonctionnelle forte	157
3.3.2.2. Les communes à urbanisation fonctionnelle moyenne et faible	158
4. LES COMMUNES BELGES LES MOINS TOUCHEES PAR LE PHENOMENE URBAIN	161
4.1. La problématique	161
4.2. Méthodologie	161
4.3. Présentation des résultats	161
5. LA TYPOLOGIE FINALE	165
5.1. Méthodologie	165
5.2. Analyse spatiale de synthèse	165
5.3. Autres approches méthodologiques	171
5.4. La prise en compte des régions urbaines	171

6. APPLICATIONS STATISTIQUES	172
6.1. Les volumes de population par catégorie	172
6.2. Croissance de la population	173
6.2.1. Evolution des volumes de population entre 1981 et 1991	173
6.2.2. Evolution des volumes de population entre 1991 et 1995	174
6.2.3. Comparaison des évolutions des volumes de population entre 1981-1991 et 1991-1995	174
BIBLIOGRAPHIE	175
SUMMARIES	187
Localities in Belgium : Facts in 1991 and Evolution since 1970	187
Belgian City Regions in 1991	189
District Typology according to their Level of Urbanisation	193

I. LES NOYAUX D'HABITAT EN BELGIQUE : SITUATION EN 1991 ET EVOLUTION DEPUIS 1970

J.-M. Halleux, F. Derwael et B. Mérenne-Schoumaker

INTRODUCTION

A partir du recensement de 1970, l'I.N.S. a introduit la notion de « secteurs statistiques », dénommés « quartiers statistiques » depuis le recensement de 1991. Une application directe liée à ce découpage en quartiers statistiques est la possibilité de délimiter **les noyaux d'habitat** (ou agglomération morphologique) et de déterminer leur taille, tant en nombre d'habitants qu'en surface, et ce, indépendamment des limites administratives communales, provinciales ou régionales. En parallèle, la méthodologie est également performante pour appréhender les caractéristiques de la population dispersée.

De cette manière, à partir des données I.N.S. du recensement de 1991, il a tout d'abord été possible d'établir un classement exhaustif de l'ensemble des noyaux d'habitat du Royaume sur base du nombre d'habitants. Par la suite, l'analyse a porté sur les disparités spatiales de l'habitat en Belgique, disparités tant régionales que provinciales qu'entre régions géographiques. Parallèlement, grâce aux données des recensements I.N.S. précédents (1970 et 1981), les tendances évolutives de l'habitat dispersé ont également été analysées.

1. METHODOLOGIE

1.1. DELIMITATION DES NOYAUX

Pour l'I.N.S. un « **noyau d'habitat** » (ou agglomération morphologique) correspond à « une partie du territoire contenant un ensemble de maisons avoisinantes et leurs jardins, d'édifices publics, de petits établissements industriels ou commerciaux, ainsi que les voies de communication, les parcs, les terrains de sport, etc. Il est délimité par des terres arables, des bois, des terres incultes, éventuellement parsemés d'habitations dispersées. Les villes, les villages, tout comme les hameaux peuvent constituer des noyaux d'habitat. Ceux-ci peuvent également prendre la forme de constructions s'étendant en rubans le long des routes, phénomène très courant dans notre pays » (H. Van der Haegen, M. Pattyn et S. Rousseau, *Bull. stat.* n° 5-6, p.12, 1981).

Pour délimiter les noyaux d'habitat, le critère de continuité de l'habitat a été combiné à la division en secteurs statistiques. Cependant, en 1970, certains quartiers n'avaient pas été délimités comme secteurs statistiques et dès lors n'avaient pas été retenus en tant que noyaux d'habitat. Lors du recensement de 1981, la correction de la délimitation des secteurs entraîna des variations du nombre de noyaux, variations davantage liées à la méthodologie plutôt qu'à la réalité du terrain.

Ces réserves étant faites, la méthodologie suivante a été appliquée pour délimiter les noyaux d'habitat en 1970 et en 1981 (H. Van der Haegen, M. Pattyn et S. Rousseau, 1981) :

- le noyau d'habitat ou l'agglomération morphologique se compose d'un seul secteur ou de plusieurs secteurs contigus ;
- un secteur est contigu à un autre si les constructions ou la surface à caractère urbain pénètrent sur tout un front ou par plusieurs voies le secteur voisin ;
- dans les cas complexes de concentrations de population caractérisées par une succession de constructions en ruban, qu'il s'agisse d'un seul ou de plusieurs secteurs contigus, le noyau est séparé en deux en cas d'interruption du bâti d'au moins 100 mètres ou d'au moins 50 mètres si le ruban de constructions s'étend sur plusieurs kilomètres ;
- lorsque l'aspect général du secteur statistique se caractérise par des constructions en ruban entrecoupées de nombreux vides similaires, le secteur en question est considéré comme secteur d'habitat dispersé ;
- pour les secteurs dits de transition situés en périphérie des zones urbaines et posant le plus de problèmes (en raison de leur densité relativement faible -souvent moins de 6 habitants/ha- intermédiaire entre les densités des secteurs « d'habitat groupé » et les secteurs « d'habitat dispersé »), on prend en compte le caractère dominant ou la tendance évolutive du secteur pour déterminer s'il fait ou non partie du noyau d'habitat.

1.2. PROBLEME DE L'ABSENCE DE REACTUALISATION

Entre les recensements de 1981 et 1991, aucune modification de limites des secteurs statistiques n'a été réalisée. Les limites et le nombre de noyaux d'habitat sont donc identiques en 1991 et en 1981. La réactualisation des limites de l'ensemble des noyaux d'habitat sortant du cadre de la présente monographie, le travail a du être réalisé avec les anciennes limites (la problématique est néanmoins abordée en Annexe 1).

Du point de vue méthodologique, cette situation implique que les limites ne correspondent plus parfaitement à la réalité ; il est en effet vraisemblable que de nombreux noyaux se soient morphologiquement agrandis comme cela a pu être mis en évidence dans la nouvelle délimitation des agglomérations morphologiques des villes régionales (voir deuxième partie de cette monographie).

1.3. DONNEES

La recherche a été réalisée à partir de données portant sur l'ensemble des quartiers statistiques du pays. Pour chacun des quartiers, différentes données ont été traitées :

- le fait que le quartier appartient ou non à un noyau d'habitat ;
- le noyau d'habitat auquel le quartier a été rattaché ;
- les volumes de population de 1981 et de 1991 ;
- la superficie.

2. ANALYSE QUANTITATIVE DES NOYAUX D'HABITAT PAR PROVINCES ET REGIONS

2.1. NOMBRE DE NOYAUX D'HABITAT PAR CLASSES D'IMPORTANCE (PROVINCES ET REGIONS)

2.1.1. Situation en 1970 (tableau I.1)

A cette époque, la Belgique compte 3 645 noyaux d'habitat ; 75,7 % de ces noyaux ont moins de 1 000 habitants alors que les noyaux de plus de 10 000 habitants ne représentent que 2,6 % du total.

Des diversités régionales apparaissent : la Région wallonne compte davantage de petits noyaux (71 % des noyaux de moins de 1 000 habitants se situent sur le territoire wallon), alors que la Région flamande se caractérise par une part importante de noyaux intermédiaires (65 % des noyaux de 1 000 à 10 000 habitants sont flamands) et de petites et moyennes villes (70 % des noyaux de 10 000 à 50 000 habitants sont flamands).

Ces disparités se marquent en particulier dans la classe des noyaux de 20 000 à 50 000 habitants puisque 17 des 19 noyaux en question sont situés en Flandre.

En ce qui concerne les grandes agglomérations urbaines, un véritable équilibre s'établit entre les diverses régions du Royaume puisque, outre Bruxelles, les Régions wallonne et flamande comptent chacune 3 agglomérations de plus de 100 000 habitants (Liège, Charleroi et Mons en Wallonie, Anvers, Gand et Bruges en Flandre).

2.1.2. Situation en 1981 (tableau I.2)

Entre 1970 et 1981, le nombre de noyaux a connu une augmentation de 194 unités (+5,3 %). Dans la note méthodologique ci-dessus, nous expliquons que cette augmentation doit être davantage mise en rapport avec des modifications méthodologiques qu'avec une réalité terrain ; en effet, des hameaux comptant moins de 200 habitants, qui n'avaient pas été répertoriés comme noyau en 1970, ont été retenus comme tels en 1981.

En ce qui concerne la répartition par classes d'importance, la croissance absolue n'affecte nullement les répartitions relatives par classes puisque les pourcentages obtenus sont exactement identiques à ceux de 1970, soit 75,7 % de noyaux de moins de 1 000 habitants et 2,6 % de noyaux de plus de 10 000 habitants.

2.1.3. Situation en 1991 (tableau I.3)

Entre 1981 et 1991, aucune modification n'a été apportée aux limites des secteurs statistiques ; le pays compte donc pour les deux derniers recensements un nombre total de noyaux d'habitat identique, soit 3 839.

Si la dernière décennie n'a pas vu de changements radicaux dans la distribution des noyaux d'habitat, deux tendances principales peuvent cependant être mises en évidence : il s'agit tout d'abord d'une diminution du nombre des très petits noyaux (moins de 1 000 habitants) en faveur des noyaux comptant de 1 000 à 2 000 habitants et d'une croissance du nombre de noyaux comptant de 20 000 à 50 000 habitants (+ 3 unités depuis 1981 et + 5 unités depuis 1970).

Tableau I.1 : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1970

Province ou Région	Plus de 100 000		de 10 000 à 100 000		de 2 000 à 10 000		Moins de 2 000		Total noyaux	
	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%
Anvers	1	0,4	15	6,1	66	27,1	162	66,4	244	100,0
Flandre occidentale	1	0,4	14	4,8	53	18,3	221	76,5	289	100,0
Flandre orientale	1	0,3	19	5,3	62	17,2	279	77,2	361	100,0
Limbourg	0	0,0	10	3,8	39	14,7	216	81,5	265	100,0
Brabant	1	0,2	9	2,2	42	10,1	365	87,5	417	100,0
Hainaut	2	0,4	11	2,2	51	10,1	440	87,3	504	100,0
Liège	1	0,2	5	0,9	25	4,7	502	94,2	533	100,0
Luxembourg	0	0,0	2	0,4	13	2,4	517	97,2	532	100,0
Namur	0	0,0	4	0,8	13	2,6	483	96,6	500	100,0
Belgique	7	0,2	89	2,4	364	10,0	3185	87,4	3645	100,0
Région wallonne	3	0,1	27	1,2	112	5,0	2 108	93,7	2 250	100,0
Région flamande	3	0,2	62	4,5	252	18,1	1 077	77,2	1 394	100,0
Région bruxelloise	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	100,0

Source : H. Van der Haegen, M. Pattyn et S. Rousseau, Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique, situation en 1980. *Bulletin statistique* n° 5-6, mai-juin 1981.

Tableau I.2.a : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs absolues)

Province ou région	Plus de 100000	de 50000 à 100000	de 20000 à 50000	de 10000 à 20000	de 5000 à 10000	de 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Pop. totale	Taille moyenne noyaux	Indice taille: Pays=100
Anvers	1	1	4	11	26	89	125	257	1569876	6108,5	238,1
Flandre occidentale	1	2	4	9	14	90	202	322	1079253	3351,7	130,6
Flandre orientale	1	1	4	19	19	106	205	355	1331192	3749,8	146,2
Limbourg	0	1	2	7	15	100	187	312	716888	2297,7	89,6
Brabant flamand	0	1	2	2	18	72	139	234	932920	3986,8	155,4
Région flamande	3	6	16	48	92	457	858	1480	5630129	3804,1	148,3
Brabant wallon	0	0	1	4	1	31	152	189	291009	1539,7	60,0
Hainaut	2	1	3	5	14	87	386	498	1301477	2613,4	101,9
Liège	1	1	0	4	7	61	491	565	999413	1768,9	69,0
Luxembourg	0	0	0	2	3	30	502	537	221926	413,3	16,1
Namur	0	1	1	1	3	46	517	569	407400	716,0	27,9
Région wallonne	3	3	5	16	28	255	2048	2358	3221225	1366,1	53,2
Région bruxelloise	1	0	0	0	0	0	0	1	997293	997293,0	38874,5
Belgique	7	9	21	64	120	712	2906	3839	9848647	2565,4	100,0

Tableau I.2.b : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs relatives)

Province ou Région	Plus de 100000	de 50000 à 100000	de 20000 à 50000	de 10000 à 20000	de 5000 à 10000	de 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux
Anvers	0,4	0,4	1,6	4,3	10,1	34,6	48,6	100,0
Flandre occidentale	0,3	0,6	1,2	2,8	4,3	28,0	62,7	100,0
Flandre orientale	0,3	0,3	1,1	5,4	5,4	29,9	57,7	100,0
Limbourg	0,0	0,3	0,6	2,2	4,8	32,1	59,9	100,0
Brabant flamand	0,0	0,4	0,9	0,9	7,7	30,8	59,4	100,0
Région flamande	0,2	0,4	1,1	3,2	6,2	30,9	58,0	100,0
Brabant wallon	0,0	0,0	0,5	2,1	0,5	16,4	80,4	100,0
Hainaut	0,4	0,2	0,6	1,0	2,8	17,5	77,5	100,0
Liège	0,2	0,2	0,0	0,7	1,2	10,8	86,9	100,0
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	5,6	93,5	100,0
Namur	0,0	0,2	0,2	0,2	0,5	8,1	90,9	100,0
Région wallonne	0,1	0,1	0,2	0,7	1,2	10,8	86,9	100,0
Région bruxelloise	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Belgique	0,2	0,2	0,5	1,7	3,1	18,5	75,7	100,0

Tableau I.3.a : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs absolues)

Province ou Région	Plus de 100000	de 50000 à 100000	de 20000 à 50000	de 10000 à 20000	de 5000 à 10000	de 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Pop. totale	Taille moyenne noyaux	Indice taille: Pays=100
Anvers	1	1	4	12	28	92	119	257	1605167	6245,8	240,3
Flandre occidentale	1	2	4	8	18	90	199	322	1106829	3437,4	132,2
Flandre orientale	1	1	4	18	21	110	200	355	1335793	3762,8	144,8
Limbourg	0	1	3	6	14	101	187	312	750435	2405,2	92,5
Brabant flamand	0	1	2	4	16	81	130	234	970701	4148,3	159,6
Région flamande	3	6	17	48	97	474	835	1480	5768925	3897,9	150,0
Brabant wallon	0	0	3	2	1	32	151	189	321144	1699,2	65,4
Hainaut	2	1	3	5	13	91	383	498	1278791	2567,9	98,8
Liège	1	1	0	4	8	63	488	565	999646	1769,3	68,1
Luxembourg	0	0	0	2	3	28	504	537	232813	433,5	16,7
Namur	0	1	1	1	3	48	515	569	423317	744,0	28,6
Région wallonne	3	3	7	14	28	262	2041	2358	3255711	1380,7	53,1
Région bruxelloise	1	0	0	0	0	0	0	1	954045	954045,0	36704,0
Belgique	7	9	24	62	125	736	2876	3839	9978681	2599,3	100,0

Tableau I.3.b : Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs relatives)

Province ou Région	Plus de 100000	de 50000 à 100000	de 20000 à 50000	de 10000 à 20000	de 5000 à 10000	de 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux
Anvers	0,4	0,4	1,6	4,7	10,9	35,8	46,3	100,0
Flandre occidentale	0,3	0,6	1,2	2,5	5,6	28,0	61,8	100,0
Flandre orientale	0,3	0,3	1,1	5,1	5,9	31,0	56,3	100,0
Limbourg	0,0	0,3	1,0	1,9	4,5	32,4	59,9	100,0
Brabant flamand	0,0	0,4	0,9	1,7	6,8	34,6	55,6	100,0
Région flamande	0,2	0,4	1,1	3,2	6,6	32,0	56,4	100,0
Brabant wallon	0,0	0,0	1,6	1,1	0,5	16,9	79,9	100,0
Hainaut	0,4	0,2	0,6	1,0	2,6	18,3	76,9	100,0
Liège	0,2	0,2	0,0	0,7	1,4	11,2	86,4	100,0
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	0,4	0,6	5,2	93,9	100,0
Namur	0,0	0,2	0,2	0,2	0,5	8,4	90,5	100,0
Région wallonne	0,1	0,1	0,3	0,6	1,2	11,1	86,6	100,0
Région bruxelloise	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Belgique	0,2	0,2	0,6	1,6	3,3	19,2	74,9	100,0

En ce qui concerne la diminution du nombre de petits noyaux, des disparités régionales se marquent. En effet, la diminution du nombre de noyaux de moins de 1 000 habitants à l'avantage des noyaux de la classe supérieure (de 1 000 à 5 000 habitants) concerne davantage la Flandre (- 2,7 %) que la Wallonie (- 0,3 %).

2.2. VOLUME DE POPULATION DANS LES NOYAUX D'HABITAT PAR CLASSES D'IMPORTANCE (PROVINCES ET REGIONS)

Dans cette partie du travail, seules les grandes tendances du pays et des régions seront détaillées pour les résultats relatifs aux recensements de 1970 et de 1981. Pour les données de 1991, l'analyse sera affinée au niveau provincial.

2.2.1. Situation en 1970 (tableau I.4)

En 1970, 84 % de la population réside dans un noyau d'habitat, les 16 % restant sont établis dans les secteurs d'habitat dispersé.

Lorsque l'on compare les proportions que représentent les différentes classes au sein des Régions flamandes et wallonnes, on s'aperçoit qu'elles sont parfaitement identiques en ce qui concerne les populations vivant dans les très petits noyaux (moins de 1 000 habitants) et dans les secteurs dispersés, soit 29 % de la population.

Cependant, si la comparaison est affinée, on s'aperçoit qu'en Flandre, 21,8 % de la population est établie dans les secteurs dispersés, alors que cette même valeur n'atteint que 11,4 % en Wallonie. Par conséquent, en Wallonie, la population résidant dans les très petits noyaux compense exactement la faible valeur de l'habitat dispersé.

Les sept grandes agglomérations du Royaume (plus de 100 000 habitants) totalisent 3 160 015 habitants, soit approximativement le tiers de la population totale du pays.

2.2.2. Situation en 1981 (tableau I.5)¹

Par grandes classes, la situation en 1981 est assez différente de celle de 1970. Les fortes variations concernent essentiellement les très petits noyaux et la population dispersée puisque ces deux classes cumulées ne représentent plus que 21,5 % du total (contre 29 % en 1970). La plus forte croissance entre 1970 et 1981 concerne la classe des noyaux comptant de 5 000 à 10 000 habitants

¹Commentaire méthodologique

Les chiffres présentés dans les tableaux I.5 et I.8 correspondent à la population des noyaux des provinces. Il est important de signaler que ces populations ne concordent pas avec la population en noyaux des provinces; cet élément s'explique par le fait que la limite morphologique des noyaux ne s'arrête pas aux limites provinciales. A titre d'exemple, le noyau de Mouscron (47 516 habitants en 1991) englobe 1 603 habitants de Flandre occidentale. Dans les colonnes pertes et gains ont donc été indiqués les volumes de population provinciaux respectivement perdus ou gagnés au profit de noyaux des provinces voisines.

Il est également utile de préciser que la population totale ne correspond pas à la somme de la population en noyaux ("population des noyaux" - "perte" + "gain") et de la population dispersée. En effet, pour chaque province, il existe un volume de population non localisée qui n'a pu être rattaché ni à la population en noyau, ni à la population dispersée.

Tableau I.4 : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1970²

Province ou Région	Plus de 100 000		de 10 000 à 100 000		de 2 000 à 10 000		Moins de 2 000		Population dispersée		Total noyaux	
	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%	V.A.	%
Anvers	576467	37,5	359462	23,4	269058	17,5	130306	8,5	201547	13,1	1537140	100,0
Flandre occidentale	104785	9,9	387360	36,5	206270	19,5	144319	13,6	217000	20,5	1059734	100,0
Flandre orientale	248374	18,9	353252	26,9	237079	18,0	197804	15,1	277100	21,1	1313609	100,0
Limbourg	0	0,0	196140	30,1	143814	22,0	156301	23,9	156510	24,0	652765	100,0
Brabant	1283444	59,2	189525	8,7	164212	7,6	208180	9,6	323430	14,9	2168791	100,0
Hainaut	472454	36,0	265005	20,2	208442	15,9	214579	16,4	151016	11,5	1311496	100,0
Liège	474491	47,2	123005	12,2	103463	10,3	190404	19,0	113614	11,3	1004977	100,0
Luxembourg	0	0,0	27529	12,6	45648	21,0	128298	59,0	16045	7,4	217520	100,0
Namur	0	0,0	113858	29,6	51867	13,5	171820	44,6	47367	12,3	384912	100,0
Belgique	3160015	32,7	2015136	20,9	1429853	14,8	1542311	16,0	1503629	15,6	9650944	100,0
Région wallonne	946945	30,3	595235	19,1	444447	14,2	780267	25,0	356086	11,4	3122980	100,0
Région flamande	929626	17,7	1419901	27,2	985406	18,8	762044	14,5	1144376	21,8	5241353	100,0
Région bruxelloise	1283444	99,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3167	0,2	1286611	100,0

Source : H. Van der Haegen, M. Pattyn et S. Rousseau, Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique, situation en 1980. *Bulletin statistique* n° 5-6, mai-juin 1981.

²La population totale ne correspond pas au chiffre officiel I.N.S., certains noyaux chevauchant plusieurs provinces ou régions. Dans ce cas, la population du noyau est comptabilisée dans la province au sein de laquelle le noyau compte le plus grand nombre d'habitants.

Tableau I.5.a : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs absolues)

Province	Plus de 100000	de 50000 à 100000	de 20000 à 50000	de 10000 à 20000	de 5000 à 10000	de 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Pertes	Gains	Habitat dispersé	Pop. totale
Anvers	656495	77858	116291	153288	170836	199118	50225	1424111	1043	3751	140465	1569876
Flandre occidentale	106551	167494	112470	120285	93143	221184	82304	903431	6327	2016	177925	1079253
Flandre orientale	228677	62491	110041	273084	121210	232799	89044	1117346	3882	406	214205	1331192
Limbourg	0	55323	71124	103716	94735	190579	81360	596837	389	441	117838	716888
Brabant flamand	257661	77229	65157	22702	135447	145582	58671	762449	4038	4719	168918	932920
Région flamande	1249384	440395	475083	673075	615371	989262	361604	4804174	15679	11333	819351	5630129
Brabant wallon	48462	0	21274	62093	6184	61189	54260	253462	0	633	36857	291009
Hainaut	474984	99746	116571	65398	105810	172868	134525	1169902	3427	7534	126231	1301477
Liège	476279	69602	0	53907	48828	120046	144596	913258	0	389	84599	999413
Luxembourg	0	0	0	29584	18786	54901	100556	203827	0	0	17599	221926
Namur	0	78121	31683	11543	21973	84506	141369	369195	1561	778	38633	407400
Région wallonne	999725	247469	169528	222525	201581	493510	575306	2909644	4988	9334	303919	3221225
Région bruxelloise	995909	0	0	0	0	0	0	995909	0	0	1147	997293
Belgique	3245018	687864	644611	895600	816952	1482772	936910	8709727	20667	20667	1124417	9848647

Tableau 1.5.b : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs relatives)

Province ou Région	Plus de 100000	de 50000 à 100000	de 20000 à 50000	de 10000 à 20000	de 5000 à 10000	de 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Habitat dispersé	Pop. totale
Anvers	41,8	5,0	7,4	9,8	10,9	12,7	3,2	90,7	8,9	99,7
Flandre occidentale	9,9	15,5	10,4	11,1	8,6	20,5	7,6	83,7	16,5	100,2
Flandre orientale	17,2	4,7	8,3	20,5	9,1	17,5	6,7	83,9	16,1	100,0
Limbourg	0,0	7,7	9,9	14,5	13,2	26,6	11,3	83,3	16,4	99,7
Brabant flamand	27,6	8,3	7,0	2,4	14,5	15,6	6,3	81,7	18,1	99,8
Région flamande	22,2	7,8	8,4	12,0	10,9	17,6	6,4	85,3	14,6	99,9
Brabant wallon	16,7	0,0	7,3	21,3	2,1	21,0	18,6	87,1	12,7	99,8
Hainaut	36,5	7,7	9,0	5,0	8,1	13,3	10,3	89,9	9,7	99,6
Liège	47,7	7,0	0,0	5,4	4,9	12,0	14,5	91,4	8,5	99,8
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	13,3	8,5	24,7	45,3	91,8	7,9	99,8
Namur	0,0	19,2	7,8	2,8	5,4	20,7	34,7	90,6	9,5	100,1
Région wallonne	31,0	7,7	5,3	6,9	6,3	15,3	17,9	90,3	9,4	99,8
Région bruxelloise	99,9							99,9	0,1	100,0
Belgique	32,9	7,0	6,5	9,1	8,3	15,1	9,5	88,4	11,4	99,9

avec une augmentation de 42,2 %. La part des agglomérations de plus de 100 000 habitants reste similaire (un tiers de la population totale).

L'évolution au cours de la décennie septante traduit donc une croissance de la population dans les noyaux d'habitat puisque c'est essentiellement la population dispersée qui diminue ; seule la catégorie des très petits noyaux régresse également à l'avantage des noyaux des classes directement supérieures (+ 17,6 % en ce qui concerne les noyaux comptant de 5 000 à 100 000 habitants).

Cette évolution découle surtout de la configuration des données. En effet, la prise en compte de plus petits hameaux comme noyau d'habitat en 1981 par rapport à 1970 d'une part, la mise à jour de la limite des noyaux en 1981 par rapport à 1970 d'autre part, contribuent à une diminution statistique de l'habitat dispersé.

Les tendances générales observées au niveau du pays ne se confirment pas systématiquement au niveau des régions ; ainsi, de très nettes disparités apparaissent, tant du point de vue des valeurs relatives par classes que d'un point de vue évolutif :

- la différence la plus significative concerne les noyaux de moins de 1 000 habitants qui, en Région wallonne représentent 18 % de la population, alors qu'en Région flamande ils ne représentent que 6,4 % du total ;
- inversement, la population des noyaux comptant de 5 000 à 50 000 habitants varie de 18,5 % en Wallonie à 31,3 % en Flandre ;
- d'un point de vue évolutif, la variation la plus significative à l'échelle du pays consiste en une forte diminution de la population dispersée (25 % en chiffre relatif, 379 000 habitants en terme absolu) ; ce phénomène concerne en particulier la Flandre où ce pourcentage passe de 21,8 % en 1970 à 14,6 % en 1981 ;
- au niveau des noyaux, la Wallonie se distingue par une croissance au sein des noyaux comptant plus de 20 000 habitants et en particulier au sein de la classe des agglomérations comptant de 20 000 à 50 000 habitants (2,7 % en 1970 pour 5,3 % en 1981) et par une stagnation, voire une diminution au sein de la classe des noyaux comptant de 5 000 à 20 000 habitants ;
- l'évolution en Flandre est presque inversée car si la croissance au sein des agglomérations de plus de 50 000 habitants y est manifeste, la classe des agglomérations comptant de 20 000 à 50 000 habitants est en régression ; par contre, les catégories regroupant les noyaux de taille moins importante (5 000 à 20 000 habitants) sont en croissance.

2.2.3. Situation en 1991

• Tendances générales de 1981 à 1991 (tableau I.6)

A l'échelle nationale, les tendances observées au cours de la décennie septante ont radicalement changé :

- les grandes agglomérations (plus de 50 000 habitants) ne sont plus en croissance ; au contraire, une régression de 3,6 % est observée pour les deux classes concernées ;
- les agglomérations comptant de 10 000 à 50 000 habitants sont en croissance puisque leur population s'accroît de 3 % ;
- la croissance la plus significative concerne les petites noyaux (de 1 000 à 10 000 habitants) avec une évolution positive de 4,8 % ;
- le volume de la population des secteurs d'habitat dispersé s'accroît exactement de 5 %, ce qui correspond à une croissance absolue de presque 60 000 unités.

Tableau I.6 : Evolution de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions de 1981 à 1991

Province ou Région	Plus de 100000	de 50000		de 20000		de 10000		de 5000		de 1000		Moins de 1000	Total noyaux	Habitat dispersé	Pop. totale
		à 100000	à 50000	à 50000	à 20000	à 20000	à 10000	à 5000	à 1000						
Anvers	96,5	97,0	102,3	111,7	109,4	104,1	97,9	101,3	110,8	102,2					
Flandre occidentale	98,9	99,6	101,2	102,3	136,3	98,3	97,7	103,4	98,4	102,6					
Flandre orientale	96,1	95,3	101,6	97,8	115,4	101,0	96,4	100,2	101,6	100,3					
Limbourg	0,0	99,1	130,4	82,5	100,5	108,6	101,8	103,5	111,1	104,7					
Brabant flamand	100,8	99,6	102,6	194,2	88,7	113,5	88,2	102,9	109,2	104,0					
Région flamande	97,5	98,5	106,1	102,7	108,7	104,3	96,8	102,0	105,4	102,5					
Brabant wallon	108,6	0,0	302,4	40,3	115,3	108,9	108,8	108,4	122,9	110,4					
Hainaut	94,3	97,1	96,8	98,0	93,2	103,1	99,8	96,8	107,3	98,3					
Liège	94,3	95,3	0,0	99,6	110,9	101,1	102,4	97,8	122,5	100,0					
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	98,9	97,7	97,2	108,6	103,1	123,8	104,9					
Namur	0,0	98,3	97,6	100,1	101,4	104,4	103,3	101,8	122,5	103,9					
Région wallonne	95,0	97,0	122,8	82,5	99,5	102,9	103,7	99,2	116,3	101,1					
Région bruxelloise	95,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	95,5	87,6	95,7					
Belgique	96,1	97,9	110,5	97,7	106,5	103,8	101,0	100,3	108,3	101,3					

En résumé, si la décennie septante s'est caractérisée par une **croissance** généralisée au sein des noyaux d'habitat, en particulier en ce qui concerne les **noyaux des classes de 5 000 à 100 000 habitants** avec un taux de croissance de 17,6 %, mais qui concernait également dans une moindre mesure les **grandes agglomérations** (+ 2,7 %), la décennie quatre-vingt a par contre vu une stagnation de la population en noyaux et **une forte croissance de l'habitat dispersé**.

En ce qui concerne les différentes classes de noyaux, des inflexions se marquent : les **grands noyaux** régressent nettement, les **noyaux moyens** continuent à croître (mais dans des proportions nettement moindres), quant aux **petites noyaux**, leurs croissances s'affirment. **Les noyaux de moins de 1 000 habitants** ne régressent plus comme c'était le cas entre 1970 et 1981.

• Disparités régionales et provinciales : tendances évolutives de 1981 à 1991 (tableaux I.7 et I.8)

Le tableau synthétique ci-dessous résume les disparités régionales de l'habitat en Belgique.

Tableau I.7.a : Population régionale des noyaux par grandes classes d'importance (valeurs absolues)

	+ de 50 000	de 10 000 à 50 000	de 1 000 à 10 000	- de 1 000	Population dispersée	Total
Flandre	1652172	1195184	1701083	350055	870431	5768925
Wallonie	1189886	391718	708318	596478	369311	3255711

Tableau I.7.b : Population régionale des noyaux par grandes classes d'importance (valeurs relatives)

	+ de 50 000	de 10 000 à 50 000	de 1 000 à 10 000	- de 1 000	Population dispersée	Total
Flandre	28,6	20,7	29,5	6,1	15,1	100,0
Wallonie	36,6	12,0	21,8	18,3	11,3	100,0

Le tableau I.7.b montre combien la répartition de la population des noyaux par grandes classes d'importance diffère selon la région. En Flandre, plus de 50 % de la population vit dans une ville petite ou moyenne (noyaux de 1 000 à 50 000 habitants) alors qu'en Wallonie ces mêmes classes ne regroupent qu'un tiers de la population. La part de la population vivant dans les grandes villes et surtout dans les petits noyaux (- de 1 000 habitants) est par contre plus forte du côté wallon. Enfin, la part de population dispersée est, de manière traditionnelle, plus importante en Flandre qu'en Wallonie.

En ce qui concerne l'ensemble de la population, les Régions wallonne et flamande sont en légère croissance (respectivement 1,1 % et 2,5 %), seule la Région bruxelloise régresse nettement (-4,3 %). Du côté flamand, une certaine homogénéité apparaît entre les provinces (la croissance s'étale dans une fourchette allant de + 0,3 % en Flandre orientale à + 4,7 % dans le Limbourg). Du côté wallon, deux provinces se distinguent nettement, il s'agit du Hainaut, seule province belge perdant des habitants au cours de la décennie quatre-vingt et du Brabant wallon qui présente une croissance de 10,4 %.

Si d'une manière générale, **les grands noyaux comptant plus de 50 000 habitants** régressent dans l'ensemble du pays (les 16 agglomérations de plus de 50 000 habitants sont, sans exception, en régression), quelques remarques s'imposent quant aux disparités régionales.

Tableau I.8.a : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs absolues)

Province ou Région	Plus de 100000	de 50000 à 100000	de 20000 à 50000	de 10000 à 20000	de 5000 à 10000	de 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Pertes	Gains	Habitat dispersé	Pop. totale
Anvers	633809	75514	119017	171178	186906	207239	49177	1442840	1003	3754	155684	1605167
Flandre occidentale	105402	166782	113771	123104	126932	217520	80449	933960	6996	1891	175090	1106829
Flandre orientale	219723	59585	111842	267104	139906	235145	85842	1119147	3817	388	217537	1335793
Limbourg	0	54846	92731	85516	95179	206912	82818	618002	413	367	130941	750435
Brabant flamand	259597	76914	66842	44079	120145	165199	51769	784545	4022	4679	184422	970701
Région flamande	1218531	433641	504203	690981	669068	1032015	350055	4898494	16251	11079	863674	5768925
Brabant wallon	52645	0	64322	25032	7131	66608	59028	274766	3	565	45297	321144
Hainaut	448005	96854	112859	64085	98659	178208	134258	1132928	3320	7995	135488	1278791
Liège	449217	66354	0	53674	54144	121347	148066	892802	0	413	103643	999646
Luxembourg	0	0	0	29258	18360	53376	109156	210150	0	0	21792	232813
Namur	0	76811	30928	11560	22289	88196	145970	375754	1342	864	47325	423317
Région wallonne	949867	240019	208109	183609	200583	507735	596478	2886400	4665	9837	353545	3255711
Région bruxelloise	951126	0	0	0	0	0	0	951126	0	0	1005	954045
Belgique	3119524	673660	712312	874590	869651	1539750	946533	8736020	20916	20916	1218224	9978681

Tableau I.8.b : Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs relatives)

Province ou Région	Plus de 100000	de 50000 à 100000	de 20000 à 50000	de 10000 à 20000	de 5000 à 10000	de 1000 à 5000	Moins de 1000	Total noyaux	Habitat dispersé	Pop. totale
Anvers	39,5	4,7	7,4	10,7	11,6	12,9	3,1	89,9	9,7	99,6
Flandre occidentale	9,5	15,1	10,3	11,1	11,5	19,7	7,3	84,4	15,8	100,2
Flandre orientale	16,4	4,5	8,4	20,0	10,5	17,6	6,4	83,8	16,3	100,1
Limbours	0,0	7,3	12,4	11,4	12,7	27,6	11,0	82,4	17,4	99,8
Brabant flamand	26,7	7,9	6,9	4,5	12,4	17,0	5,3	80,8	19,0	99,8
Région flamande	21,1	7,5	8,7	12,0	11,6	17,9	6,1	84,9	15,0	99,9
Brabant wallon	16,4	0,0	20,0	7,8	2,2	20,7	18,4	85,6	14,1	99,7
Hainaut	35,0	7,6	8,8	5,0	7,7	13,9	10,5	88,6	10,6	99,2
Liège	44,9	6,6	0,0	5,4	5,4	12,1	14,8	89,3	10,4	99,7
Luxembourg	0,0	0,0	0,0	12,6	7,9	22,9	46,9	90,3	9,4	99,6
Namur	0,0	18,1	7,3	2,7	5,3	20,8	34,5	88,8	11,2	99,9
Région wallonne	29,2	7,4	6,4	5,6	6,2	15,6	18,3	88,7	10,9	99,5
Région bruxelloise	99,7							99,7	0,1	99,8
Belgique	31,3	6,8	7,1	8,8	8,7	15,4	9,5	87,5	12,2	99,8

Le volume de la population résidant dans un noyau de plus de 100 000 habitants s'accroît dans le Brabant (+ 0,5 % pour le Brabant flamand et + 8,6 % pour le Brabant wallon) ; ce résultat s'explique par la présence du noyau d'habitat de Bruxelles.

La régression dans les grandes agglomérations se marque davantage en Wallonie qu'en Flandre, les provinces du Hainaut et de Liège étant les plus touchées (régressions manifestes à Charleroi, Mons, Liège et Verviers et dans une proportion moindre à La Louvière). En valeur absolue, cette régression wallonne est très importante puisque les cinq agglomérations en question totalisent plus d'un million d'habitants (1 060 430), soit un peu moins du tiers de la population wallonne.

En ce qui concerne **les noyaux comptant de 10 000 à 50 000 habitants**, la croissance est manifeste en Flandre (+ 4,1 %), alors que la régression générale observée au niveau des grandes agglomérations se maintient en Wallonie (- 1 %) ; 75 % de la population des deux classes concernées provient de Flandre (ces deux classes cumulées représentent 20 % de la population flamande et 12 % de la population wallonne) ; par conséquent, la croissance absolue des villes moyennes flamandes est particulièrement importante.

En ce qui concerne **les petits noyaux** (de 1 000 à 10 000 habitants), la croissance est générale, mais elle est manifestement plus forte en Flandre qu'en Wallonie (respectivement 6 et 2 %). Pour cette catégorie, de fortes disparités provinciales sont à signaler : en Flandre, la fourchette s'étale de + 9,6 % en Flandre occidentale à + 1,5 % dans le Brabant flamand. En Wallonie, les provinces du Hainaut (- 0,7 %) et du Luxembourg (- 2,7 %) sont particulièrement défavorisées.

Les disparités régionales les plus évidentes concernent **les très petits noyaux** (- de 1 000 habitants). Non seulement, la part que représente cette catégorie diffère nettement entre les deux régions (6 % en Flandre et 18 % en Wallonie), mais de plus les évolutions régionales s'opposent radicalement. Ainsi, en Wallonie, il s'agit de la classe qui présente la plus forte croissance (+ 3,6 %) avec des pointes dans le Brabant wallon (8,8 %) et la province du Luxembourg (+ 8,6 %) ; il est par ailleurs intéressant de constater que la moitié de la population de cette dernière province vit dans ce type de noyau. En Flandre par contre, la régression (- 3,2 %) de ces noyaux est généralisée (exception faite du Limbourg).

Enfin, des disparités régionales sont également visibles pour la population dispersée. Ainsi, si la croissance de cette catégorie est générale dans le Royaume (excepté en Flandre occidentale), elle se marque davantage en Wallonie (+ 18,5 %) qu'en Flandre (+ 5,5 %). Par conséquent, le nord du pays, traditionnellement « dispersé » tend à être rejoint par le sud dans cette spécificité, même si la part que représente l'habitat dispersé reste nettement plus importante en Flandre qu'en Wallonie (respectivement 15,2 et 11,2 %). La problématique de l'habitat dispersé sera affinée dans le chapitre 5 de cette première partie.

3. ANALYSE QUANTITATIVE DES NOYAUX D'HABITAT DE PLUS DE 5 000 HABITANTS (tableau I.9)

Par définition, les noyaux d'habitat correspondent à la réalité morphologique du terrain en matière d'urbanisation. En conséquence, le noyau d'habitat comme certaines limites administratives (notamment les limites communales). L'analyse qui suit peut donc être considérée comme le bilan démographique des années quatre-vingt concernant les agglomérations belges comptant plus de 5 000 habitants.

D'un point de vue quantitatif, le pays compte 227 agglomérations de plus de 5 000 habitants se répartissant de la manière suivante : 1 agglomération de plus d'1 million d'habitants (Bruxelles), 6 agglomérations de plus de 100 000 habitants (Anvers, Liège, Charleroi, Gand, Mons et Bruges), 9 agglomérations de plus de 50 000 habitants (Courtrai, La Louvière, Louvain, Namur, Malines, Ostende, Verviers, Alost et Genk), 24 agglomérations de plus de 20 000 habitants, 63 agglomérations de plus de 10 000 habitants et 124 agglomérations de plus de 5 000 habitants. Tous ces noyaux ont été cartographiés sur la figure I.1 ci-jointe, y-compris les noyaux d'habitat comptant de 2 000 à 5 000 habitants³.

3.1. NOYAUX DE PLUS DE 50 000 HABITANTS (carte I.1)

Il est intéressant de comparer les noyaux d'habitat de plus de 50 000 habitants aux zones urbaines définies comme villes régionales (voir deuxième partie de la monographie). Force est de constater que les 16 noyaux en question ne correspondent pas exactement aux 17 régions urbaines définies en 1981 (S. Leemans, M. Pattyn, S. Rousseau, H. Van der Haegen, 1990). Ainsi, Alost (59 585 habitants) n'est pas considérée comme région urbaine, tandis que Saint-Nicolas et Tournai (respectivement 43 606 et 41 246 habitants) en font partie intégrante. Le cas de Hasselt est particulier puisque les deux noyaux de Genk et de Hasselt correspondent à une seule région urbaine.

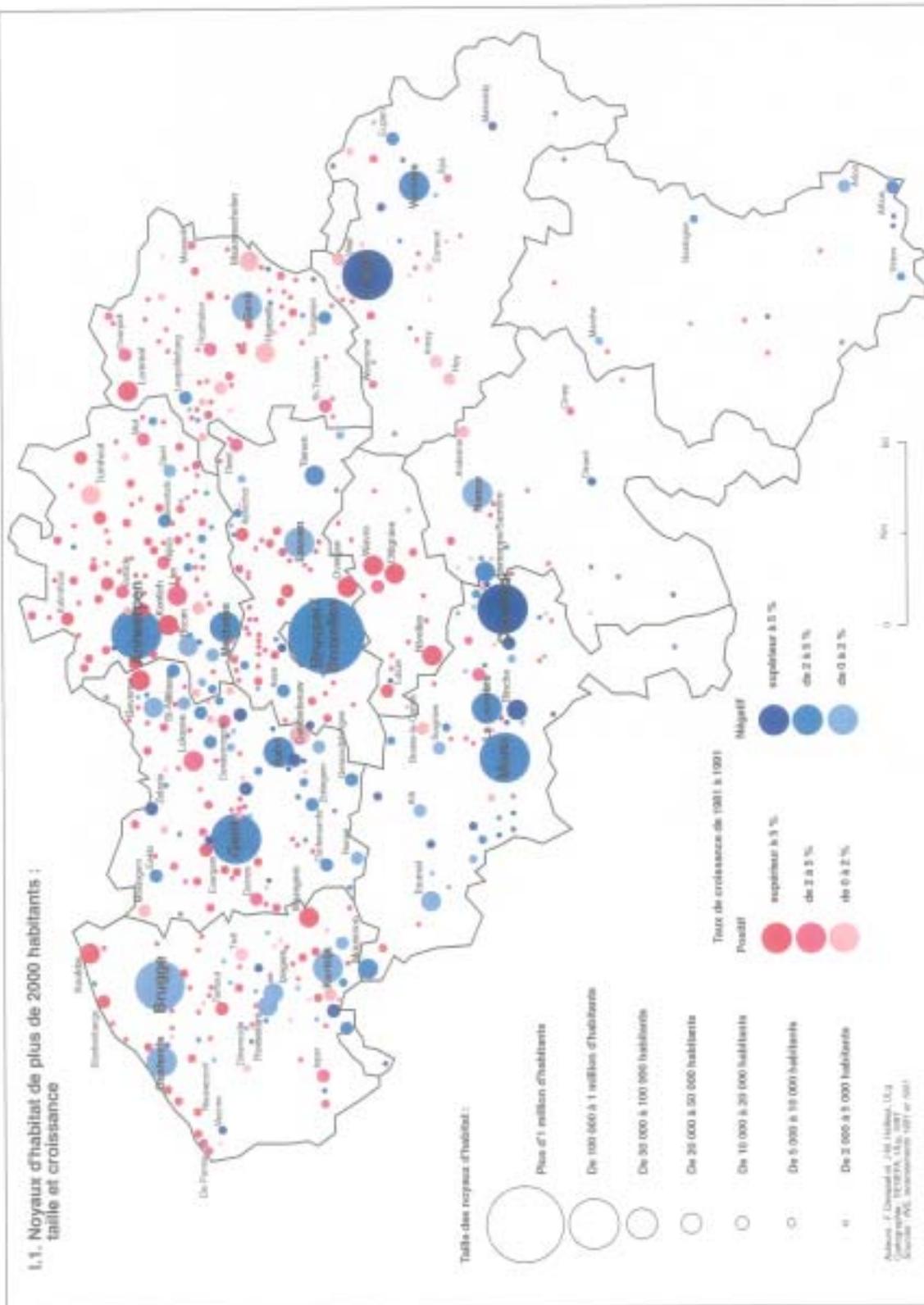
En terme de potentiel démographique, les 16 noyaux ainsi définis représentent un volume de population de 3 792 569 habitants, soit 38 % de la population du pays. Notons que 3 118 909 personnes, soit un tiers de la population belge, vivent dans l'une des 7 métropoles de plus de 100 000 habitants.

En terme évolutif, la population de l'ensemble des agglomérations de plus de 50 000 habitants a fortement diminué puisque l'on note une perte de 141 722 unités (- 3,6 %) entre 1981 et 1991. De manière plus significative, la **totalité des 16 noyaux** en question **régresse**. Il faut atteindre Hasselt (17^{ème} noyau du pays) pour observer un taux de croissance positif. Cette observation met en évidence le fait qu'aucune agglomération importante n'est à l'abri du déclin démographique.

De manière assez attendue, ce sont les très grandes agglomérations qui sont le plus touchées par le phénomène et la perte globale pour la classe des noyaux de plus de 100 000 habitants est de 4 %. Les grandes villes wallonnes sont davantage touchées que leurs homologues du nord du pays, les noyaux de Charleroi, Liège et Mons présentant respectivement des taux de décroissance de - 6,3 %, - 5,7 % et - 4,5 %.

³ Un tableau reprenant les noyaux comptant de 1 000 à 5 000 habitants a été placé en Annexe 2.

1.1. Noyaux d'habitat de plus de 2000 habitants : taille et croissance



La figure I.1 représente la taille et le taux de croissance ou de décroissance de l'ensemble des noyaux d'habitat de plus de 2 000 habitants. Si cette carte met en évidence le déclin démographique des très grandes agglomérations, elle permet également de visualiser le phénomène d'exurbanisation, en Flandre notamment. Dans cette région, la plupart des grandes villes sont entourées par une couronne formée de plusieurs petits noyaux périphériques en forte croissance. C'est le cas des villes d'Anvers, Gand, Bruxelles, Courtrai et Louvain.

En Wallonie, le phénomène ne se marque pas. L'explication est à trouver dans deux caractéristiques du sud du pays : d'une part, la croissance est surtout l'apanage des secteurs d'habitat dispersés et, d'autre part, les noyaux d'habitat comptant plus de 2 000 habitants sont peu nombreux.

3.2. VILLES ET NOYAUX COMPTANT DE 5 000 A 50 000 HABITANTS

L'évolution des noyaux comptant de 5 000 à 50 000 habitants est nettement plus hétérogène que celle des noyaux de la classe supérieure. Cette situation est liée au fait qu'en dessous de 50 000 habitants, l'évolution des noyaux est davantage liée au contexte régional qu'à la taille du noyau. L'exemple des 24 villes moyennes comptant de 20 000 à 50 000 habitants est éloquent puisque si le taux de croissance global est de 1,7 %, les taux de croissance s'étalent dans une fourchette qui va de **- 6,3 % à Binche jusqu'à + 12,8 % à Lommel.**

Les deux villes de Binche et Lommel résument à elles seules la situation générale du pays. Ainsi, la quasi totalité des pôles du Hainaut sont en déclin, qu'il s'agisse des noyaux industriels des bassins de Charleroi, du Centre ou du Borinage, mais également des pôles plus ruraux du Tournaisis et du Hainaut occidental. Cette vaste zone en déclin se prolonge en Flandre jusque Gand, Alost et Malines en englobant les régions de Flandre sablo-limoneuse de l'Est, du Petit Brabant et de la Campine brabançonne.

A l'inverse, le nord-est du pays, c'est-à-dire l'espace englobant la Campine, le Hageland et la Hesbaye humide, présente une croissance des noyaux particulièrement élevée. Non seulement 90 % des noyaux (55 sur un total de 61) sont en croissance, mais en plus, pour 31 de ces noyaux, cette croissance est supérieure à 5%. L'explication tient à la fois à la périurbanisation d'Anvers et à la croissance naturelle traditionnellement élevée dans ces régions.

Pour le reste du pays, il faut encore noter trois caractères assez manifestes :

- une croissance généralisée des noyaux autour des métropoles du nord du pays ; si ce phénomène est aisément identifiable autour des villes d'Anvers, Gand et Courtrai, c'est autour de Bruxelles qu'il est le plus intéressant ; en effet, malgré une agglomération morphologique englobant nombre de villes voisines, il subsiste autour de Bruxelles pas moins de 18 pôles en croissance, dont l'intégralité des pôles du Brabant wallon ;

- une croissance généralisée des noyaux côtiers : Nieupoort, Oostduinkerke et Coxyde notamment présentent les taux de croissance les plus élevés du pays (respectivement 22,7 %, 26,8 % et 34,9 %) ;

- un déclin de la majorité des pôles les plus ruraux du pays, c'est-à-dire les pôles ardennais et lorrains de la province du Luxembourg et de l'est du pays.

Tableau I.9 : Noyaux d'habitat de plus de 5 000 habitants

	Noyaux	Population 81	Population 91	Croissance	Province
1	BRUXELLES-BRUSSEL	1 303 441	1 262 753	-3,12	Brabant
2	ANTWERPEN	656 495	633 809	-3,46	Anvers
3	LIEGE	476 279	449 217	-5,68	Liège
4	CHARLEROI	305 043	285 763	-6,32	Hainaut
5	GENT	228 677	219 723	-3,92	Flandre or.
6	MONS	169 941	162 242	-4,53	Hainaut
7	BRUGGE	106 551	105 402	-1,08	Flandre occ.
	TOTAL NOYAUX PLUS DE 100 000	3 246 427	3 118 909	-3,93	
8	KORTRIJK	99 374	98770	-0,61	Flandre occ.
9	LA LOUVIERE	99746	96854	-2,90	Hainaut
10	LEUVEN	77229	76914	-0,41	Brabant flam.
11	NAMUR	78121	76811	-1,68	Namur
12	MECHELEN	77858	75514	-3,01	Anvers
13	OOSTENDE	68120	68012	-0,16	Flandre occ.
14	VERVIERS	69602	66354	-4,67	Liège
15	AALST	62491	59585	-4,65	Flandre or.
16	GENK	55323	54846	-0,86	Limbourg
	TOTAL NOYAUX 50 000 A 100 000	687864	673660	-2,06	
17	HASSELT	46579	46976	0,85	Limbourg
18	MOUSCRON	49018	47516	-3,06	Hainaut
19	OVERIJSE-HOEILAART-LA HULPE	41876	44720	6,79	Brabant
20	SINT-NIKLAAS	44312	43606	-1,59	Flandre or.
21	ROESELARE	44315	43598	-1,62	Flandre occ.
22	TURNHOUT	41592	42096	1,21	Anvers
23	TOURNAI	41826	41246	-1,39	Hainaut
24	AUVELAIS-JEMEPPES/SAMBRE	31683	30928	-2,38	Namur
25	KNOKKE-HEIST	25548	27460	7,48	Flandre occ.
26	LIER	26050	26955	3,47	Anvers
27	BOOM	27063	26566	-1,84	Anvers
28	MAASMECHELEN	24545	24767	0,90	Limbourg
29	LOKEREN	23208	24315	4,77	Flandre or.
30	BINCHE-LEVAL	25727	24097	-6,34	Hainaut
31	BEVEREN-MELSELE	22421	23751	5,93	Flandre or.
32	KONTICH-LINT-WAARLOOS	21586	23400	8,40	Anvers
33	WAVRE-BIERGES-LIMAL	21274	23324	9,64	Brabant wal.
34	IZEGEM-KACHTEM	22536	22395	-0,63	Flandre occ.
35	TIENEN	23281	22122	-4,98	Brabant flam.
36	LOMMEL	18613	20988	12,76	Limbourg
37	NIVELLES	19286	20574	6,68	Brabant wal.
38	OTTIGNIES	19039	20424	7,27	Brabant wal.
39	WAREGEM-SINT-ELOOIS-	18667	20318	8,84	Flandre occ.
40	DENDERLEEUV-TERALFEN.	20100	20170	0,35	Flandre or.
	TOTAL NOYAUX 20 000 A 50 000	700145	712312	1,74	

	Noyaux	Population 81	Population 91	Croissance	Province
41	SINT-TRUIDEN	19395	19786	2,02	Limbourg
42	RONSE	19997	19662	-1,68	Flandre or.
43	DENDERMONDE	18966	19536	3,01	Flandre or.
44	IEPER	18673	19354	3,65	Flandre occ.
45	HUY-WANZE	18729	19034	1,63	Liège
46	BEERSE-VOSSelaar	17087	18631	9,04	Anvers
47	MENEN	20071	18539	-7,63	Flandre occ.
48	FONTAINE-L'EVEQUE-PIETON	19311	18147	-6,03	Hainaut
49	MOL	17417	18062	3,70	Anvers
50	BLAASVELD-WILLEBROEK	18178	17864	-1,73	Anvers
51	NINOVE-MEERBEKE-OUTER	18306	17641	-3,63	Flandre or.
52	WERVIK-COMINES	17461	16849	-3,50	Flandre occ.
53	ARLON	16734	16710	-0,14	Luxembourg
54	EKLO	17473	16686	-4,50	Flandre or.
55	BLANKENBERGE-UITKERKE	14484	16420	13,37	Flandre occ.
56	GEEL	16681	16389	-1,75	Anvers
57	GERAARDSBERGEN	16148	15775	-2,31	Flandre or.
58	DEINZE	15029	15346	2,11	Flandre or.
59	MERE-HAALTERT-KERKSKEN	16169	15295	-5,41	Flandre or.
60	OUDENAARDE	15956	15216	-4,64	Flandre or.
61	TONGEREN	15707	15061	-4,11	Limbourg
62	ZOTTEGEM	15775	15051	-4,59	Flandre or.
63	HAMME	15049	14938	-0,74	Flandre or.
64	SINT-ANTONIUS-RISSCHOT	11222	14508	29,28	Anvers
65	ZELE	15043	14484	-3,72	Flandre or.
66	TEMSE-TIELRODE	14538	14378	-1,10	Flandre or.
67	MALDEGEM-ADEGEM	14010	14162	1,08	Flandre or.
68	NEERPELT-OVERPELT	13782	14140	2,60	Limbourg
69	HERENTALS	14677	14092	-3,99	Anvers
70	EUPEN	14671	13959	-4,85	Liège
71	WETTEREN	14752	13944	-5,48	Flandre or.
72	SCHILDE	13285	13787	3,78	Anvers
73	RIXENSART	13109	13718	4,65	Brabant wal.
74	WEVELGEM	13265	13499	1,76	Flandre occ.
75	ATH	13476	13474	-0,01	Hainaut
76	TORHOUT	12624	13443	6,49	Flandre occ.
77	ZWEVEGEM	13352	13205	-1,10	Flandre occ.
78	HOUTHALEN	12646	13131	3,84	Limbourg
79	KALMTHOUT	11960	12797	7,00	Anvers
80	ATHUS-AUBANGE-MESSANCY	12850	12548	-2,35	Luxembourg
81	HEUSDEN	12042	12194	1,26	Limbourg
82	DUFFEL	11874	11875	0,01	Anvers
83	TIELT	11759	11795	0,31	Flandre occ.
84	SOIGNIES	11825	11787	-0,32	Hainaut
85	KRUIBEKE-BAZEL-RUPELMONDE	12074	11689	-3,19	Flandre or.
86	DIEST-WEBBekom	11315	11581	2,35	Brabant flam.
87	ANDENNE	11543	11560	0,15	Namur
88	EVERGEM-SLEIDINGE	10551	11497	8,97	Flandre or.
89	TUBIZE	10659	11314	6,15	Brabant wal.
90	ZELZATE	12052	11210	-6,99	Flandre or.
91	LEOPOLDSBURG	11531	11204	-2,84	Limbourg

	Noyaux	Population 81	Population 91	Croissance	Province
92	ZWIJNDRECHT	9548	11092	16,17	Anvers
93	NIJLEN	10823	11053	2,13	Anvers
94	WOMMELGEM-RANST	10084	11028	9,36	Anvers
95	ASSE	11387	10962	-3,73	Brabant flam.
96	ERPS-KWERPS-KORTENBERG	9971	10861	8,93	Brabant flam.
97	TREMELO-BAAL	9321	10675	14,53	Brabant flam.
98	LEBBEKE	11196	10594	-5,38	Flandre or.
99	BRAINE-LE-COMTE	10400	10468	0,65	Hainaut
100	WISE-HACCOURT	10233	10399	1,62	Liège
101	AMAY-AMPSIN-OMBRET-FLONE	10274	10282	0,08	Liège
102	ARENDONK	9765	10267	5,14	Anvers
103	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	9954	10209	2,56	Hainaut
	TOTAL NOYAUX 10 000 A 20 000	878239	884857	0,75	

104	POPERINGE	10137	9946	-1,88	Flandre occ.
105	LEDE	10138	9907	-2,28	Flandre or.
106	WANFERCEE-LAMBUSART	9828	9858	0,31	Hainaut
107	LESSINES	10386	9841	-5,25	Hainaut
108	SPA	9508	9767	2,72	Liège
109	ANDERLUES	9790	9666	-1,27	Hainaut
110	BAUDOUR-TERTRE	9579	9611	0,33	Hainaut
111	BORNEM	9272	9344	0,78	Anvers
112	LIEDEKERKE	9756	9233	-5,36	Brabant flam.
113	ST-KATHAR.-LOMBEEK-TERNAT	8420	9170	8,91	Brabant flam.
114	HERZELE-HILLEGEM-BORSBEKE	9170	8978	-2,09	Flandre or.
115	AARSCHOT	9297	8968	-3,54	Brabant flam.
116	PERUWELZ-BON-SECOURS	9096	8917	-1,97	Hainaut
117	MEISE	7976	8837	10,79	Brabant flam.
118	NIEUWPOORT	7197	8831	22,70	Flandre occ.
119	ZULTE-OLSENE	8327	8802	5,70	Flandre or.
120	BERENDRECHT-VISWATER	7669	8800	14,75	Anvers
121	WAREMME	8418	8678	3,09	Liège
122	BEVEREN-DESSELGEM	8030	8525	6,16	Flandre occ.
123	HOEVENEN	7961	8488	6,62	Anvers
124	GRIMBERGEN	9239	8401	-9,07	Brabant flam.
125	HEIST-OP-DEN-BERG	8691	8347	-3,96	Anvers
126	KOKSIJDE-BAD-SINT-IDESBALD	6088	8209	34,84	Flandre occ.
127	GEMBLOUX	7518	8139	8,26	Namur
128	ZONHOVEN	7699	8104	5,26	Limbourg
129	BREDENE	7190	8094	12,57	Flandre occ.
130	KEERBERGEN	7119	8076	13,44	Brabant flam.
131	DEERLIJK	7230	8073	11,66	Flandre occ.
132	WIJNEGEM	7926	8062	1,72	Anvers
133	ST JOB-IN-'T GOOR	6031	7949	31,80	Anvers
134	LANDEN	7920	7880	-0,51	Brabant flam.
135	ESSEN	6884	7865	14,25	Anvers
136	OOSTKAMP	7436	7863	5,74	Flandre occ.
137	MAASEIK	7473	7779	4,09	Limbourg
138	LANAKEN	7500	7735	3,13	Limbourg
139	OLEN-NOORDERWIJK	6962	7700	10,60	Anvers

	Noyaux	Population 81	Population 91	Croissance	Province
140	OOSTDUINKERKE	6044	7663	26,79	Flandre occ.
141	ZOLDER	7198	7634	6,06	Limbourg
142	WIJGMAAL-PUTKAPEL	7111	7569	6,44	Brabant flam.
143	WAARSCHOOT	7269	7468	2,74	Flandre or.
144	STEENOKKERZEEL	6841	7377	7,84	Brabant flam.
145	PONT-A-CELLES-LUTTRE	7114	7290	2,47	Hainaut
146	DE PINTE	6834	7271	6,39	Flandre or.
147	WELKENRAEDT	6938	7263	4,68	Liège
148	DE PANNE	6917	7175	3,73	Flandre occ.
149	CINEY	6854	7155	4,39	Namur
150	MONT-SAINT-GUIBERT-CHASTRE	6184	7131	15,31	Brabant wal.
151	LINDEN-HOLSBEEK	6249	7129	14,08	Brabant flam.
152	LONDERZEEL	7320	7016	-4,15	Brabant flam.
153	DINANT	7601	6995	-7,97	Namur
154	ENGHIEN	7274	6987	-3,95	Hainaut
155	BREE	6893	6961	0,99	Limbourg
156	PARK VAN GENK	5599	6886	22,99	Limbourg
157	TESSENDERLO	6774	6881	1,58	Limbourg
158	GISTEL	6371	6873	7,88	Flandre occ.
159	BERNISSART-BLATON	7206	6865	-4,73	Hainaut
160	KELMIS-NEU-MORESNET	6826	6852	0,38	Liège
161	STEKENE	6364	6775	6,46	Flandre or.
162	BILZEN	6401	6761	5,62	Limbourg
163	VIRTON-SAINT-MARD	6994	6754	-3,43	Luxembourg
164	SINT-MARTENS-LATEM-DEURLE	6239	6747	8,14	Flandre or.
165	BUGGENHOUT	6671	6715	0,66	Flandre or.
166	LAUWE	6913	6650	-3,80	Flandre occ.
167	HERENT	6097	6642	8,94	Brabant flam.
168	HULSTHOUT	6381	6622	3,78	Anvers
169	BAASRODE	6732	6592	-2,08	Flandre or.
170	BURCHT	6415	6578	2,54	Anvers
171	NEEROETEREN	6030	6497	7,74	Limbourg
172	HAMONT	6280	6472	3,06	Limbourg
173	VEURNE	6869	6422	-6,51	Flandre occ.
174	ERTVELDE	6407	6414	0,11	Flandre or.
175	OOSTAKKER	6136	6389	4,12	Flandre or.
176	BERINGEN-MIJN-TUINWIJK	6345	6388	0,68	Limbourg
177	BALEN	6595	6375	-3,34	Anvers
178	LOCHRISTI	6001	6369	6,13	Flandre or.
179	BASTOGNE	6515	6354	-2,47	Luxembourg
180	GENTSE HAVENZONE	7182	6330	-11,86	Flandre or.
181	HERENTHOUT	5884	6317	7,36	Anvers
182	DESSEL	6257	6299	0,67	Anvers
183	SCHERPENHEUVEL	6328	6298	-0,47	Brabant flam.
184	LEUZE	6683	6286	-5,94	Hainaut
185	KAPELLE OP DEN BOS	6036	6234	3,28	Brabant flam.
186	STABROEK	5463	6207	13,62	Anvers
187	AALTER	5665	6146	8,49	Flandre or.
188	BASECLES-QUEVAUCAMPS	6743	6106	-9,45	Hainaut
189	DOTTIGNIES	5777	5990	3,69	Hainaut
190	BELSELE	5641	5977	5,96	Flandre or.

	Noyaux	Population 81	Population 91	Croissance	Province
191	VORST	5562	5869	5,52	Anvers
192	GROBBENDONK-PULLE	5482	5865	6,99	Anvers
193	MEULEBEKE	6190	5802	-6,27	Flandre occ.
194	BERLARE	5820	5801	-0,33	Flandre or.
195	PAAL	5171	5797	12,11	Limbourg
196	FLEURUS	5992	5753	-3,99	Hainaut
197	ST JOZEF-OLEN-CITE	5066	5748	13,46	Anvers
198	MOORSELE	5225	5741	9,88	Flandre occ.
199	MERCHTEM-OPWIJK	5179	5701	10,08	Brabant flam.
200	HERVE-BATTICE	5988	5668	-5,34	Liège
201	KASTERLEE	5130	5667	10,47	Anvers
202	OPGLABBEEK	5072	5661	11,61	Limbourg
203	DRONGEN	5017	5637	12,36	Flandre or.
204	LILLE-POEDERLEE	5179	5628	8,67	Anvers
205	DORPHEIDE-ROOIERHEIDE	5043	5623	11,50	Limbourg
206	ROOSDAAL	5267	5614	6,59	Brabant flam.
207	ST-AMANDS-MARIEKERKE	5675	5556	-2,10	Anvers
208	LOVENDEGEM	5218	5551	6,38	Flandre or.
209	PUURS	5602	5543	-1,05	Anvers
210	MALMEDY	5839	5521	-5,45	Liège
211	BRECHT-ST LENAARTS	5092	5503	8,07	Anvers
212	ECAUSSINNES-LALAING	5627	5489	-2,45	Hainaut
213	HOOGSTRATEN-MINDERHOUT	5071	5480	8,07	Anvers
214	DIKSMUIDE	5443	5475	0,59	Flandre occ.
215	HEUSDEN	5372	5463	1,69	Flandre or.
216	WESTENDE	4880	5409	10,84	Flandre occ.
217	VORSELAAR	4919	5407	9,92	Anvers
218	ESNEUX	5311	5365	1,02	Liège
219	ASSENEDE	4981	5353	7,47	Flandre or.
220	MARCHE-EN-FAMENNE	5277	5252	-0,47	Luxembourg
221	GREMBERGEN	5145	5221	1,48	Flandre or.
222	MERHOUT	4764	5196	9,07	Anvers
223	MIDDELKERKE	4590	5177	12,79	Flandre occ.
224	BERLAAR	5273	5117	-2,96	Anvers
225	WESTMALLE	4857	5107	5,15	Anvers
226	AWANS-BIERSET-VOROUX	4655	5030	8,06	Liège
227	LICHTERVELDE	4753	5004	5,28	Flandre occ.
	TOTAL NOYAUX 5 000 A 10 000	827049	859384	3,91	

4. ANALYSE DE LA DENSITE DES NOYAUX D'HABITAT

Afin de compléter le chapitre relatif aux noyaux d'habitat, une analyse des densités moyennes par classes d'importance a été réalisée à l'échelle des provinces et des régions.

4.1. TENDANCES GENERALES DU PAYS

Avant d'observer s'il existe des disparités spatiales en terme de densité d'habitat, il est intéressant de constater que la **densité des noyaux d'habitat présente une corrélation positive par rapport au volume de population** ; ainsi, la densité moyenne du Royaume par grandes classes d'importance passe de 3195,8 hab./km² dans les grandes agglomérations à 766,7 hab./km² dans les noyaux comptant moins de 1 000 habitants (voir tableau I.10 - ligne Belgique). Notons que cette corrélation, observée à l'échelle du pays, ne se confirme pas totalement lorsque l'on descend au niveau des provinces ou régions, certaines exceptions étant en effet observées.

Dans le même ordre d'idée, il est intéressant de constater que Bruxelles et Anvers, première et deuxième agglomérations morphologiques du pays en terme de volume de population, occupent respectivement la deuxième et la troisième place du point de vue de la densité : 3967,8 hab/km² pour Bruxelles et 3941,4 hab/km² pour Anvers, la première étant Blankenberge.

4.2. DISPARITES SPATIALES PAR REGIONS ET PROVINCES (tableau I.10)

Sur base du résultat relatif à l'ensemble des noyaux, il apparaît que la densité moyenne des noyaux est sensiblement supérieure au nord qu'au sud du pays (respectivement 1476,9 et 1387,2 hab/km²).

Cette différence tient en grande partie au fait que les grandes agglomérations flamandes sont nettement plus denses que leurs homologues wallonnes (respectivement 3482,1 et 2346,8 hab./km²). Or, par leur importance relative, elles orientent fortement les moyennes générales. Un autre facteur à évoquer pour expliquer des noyaux plus denses en Flandre tient au fait que le nord du pays compte des noyaux qui sont en général plus importants en terme de volume de population.

A l'échelle des provinces, quelques spécificités se marquent aussi nettement.

- La **Flandre occidentale** présente manifestement des densités élevées, quelle que soit la taille des noyaux. Ces valeurs élevées s'expliquent notamment par le poids des pôles côtiers qui, à taille identique, présentent des densités d'habitat particulièrement élevées par rapport au reste du pays. Blankenberge qui constitue le noyau le plus dense du pays, Ostende, La Panne, Knokke et Middelkerke, pour ne prendre que les plus importants, présentent respectivement des densités de 3968,2 ; 3875,5 ; 2471,8 ; 2439,6 et 2009,2 hab./km². Cependant, ces pôles côtiers n'expliquent pas tout puisque la majorité des noyaux de Flandre occidentale ont une densité supérieure à la moyenne de leur classe respective.

- Le **Brabant flamand** présente une structure assez particulière avec une densité des noyaux qui y est très homogène en comparaison des autres provinces ; ainsi, si la densité moyenne des

Tableau I.10 : Densités moyennes par classes d'importance : Provinces et Régions

Province ou Région	Plus de 100 000	de		de		de		de		Moins de 1 000	Total noyaux
		50 000 à 100 000	20 000 à 50 000	10 000 à 20 000	5 000 à 10 000	1 000 à 5 000					
Anvers	3941,4	2587,8	2157,1	1283,8	1339,6	695,2	589,3	1604,6			
Flandre occidentale	2598,2	2565,8	2139,2	2121,8	1713,7	1464,6	879,5	1759,9			
Flandre orientale	2968,8	1872,1	2146,3	1717,5	986,3	1066,0	618,0	1373,5			
Limbourg	-	1509,3	1594,4	1400,7	1323,9	1105,4	852,5	1207,8			
Brabant flamand	-	2292,7	1389,0	1313,5	1387,8	1246,7	1030,7	1365,1			
Région flamande	3482,1	2213,6	1890,2	1560,1	1301,3	1045,7	759,3	1476,9			
Brabant wallon	-	-	2017,8	1918,5	1055,6	1033,1	666,7	1085,3			
Hainaut	2207,7	2337,1	2067,6	1822,1	1466,1	1198,8	760,8	1559,3			
Liège	2504,1	2791,7	-	1592,0	1861,1	1178,3	781,0	1598,5			
Luxembourg	-	-	-	823,3	1552,9	1297,0	757,1	903,1			
Namur	-	2199,9	1576,0	1606,2	1794,5	1233,9	835,3	1172,9			
Région wallonne	2346,8	2397,2	1961,7	1472,8	1574,6	1184,2	771,1	1387,2			
Région bruxelloise	3967,8	-	-	-	-	-	-	3967,8			
Belgique	3195,8	2275,7	1910,5	1541,2	1356,3	1087,7	766,7	1587,7			

noyaux comptant de 10 000 à 50 000 habitants est la plus faible du pays, la densité des petits noyaux (moins de 1 000 habitants) y est au contraire la plus forte.

- Les provinces de **Namur** et du **Luxembourg** présentent les moyennes générales les plus faibles ; cela s'explique immanquablement par la proportion majoritaire qu'y représente la classe des noyaux de moins de 1 000 habitants (respectivement 90,5 et 93,9 %). Or nous avons constaté la relation directe s'établissant entre taille et densité d'un noyau.

- En ce qui concerne les provinces d'**Anvers** et de **Flandre orientale**, deux valeurs nous paraissent sinon aberrantes, du moins étonnantes : il s'agit pour Anvers de la moyenne des noyaux comptant de 1 000 à 5 000 habitants et pour la Flandre orientale de la moyenne des noyaux comptant de 5 000 à 10 000 habitants. Ces deux valeurs sont en effet nettement en-deçà des moyennes nationales correspondantes. L'explication est à trouver dans la prise en compte dans ces catégories de noyaux des zones portuaires d'Anvers et de Gand présentant des densités extrêmement faibles (32 hab/km² pour la zone portuaire d'Anvers). Le fait de ne pas prendre en compte ces deux noyaux amène les résultats à des valeurs plus proches de la moyenne.

5. ANALYSE SPATIALE DES DONNEES

5.1. METHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE

L'analyse des variables traitées dans le cadre de cette contribution au programme « Banque de données socio-économiques fédérales » comporte un aspect spatial important. Afin d'affiner cet aspect spatial, les variables traitées ont été cartographiées. Du point de vue méthodologique, la réalisation des cartes thématiques nécessite *la discrétisation* des valeurs des variables qui perdent alors leur caractère continu pour ne conserver qu'un caractère discontinu ordonné. Cette obligation de choisir à la fois un nombre et des limites de classes implique dès lors des répercussions sur la fonction informative de la carte ; par ces choix, c'est en effet l'image des modèles spatiaux ou des phénomènes régionaux qui est plus ou moins affirmée ou plus ou moins effacée.

Dans le cadre de la réalisation des cartes analytiques, de manière à minimiser la perte d'informations, trois techniques de regroupement ont été utilisées : la méthode *des moyennes emboîtées*, la méthode *des classes d'égalés fréquences* et une troisième méthode basée sur *une discrétisation empirique en fonction de certains seuils* visualisés dans la distribution.

Les moyennes emboîtées

Cette méthode considère la moyenne arithmétique comme une limite séparant, à plusieurs niveaux, des ensembles homogènes ; la distribution est ainsi tout d'abord divisée en deux parties de part et d'autre de la moyenne, chacune de ces parties est ensuite divisée en 2 classes autour de sa propre moyenne, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on obtienne le nombre de classes souhaité, en l'occurrence 8.

Les classes d'égalés fréquences

Chaque classe correspond ici au même nombre de communes. De manière à utiliser une classe centrale qui n'a pu être mise en évidence par la méthode des moyennes emboîtées, le nombre de classe choisi est de 7.

Discrétisation en fonction de l'allure de la distribution

Cette troisième méthode utilise la visualisation de la distribution de manière à discrétiser en fonction de seuils. Ce recours au graphisme est souvent pertinent dans le cas d'une distribution plurimodale traduisant par exemple l'existence de sous-populations.

A partir de l'analyse des cartes analytiques, d'autres seuils ont été resélectionnés afin de construire des cartes de synthèse.

5.2. EVOLUTION DES VOLUMES DE POPULATION (carte I.2)

L'évolution de la population communale entre les recensements de 1981 et de 1991 ((Population communale de 1991 / Population communale de 1981) x 100) est représentée sur la figure I.2. L'objectif de l'analyse de cette première carte de la partie « analyse spatiale des données » est de replacer l'analyse des noyaux d'habitat dans un cadre explicatif communal.

5.2.1. Espaces en croissance

L'analyse spatiale de la variable retenue permet de visualiser un premier groupe de communes présentant une croissance importante : il s'agit des communes bénéficiant de la croissance périurbaine des deux premières villes du pays : tout d'abord au sud et au sud-est de Bruxelles (valeur maximum pour Chaumont-Gistoux : 131,2 %) et autour de Louvain pour ce qui est du complexe résidentiel urbain de la capitale, ensuite en Campine anversoise (Brecht : 128,8 %) pour ce qui est d'Anvers.

Le phénomène est comparable autour de Liège, notamment dans le sud de la région urbaine (Nandrin : 124,3 %) où les taux de croissance relative élevés s'expliquent par la suburbanisation, mais également par les volumes de population initiaux relativement faibles. Les volumes de population relativement faibles doivent également être évoqués pour interpréter les fortes croissances le long des deux axes Liège - Marche et Namur - Marche (Somme-Leuze : 124,8 % ; Durbuy : 113,7 %), et également pour certaines communes du centre de la province du Luxembourg (Libramont : 110,1 %).

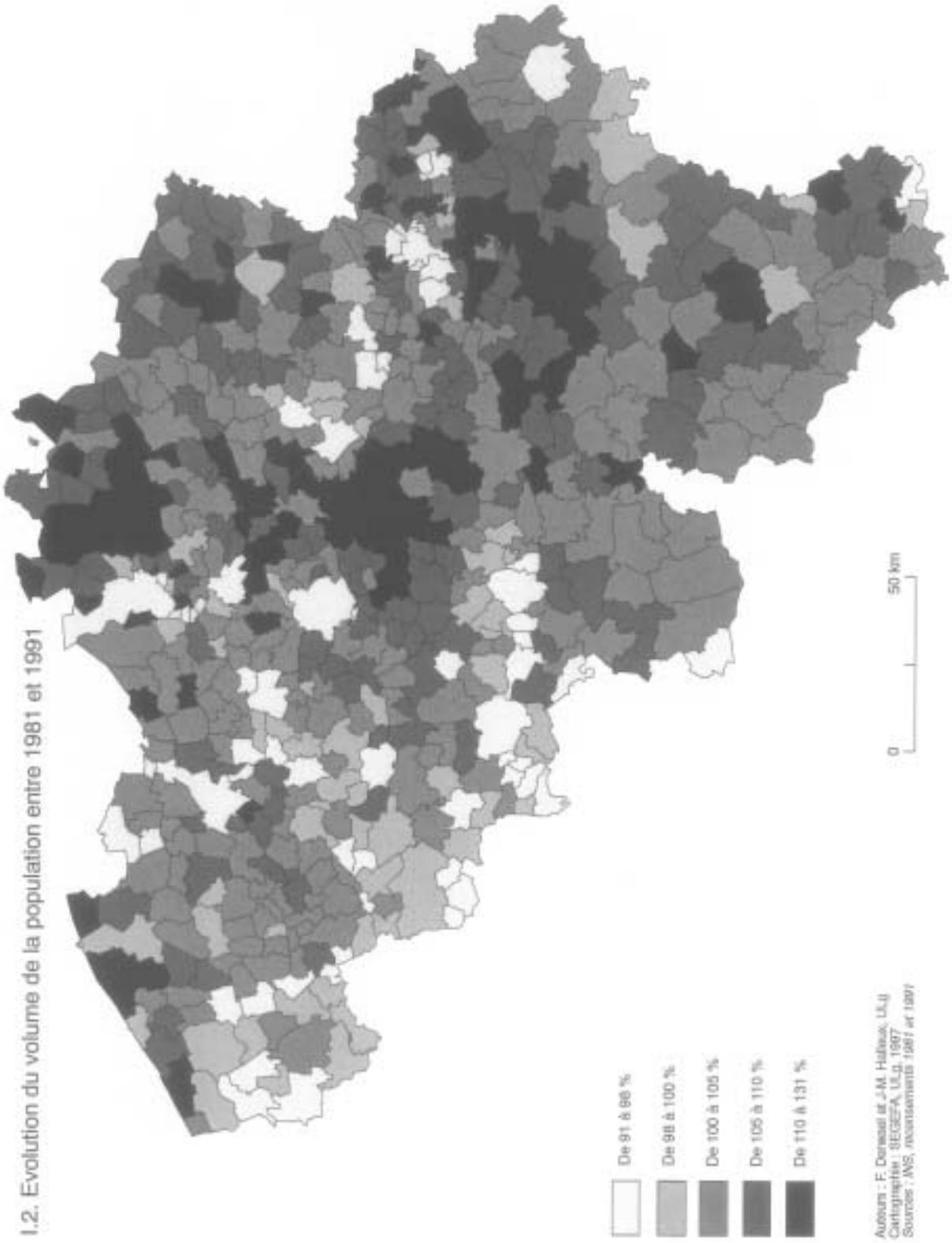
De fortes évolutions positives sont également à noter dans l'est de la province de Liège, à la fois au sud-est de Verviers (Jalhay : 121,5 %) et dans certaines communes frontalières qui profitent de l'exurbanisation de la ville allemande d'Aix-la-Chapelle (Raeren : 112,5 %). Dans le même ordre d'idée, le bassin d'emplois de Luxembourg-Ville explique la situation nettement positive du sud de la province du Luxembourg (Attert : 111,0 %).

En Flandre, la croissance périurbaine de Gand (De Pinte : 110,1 %) se marque moins nettement que celle des trois premières régions urbaines du pays. Un facteur explicatif à évoquer est la forte densité de population des communes rurales proches. Toujours en région flamande, deux zones en forte croissance sont également à signaler, tout d'abord la Campine limbourgeoise (Houthalen : 110,3 %) qui continue à profiter d'un accroissement naturel traditionnellement élevé, ensuite certaines communes de la Côte (Coxyde : 130,2 %).

5.2.2. Espaces en régression

Parmi les espaces en régression démographique, il est habituel de souligner les centres urbains. Cette constatation peut être répétée pour la décennie quatre-vingt puisque les principaux pôles urbains constituent le premier type d'espace ayant accusé une régression démographique. Le total représenté par les 19 communes bruxelloises (95,7 %), les communes centrales des 4 métropoles régionales (Liège : 90,9 %, Charleroi : 92,7 %, Anvers : 94,8 % et Gand : 96,2 %) et de nombreuses villes régionales accusent un déclin démographique entre 1981 et 1991. Le moteur de ce phénomène démographique est à trouver dans le départ de populations qui continuent à rechercher un environnement résidentiel moins urbain.

1.2. Evolution du volume de la population entre 1981 et 1991



Couplé à un phénomène de déclin économique, ce même facteur explicatif de départ pour un cadre résidentiel plus agréable doit également être évoqué pour expliquer la régression du volume de population des communes industrielles de banlieue (Fontaine-L'Évêque : 93,7 %, Flémalle : 93,9 %, Mortsel : 97,1 %, Vilvorde : 98,9 %). Dans le Hainaut, le phénomène prend une allure régionale avec une décroissance démographique depuis le Borinage (Colfontaine : 94,8 %) jusqu'à la province de Namur (Sambreville : 99,7 %). Au sud de cette partie en déclin du Hainaut, certaines communes périphériques de Charleroi (Ham-sur-Heure : 107,7 %) ou de Mons (Estinnes : 107,5 %) présentent un solde positif, solde néanmoins moins avantageux que celui des communes profitant de la suburbanisation des autres villes importantes du pays.

Un autre phénomène classique qui a continué à se maintenir au cours de la décennie quatre-vingt est la régression de la population au sein d'un certain nombre de communes rurales isolées, principalement dans le Westhoek (Poperinge : 97,0 %), mais également en Ardenne (Amblève : 97,4 %), en Hesbaye (Gingelom : 96,8 %) ou dans le Hageland (Kortenaken : 97,1 %).

Depuis Tournai (99,7 %) et Beloeil (96,4 %) jusque Alost (96,8 %) s'étend en outre un important espace en déclin démographique. Cet espace de dépeuplement correspond à un vaste territoire rural englobant le Tournaisis (Brunehaut : 95,5 %), l'ouest de la Région hennuyère (Mont de l'Enclus : 97,3 % ; Lessines : 97,1 %) et le sud de la Flandre sablo-limoneuse de l'Est (Zottegem : 97,6 % ; Grammont : 99,4 %). Une première hypothèse à évoquer afin d'expliquer cette évolution démographique est le relatif enclavement de la région.

5.3. DENSITE DE LA POPULATION (carte I.3)

L'objectif étant de replacer l'analyse des noyaux d'habitat dans un cadre explicatif global, une autre variable à examiner est *la densité de population*.

La carte I.3 montre d'abord le poids démographique du triangle Bruxelles - Gand - Anvers. Ce centre de gravité du pays se prolonge au nord de Louvain dans l'ouest de la Campine ainsi que dans la couronne périurbaine au sud de Bruxelles.

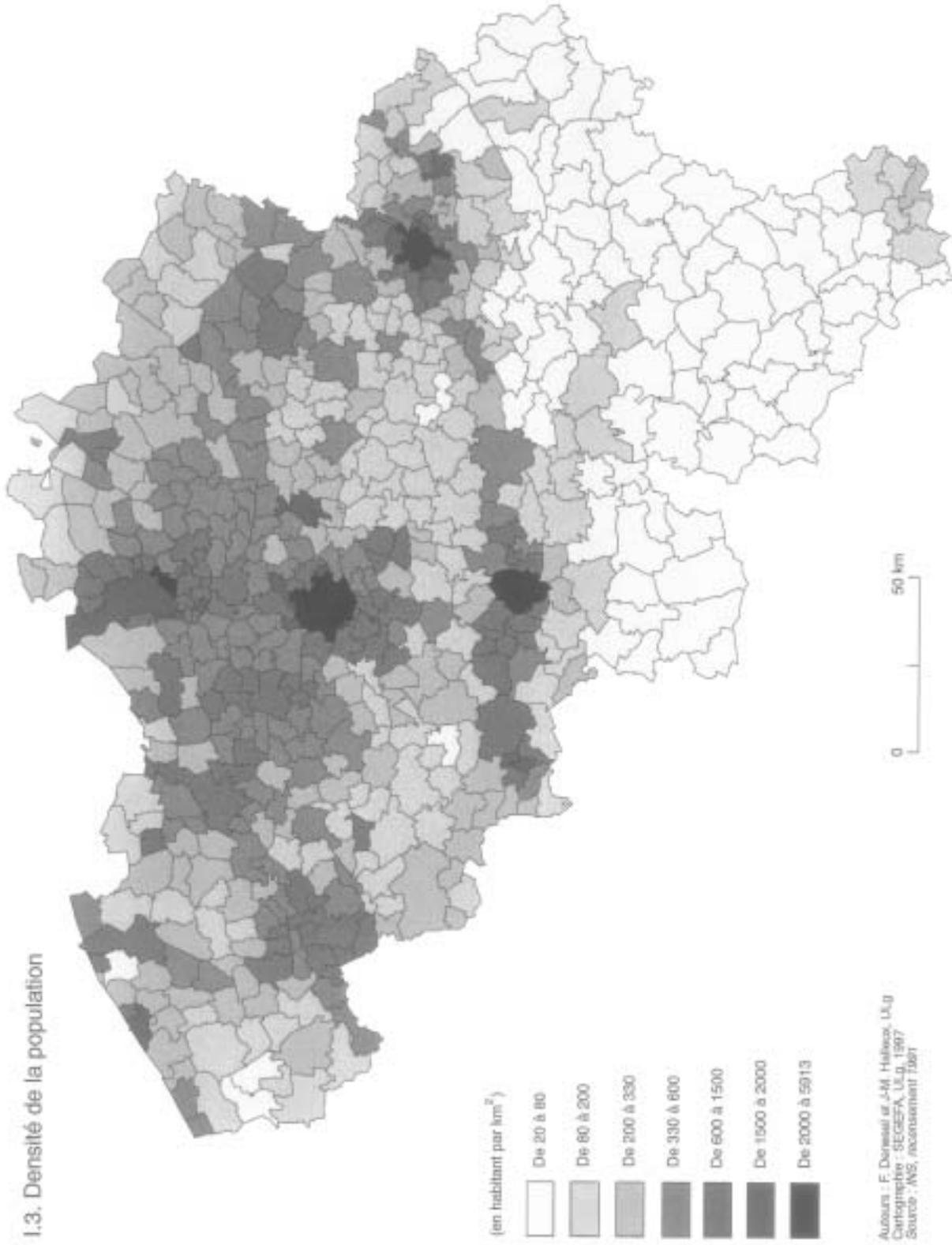
La région de Courtrai apparaît également comme un espace de forte densité, espace relié aux villes de Gand et de Bruges par deux axes, le premier vers Gand via Waregem et Deinze, le second vers Bruges via Roulers et Torhout. En Région flamande, il faut également noter les densités de certaines communes du littoral, de même que les concentrations autour du bipôle Hasselt - Genk.

Un autre élément caractéristique de la carte de densité de population du pays est le sillon constitué par les villes wallonnes avec un tracé de haute densité qui apparaît continu depuis Namur jusqu'au Borinage. Vers l'ouest, un tracé de densité relativement élevée se prolonge jusqu'à Tournai. A l'est du sillon, le poids démographique des agglomérations de Liège et de Verviers est également à signaler.

Entre les zones urbaines et industrielles du sillon wallon et les fortes densités du centre du pays s'étend, depuis la Hesbaye liégeoise jusqu'à la Région hennuyère, une bande de densité plus faible correspondant aux régions limoneuses. Des densités plus fortes sont néanmoins à noter en Région brabançonne avec deux axes depuis les fortes concentrations du sud de Bruxelles, un premier vers Charleroi via Nivelles et un second vers Mons via Braine-le-Comte et Soignies.

En Région flamande, la zone de densité la plus faible correspond au Westhoek. En Wallonie, c'est pratiquement l'ensemble des territoires situés au sud du sillon Sambre-et-Meuse qui se caractérisent par de très faibles densités de population.

1.3. Densité de la population



5.4. PART DE LA POPULATION DISPERSÉE (carte I.4)

D'une manière classique, la cartographie des modes de peuplement rural du pays délimite deux zones distinctes de part et d'autre d'une ligne tracée approximativement par les villes de Tournai, Ath, Seneffe, Nivelles, Bruxelles, Malines, Louvain, Saint-Trond et le long de la plaine alluviale de la Meuse en aval de Maastricht ; au nord de cette ligne prédomine l'**habitat dispersé**, au sud, l'**habitat groupé**.

La figure I.4 permet de retrouver ce schéma fondamental de peuplement, ce qui indique que la part de population résidant en dehors des noyaux d'habitat continue d'être relativement caractéristique des différentes régions géographiques ; en d'autres termes, les phénomènes passés et contemporains d'urbanisation des campagnes ne paraissent pas avoir complètement bouleversé les modèles traditionnels de peuplement.

Parmi les régions caractéristiques d'un important habitat dispersé, le Westhoek et la Flandre intérieure peuvent tout d'abord être citées. En continuité, les communes wallonnes situées au nord de Tournai, Leuze et Ath présentent également une part de population dispersée importante. L'habitat dispersé est encore fort présent dans l'ouest de la Région brabançonne, dans le Hageland et le nord-est du Limbourg.

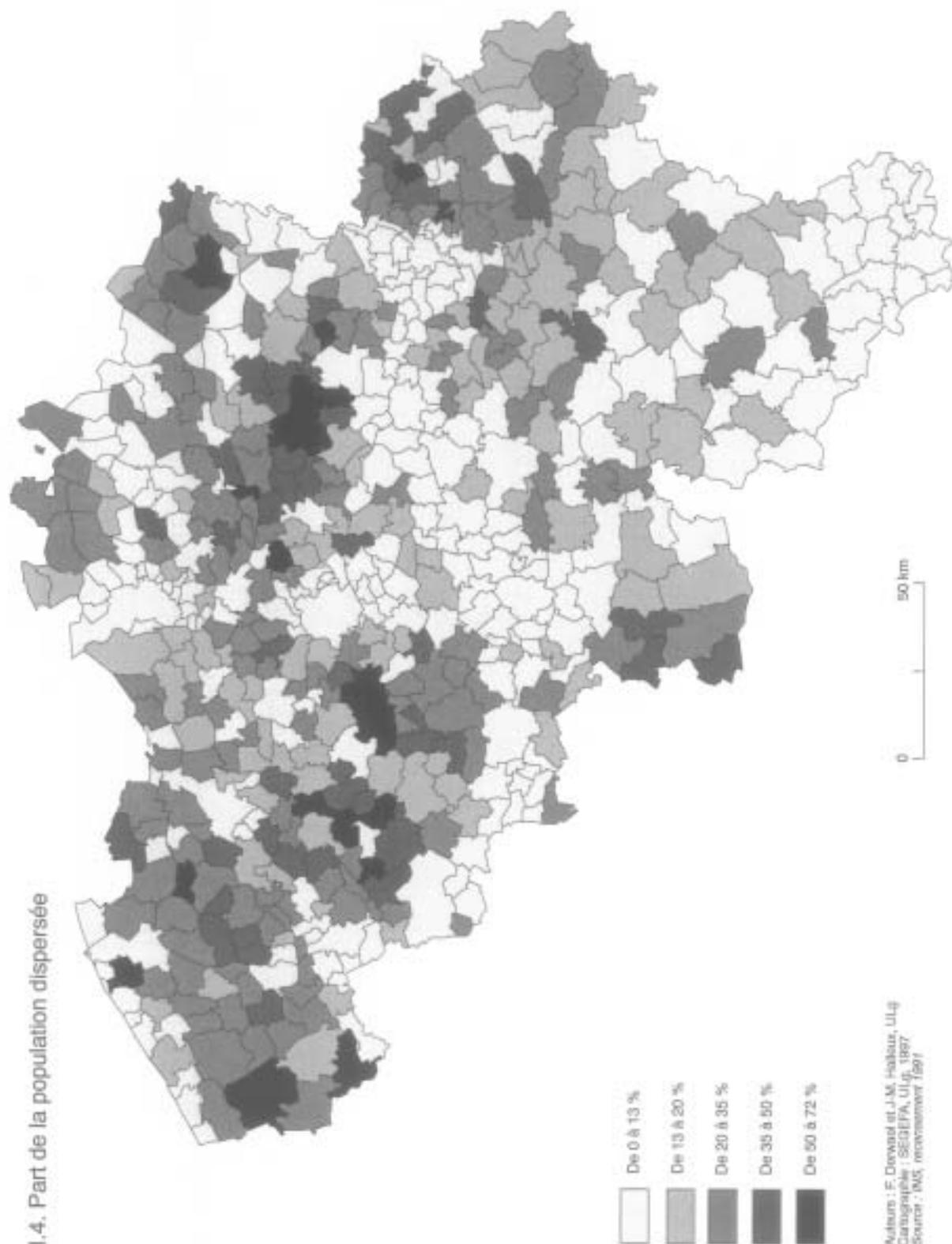
Au sud de la ligne de partage, il est important de noter le traditionnel habitat dispersé du Pays de Herve et d'une zone de transition en Ardenne du Nord-Est. Notons encore dans l'Entre-Sambre-et-Meuse le caractère dispersé de la Thiérache.

L'analyse de la variable *part de la population dispersée* a été réalisée par H. Van der Haegen, M. Pattyn et S. Rousseau à partir des informations du recensement de 1970. Parmi les facteurs explicatifs de l'existence de zones d'habitations dispersées, ces auteurs rappellent « le processus d'urbanisation des finages agricoles tel qu'il s'est déroulé depuis le début du Moyen-Âge. De manière générale, on peut dire que les zones d'habitations plus ou moins dispersées sont celles où, durant les périodes courant du X^{ème} au XIII^{ème} siècles (par exemple en Flandre) ou du XVIII^{ème} au XIX^{ème} siècles (par exemple en Campine), le défrichement de vastes étendues de terrains incultes situés à l'intérieur des villages a été entrepris » (H. Van der Haegen, M. Pattyn et S. Rousseau, 1981). Pour ce qui est du Pays de Herve, Ch. Christians (Géographie de la Belgique, 1992) évoque l'individualisme agraire traditionnel et le passage à l'économie d'élevage bovin qui, dès le XVI^{ème} siècle, a été accompagné par l'éclatement des villages et par la naissance de fermes isolées.

« Parmi les régions dont la population dispersée est plus faible, on peut distinguer deux groupes. Le premier groupe comprend les riches régions limoneuses dont celle de la Hesbaye, qui, très tôt déjà, ont été complètement ou presque complètement défrichées de sorte que pendant la période médiévale où l'assolement triennal était d'usage, toutes les terres du village étaient labourées à partir du noyau d'habitat. Comme il ne restait presque plus rien à défricher, ce modèle a pu se maintenir mais à un degré moindre en Région flamande qu'en Wallonie.

En Ardenne par contre, par suite notamment de circonstances physiques moins favorables (relief, sol, climat), le défrichement interne était beaucoup plus limité - exception faite de quelques petites régions comme la Fagne wallonne et la Thiérache. » (H. Van der Haegen, M. Pattyn et S. Rousseau, 1981).

I.4. Part de la population dispersée



5.5. DENSITE DE LA POPULATION DISPERSÉE (carte I.5)

La variable représentée sur la figure I.5 correspond à *la densité de la population dispersée*, c'est-à-dire au rapport entre le volume de population des quartiers statistiques n'appartenant pas à des noyaux d'habitat et la superficie de ces quartiers statistiques.

De manière à interpréter cette variable, il est nécessaire de faire appel à deux variables précédemment analysées : la densité de population et la part de population dispersée. Ces deux variables ayant globalement des valeurs plus élevées en Flandre qu'en Wallonie, il est logique de constater que la frontière linguistique continue de départager les zones à densité plus ou moins forte, notamment dans l'ouest du Brabant et au nord de la Hesbaye.

La seule variable *part de la population dispersée* peut être un facteur explicatif d'une importante densité de population dispersée. Deux exemples caractéristiques en sont le Hageland et l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

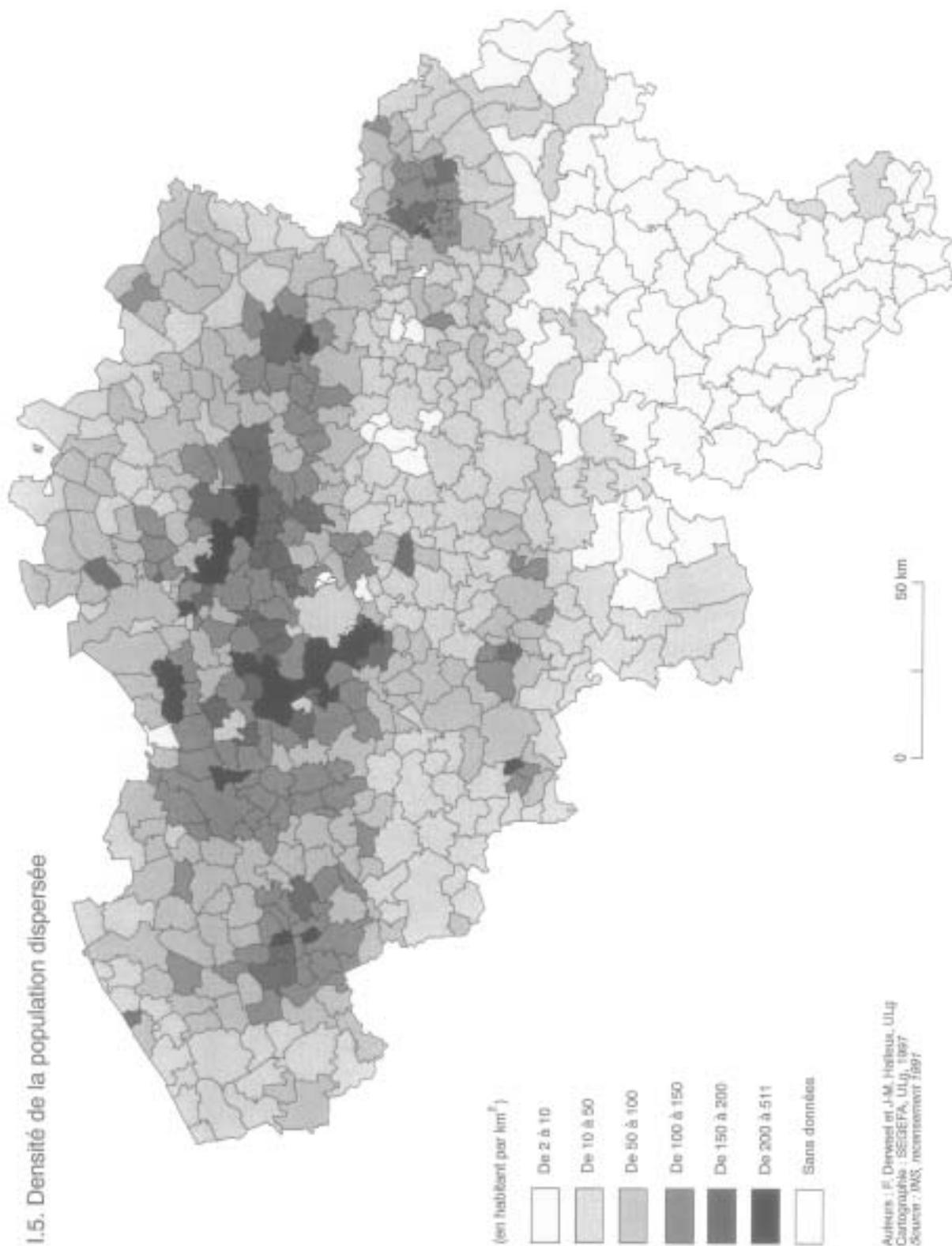
Dans le cas du sillon industriel wallon, notamment depuis Jemeppe-sur-Sambre jusque Dour, la part de la population vivant en dehors des noyaux d'habitat étant relativement faible, seules les hautes densités de la population totale sont susceptibles d'expliquer la densité de population dispersée relativement importante.

A l'inverse, les régions localisées au sud du sillon Sambre-Meuse, notamment la Thiérache, présentent des densités de population dispersée assez faibles alors que la part de population dispersée peut parfois être assez importante. Le facteur explicatif de ces divergences tient aux volumes de population réduits de ces régions du sud du pays. Le même phénomène est également caractéristique du Westhoek et dans une moindre mesure du nord du Limbourg.

Parmi les régions qui comptent une densité de population dispersée faible, la situation hesbignonne est assez caractéristique. En terme de facteur explicatif, il faut évoquer à la fois le semis traditionnel en villages compacts et les densités de population peu élevées. Bien que moins nettes, les situations des régions limoneuses hennuyère et brabançonne sont interprétables avec la même grille d'analyse.

Pour les régions qui comptent les plus hautes densités de population dispersée, il est possible de distinguer deux types d'espaces : tout d'abord le Courtrais et la Flandre sablo-limoneuse au sud de Gand qui comptent à la fois une importante densité de population et un semis rural traditionnellement dispersé, ensuite l'auréole flamande autour de Bruxelles (Brabant, sud de la province d'Anvers et est de la Flandre orientale), région pour laquelle il faut, en plus des deux facteurs explicatifs précédemment évoqués, ajouter l'importante concentration de migrants alternants vers Bruxelles (H. Van der Haegen, M. Pattyn et S. Rousseau, 1981).

1.5. Densité de la population dispersée



5.6. EVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION DISPERSÉE (carte I.6)

La variable analysée correspond à l'évolution, entre 1981 et 1991, de la part de la population dispersée.

De manière globale, ce sont les espaces au semis traditionnel de peuplement dispersé qui connaissent l'évolution la moins positive de l'habitat dispersé. Cet élément est particulièrement affirmé à l'est de Bruxelles où la ligne traditionnelle de partage entre les régions où domine l'habitat groupé et l'habitat dispersé peut maintenant être considérée comme la limite entre les zones à forte et à faible croissance de l'habitat dispersé. La situation est moins nette dans certaines communes de l'ouest de la capitale qui comptent à la fois une importante proportion de population dispersée et une croissance de ce pourcentage ; l'explication pourrait résider dans le fait que ces espaces suburbains continuent à être marqués par une croissance démographique positive, croissance qui se déverserait sur l'habitat dispersé. La situation est comparable en Campine anversoise ainsi que dans de nombreuses communes du triangle Bruxelles - Gand - Anvers.

L'espace marqué par la baisse la plus significative de la proportion de population dispersée correspond à la Flandre intérieure, région au mode de peuplement traditionnellement dispersé. Le phénomène est identique pour de nombreuses communes littorales ou des Polders. Au delà de l'axe Gand - Courtrai, une situation comparable se poursuit jusqu'aux communes hennuyères au mode de peuplement rural traditionnellement dispersé. A l'inverse, dans le Pays de Herve, où l'une des caractéristiques traditionnelles est le mode d'habitat dispersé, la part de population dispersée est en croissance.

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, de vastes territoires connaissent une croissance significative de leur part de population dispersée : l'est de la province de Liège, l'axe Liège - Marche, certaines communes du centre de la province du Luxembourg, la Lorraine, la vallée de la Semois et l'est de la Botte du Hainaut. A l'inverse, les communes de l'Ardenne centrale à proximité de Bastogne semblent moins touchées par le phénomène.

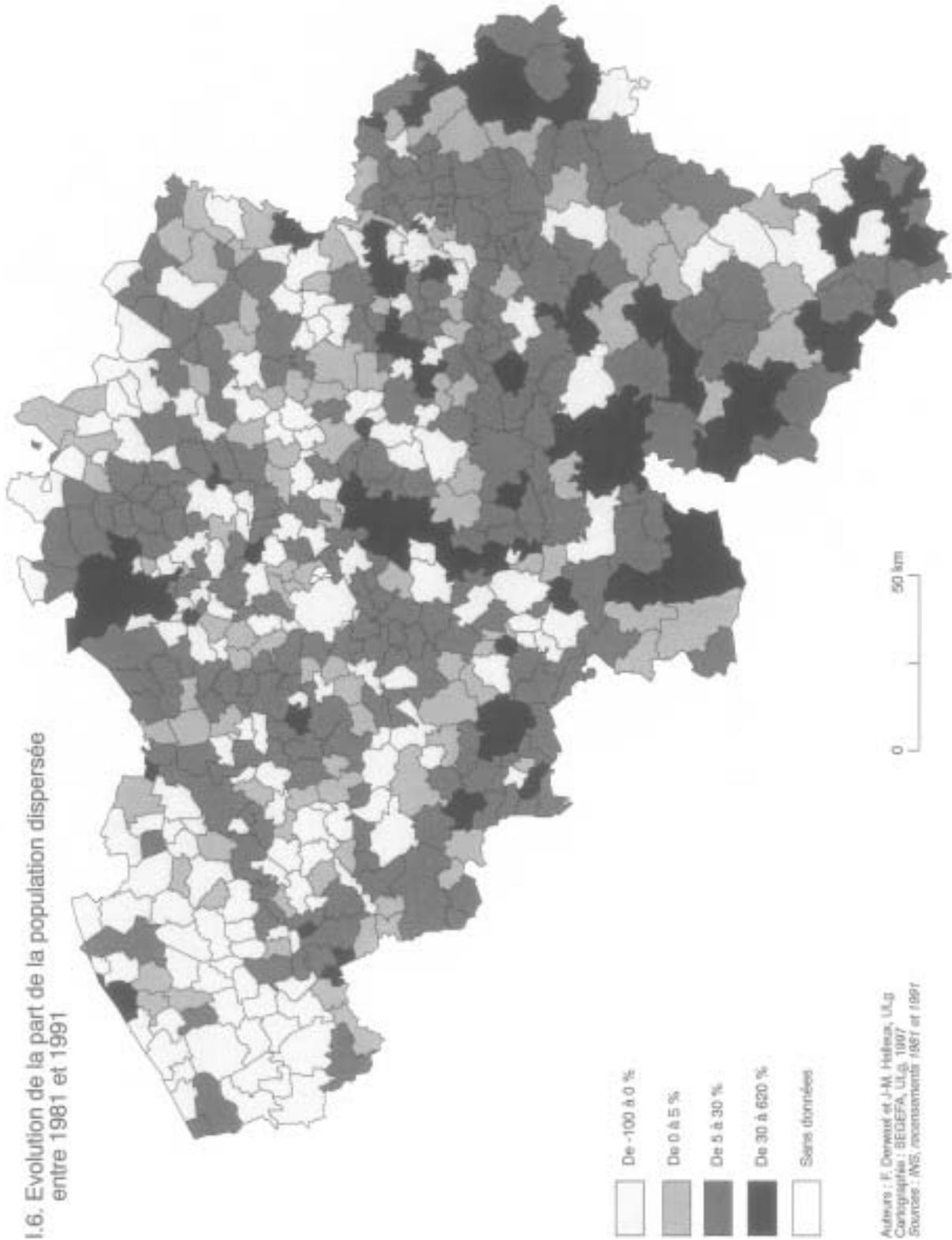
5.7. EVOLUTION DU VOLUME DE LA POPULATION DISPERSÉE (carte I.7)

D'une manière logique, la croissance du volume de la population dispersée est corrélée à l'évolution globale de la population (figure I.2). Dans ce cadre, il faut souligner les croissances des espaces suburbains de Bruxelles et d'Anvers. Pour ce qui est du complexe résidentiel urbain bruxellois, les croissances les plus fortes sont l'apanage des communes situées au sud-est et relativement éloignées du centre de l'agglomération (à partir d'Ottignies et de Wavre).

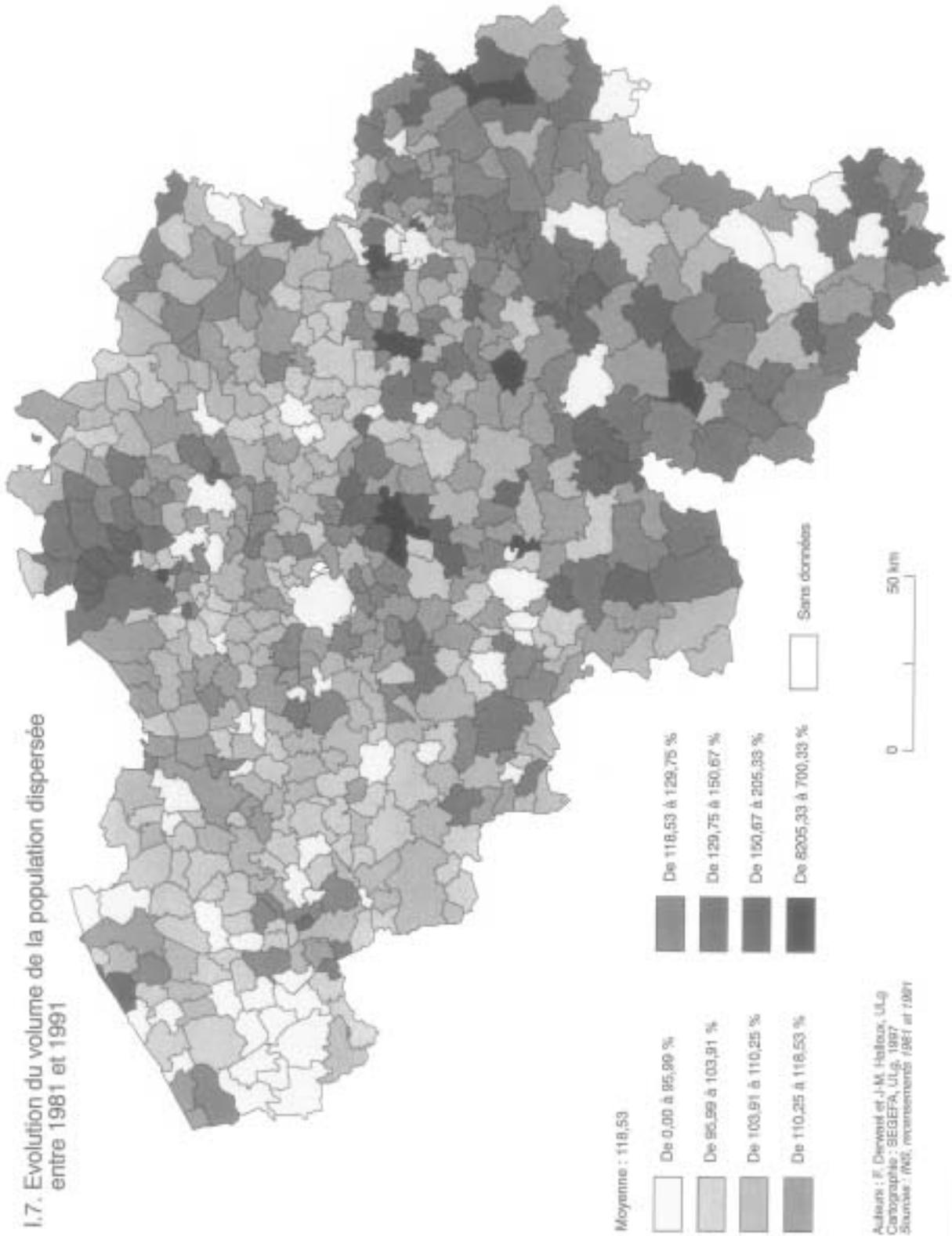
A l'inverse, les espaces marqués par l'évolution la plus négative des volumes de population dispersée sont des espaces qui présentent globalement une évolution négative pour les volumes de population totaux. Dans cette catégorie, peuvent être classées certaines communes rurales d'Ardenne, du Westhoek, de Hesbaye ou du Hageland, la région de Charleroi et la partie sud de la vaste dépression démographique qui s'étend depuis Tournai jusque Alost.

Par ailleurs, la diminution du volume de la population dispersée est également corrélée à la diminution de la part de la population dispersée. La Flandre intérieure correspond à la région qui accuse un déclin le plus lié à cet élément.

I.6. Evolution de la part de la population dispersée entre 1981 et 1991



I.7. Evolution du volume de la population dispersée
entre 1981 et 1991



Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, les fortes valeurs de nombreuses communes sont à mettre en parallèle à la fois à un solde démographique globalement positif et à une croissance de la part de la population dispersée.

5.8. DENSITE DE LA POPULATION EN NOYAUX (carte I.8)

La variable représentée sur la figure I.8 correspond à la densité de la population des noyaux, c'est-à-dire au rapport entre le volume de population des quartiers statistiques appartenant à des noyaux d'habitat et la superficie de ces quartiers statistiques.

L'image globale de cette figure est comparable à celle de la carte de la densité de population (voir carte I.3). Cette situation est à mettre en parallèle avec le fait que les pôles urbains aux volumes de population les plus importants sont aussi, d'une manière générale, les noyaux d'habitats les plus denses (voir point 4.).

D'une manière logique, la figure I.8 permet de retrouver le triangle Bruxelles - Gand - Anvers avec des densités particulièrement élevées le long de l'axe Bruxelles - Anvers. A partir de ce coeur démographique du pays, deux axes rejoignent les hautes densités du sillon wallon (tout comme sur la figure représentant la densité de population), le premier via Nivelles vers Charleroi, le second via Soignies et Braine-le-Comte vers Mons.

En Flandre occidentale, deux zones de forte densité sont séparées par une bande moins dense ; la première zone dense s'étend depuis le Courtrais jusqu'à Ruiselede, la deuxième comprend les communes littorales, les Polders et le Westhoek. La densité de population relativement élevée des noyaux de certaines communes du Westhoek est à mettre en parallèle avec les caractéristiques du semis de population où la dispersion cohabite avec des villes (Furnes, Ypres, Poperinge) plutôt qu'avec des villages. Rappelons que les petits noyaux d'habitat sont généralement peu denses.

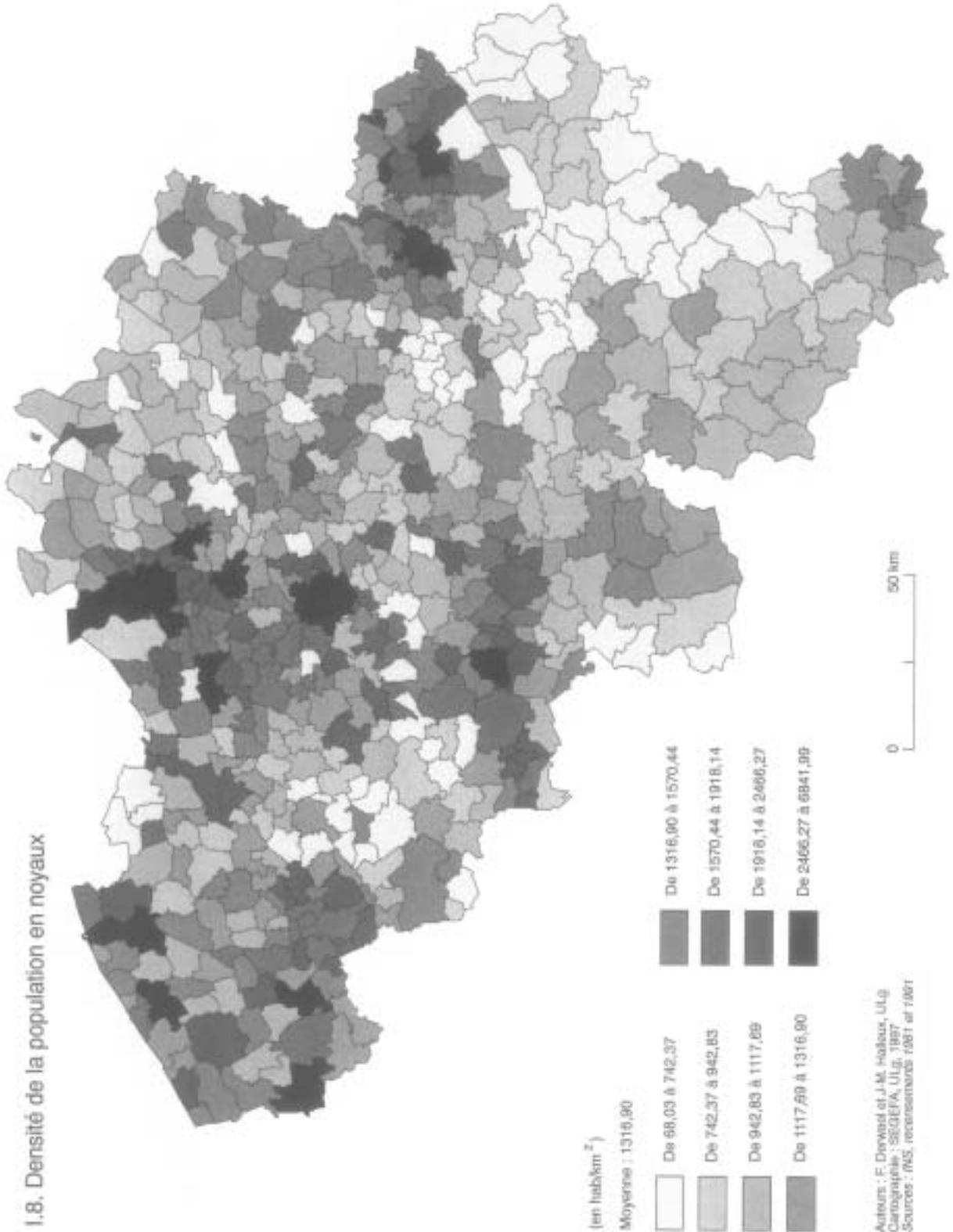
A l'exception de la commune de Gand et des espaces inclus dans le triangle central du pays, les noyaux d'habitat de la province de Flandre orientale sont relativement peu denses. Ces zones, caractérisées par des valeurs communales faibles, se prolongent en Région hennuyère. La situation est comparable dans cette autre région limoneuse qu'est la Hesbaye.

Dans la Botte du Hainaut, les phénomènes sont difficilement lisibles. Cet élément doit être mis en parallèle avec le fait que le découpage communal est loin d'épouser les frontières des régions géographiques que sont la Fagne, la Calestienne et la Thiérache.

En province de Liège, les densités les plus importantes correspondent logiquement aux communes des agglomérations de Liège et de Verviers. Il faut également constater les densités élevées de certaines communes rurales du Pays de Herve et d'une partie importante des communes des Cantons de l'Est. Concernant le Pays de Herve, il faut évoquer une situation comparable à celle du Westhoek avec une dispersion importante, quelques petites villes (Herve, Aubel, Kelmis) et un nombre limité de petits villages. Les trois communes de Raeren, Eupen et Baelen sont également caractérisées par un nombre peu important de petits villages, et donc par des densités moyennes en noyaux élevées.

Dans le Luxembourg, ce sont les régions des plateaux autour de Bastogne qui comptent les densités les plus faibles. Cet élément est à mettre en relation avec le fait que les noyaux d'habitat de cette région sont essentiellement des villages, or, d'une manière générale, les villages sont moins

I.8. Densité de la population en noyaux



denses que les noyaux d'habitat plus importants (voir point 4.). A l'inverse, les communes de la vallée de la Semois présentent des valeurs plus élevées tandis que les chiffres relatifs aux communes lorraines sont caractéristiques d'espaces plus urbanisés.

Des valeurs relativement élevées caractérisent encore certaines communes englobant des gros pôles urbains (Tournai, Renaix, Eeklo, Turnhout, Diest, Huy, Namur), la région de Tirlemont et l'est de la province du Limbourg.

5.9. EVOLUTION DU VOLUME DE LA POPULATION EN NOYAUX (carte I.9)

De manière à analyser l'évolution du volume de population en noyaux, il est utile de faire référence aux deux variables précédemment étudiées que sont l'évolution du volume de population globale et l'évolution du volume de population dispersée.

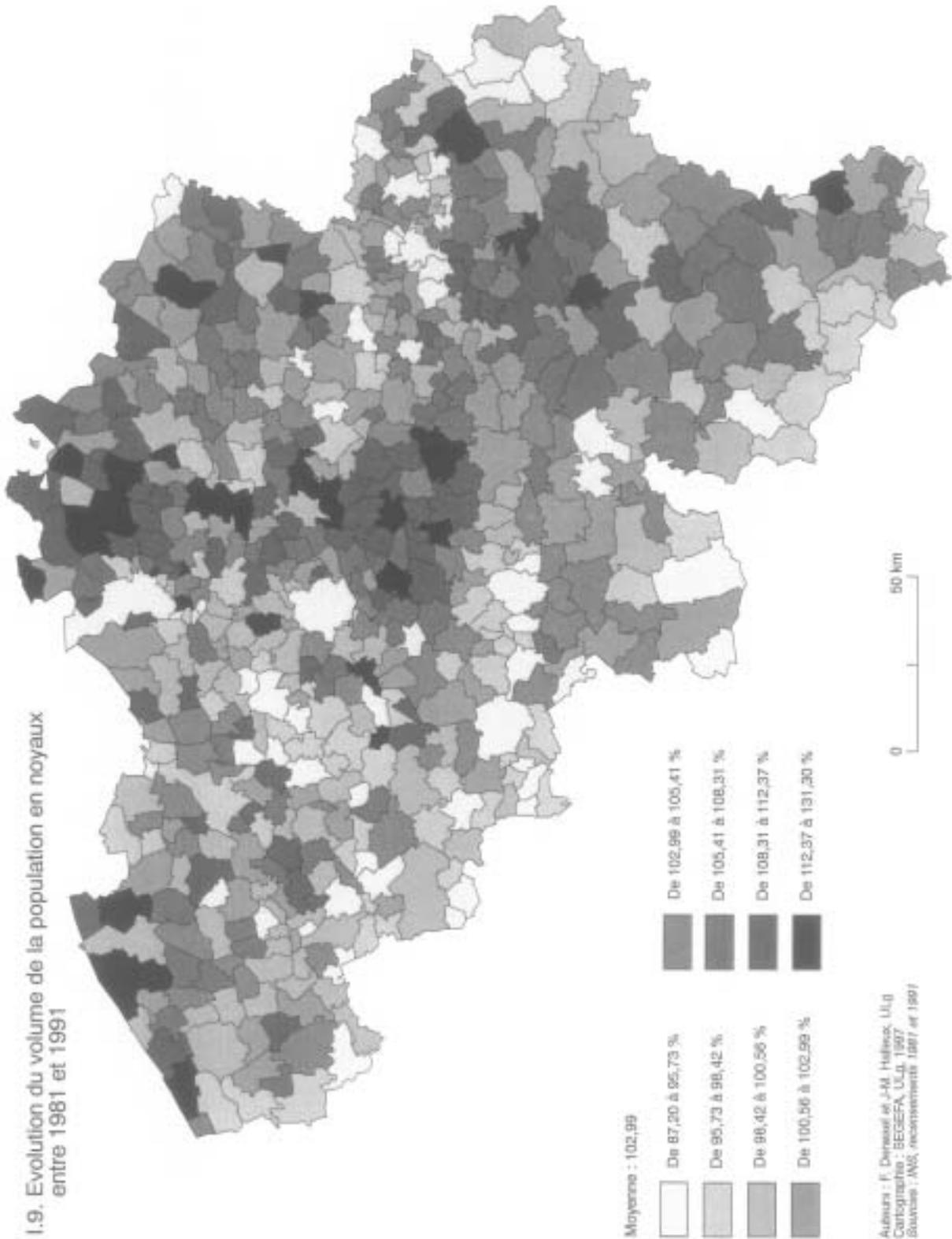
Tout comme pour l'évolution du volume de population globale (I.2), les espaces les plus marqués par une croissance des volumes de population en noyaux correspondent à certaines sections des complexes résidentiels urbains des deux premières villes du pays, en Campine pour Anvers, dans le sud-est de la région urbaine pour Bruxelles. Entre ces deux espaces existe un axe de croissance constitué par des communes situées entre Louvain et Malines.

Comme nous l'avons signalé ci-dessus, la Côte et la Campine limbourgeoise sont caractérisées par une évolution positive des volumes de population. Cette évolution positive semble davantage concerner les noyaux d'habitat que les espaces non inclus dans l'habitat groupé.

Pour l'évolution du volume de population dispersée, nous notons la décroissance accusée de la Flandre intérieure ; cette constatation ne se vérifie plus pour l'évolution du volume de population en noyau, ce qui semble indiquer que si cette partie du pays connaît une diminution du volume de population dispersée, l'explication ne tient pas uniquement à un phénomène démographique. La situation est opposée dans le Pays de Herve ainsi que dans l'est de l'Ardenne du Nord-Est où une évolution démographique globalement positive se marque par une croissance de l'habitat dispersé plutôt que par une densification des noyaux.

Entre Bastogne et Bertrix, la croissance de la population de cette partie de l'Ardenne centrale se marque davantage au sein des noyaux que dans les secteurs de population dispersée. Un facteur explicatif pourrait résider dans le fait que ces régions correspondent aux espaces pour lesquels la densité des noyaux est particulièrement faible (voir ci-dessus point 5.8.), ce qui laisserait suffisamment d'espaces libres pour l'implantation de nouveaux habitants.

I.9. Evolution du volume de la population en noyaux
entre 1981 et 1991



CONCLUSION

L'analyse des données du recensement de 1991 relatives aux noyaux d'habitat a permis de faire le point sur le phénomène de distribution des populations du point de vue de l'artificialisation et de l'urbanisation des territoires.

Dans ce cadre, nous avons pu notamment vérifier qu'après la décennie septante pendant laquelle le poids démographique des noyaux d'habitat s'est renforcé, la décennie quatre-vingt a été marquée par une forte croissance du volume de population résidant en dehors des agglomérations morphologiques. D'une manière globale, cette diffusion de l'habitat dispersé se surimpose à la trame de l'habitat traditionnel et semble petit à petit en gommer les spécificités. Dans ce cadre, il est par exemple frappant de constater que, du point de vue de la part de population dispersée, l'écart entre le nord et le sud du pays tend à se réduire.

Durant cette même décennie, une autre tendance importante, à mettre en parallèle avec les processus bien connus d'exurbanisation et de périurbanisation, a été le déclin démographique des agglomérations aux volumes de population les plus importants. Mais ces importants noyaux restent cependant les agglomérations morphologiques les plus denses du pays.

Au delà de ces caractères généraux, les spécificités régionales, provinciales ou locales jouent également un rôle primordial dans l'interprétation des données relatives à la problématique des noyaux d'habitat. Aussi les facteurs explicatifs liés aux traditionnelles régions géographiques ont largement été utilisés dans les grilles d'analyses, grilles d'analyses qui pourraient être améliorées par des études plus fines s'attachant aux interrelations entre les territoires et les variables analysées.

BIBLIOGRAPHIE

- **Christians C.**, Les campagnes in J. Denis (sous la direction de), *Géographie de la Belgique*, Crédit communal de Belgique, 1992.

- **Leemans S., Pattyn M., Rousseau S. et Van der Haegen H.**, Les régions urbaines belges en 1981, *Etudes statistiques*, pp. 5-25, 1990(89).

- **Pattyn M. et Van der Haegen H.**, Analyse géographique de la région flamande, *Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques -SOBEG-*, 1987/2.

- **Van der Haegen H., Pattyn M., Rousseau S.**, Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique, situation en 1980. *Bulletin statistique* n° 5-6, mai-juin 1981.

- **Van der Haegen H., Van Hecke E., Juchtmans G.**, Les régions urbaines belges en 1991, *Etudes statistiques*, pp. 3-42, 1996(104).

ANNEXE 1: EVOLUTION DYNAMIQUE DES NOYAUX D'HABITAT DE 1981 A 1991

Puisque le découpage en secteurs statistiques n'a pas été modifié entre les recensements de 1981 et 1991, l'ensemble de l'analyse relative aux noyaux d'habitat a été réalisée sur base du dernier découpage existant, c'est-à-dire celui de 1981.

Or, la croissance généralisée de l'urbanisation au cours de la décennie quatre-vingt laisse supposer que la morphologie des noyaux d'habitat a dû évoluer, c'est ce que nous dénommons l'**évolution dynamique des noyaux**.

L'objectif de cette annexe est donc de localiser les évolutions morphologiques des noyaux d'habitat en identifiant dans un premier temps les secteurs statistiques qui devraient être rattachés à un noyau d'habitat et en identifiant dans un second temps les noyaux d'habitat auxquels ces secteurs doivent être rattachés. Eventuellement, si aucun rattachement ne paraît envisageable, ces secteurs statistiques peuvent être à l'origine d'un nouveau noyau d'habitat.

A terme, les secteurs statistiques retenus pourraient servir de point de départ à l'INS pour un nouveau découpage du territoire. Dans ce cas, des vérifications sur documents cartographiques ou directement sur le terrain s'avèreraient nécessaires.

Méthodologie

Cette évolution dynamique est strictement basée sur une **analyse statistique**. Les variables prises en compte sont la **densité de population** du secteur et l'**évolution de la densité** entre 1981 et 1991, le **volume de population** en 1991 intervenant éventuellement.

- Dans un premier temps, les **5 258** secteurs statistiques du royaume n'appartenant pas à un noyau d'habitat¹ ont été retenus comme point de départ de l'analyse.

- A partir de ce fichier de base, le **seuil minimal des 5 hab./ha** (500 hab./km²) a d'abord été fixé comme critère d'intégration à un noyau d'habitat. De cette manière, **233 secteurs statistiques** présentant une densité d'habitat supérieure ou égale à 5 hab./ha ont été retenus.

- Par la suite, du fait que la densité de population est une variable dépendant directement de la superficie du secteur, il a été décidé que l'**évolution de la densité de population** au cours de la décennie quatre-vingt devait également être utilisée. Ainsi, une croissance d'au moins 10 % de la densité de population a été retenue comme seuil minimal.

Nous avons cependant décidé d'associer à cette variable un **volume de population** d'au moins 150 habitants. En effet, en deçà de cette valeur, la croissance de la densité de population n'est plus significative et ne peut certainement plus être associée au développement d'un nouveau noyau d'habitat.

De cette manière, **206 secteurs** supplémentaires ont été retenus.

- Enfin, malgré un volume de population inférieur au seuil de 150 habitants, **50 secteurs statistiques** ont encore été retenu car ils présentent une croissance de leur densité de population supérieure ou égale à 1 000 %.

¹ La banque de données INS reprenant l'ensemble des noyaux d'habitat ainsi que les secteurs statistiques qui s'y rattachent a été utilisée afin d'identifier les secteurs non rattachés à un noyau.

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

NOYAUX	POPULATION	POPULATION	CROISSANCE
	1981	1991	%
ANVERS			
1058 OOSTMALLE	4328	4933	13,98
1060 PUTTE (ARR. ANTWERPEN)	4358	4918	12,85
1055 MERKSPLAS	3894	4857	24,73
1064 RIJKEVORSEL	4726	4487	-5,06
1034 BALEN-WEZEL	4014	4250	5,88
1081 WUUSTWEZEL	3780	3993	5,63
1122 RETIE	3632	3978	9,53
1079 WIEKEVORST	2400	3862	60,92
1071 ST KATELIJNE-WAVER	3645	3788	3,92
1106 LICHTAART	3349	3783	12,96
1035 BEERZEL	3824	3724	-2,62
1115 OEVEL	3752	3695	-1,52
1059 PUTTE (ARR. MECHELEN)	3334	3563	6,87
1074 VEERLE	3413	3493	2,34
1042 GOOREIND	3060	3354	9,61
1048 ITEGEM	3073	3278	6,67
1600 ANTWERPSE HAVENZONE	4112	3237	-21,28
1056 OELEGEM	2636	3224	22,31
1126 TIELEN	2968	3207	8,05
1104 KESSEL	2800	3200	14,29
1077 WESTERLO	2869	3055	6,48
1121 REET	2295	2995	30,50
1050 KESSEL	2420	2941	21,53
1067 RUMST	3116	2920	-6,29
1139 ZOERSEL	2392	2796	16,89
1063 RAVELS	2494	2732	9,54
1092 EINDHOUT	2189	2661	21,56
1044 HERSELT	2759	2633	-4,57
1045 HOMBEEK	2565	2623	2,26
1093 ELZESTRAAT-EKELENVELD	2273	2478	9,02
1039 BROECHEM	2230	2468	10,67
1096 HALLE	2092	2382	13,86
1097 HEIKANT-HEESTEN	1287	2293	78,17
1116 ONZE-LIEVE-VROUW-WAVER	1881	2262	20,26
1094 GIERLE	2107	2257	7,12
1127 TISSELT	2076	2256	8,67
1082 ZANDHOVEN	2187	2254	3,06
1111 MOLEKENS-VELDHOVEN	1930	2237	15,91
1601 BOUWEL	1989	2228	12,02
1110 MILLEGEM-STOKT	2082	2173	4,37
1146 BOOISCHOT-STATION	2251	2146	-4,66
1133 WECHELDERZANDE	1860	2118	13,87
1128 TONGERLO	2047	2100	2,59
1136 WILDERT	1747	2076	18,83
1172 OLMEN	1792	2068	15,40

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

1073 TERHAGEN	2089	2042	-2,25
1134 WEELDE	1703	1925	13,04
1167 MEERLE	1543	1913	23,98
1112 MORKHOVEN	1778	1899	6,81
1099 HINGENE	1220	1877	53,85
1107 LOENHOUT	1657	1869	12,79
1108 MEER	1666	1868	12,12
1066 RUISBROEK-LUIA ARDSHOEK	2097	1804	-13,97
1179 PULDERBOS	1523	1794	17,79
1645 ZWANEVEN	1422	1775	24,82
1125 SINT-JOZEF	1770	1745	-1,41
1040 DONK-BOERENTANG	1860	1739	-6,51
1105 KONINGSHOOIKT	1499	1646	9,81
1086 BLAUWBERG-WEZEL	1238	1638	32,31
1117 OOSTERLO-ZAMMEL	1579	1632	3,36
1174 OPPUURS	1414	1622	14,71
1132 WALEM	1603	1615	0,75
1143 BAARLE-HERTOG	1495	1594	6,62
1191 VREMDE	1081	1578	45,98
1118 POPPEL	1324	1570	18,58
1124 SCHRIEK	1278	1543	20,74
1113 NIEUWMOER	1430	1515	5,94
1201 GOOR	642	1446	125,23
1085 BEVEL	1561	1434	-8,14
1089 BREENDONK	1541	1423	-7,66
1658 HOGE HEIDE	827	1413	70,86
1130 VLIMMEREN	1367	1396	2,12
1634 HOGE BERGEN	1044	1380	32,18
1065 ROSSELAAR-HEIDEHUIZEN	1586	1375	-13,30
1163 LEEST	1075	1367	27,16
1145 BERGOM	1090	1346	23,49
1087 BOOISCHOT	1455	1329	-8,66
1194 WORTEL	1081	1293	19,61
1084 ACHTERBROEK	1422	1279	-10,06
1137 WINTHAM	1188	1260	6,06
1131 VOORTKAPEL	1363	1227	-9,98
1135 WESTMERBEEK	1150	1224	6,43
1651 STEDENWIJK-BERKVEN-REIVENNEN	1167	1149	-1,54
1123 RUISBROEK-DORP	910	1128	23,96
1101 HULSEN-GREES	1317	1121	-14,88
1650 HEIDE	951	1108	16,51
1193 WINKELOMSEHEIDE	1194	1095	-8,29
1147 BRANST	1134	1085	-4,32
1144 BEL	802	1056	31,67
1175 OUDE GOD	904	1055	16,70
1138 ZOERLE-PARWIJS	1461	1036	-29,09
1158 HORENDONK	866	1035	19,52

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

BRABANT FLAMAND			
2026 OPWIJK	4945	4885	-1,21
2032 VELTEM-BEISEM-WINKSELE	4151	4740	14,19
2027 OURODENBERG-LITER	4858	4731	-2,61
2014 AVERBODE-TESTELT	3874	4236	9,34
2046 HAACHT	4005	4092	2,17
2034 WEZEMAAL	3491	3952	13,21
2102 BLANDEN-HAASRODE-VAALBEEK	3302	3948	19,56
2017 HEKELGEM	3766	3923	4,17
2042 ELEWIJT	3298	3789	14,89
2047 HAACHT-STATION	3605	3684	2,19
2016 BERTEM	3370	3516	4,33
2015 BEGIJNENDIJK	3490	3480	-0,29
2019 HOEGAARDEN	3457	3371	-2,49
2058 LEEFDAAL	2909	3307	13,68
2028 RILLAAR	3107	3150	1,38
2072 SCHEPDAAL	2170	2932	35,12
2081 ZEMST	2601	2822	8,50
2068 OUD-HEVERLEE	2417	2813	16,38
2060 MALDEREN	2644	2720	2,87
2050 HEVER	2509	2706	7,85
2039 BOORTMERBEEK	2489	2659	6,83
2052 HOFSTADE	2445	2600	6,34
2071 SCHAFFEN	2377	2469	3,87
2053 HUMBEEK	1748	2441	39,65
2197 SCHIPLAKEN	2021	2355	16,53
2070 ROTSELAAR	2279	2331	2,28
2104 HOUTEM	641	2319	261,78
2043 EPPEGEM	1974	2291	16,06
2074 ST-KWINTENS-LENNIK	1990	2213	11,21
2033 WEERDE	1965	2160	9,92
2107 KOESTRAAT-STUIKBERG-NEERHAVERT	1794	2048	14,16
2628 SINT-BRIXIUS-RODE	1278	2038	59,47
2075 ST-PIETERS-LEEUEW	1769	2019	14,13
2062 MELSBROEK	2074	2016	-2,80
2076 TIELT	1862	1994	7,09
2092 BOUTERSEM	1842	1769	-3,96
2111 LOVENJOEL	1571	1688	7,45
2080 WERCHTER	1520	1684	10,79
2151 BRUSSEGEM-HAMME	2061	1607	-22,03
2083 ZOUTLEEUW	1393	1511	8,47
2195 ROOSBEEK	1401	1500	7,07
2057 KUMTICH	1511	1498	-0,86
2124 PERK	1340	1477	10,22
2063 MOLLEM	1461	1471	0,68
2205 VLEZENBEEK	1398	1466	4,86
2041 MAZENZELE	1457	1441	-1,10
2626 HOLLEBEEK-NOORD-OOST	1129	1405	24,45
2154 DUISBURG	1446	1391	-3,80

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

2082 ZICHEM	1783	1386	-22,27
2061 MEERBEEK	1340	1368	2,09
2128 SINT-JORIS-WEERT	1307	1366	4,51
2067 OPLINTER	1355	1338	-1,25
2077 TILDONK	1332	1334	0,15
2065 NEERWINDEN-LAAR	1210	1307	8,02
2129 SINT-JORIS-WINGE	1108	1295	16,88
2403 RELEGEM-NEERZELLIK	1173	1291	10,06
2069 PEISEGEM	1375	1287	-6,40
2038 BEKKEVOORT	1188	1267	6,65
2632 PELLENBERG-KERN	940	1239	31,81
2114 MOLENSTEDE	1101	1223	11,08
2105 HULDENBERG	1143	1222	6,91
2132 SINT-ULRIKS-KAPELLE	825	1202	45,70
2401 BUKEN	1001	1174	17,28
2131 SINT-MARTENS-LENNIK	1074	1164	8,38
2133 STEENHUFFEL	1112	1158	4,14
2140 WALSHOUTEM	1043	1122	7,57
2089 BETEKOM	1342	1120	-16,54
2049 HERNE	1214	1102	-9,23
2099 GALMAARDEN	1167	1091	-6,51
2045 GELRODE	1090	1086	-0,37
2198 SINT-AGATHA-RODE	914	1082	18,38
2206 WAMBEEK	984	1079	9,65
2187 ONZE-LIEVE-VROUW-LOMBEEK	950	1079	13,58
2073 SCHOONDERBUKEN	1149	1039	-9,57
2044 ESSENE	1194	1034	-13,40
2149 BUNSBEEK	936	1029	9,94
2607 LAAR	1143	1019	-10,85
2184 NEDEROKKERZEEL	975	1014	4,00
2181 NEERIJSE	1001	1013	1,20
2119 OKSELAAR	1073	1006	-6,24
2636 BRUKOM	945	1005	6,35
FLANDRE OCCIDENTALE			
3054 OOSTROZEBEKE	4893	4971	1,59
3043 KORTEMARK	4935	4925	-0,20
3029 AVELGEM	4499	4854	7,89
3030 BEERNEM	4450	4791	7,66
3055 OUDENBURG-ETTELGEM	4663	4729	1,42
3020 INGELMUNSTER	4434	4374	-1,35
3036 GELUWE	4077	4359	6,92
3035 EERNEGEM	4483	4338	-3,23
3037 DEN HAAN	3754	4188	11,56
3067 ZEEBRUGGE	4368	4160	-4,76
3104 VARSENARE	3211	4159	29,52
3100 SIJSELE	3283	3954	20,44
3024 MOORSLEDE	3782	3819	0,98
3028 ARDOOIE	3730	3670	-1,61

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

3047 LENDELEDE	3331	3471	4,20
3039 HOUTHULST	3583	3421	-4,52
3040 ICHTEGEM	2962	3381	14,15
3049 LOPPEM	2827	3375	19,38
3042 KOEKELARE	3306	3282	-0,73
3038 HOOGLEDE	3075	3228	4,98
3033 DADIZELE	3198	3182	-0,50
3066 WINGENE	3179	3167	-0,38
3150 OESELGEM-WAKKEN	3085	3064	-0,68
3058 SINT-ELOOIS-WINKEL	3104	3054	-1,61
3105 WENDUINE	2368	3002	26,77
3068 ZWEVEZELE	2999	2995	-0,13
3041 JABBEKE	2760	2990	8,33
3061 VICHTÉ	2868	2884	0,56
3059 STADEN	2729	2869	5,13
3097 RUDDERVOORDE	2560	2817	10,04
3057 REKKEM	2796	2813	0,61
3045 LEDEGEM	2726	2758	1,17
3056 PITTEM	2626	2734	4,11
3174 ZEDELGEM	2520	2681	6,39
3092 OEDELEM	2431	2669	9,79
3106 WESTKAPELLE	1685	2650	57,27
3060 VELDEGEM	2499	2635	5,44
3046 DE LEEUW-SOMERSVELD-ZUIDWEGE	2553	2576	0,90
3093 OOIGEM	2352	2481	5,48
3044 LANGEMARK	2277	2442	7,25
3616 KAPELLE	2316	2419	4,45
3062 VLAMERTINGE	2543	2412	-5,15
3071 AARTRIJKE	2230	2327	4,35
3031 BELLEGEM	2074	2288	10,32
3072 ADINKERKE	2243	2273	1,34
3053 OOSTNIEUWKERKE	2291	2221	-3,06
3082 HULSTE	1997	2139	7,11
3109 ZANDVOORDE	2400	2104	-12,33
3108 WIELSBEKE	2022	2037	0,74
3098 RUISELEDE	2108	1974	-6,36
3069 AALBEKE	1861	1970	5,86
3074 BAVIKHOVE	2266	1814	-19,95
3600 PASSENDALE	1804	1813	0,50
3625 LANGE MUNTE-MORINNEGOED	1698	1808	6,48
3070 AARSELE	1676	1789	6,74
3079 HANDZAME	1670	1722	3,11
3088 MOEN	1675	1708	1,97
3065 WIJNENDALE	1578	1702	7,86
3111 ZONNEBEKE	1659	1685	1,57
3101 SINT-BAAFS-VIJVE	1642	1666	1,46
3102 SINT-DENIJS	1785	1647	-7,73
3170 ROKSEM-WESTKERKE	1597	1645	3,01
3080 HEESTERT	1919	1638	-14,64
3073 ANZEGEM	1681	1628	-3,15

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

3129 ELVERDINGE	1041	1608	54,47
3075 BESELARE	1563	1599	2,30
3089 MOERBRUGGE-STUIVENBERGE	1605	1591	-0,87
3085 LEFFINGE	1516	1571	3,63
3076 DENTERGEM	1560	1564	0,26
3078 GITS	1391	1529	9,92
3084 KOOLSKAMP	1294	1499	15,84
3103 SINT-JORIS	1461	1397	-4,38
3096 ROLLEGEM	1320	1370	3,79
3086 LISSEWEGE	1478	1335	-9,68
3107 WESTROZEBEKE	1367	1289	-5,71
3118 BOEZINGE	1236	1272	2,91
3090 MOERKERKE	1034	1239	19,83
3077 DUDZELE	1149	1193	3,83
3116 BEITEM	1159	1187	2,42
3126 DIKKEBUS	1265	1170	-7,51
3087 MESEN	1181	1168	-1,10
3110 ZARREN	1229	1123	-8,62
3158 RAVERSIJDE	1021	1107	8,42
3141 KLERKEN	888	1084	22,07
3156 POELKAPELLE	877	1079	23,03
3147 MOERE	1083	1068	-1,39
3239 SINT-KATRIEN	1013	1057	4,34
3146 MERKEM	986	1039	5,38
3095 OTEGEM	1258	1037	-17,57
3125 DE MOL	918	1004	9,37
FLANDRE ORIENTALE			
4076 WAASMUNSTER	4697	4987	6,17
4062 NEDERENAME	4292	4862	13,28
4061 NEDERBRAKEL	4798	4659	-2,90
4080 ZOMERGEM-RONSELE	4218	4473	6,05
4064 NIEUWERKERKEN-WAAS	4476	4357	-2,66
4066 OVERMERE	3802	4172	9,73
4028 NIEUWERKERKEN	4459	4164	-6,62
4077 WACHTEBEKE	4310	4126	-4,27
4079 ZINGEM	4201	4089	-2,67
4055 MELLE	4140	4080	-1,45
4071 SINT-LIEVENS-HOUTEM	4588	4039	-11,97
4070 SINT-GILLIS-WAAS	3866	4029	4,22
4083 AAIGEM-BURST	4010	4016	0,15
4058 MOERBEKE (GENT)	3838	3905	1,75
4052 LAARNE	3476	3682	5,93
4035 DE KLINGE	3483	3677	5,57
4049 KIELDRECHT	3666	3494	-4,69
4048 KALKEN	3282	3459	5,39
4044 GAVERE-SEMMERZAKE	3076	3230	5,01
4038 DESTELBERGEN	3088	3228	4,53
4189 KWATRECHT	2901	3139	8,20

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

4116 KEMZEKE	2728	2995	9,79
4036 DENDERHOUTEM	3321	2965	-10,72
4069 SCHELLEBELLE	2891	2925	1,18
4067 OUDEGEM	2941	2909	-1,09
4059 MOERZEKE	2798	2811	0,46
4060 MOORSEL	3108	2810	-9,59
4075 VRASENE	2810	2796	-0,50
4074 STEENDORP	2610	2720	4,21
4152 ZEVENEKEN	2506	2656	5,99
4041 EKSAARDE	2353	2515	6,88
4078 WICHELEN	2406	2473	2,78
4154 ASPER-STATION	2129	2465	15,78
4050 KNESSELARE	2521	2456	-2,58
4032 APPELS	2555	2450	-4,11
4063 NEVELE-VOSELARE	2355	2404	2,08
4122 LEMBEKE	2068	2359	14,07
4127 NAZARETH	2313	2332	0,82
4040 EKE	2392	2268	-5,18
4104 ELVERSELE	2104	2232	6,08
4123 MACHELEN	1983	2151	8,47
4136 RUIEN	2145	2084	-2,84
4118 KLUIZEN-MEEREM-WIPPELGEM	2096	2050	-2,19
4124 MELDERT	1816	1980	9,03
4137 SCHELDEWINDEKE	1680	1959	16,61
4141 SINAAI	1958	1925	-1,69
4057 MOERBEKE (AALST)	1961	1882	-4,03
4096 BERCHEM	2031	1877	-7,58
4108 HAASDONK	1984	1840	-7,26
4140 SERSKAMP	1808	1811	0,17
4119 KRUISSHOUTEM	1593	1783	11,93
4144 SINT-MARIA-LOUDENHOVE	1851	1726	-6,75
4120 LANDEGEM	1750	1707	-2,46
4233 ZONNEGEM	1712	1707	-0,29
4128 OKEGEM	1661	1703	2,53
4131 OORDEGEM	1639	1692	3,23
4114 KALLO	1636	1656	1,22
4089 BALEGEM	1570	1652	5,22
4151 ZAFFELARE	1667	1629	-2,28
4102 EDE	1562	1627	4,16
4145 SINT-PAUWELS	1599	1613	0,88
4113 IDEGEM	1679	1593	-5,12
4094 BEERVELDE	1496	1587	6,08
4085 ASPELARE	1756	1582	-9,91
4091 BASSEVELDE	1632	1573	-3,62
4117 KLEIT	1579	1569	-0,63
4101 DENDERWINDEKE	1738	1565	-9,95
4132 OOSTEEKLO	1676	1543	-7,94
4138 SCHENDELBEKE	1563	1529	-2,18
4195 LUCHTEREN	1354	1517	12,04
4133 OOSTERZELE	1623	1515	-6,65

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

4221 VELZEKE-RUDDERSHOVE	1633	1497	-8,33
4115 KAPRIJKE	1608	1485	-7,65
4105 ERONDEGEM	1496	1473	-1,54
4178 HANSBEKE	1431	1454	1,61
4087 BAARDEGEM	1532	1452	-5,22
4090 BAMBRUGGE	1380	1387	0,51
4143 SINT-LAUREINS	1460	1379	-5,55
4176 GRIMMINGE	1272	1377	8,25
4126 MOERZEKE-KASTEL	1483	1357	-8,50
4199 MARIA-LEERNE-MARTENS-LERNE	1126	1342	19,18
4084 APPELTERRE	1350	1322	-2,07
4111 HELDERGEM	1475	1300	-11,86
4134 OPHASSELT	1314	1278	-2,74
4100 DENDERBELLE	1339	1275	-4,78
4156 BELLEM	1017	1265	24,39
4222 VINDERHOUTE	999	1249	25,03
4193 LOTENHULLE	1254	1248	-0,48
4142 SINT-KRUIS-WINKEL	1559	1240	-20,46
4186 KLEIN SINAAI	1040	1238	19,04
4148 URSEL	1168	1236	5,82
4209 PETEGEM	1083	1211	11,82
4271 LANDUIT	1112	1208	8,63
4633 BEEKSTRAAT	845	1191	40,95
4097 BOEKHOUTE	1244	1190	-4,34
4092 BAVEGEM	1055	1184	12,23
4207 OPDORP	1173	1155	-1,53
4099 BOTTELARE	1072	1148	7,09
4226 WANZELE	1012	1134	12,06
4149 VIANE	1165	1129	-3,09
4627 GAVERLAND-NOORDHOUT	1035	1114	7,63
4635 KRANEOEL	784	1103	40,69
4088 BAARLE-KEUZE	1093	1092	-0,09
4158 BENTILLE-KERZELAAR-LINDE	1010	1083	7,23
4147 UITBERGEN	1109	1081	-2,52
4315 VERREBROEK	1092	1067	-2,29
4139 SCHOONAARDE	1183	1064	-10,06
4208 OUWEGEM	990	1054	6,46
4112 HELLESTRAAT	922	1041	12,91
4203 MEERDONK	956	1007	5,33
LIMBOURG			
7045 REKEM	5257	4920	-6,41
7035 LANKLAAR-STOKKEM	4533	4728	4,30
7034 KOERSEL	4514	4725	4,67
7020 BERINGEN	4230	4581	8,30
7038 MUNSTERBILZEN	3964	4204	6,05
7031 HELCHTEREN	3460	4031	16,50
7019 AS	3753	4028	7,33
7027 DILSEN	3549	3949	11,27
7026 DIEPENBEEK	3797	3801	0,11

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

7030 HECHTEL	3478	3757	8,02
7037 NEREM-SLUIZEN-MAL-VREREN	3186	3277	2,86
7041 OPGRIMBIE	3026	3237	6,97
7043 PEER	2852	3236	13,46
7029 EIGENBILZEN-MOPERTINGEN	2989	3182	6,46
7032 HOESEL	3055	2977	-2,55
7068 KAULILLE	2626	2932	11,65
7018 ACHEL	2631	2863	8,82
7024 BORGLOON	2736	2827	3,33
7047 VELDWEZELT	2345	2784	18,72
7072 KORTESSEM	2255	2735	21,29
7046 STAL	2537	2694	6,19
7053 BOCHOLT	2473	2681	8,41
7644 NIEUW SLEDDERLO	2797	2602	-6,97
7022 BEVERLO	2240	2546	13,66
7100 ZUTENDAAL	1999	2522	26,16
7036 LUMMEN	2447	2495	1,96
7108 BOLDERBERG	2154	2494	15,78
7073 KWAADMECHELEN	2318	2486	7,25
7048 ZICHEN-ZUSSEN-BOLDER	2640	2469	-6,48
7025 BRUSTEM	2366	2462	4,06
7054 EKSEL	2206	2411	9,29
7091 TERMOLEN	1992	2406	20,78
7033 HULST	2444	2392	-2,13
7084 OOSTHAM	2290	2278	-0,52
7070 KINROOI	2217	2228	0,50
7078 MEEUWEN	1679	2110	25,67
7095 VELM	2025	2105	3,95
7056 GELLIK	1458	2039	39,85
7052 BEVERST	1700	2021	18,88
7097 WELLEN	1909	1999	4,71
7059 HALEN	1964	1995	1,58
7087 SCHULEN	1702	1984	16,57
7657 SCHOONBEEK	1596	1934	21,18
7098 WIJCHMAAL	1746	1859	6,47
7057 GINGELOM	1913	1838	-3,92
7096 VLIJTINGEN	1916	1811	-5,48
7099 ZELEM	1902	1773	-6,78
7088 SINT-HUIBRECHTS-LILLE	1643	1756	6,88
7107 BOKRIJK-BROEDERS	1587	1751	10,33
7114 ENGELMANSHOVEN-GELINDEN	1636	1710	4,52
7083 NIEUWERKERKEN	1788	1703	-4,75
7090 STEVOORT	1514	1687	11,43
7050 ALKEN	1760	1685	-4,26
7626 KIEWIT-VIJVERSTRAAT	1609	1681	4,47
7074 LILLO-VOORT	1717	1653	-3,73
7061 HEERS	1528	1648	7,85
7116 D'EYGEN	1689	1601	-5,21
7225 ROZENDAAL	1074	1601	49,07
7089 SMEERMAAS	1745	1599	-8,37

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

7132 KOLONIE	1322	1536	16,19
7094 VAL-MEER	1570	1521	-3,12
7064 HERK-DE-STAD	1789	1512	-15,48
7092 TERVANT-TERVANIERHEIDE	1562	1508	-3,46
7153 RESELT	1437	1496	4,11
7150 OPITTER	1374	1466	6,70
7065 HOEPERTINGEN	1340	1437	7,24
7149 NIEUWE KEMPEN	1411	1434	1,63
7071 KORSPHEL	1342	1428	6,41
7067 KANNE	1431	1422	-0,63
7055 ELEN	1466	1421	-3,07
7649 PLEIN-KRUISSTRAAT-WOLFKE	1388	1411	1,66
7236 AAN DE STEENHOVEN	1072	1405	31,06
7154 RIEMST	954	1382	44,86
7168 VOGELZANGSTRAAT	1199	1372	14,43
7115 ENGSBERGEN	1080	1370	26,85
7080 MOLENBEERSEL	1304	1367	4,83
7646 KABERGHEIDE	1384	1362	-1,59
7618 STEENVELD	1363	1361	-0,15
7151 OPOETEREN	1104	1283	16,21
7196 GROENSTRAAT-NEDERSTRAAT	1120	1240	10,71
7066 JEUK	1247	1233	-1,12
7671 SENSELBERG	1245	1225	-1,61
7129 KERKHOVEN	1203	1210	0,58
7124 GROTE SPOUWEN-KLEINE SPOUWEN	1190	1205	1,26
7161 SINT-JORIS	1106	1182	6,87
7173 WIEMLISMEER	1038	1179	13,58
7081 MONTENAKEN	1252	1169	-6,63
7105 ASDONK	884	1155	30,66
7163 TERKOEST	1049	1152	9,82
7086 ROTEM	1207	1149	-4,81
7063 HERDEREN	1166	1133	-2,83
7076 LINKHOUT	1047	1108	5,83
7175 WIJSHAGEN	1043	1105	5,94
7077 LEUT	1051	1095	4,19
7631 DENNENGAARDE-WIJK-KL. LANDEIGE	1055	1094	3,70
7144 MELDERT	982	1077	9,67
7181 BERBROEK	1072	1072	0,00
7131 KLEINE-BROGEL	1017	1063	4,52
7112 DONK	987	1060	7,40
7648 HENEGOUW	1166	1018	-12,69
7058 'S GRAVENVOEREN	973	1011	3,91
BRABANT WALLON			
0008 GENAPPE-VIEUX-GENAPPE-WAYS	4024	4437	10,26
0004 CLABECQ	4682	4301	-8,14
0020 LILLOIS-WITTERZEE	3623	4097	13,08
0009 JODOIGNE	3777	4017	6,35
0007 BRAINE-LE-CHATEAU	3807	3908	2,65

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

0015 REBECQ-ROGNON	2766	2807	1,48
0014 PERWEZ	2420	2395	-1,03
0025 LA ROCHE-FAUX-TANGISSART	2215	2391	7,95
0027 TOURINNES-LA-GROSSE-BEAUVECHAIN	2014	2191	8,79
0017 GREZ-DOICEAU	1823	2153	18,10
0029 WAUTHIER-BRAINE	1923	2100	9,20
0012 NEERHEYLISSEM-OPHEYLISSEM	2055	1999	-2,73
0107 LIMAUGES-LA MOTTE	1541	1998	29,66
0021 MARBAIS	1835	1988	8,34
0013 ORP-LE-GRAND	1919	1892	-1,41
0022 QUENAST	1856	1740	-6,25
0062 PLANCENOIT	1549	1739	12,27
0623 BROCSOU	1050	1705	62,38
0072 VILLERS-LA-VILLE	1446	1640	13,42
0063 RANSBECK	1348	1525	13,13
0445 NETHEN	1461	1522	4,18
0018 HAMME	1478	1520	2,84
0019 JAUCHE	1386	1501	8,30
0124 DOICEAU-DION-LE-VAL-LES PRES	1351	1424	5,40
0028 VIRGINAL-SAMME	1477	1387	-6,09
0048 LASNE	1157	1356	17,20
0036 CORTIL-NOIRMONT	1028	1323	28,70
0042 GISTOUX	1064	1225	15,13
0073 WALHAIN-SAINT-PAUL	1071	1146	7,00
0041 GENTINNES-SAINT-GERY	1007	1099	9,14
0026 SAINTES	1036	1044	0,77
0060 PECROT	957	1038	8,46
HAINAUT			
5059 THUIN	4992	4972	-0,40
5027 QUIEVRAIN	5147	4878	-5,23
5036 CASTEAU	4233	4422	4,46
5048 HAVRE	4097	4121	0,59
5030 AISEAU-ROSELIES	4428	3994	-9,80
5040 ERQUELINNES	4112	3885	-5,52
5033 PLOEGSTEERT-LE BIZET	4088	3834	-6,21
5091 HAM-SUR-HEURE	3436	3598	4,71
5050 LOBBES	3237	3529	9,02
5061 TRIVIERES-SAINT-VAAST	3293	3480	5,68
5031 ANTOING	3396	3337	-1,74
5041 ESTINNES-AU-MONT ESTINNES-AU-VAL	3259	3256	-0,09
5037 CHIMAY-SAINT-REMY	3284	3206	-2,38
5039 ELOUGES	3401	3083	-9,35
5044 GAURAIN-RAMECROIX	2770	2733	-1,34
5043 FRASNES-LEZ-GOSSELIES	2706	2694	-0,44
5058 TEMPLEUVE	2454	2613	6,48
5051 MELLET	2563	2552	-0,43
5055 SAINT-JOSEPH-CHAMPS DES SARTS	2247	2523	12,28
5049 HENSIES	2529	2364	-6,52

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

5052 PERONNES-LEZ-BINCHE	3196	2358	-26,22
5115 SENEFFE	2375	2332	-1,81
5090 HAIES	2315	2327	0,52
5096 JAMIOULX	2337	2254	-3,55
5062 WANGENIES	2350	2231	-5,06
5053 LE ROEULX	2043	2225	8,91
5046 GOUY-LEZ-PIETON	2146	2180	1,58
5065 ARQUENNES	1863	2168	16,37
5104 NAAST	2083	2140	2,74
5045 GODARVILLE	2217	2137	-3,61
5197 PRESLES	2051	2102	2,49
5060 THULIN	2099	2012	-4,14
5211 VIESVILLE	2214	1971	-10,98
5063 WARNETON	1899	1970	3,74
5083 FRASNES-LEZ-BUISSENAL	1984	1926	-2,92
5076 CHIEVRES	1972	1874	-4,97
5190 NALINNES	1692	1874	10,76
5116 TAINIGNIES	1964	1867	-4,94
5085 GOUTROUX	1517	1851	22,02
5064 WIHERIES	2274	1805	-20,62
5047 HARCHIES	1750	1776	1,49
5216 WIERS	1776	1731	-2,53
5147 BRUYERES-PAVE-CHEMIN DU PRINCE	1653	1708	3,33
5057 STAMBRUGES	1887	1704	-9,70
5112 RUMES	1784	1695	-4,99
5161 FROIDMONT-ESPLECHIN	1597	1670	4,57
5086 GOZEE	1670	1640	-1,80
5056 SOLRE-SUR-SAMBRE	1736	1615	-6,97
5089 WEZ-VELVAIN-GUIGNIES	1695	1610	-5,01
5204 SIRAUT	1553	1607	3,48
5120 VAULX-CHERCQ	1773	1586	-10,55
5118 THUILLIES	1573	1571	-0,13
5111 POMMEROEUL	1571	1569	-0,13
5066 BEAUMONT	1559	1545	-0,90
5103 MOMIGNIES	1803	1532	-15,03
5163 GERPINNES	1437	1498	4,24
5072 BRUGELETTE	1320	1492	13,03
5272 LES FLACHES	1170	1473	25,90
5106 PECQ	1458	1429	-1,99
5081 FELUY	1272	1416	11,32
5084 GIVRY	1502	1409	-6,19
5082 FLOBECQ	1540	1389	-9,81
5069 BLANDAIN	1568	1346	-14,16
5067 BELOEIL	1422	1310	-7,88
5105 NECHIN	1378	1305	-5,30
5074 BUZET-OBAIX	1535	1296	-15,57
5108 PETIT-ENGHIEN	1280	1289	0,70
5102 MERBES-LE-CHATEAU	1253	1272	1,52
5099 LEERS-NORD	1158	1225	5,79
5100 LENS	1177	1172	-0,42

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

5097 JURBISE	1096	1168	6,57
5101 MARCHE-LEZ-ECAUSSINNES	1212	1166	-3,80
5094 HOLLAIN	1179	1144	-2,97
5174 HERCHIES	1128	1136	0,71
5078 ELLEZELLES	1026	1131	10,23
5088 GRAND-RENG	1246	1118	-10,27
5121 VILLE-SUR-HAINE	1090	1108	1,65
5073 BULTIA	1023	1102	7,72
5213 VILLERS-PERWIN	1000	1098	9,80
5180 JONCRET-LAUSPRELLE	1085	1084	-0,09
5098 LABUISSIERE	1098	1079	-1,73
5079 ESTAIMPUIS	1076	1062	-1,30
5095 HUISSIGNIES	957	1047	9,40
5137 BLAUGIES	955	1044	9,32
5192 OLLIGNIES	868	1040	19,82
5191 NEUFVILLES-CENTRE	870	1036	19,08
5117 THIEU	1350	1028	-23,85
5157 ESTAIMBOURG	1053	1020	-3,13
5138 BLEHARIES	1098	1016	-7,47
5068 CHAPELLE AUX PUIIS	971	1012	4,22
5080 FAMILLEUREUX	1069	1011	-5,43
LIEGE			
6030 TILFF	4196	4997	19,09
6025 DOMAINES-NEUPRE-ROTHEUX-RIMIERE	3992	4010	0,45
6029 THEUX	3814	3762	-1,36
6033 BEAUFAYS	3063	3678	20,08
6028 STAVELOT	3494	3631	3,92
6031 SAINT-GEORGES-WARFUSEE-STOCKAY	3475	3615	4,03
6020 HANNUT	3615	3522	-2,57
6024 RAEREN	3355	3324	-0,92
6026 SAINT-VITH	3265	3152	-3,46
6019 FORET	3126	2996	-4,16
6017 DOLHAIN-LES FORGES	3051	2824	-7,44
6016 AYWAILLE	2530	2643	4,47
6022 JUPRELLE-VILLERS-ST-SIMEON-PAIFVE	2331	2559	9,78
6058 REMICOURT-HODEIGE-LAMINE	2567	2526	-1,60
6027 PRIMONT	2462	2482	0,81
6032 AWIRS-LES FAGNES-HENA	2511	2447	-2,55
6069 WONCK-BASSENGE	2211	2246	1,58
6090 DALHEM-SAINT-REMY-FENEUR	2197	2227	1,37
6059 SART-TILMAN-CENSE ROUGE	2175	2213	1,75
6038 GEMMENICH	2421	2175	-10,16
6021 HERMALLE-SOUS-ARG.-ARGENTEAU	2187	2159	-1,28
6039 GLONS	2013	2096	4,12
6014 AUBEL	1929	1926	-0,16
6035 BLEGNY	1953	1893	-3,07
6054 OREYE	1769	1762	-0,40
6067 WAIMES	1690	1746	3,31

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

6037 COMBLAIN-AU-PONT	1461	1607	9,99
6034 BERLOZ-CORSWAREM	1626	1582	-2,71
6065 VERLAINE	1438	1582	10,01
6041 LIMONT-HANEFFE-DONCEEL	1548	1562	0,90
6046 LAMBERMONT	1607	1561	-2,86
6060 SLINS-FEXHE-SLINS	1480	1541	4,12
6110 HOUTAIN-SAINT-SIMEON	1439	1535	6,67
6056 OUFFET	1472	1524	3,53
6066 VILLERS-LE-BOUILLET	1509	1470	-2,58
6072 ANDRIMONT	1117	1453	30,08
6131 PLAINEVAUX	1340	1440	7,46
6049 LINCENT	1250	1384	10,72
6040 HAMOIR	1337	1359	1,65
6121 MOHA	1347	1353	0,45
6062 SOUMAGNE	1347	1341	-0,45
6055 OTHEE	1328	1331	0,23
6068 WEYWERTZ	1343	1329	-1,04
6064 THISNES-CREHEN	1318	1324	0,46
6123 NEUVILLE-EN-CONDROZ-EHEIN	1041	1309	25,74
6150 XHENDREMAEL	1125	1307	16,18
6045 KETTENIS	1258	1295	2,94
6047 BRAIVES-LATINNE	1233	1265	2,60
6125 NINANE	1224	1264	3,27
6052 MOMALLE	1218	1246	2,30
6302 SART	741	1232	66,26
6050 MARCHIN-FOURNEAU	1270	1215	-4,33
6107 HERMALLE-SOUS-HUY	1088	1210	11,21
6053 NESSONVAUX	1316	1195	-9,19
6061 SOUGNE-REMOUCHAMPS	1242	1166	-6,12
6036 BUTGENBACH	1197	1164	-2,76
6043 HEURE-LE-ROMAIN	1188	1147	-3,45
6048 LIERNEUX	978	1139	16,46
6109 HOUSSE	1005	1104	9,85
6057 POULSEUR	1226	1102	-10,11
6097 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	1004	1056	5,18
6063 TIER DE DURESSE-THIER DE HUY	1057	1036	-1,99
6080 BULLINGEN (BULLANGE)	970	1006	3,71
LUXEMBOURG			
8005 BERTRIX	4583	4832	5,43
8010 LIBRAMONT	3356	3612	7,63
8013 NEUFCHATEAU-LONGLIER	3297	3016	-8,52
8014 SAINT-HUBERT	2916	2905	-0,38
8027 MARLOIE-CHAUSSÉE DE ROCHEFORT	2373	2656	11,93
8008 HABAY-LA-NEUVE	2278	2443	7,24
8009 HALANZY	2610	2359	-9,62
8007 FLORENVILLE	2371	2319	-2,19
8017 BARVAUX	2015	2202	9,28
8015 VIELSALM	2178	2114	-2,94

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

8029 MUSSON	2135	2025	-5,15
8006 BOUILLON	2102	1920	-8,66
8016 AYE	1548	1836	18,60
8033 SAINT-LEGER	1705	1764	3,46
8031 ON	1642	1706	3,90
8019 ETHE	1625	1699	4,55
8025 LA ROCHE-EN-ARDENNE	1556	1483	-4,69
8024 IZEL	1496	1401	-6,35
8023 HOUFFALIZE	1261	1208	-4,20
8075 WAHA	1102	1206	9,44
8020 FORRIERES	1143	1155	1,05
8022 HOTTON	1129	1140	0,97
8018 ETALLE	1037	1091	5,21
8032 PALISEUL	1079	1089	0,93
8036 BELLEFONTAINE-SAINT-VINCENT	1129	1085	-3,90
8026 LIBIN	1061	1069	0,75
8034 WELLIN	1073	1040	-3,08
8056 MARBEHAN	885	1001	13,11
NAMUR			
9014 ROCHEFORT	4287	4471	4,29
9017 WEPION	3328	3542	6,43
9032 MALONNE	3063	3426	11,85
9010 FLORENNES	3511	3377	-3,82
9015 SPY	3176	3235	1,86
9009 COUVIN	3350	3112	-7,10
9012 HAM-SUR-SAMBRE	2715	2716	0,04
9039 PHILIPPEVILLE	2473	2408	-2,63
9011 FOSSES-LA-VILLE	2379	2267	-4,71
9043 SOMBREFFE	2204	2210	0,27
9598 MOUSTIER	2218	2129	-4,01
9019 BIESME	1851	2027	9,51
9040 PROFONDEVILLE	1969	2010	2,08
9045 WALCOURT	1982	2007	1,26
9030 LIGNY	1941	1977	1,85
9022 EGHEZEE	1666	1885	13,15
9008 BEAURAING	1958	1872	-4,39
9034 METTET	1916	1847	-3,60
9028 JEMELLE	1874	1837	-1,97
9029 LEUZE	1358	1667	22,75
9036 NAMECHE	1688	1643	-2,67
9125 BOIS-DE-VILLERS	1608	1631	1,43
9041 RHISNES	1379	1572	14,00
9033 MARIEMBOURG	1659	1553	-6,39
9031 LONZEE-BOIS HENRI	1331	1516	13,90
9042 SCLAYN	1398	1477	5,65
9044 THY-LE-CHATEAU	1555	1472	-5,34
9106 TEMPLoux	1341	1465	9,25
9048 YVOIR	1450	1443	-0,48

**ANNEXE 2: NOYAUX D'HABITAT COMPTANT DE 1000 À 5000 HABITANTS
VOLUME ET CROISSANCE**

9103 SOMZEE	1440	1421	-1,32
9035 MORIALME	1443	1419	-1,66
9018 ANHEE	1439	1406	-2,29
9084 LOYERS	1217	1406	15,53
9038 NISMES	1408	1403	-0,36
9027 HAVELANGE	1312	1392	6,10
9026 GRAND-LEEZ	1256	1378	9,71
9601 GODINNE	1221	1356	11,06
9037 NANINNE	1318	1325	0,53
9081 LANEFFE	1148	1320	14,98
9021 CERFONTAINE	1437	1274	-11,34
9023 FLOREFFE	1520	1273	-16,25
9067 FRAIRE	1129	1263	11,87
9101 SAUVENIERE	1200	1230	2,50
9046 WINENNE	1100	1207	9,73
9047 YVES-GOMEZEE	1181	1132	-4,15
9078 HAVERSIN-HAID	982	1093	11,30
9060 DAVE	973	1054	8,32
9088 MEUX	995	1050	5,53

II. LES REGIONS URBAINES

H. Van der Haegen, E. Van Hecke et G. Juchtmans

1. INTRODUCTION

Sur base des données du recensement de la population de 1991, 17 régions urbaines ont été délimitées¹. Ces régions urbaines sont représentatives des principales zones de densification du pays, qu'il s'agisse de concentration de la population, d'activités économiques ou de nombreuses manifestations de la vie socio-culturelle.

A partir des années quatre-vingt, la notion de région urbaine a acquis une reconnaissance généralisée dans les milieux scientifiques, administratifs et économiques ; en conséquence, elle est devenue une entité spatiale fréquemment utilisée. Différents milieux ont formulé des demandes concernant la révision de la notion et de son extension spatiale à la lumière des données les plus récentes (Recensement de 1991). Cette fois, c'est la collaboration des chercheurs de Louvain et de Liège qui a permis de réaliser la mise au point. Sous la direction du Professeur B. Mérenne du Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale et Appliquée de l'Université de Liège, F. Derwael et J.-M. Halleux ont délimité les agglomérations morphologiques et opérationnelles de Wallonie.

La nouvelle délimitation des régions urbaines a maintenu les 17 régions urbaines existantes, tout en ajustant les différentes zones de ces régions urbaines. Une analyse méticuleuse des zones urbanisées de notre pays n'a pas conduit à retenir de nouveaux territoires comme régions urbaines ; nous avons, en effet, examiné des régions urbaines potentielles telles qu'Alost, Roulers et Turnhout, mais aucune ne satisfaisait aux critères, notamment au seuil de 80 000 habitants. Il s'agit d'ailleurs de la norme jugée nécessaire au niveau international pour qu'une région urbaine puisse fonctionner à part entière.

Le texte comprend, outre une analyse spatiale et une précision du concept, un aperçu de la méthode de délimitation, avec une justification des quelques modifications qui ont été faites aux critères précédemment utilisés. Ensuite, la délimitation spatiale concrète des agglomérations, régions urbaines et zones de migrants alternants sera comparée avec la situation de 1981. Enfin, des tableaux récapitulatifs donneront quelques caractéristiques des différentes zones au sein des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains. Certains auteurs considèrent ces derniers (F.U.R. ou Functional Urban Regions et au Royaume-Uni, M.L.A. ou Metropolitan Labour Areas) comme des aires urbanisées des grandes villes. Bien qu'il faille tenir compte des complexes résidentiels urbains, nous estimons que les régions urbaines sont suffisamment représentatives du cadre spatial de nos villes modernes et qu'il n'y a pas lieu de les élargir aux F.U.R. qui, eux, ne représentent en fait qu'une vaste zone d'habitat.

¹ Vu que les Monographies comprennent une large gamme de thèmes différents, seuls les éléments essentiels sont décrits ici, notamment les définitions, un résumé du contenu et une synthèse des résultats. Pour plus de détails sur la délimitation récente des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains (F.U.R.) sur base des données du recensement de 1991, il faut consulter les *Etudes Statistiques* de l'INS, n° 104, 1996.

Dans les années septante, H. Van der Haegen et M. Pattyn ont délimité les régions urbaines belges. La notion de région urbaine fut amplement légitimée et analysée (H. Van der Haegen, M. Pattyn, 1979). Une mise au point fut faite sur base des données du recensement de 1981 qui tenait compte de l'évolution d'alors ainsi que du nouveau découpage administratif. A cette fin, les critères employés furent adaptés (S. Leemans, M. Pattyn, S. Rousseau, et H. Van der Haegen, 1989).

Les tableaux classent les régions urbaines par ordre décroissant du nombre d'habitants.

En 1970 déjà, nous constatons que les moyennes et grandes villes occidentales se sont transformées en régions urbaines. Les fonctions et relations urbaines, et en conséquence, la morphologie se sont dispersées dans l'espace. La ville est devenue un système socio-spatial et fonctionnel opérant en milieu élargi. La ville a donné naissance à une région urbaine (H. Van der Haegen, M. Pattyn, 1979). Ce modèle urbain correspond au modèle économique de forte croissance, caractérisant surtout les années soixante en Europe.

Toutefois, les caractéristiques des mécanismes et des relations au sein des régions urbaines évoluent. En fonction de l'évolution économique, différente d'une époque ou d'une région à l'autre, les régions urbaines affichent une croissance continue, un statu quo ou parfois une régression. L'exode urbain ou la suburbanisation est la matérialisation spatiale de l'expansion économique des années cinquante et soixante. Depuis lors, la situation économique a quelque peu freiné cet exode urbain mais ne l'a pas arrêté (S. Leemans, e.a., 1989).

Le retour à la ville, que l'on a cru déceler à l'étranger à une certaine époque, ne s'est jamais réalisé vraiment chez nous. Pour quelques quartiers urbains seulement, on peut faire état de gentrification (à savoir le retour d'habitants plus aisés vers le centre-ville).

2. STRUCTURE ET DEFINITIONS

La région urbaine sera déterminée en partant de la définition de ses zones constituantes.

Noyau urbain. Le noyau urbain est le coeur de la ville, le centre de décision et d'activité ayant la plus grande concentration de commerces de détail et de services liés à la région.

Quartiers urbains à construction très dense. Le noyau urbain est imbriqué dans un tissu urbain de construction très dense qui, généralement, correspond à l'ensemble constitué par le centre historique et les extensions du XIX^{ème} siècle. C'est une zone à caractère multifonctionnel comptant essentiellement des bâtiments résidentiels, mais également des activités variées telles que commerces, artisanat, écoles, hôpitaux et industries.

Ville centrale. La ville centrale comprend le noyau urbain et les quartiers urbains à construction très dense. La ville centrale se caractérise comme l'ancienne partie centrale agglomérée de la région urbaine.

Couronne urbaine. La ville centrale est entourée de toutes parts par la couronne urbaine constituée essentiellement de constructions du XX^{ème} siècle, toujours de type continu mais de moindre densité. Sa fonction principale est, de toute évidence, d'ordre résidentiel mais de nombreux espaces verts ont été conservés. Dans la couronne urbaine des villes plus importantes, des noyaux secondaires de commerces et de services peuvent apparaître. La plupart du temps, ce sont d'anciens noyaux de communes qui ont été intégrés dans la ville en expansion. Groupées en zones uniformes, on y observe des zones industrielles et d'infrastructure routière. Dans la couronne urbaine, la continuité du bâti n'est pas interrompue.

Noyau d'habitat urbain ou agglomération morphologique. Le noyau d'habitat urbain comprend la ville centrale et la couronne urbaine. C'est la partie agglomérée du territoire avec maisons, bâtiments publics, équipements industriels et commerciaux, y compris les voies de communication, parcs, terrains de sport, etc. Il est limité par une zone où se juxtaposent des terres arables, des bois, des terres incultes et du bâti discontinu.

Agglomération (opérationnelle). On obtient l'agglomération en ajustant le noyau d'habitat aux limites des communes. A cet effet, on calcule la part relative des habitants d'une commune résidant dans le noyau d'habitat par rapport au nombre total d'habitants de la commune. Si la proportion est supérieure à 50 %, la commune est considérée comme faisant partie de l'agglomération.

Banlieue. La banlieue touche à l'agglomération. C'est la zone extérieure de la ville. La suburbanisation venant du centre détermine dans une large mesure la croissance de la ville. Morphologiquement, l'habitat aussi bien que les industries et les institutions y sont caractérisés par une utilisation extensive du sol. Morphologiquement, elle peut paraître rurale mais elle est urbaine au niveau fonctionnel.

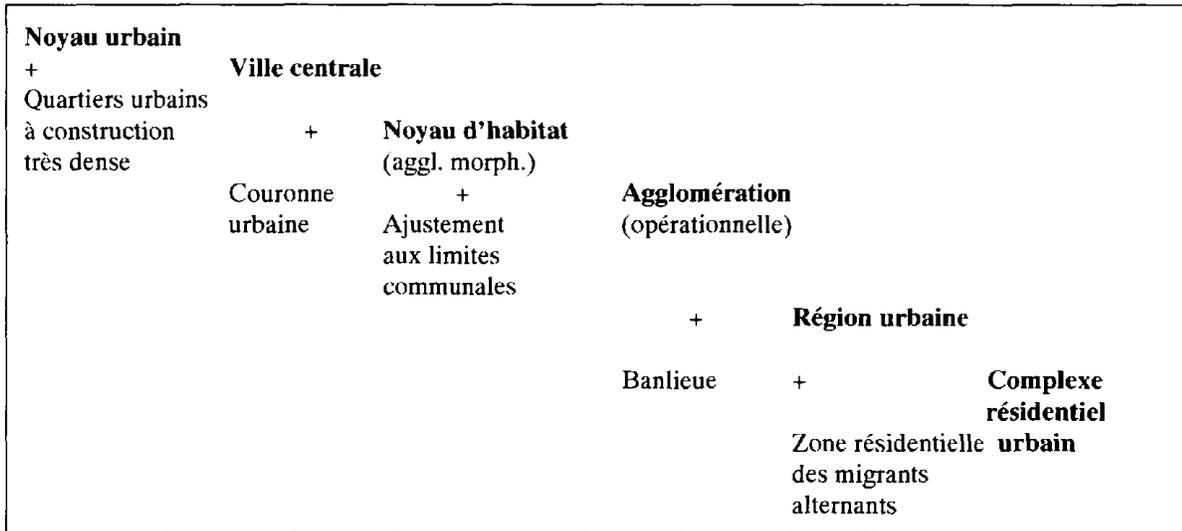
Région urbaine. La région urbaine est l'ensemble de l'agglomération et de la banlieue. C'est l'entité spatiale élargie où sont 'déployées' la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle.

Zone résidentielle des migrants alternants. La zone résidentielle des migrants alternants est la zone qui se rattache à la région urbaine à la suite d'un développement considérable de la navette

autochtone. Au niveau de l'emploi, cette zone s'oriente donc dans une large mesure vers la région urbaine.

Complexe résidentiel urbain. La zone résidentielle constitue avec la région urbaine le complexe résidentiel urbain.

Structure schématique du complexe résidentiel urbain :



Remarque : pour le noyau urbain, la ville centrale et le noyau d'habitat, l'unité de base est le secteur statistique ; pour l'agglomération, la région urbaine et le complexe résidentiel urbain, l'unité de base est la commune.

3. CRITERES ET DELIMITATION DES REGIONS URBAINES

3.1. NOYAU URBAIN

La délimitation morphologique de 1978 était basée essentiellement sur la présence des fonctions commerciale et de services. Après de nombreuses études partielles et des confrontations avec la réalité, nous constatons que les noyaux urbains ne s'élargissent pratiquement plus mais que leur contenu change. Dans l'ensemble, les limites de 1981 peuvent être maintenues en 1991.

3.2. QUARTIERS URBAINS A CONSTRUCTION TRES DENSE ET VILLE CENTRALE

La délimitation de la ville centrale se fait selon 4 critères :

- | | |
|--|------------|
| 1. Densité de la population (habitants par hectare) ≥ 50 | (1 point) |
| 2. Part des logements unifamiliaux | |
| pour les villes régionales $< 85 \%$ | |
| pour les grandes villes $< 50 \%$ | (1 point) |
| 3. Part des logements construits avant 1945 $\geq 45 \%$ | (2 points) |
| 4. Part des logements ayant une superficie de moins de $45 \text{ m}^2 \geq 10 \%$ | (1 point) |

Un secteur statistique appartient à la ville centrale s'il atteint au moins 4 points sur 5 et si la densité de population y est supérieure à 25 habitants par hectare. A l'exception d'Anvers, la délimitation se fait de manière continue : les secteurs qui répondent aux critères mais qui ne sont pas englobés dans la ville centrale continue ne sont pas pris en considération. A Anvers, par contre, les centres des communes périphériques font partie du noyau, ici fragmenté, de la ville centrale. Ce choix s'explique car, au XIX^{ème} siècle, le tissu urbain anversoïis a connu un développement discontinu en raison de la situation centrale de la première ceinture de fortifications qui a créé une vaste zone 'non aedificandi'. Inversement, les secteurs englobés dans la ville centrale mais qui ne répondent pas aux critères requis sont quand même incorporés dans la ville centrale.

3.3. COURONNE URBAINE ET NOYAU D'HABITAT URBAIN (OU AGGLOMERATION MORPHOLOGIQUE)

La couronne urbaine qui délimite le noyau d'habitat urbain correspond à la limite extrême du bâti continu. Dans le cadre de leur délimitation et en fonction des disponibilités, nous avons utilisé des sources équivalentes pour la Flandre et la Wallonie.

Pour la Flandre, nous avons tout d'abord utilisé les noyaux d'habitat de 1981 (S. Leemans, 1987), pour les élargir ensuite en utilisant les orthophotoplans les plus récents à l'échelle du 1 / 25 000 et des photos aériennes au 1 / 10 000. Exceptionnellement nous avons utilisé les plans de secteur afin de vérifier la destination la plus récente. En plus, certaines régions ont nécessité une vérification sur le terrain. Nous avons fixé l'interruption maximale de l'agglomération morphologique à 250 mètres. Cela signifie que, si par extension ou densification, la construction entre un noyau d'habitat et le quartier voisin est continue, ce dernier est incorporé dans le noyau d'habitat.

Pour la Wallonie, l'équipe de Liège a utilisé en première instance les cartes de l'occupation du sol à l'échelle du 1 / 50 000 (situation de 1989). 'habitat dense', 'habitat discontinu', 'habitat et services' et 'industrie et services' ont été retenus comme appartenant à l'agglomération morphologique, également avec une valeur plafond de 250 mètres d'interruption. Ensuite, des vérifications ont été réalisées à partir de cartes d'occupation du sol au 1/10 000. Ces cartes ont été réalisées par l'IGN à partir de photos satellites de 1989 et 1990. Tout comme pour la Flandre, certaines vérifications de terrain ont également été nécessaires.

3.4. AGGLOMERATION (OPERATIONNELLE)

L'adaptation des noyaux d'habitat aux limites communales est nécessaire pour des besoins de gestion et d'étude. En effet, un nombre important de données ne sont disponibles qu'au niveau communal.

Les communes dont plus de 50 % de la population réside dans le noyau d'habitat (agglomération morphologique) sont considérées comme appartenant à l'agglomération opérationnelle.

L'élargissement d'échelle lié à la fusion des communes a fait que quelques agglomérations ne correspondent plus qu'à une seule entité administrative. En Flandre, il s'agit des agglomérations de Bruges, Louvain et Saint-Nicolas. En Wallonie, il s'agit des agglomérations de Namur et Tournai.

Dynamique des agglomérations entre 1981 et 1991

L'extension du noyau d'habitat de **Bruxelles** était insuffisante pour agrandir l'agglomération bruxelloise. L'agglomération bruxelloise reste limitée aux 36 communes qui en faisaient déjà partie en 1981.

L'extension vers l'est du noyau d'habitat d'**Anvers** englobe Wommelgem comme 13^e me commune de l'agglomération (opérationnelle).

L'extension du noyau d'habitat urbain de **Gand** à Sint-Martens-Latem se poursuit, ce qui entraîne l'adjonction de cette commune à l'agglomération gantoise qui compte ainsi trois communes.

L'extension des noyaux d'habitat de l'ensemble bipolaire **Hasselt-Genk** se manifeste en premier lieu par le renforcement du lien réciproque, mais l'agglomération reste limitée aux deux villes centrales.

Le faible accroissement du noyau d'habitat de **Louvain** maintient la ville centrale comme seule commune de l'agglomération.

Par l'extension modeste de son noyau d'habitat, **Bruges** reste la seule commune de l'agglomération. En 1991, l'agglomération de **Courtrai** se composait toujours des trois mêmes communes, à savoir Courtrai, Harelbeke et Kurne.

L'agglomération de **Malines** restait également limitée en 1991 aux communes de Malines et de Bonheiden.

Depuis 1981, l'agglomération d'**Ostende** s'est élargie à Bredene.

A **Saint-Nicolas**, le noyau d'habitat n'a pas changé, de sorte que l'agglomération reste identique à celle de 1981.

Par rapport à 1981, aucune commune ne s'est ajoutée à l'agglomération de **Liège** qui compte toujours 13 communes.

L'agglomération de **Charleroi** compte également le même nombre de communes qu'en 1981.

Par rapport à 1981, l'agglomération de **Mons** gagne une commune, à savoir Dour, ce qui porte le nombre d'entités à 6.

A **La Louvière**, Chapelle-lez-Herlaimont a rejoint l'agglomération, ce qui porte le nombre de communes à 4.

Tout comme en 1981, l'agglomération de **Namur** se compose de la seule ville centrale. Depuis 1981, les trois communes de l'agglomération de **Verviers** n'ont pas vu leur nombre augmenter.

Enfin, l'agglomération de **Tournai** se compose encore et toujours de la seule ville centrale.

3.5. BANLIEUE ET REGION URBAINE

Les 'régions urbaines' sont le reflet du lien fonctionnel et structurel étroit qui existe entre une agglomération et des communes environnantes : la banlieue. Ce lien structurel comprend essentiellement les fonctions d'habitat, de travail, d'enseignement et les migrations. La banlieue, de par sa relation avec le noyau d'habitat, se distingue par certaines caractéristiques démographiques et morphologiques (nouvelles constructions), mais surtout par une dynamique qui s'exprime par une croissance démographique et économique. Nous constatons, en effet, que la fonction résidentielle se répand de plus en plus loin. L'explication à ce phénomène est double : les niveaux fonciers plus faibles de la périphérie et la volonté de résidences plus spatieuses. Il s'ensuit que l'augmentation de la population s'étale davantage et culmine dans la zone résidentielle des migrants alternants. Malgré ce phénomène de dispersion de l'habitat, le lien étroit entre la ville centrale d'une région urbaine et les communes environnantes continue d'exister.

La **délimitation de la banlieue** se fait à l'aide de **7 critères** :

1. L'accroissement de la population entre 1970 et 1991 (indice d'accroissement = $\text{pop. 1991/pop. 1970} \times 100 \geq 115$).
2. Le revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arrondissement en 1991 ($\text{méd. comm./méd. arr.} \times 100 \geq 100$).
3. La migration provenant de l'agglomération par rapport à l'immigration totale de la commune en 1991 ≥ 40 %.
4. La navette vers l'agglomération par rapport à la population active occupée et habitant la commune en 1991 ≥ 25 %.
5. La navette vers l'agglomération par rapport aux migrants alternants sortants (population active habitant la commune et travaillant hors de la commune) en 1991 ≥ 50 %.
6. La navette scolaire vers l'agglomération par rapport à la population scolaire totale en 1991 ≥ 20 %.
7. La part de la surface bâtie par rapport à la superficie totale de la commune en 1994 ≥ 20 %
ou
l'évolution de la surface bâtie entre 1980 et 1994 ($\text{surf. bât. 1994/surf. bât. 1980} \times 100$) ≥ 135 % pour les communes wallonnes et ≥ 150 % pour les communes flamandes. Ces pourcentages correspondent aux évolutions des régions respectives.

Chaque critère reçoit la même valeur, à savoir 1 point lorsque le critère est respecté. Pour faire partie de la banlieue, une nouvelle commune doit obtenir au moins 5 points tandis que 4 points suffisent pour une commune qui en était déjà partie intégrante. La souplesse utilisée pour les anciennes communes de la banlieue se justifie par le fait qu'une utilisation trop stricte des valeurs limites est susceptible d'entraîner des changements continus. En parallèle, bien que la banlieue constitue en essence la partie la plus dynamique de la région urbaine, il est possible qu'un facteur momentané ait perturbé l'évolution démographique ou les relations fonctionnelles avec le noyau d'habitat central. Malgré cette approche, certaines communes ont dû être retirées des banlieues.

Dans leur ensemble, vu le nombre restreint de nouvelles communes dans la banlieue, les régions urbaines ne font pas preuve d'un grand dynamisme.

Trois remarques s'imposent. Primo, la diminution de la croissance économique, voire localement la stagnation économique et démographique, a eu des effets négatifs, même sur le modèle d'implantation de la population. Secundo, la taille plus grande des communes fusionnées fait que l'intégration d'une nouvelle commune concerne déjà une zone relativement importante. Tertio, ce sont surtout les régions urbaines où de grandes entreprises industrielles occupaient une main-d'œuvre nombreuse qui ont connu une certaine régression.

Dans l'ensemble, Bruxelles (+5 communes) et la plupart des régions urbaines flamandes continuent à croître. Gand (+2), Louvain (+2), Anvers (+2), Bruges (+1) et Hasselt-Genk (+1) gagnent des entités. Il faut cependant noter qu'Anvers perd Kruibeke, une commune traditionnelle de navetteurs située sur la rive gauche de l'Escaut.

Les petites régions urbaines de Malines, Ostende et Saint-Nicolas restent stationnaires. Dans la région de Courtrai, la structure polynucléaire continue à se développer, de sorte que deux communes quittent la banlieue.

En Wallonie, Liège et Verviers enregistrent encore un faible accroissement avec le gain d'une commune. Namur et Mons n'enregistrent pas d'expansion. La région urbaine de La Louvière perd une commune d'un côté et en gagne une de l'autre, tandis que les deux autres régions urbaines hennuyères accusent une perte : Charleroi (-2) et Tournai (-1).

Certaines entités de la banlieue subissent l'influence de deux villes centrales. Généralement, une des deux communes centrales est à ce point dominante qu'on peut lui attribuer les communes en question. C'est le cas notamment de Bertem et de Huldenberg entre Bruxelles et Louvain. Le même phénomène se répète fréquemment au sein de l'espace central urbanisé entre Anvers, Gand, Bruxelles et Louvain : le 'Vlaamse Ruit' ou 'Losange flamand'. Entre Bruxelles et Louvain, la répartition des fonctions est telle qu'il est maintenant pertinent de poser la question de l'existence d'une région urbaine bipolaire (toute proportion gardée, la région de Bruxelles reste évidemment dominante).

3.6. ZONE RESIDENTIELLE DES MIGRANTS ALTERNANTS ET COMPLEXE RESIDENTIEL URBAIN

Pour délimiter la zone résidentielle des migrants alternants nous n'avons retenu qu'un seul critère, utilisé d'ailleurs internationalement : la part des navettes vers l'agglomération par rapport à la population active occupée et habitant la commune. Pour que la commune soit classée au sein du complexe résidentiel urbain, il faut que cette variable soit de 15 % au moins.

Les seuls problèmes rencontrés lors de la délimitation des zones résidentielles des migrants alternants proviennent de la bipolarisation de certaines communes, ce qui entraîne le chevauchement de certaines zones. Dans le cas de communes qui, soit forment la ville centrale d'une région urbaine (Louvain), soit appartiennent à la banlieue d'une autre région urbaine (Bertem), le statut d'agglomération et de banlieue prime sur l'appartenance à la zone des migrants alternants d'une autre région urbaine. Dans les autres cas de chevauchement, la commune partagée est rattachée à la région urbaine qui attire le plus grand nombre de navetteurs de la commune en question. Pour toutes les communes qui sont dans ce cas, la valeur supérieure de la navette correspond à la tendance que nous avons déjà observée en 1981.

Présentation schématique des critères et valeurs limites utilisés pour la délimitation des régions urbaines belges en 1991

Zone résid. des migrants alternants	Banlieue	Agglomération	Noyau d'habitat	Ville centrale	Noyau urbain	Poids des Critères	Unité de délimitation	Critères de délimitation
					Relevé sur le terrain			Concentration de commerces et services
				³ 50		1	Q	Densité de la population (Hab./ha)
				<85%		1	Q	% de maisons unifamiliales pour une - ville régionale
				<50%		1	Q	- grande ville
				³ 30%		2	Q	% d'habitations construites avant 1945
				³ 10%		1	Q	% d'habitations inférieures à 45 m ²
			Relevé sur le terrain				Q	Caractère continu de l'habitat
		Opérationnalisation aggl.					C	Ajustement des limites communales: ³ 50% de la population communale habite le noyau d'habitat
	³ 115					1	C	Croissance de la population 1970-1991
	³ 100					1	C	Revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arr.
	³ 40%					1	C	Migration venant de l'aggl. par rapport à l'immigration totale de la commune
	³ 25%					1	C	Navettes vers l'aggl. par rapport à la pop. act. occ. habitant la commune
	³ 50%					1	C	Navettes vers l'agglomération par rapport aux navetteurs sortants
	³ 20%					1	C	Navettes scolaires vers l'aggl. par rapport à la population scolaire totale
	³ 20% ou ³ 135 /150%					1	C	% superficie construite par rapport à la superficie totale construite en 1994 ou évolution 1980/1994 de la superficie construite en Wallonie/en Flandre
³ 15%							C	Navettes vers l'agglomération par rapport à la population active occupée habitant la commune

Q = Quartier (secteur statistique) ; C = Commune

3.7. REGIONS URBAINES DE 1991 ET LEURS ZONES DES MIGRANTS ALTERNANTS : COMPOSITION

REGION URBAINE D'ANVERS

Agglomération : Aartselaar, Anvers, Boechout, Borsbeek, Brasschaat, Edegem, Hemiksem, Hove, Kapellen, Mortsel, Schelle, Schoten et Wommelgem.

Banlieue : Brecht, Essen, Kalmthout, Kontich, Lint, Niel, Ranst, Rumst, Schilde, Stabroek, Wijnegem, Wuustwezel, Zandhoven, Zoersel et Zwijndrecht.

Zone des migrants alternants : Boom, Malle, Berlaar, Bornem, Duffel, Lierre, Nijlen, Willebroek, Grobbendonk, Herenthout, Vorselaar, Beveren, Kruikebeke et Tamise.

REGION URBAINE DE BRUGES

Agglomération : Bruges.

Banlieue : Damme, Jabbeke, Oostkamp et Zuienkerke.

Zone des migrants alternants : Beernem, Blankenberge, Zedelgem et Knokke-Heist.

REGION URBAINE DE BRUXELLES

Agglomération : Région de Bruxelles-Capitale (Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, **Bruxelles**, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre), Beersel, Dilbeek, Grimbergen, Hal, Machelen, Sint-Pieters-Leeuw, Vilvorde, Zaventem, Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Tervuren, Braine-l'Alleud, Waterloo.

Banlieue : Asse, Gooik, Hoeilaart, Kampenhout, Meise, Overijse, Steenokkerzeel, Ternat, Pepingen, Zemst, Lennik, Bertem, Huldenberg, Kortenberg, Beauvechain, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Ittre, La Hulpe, Nivelles, Rixensart, Tubize, Wavre, Lasne, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Enghien et Silly.

Zone des migrants alternants : Biévène, Gammerages, Herne, Kapelle-o/d-Bos, Liedekerke, Londerzeel, Merchtem, Opwijk, Roosdaal, Affligem, Aarschot, Boortmeerbeek, Boutersem, Haacht, Hoegaarden, Keerbergen, Landen, Tirlemont, Tremelo, Linter, Montaigu-Zichem, Glabbeek, Court-Saint-Etienne, Genappe, Incourt, Jodoigne, Mont-Saint-Guibert, Perwez, Villers-la-Ville, Chastre, Hélécinne, Orp-Jauche, Ramillies, Rebecq, Walhain, Alost, Denderleeuw, Grammont, Haaltert, Herzele, Lede, Ninove, Sint-Lievens-Houtem, Zottegem, Erpe-Mere, Buggenhout, Termonde, Lebbeke, Wichelen, Brakel, Lierde, Zwalm, Ath, Brugelette, Chièvres, Ellezelles, Flobecq, Seneffe, Braine-le-Comte, Lessines, Ecaussines, Hannut, Lincent, Wasseiges, Gingelom, Gembloux.

REGION URBAINE DE GAND

Agglomération : Gand, Merelbeke et Sint-Martens-Latem.

Banlieue : Zelzate, De Pinte, Destelbergen, Evergem, Gavere, Lochristi, Lovendegem, Melle, Nazareth et Wachtebeke.

Zone des migrants alternants : Laarne, Wetteren, Assenede, Eeklo, Kaprijke, Aalter, Deinze, Moerbeke, Nevele, Oosterzele, Waarschoot, Zomergem et Zingem.

REGION URBAINE DE HASSELT/GENK

Agglomération : Genk et Hasselt.

Banlieue : As, Diepenbeek, Opglabbeek, Zonhoven, Zutendaal, Houthalen-Helchteren, Alken et Kortesseem.

Zone des migrants alternants : Herck-la-Ville, Lummen, Nieuwerkerken, Heusden-Zolder, Meeuwen-Gruitrode, Bilzen, Borgloon, Hoeselt, Wellen et Maasmechelen.

REGION URBAINE DE COURTRAI**Agglomération** : Harelbeke, Courtrai et Kuurne.**Banlieue** : Wevelgem.**Zone des migrants alternants** : Deerlijk, Lendeledede, Menin, Zwevegem et Espierre-Helchin.REGION URBAINE DE LOUVAIN**Agglomération** : Louvain.**Banlieue** : Bierbeek, Herent, Holsbeek, Lubbeek, Oud-Heverlee, Rotselaar et Tielt-Winge.**Zone des migrants alternants** : Bekkevoort.REGION URBAINE DE MALINES**Agglomération** : Bonheiden et Malines.**Banlieue** : Sint-Katelijne-Waver.**Zone des migrants alternants** : Putte.REGION URBAINE DE OSTENDE**Agglomération** : Bredene et Ostende.**Banlieue** : Oudenburg.**Zone des migrants alternants** : Gistel, Middelkerke et De Haan.REGION URBAINE DE SAINT-NICOLAS**Agglomération** : Saint-Nicolas.**Banlieue** : Stekene.**Zone des migrants alternants** : Waasmunster et Sint-Gillis-Waas.REGION URBAINE DE CHARLEROI**Agglomération** : Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes et Montigny-le-Tilleul.**Banlieue** : Fleurus, Gerpinnes, Aiseau-Presles, Les Bons Villers, Thuin, Ham-sur-Heure-Nalines et Walcourt.**Zone des migrants alternants** : Fontaine-l'Évêque, Pont-à-Celles, Anderlues, Beaumont, Lobbes, Merbes-le-Château, Fosses-La-Ville, Mettet, Cerfontaine et Florennes.REGION URBAINE DE LA LOUVIERE**Agglomération** : Chapelle-lez-Herlaimont, Manage, La Louvière et Morlanwelz.**Banlieue** : -**Zone des migrants alternants** : Le Roeulx et Binche.REGION URBAINE DE LIEGE**Agglomération** : Engis, Ans, Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Fléron, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Grâce-Hollogne et Flémalle.**Banlieue** : Nandrin, Verlaine, Anthisnes, Tinlot, Awans, Aywaille, Bassenge, Dalhem, Esneux, Juprelle, Sprimont, Visé, Blégny, Neupré, Trooz, Olne, Crisnée, Donceel, Fexhe-le-Haut-Clocher, Remicourt et Saint-Georges-sur-Meuse.**Zone des migrants alternants** : Amay, Clavier, Ferrières, Hamoir, Modave, Ouffet, Villers-le-Bouillet, Wanze, Comblain-au-Pont, Herve, Stoumont, Berloz, Geer, Oreye, Waremme, Faimés, Herstappe et Fourons.REGION URBAINE DE MONS**Agglomération** : Boussu, Dour, Frameries, Mons, Quaregnon et Colfontaine.**Banlieue** : Jurbise, Saint-Ghislain et Quévy.**Zone des migrants alternants** : Hensies, Lens, Quiévrain et Honnelles.

REGION URBAINE DE NAMUR**Agglomération** : Namur.**Banlieue** : Assesse, Floreffe, Profondeville et La Bruyère.**Zone des migrants alternants** : Anhée, Andenne, Eghezée, Gesves et Fernelmont.**REGION URBAINE DE TOURNAI****Agglomération** : Tournai.**Banlieue** : Antoing, Rumes et Brunehaut.**Zone des migrants alternants** : Celles et Pecq.**REGION URBAINE DE VERVIERS****Agglomération** : Dison, Pepinster et Verviers.**Banlieue** : Jalhay et Theux.**Zone des migrants alternants** : Limbourg et Thimister-Clermont.

4. REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE - CARTE DE SYNTHÈSE (carte II.1)

L'importance (superficie et nombre d'habitants) d'une région urbaine est proportionnelle, d'une part, à la taille de sa zone des migrants alternants et, d'autre part, à sa position dans la hiérarchie des villes belges.

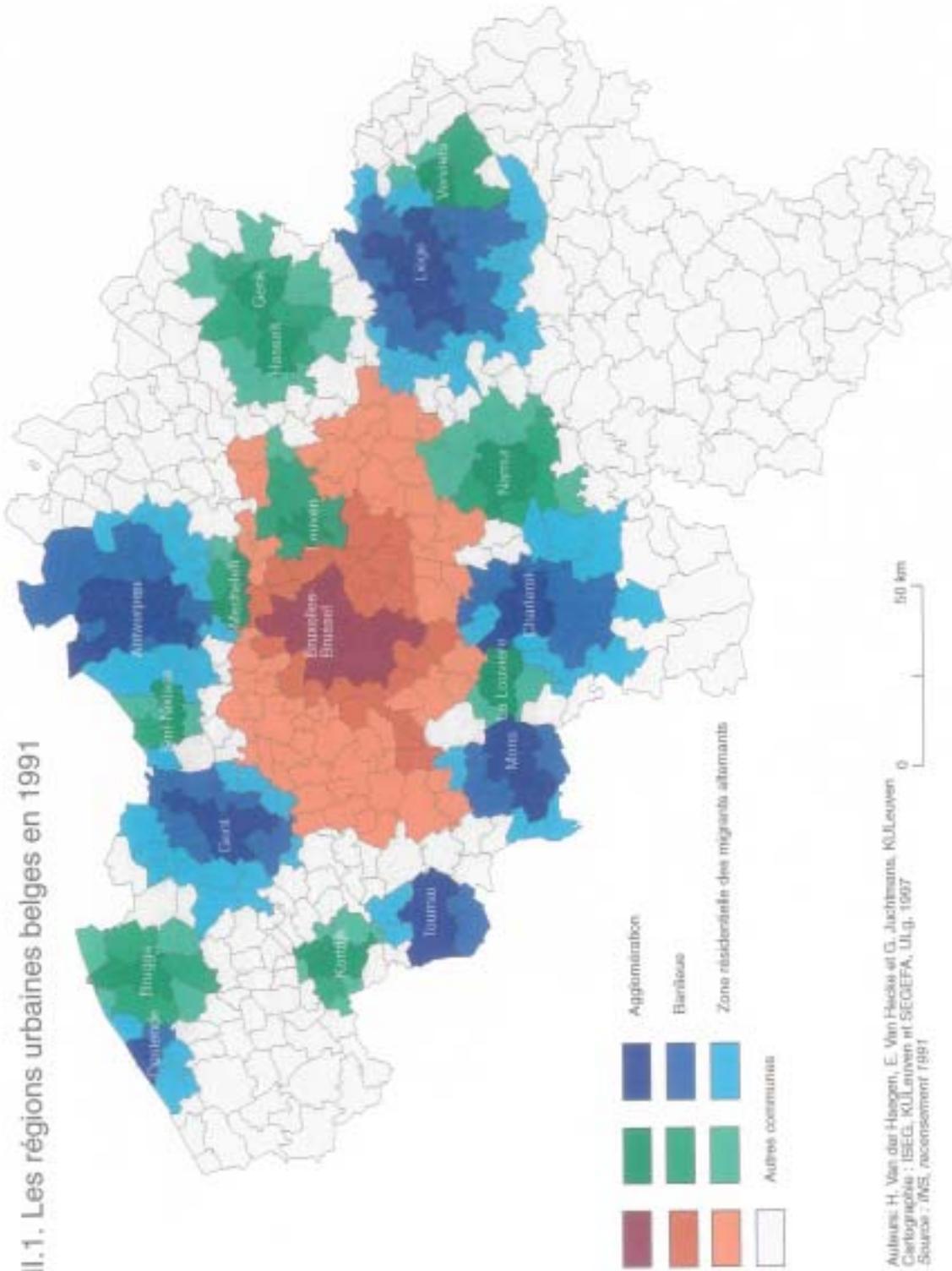
Au centre du pays se situe le vaste complexe résidentiel urbain de Bruxelles, flanqué, dans presque chaque direction, de la zone des migrants alternants des quatre grandes villes : Gand, Anvers, Liège et Charleroi.

Nous remarquons également les zones des migrants alternants des principales villes régionales (Bruges, Courtrai, Louvain, Hasselt-Genk, Namur et Mons). La position de Louvain y est particulière ; bien que tout à fait sous l'emprise du complexe résidentiel urbain de Bruxelles, cette ville régionale parvient à garder, et même à consolider, sa position dans la hiérarchie des villes belges. Cette situation s'explique, par son nouveau rôle de capitale du Brabant flamand ainsi que par le renforcement de fonctions existantes telles que la fonction universitaire et la fonction financière-économique ; Louvain reste en effet le siège principal d'une importante institution financière.

Les complexes résidentiels urbains de plus petite taille, tant en superficie qu'en nombre d'habitants, correspondent aux autres régions urbaines (Ostende, Saint-Nicolas, Malines, Verviers, La Louvière et Tournai). Leur position spatiale entrave leur développement, soit par l'influence dominante des régions urbaines environnantes, soit par leur situation périphérique, ce qui diminue d'autant plus leurs zones d'influence.

Il est étonnant que certaines régions périphériques du pays ne dépendent d'aucune région urbaine. En Flandre occidentale, dans le Hainaut, en Campine ou dans le sud de la Wallonie, cette situation est la conséquence de l'absence d'une grande ville influente. Les régions urbaines d'Ostende et Bruges, de Courtrai et Tournai ainsi que de Hasselt-Genk forment ainsi des îlots fonctionnels dans des régions périphériques. Les autres régions urbaines remplissent la 'partie centrale' du pays, partie qui correspond à la principale zone de l'espace vital économique.

II.1. Les régions urbaines belges en 1991



Auteurs: H. Van der Haegen, E. Van Hecke et G. Juchmans, KULeuven
 Cartographie: IBEG, KULeuven et SEGEFA, ULg, 1997
 Source: IMS, recensement 1991

5. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIONS URBAINES

5.1. POPULATION, SUPERFICIE ET DENSITE DE POPULATION (tableaux II.1 à II.5)

Les 17 régions urbaines (classées par ordre décroissant de leur population au 1/3/1991), avec chacune 80 000 habitants au moins, hébergent ensemble plus de la moitié de la population belge (5 652 917 hab. ou 56,7 %) sur un peu plus du quart de la superficie totale du Royaume (8 031 km²). La densité moyenne est de 704 habitants au km² (tableaux II.1 - II.2).

Les 5 plus grandes régions urbaines, comptant chacune plus de 390 000 habitants (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi), totalisent 40,1 % de la population de la Belgique. Dans leurs noyaux d'habitat, agglomérations et banlieues habitent respectivement 72,8 % (2 887 087 sur 3 968 389), 70,8 % (3 037 462 sur 4 289 229) et 70,6 % (963 384 sur 1 363 688) des habitants de l'ensemble des régions urbaines. Les 12 régions urbaines restantes comptent « seulement » 16,6 % de la population totale du Royaume.

Par rapport à 1981, la répartition de la population entre les régions urbaines et le reste du territoire n'a guère évolué. Un cinquième de la population habite toujours les zones des migrants alternants, sur presque un quart de la superficie. Plus des trois quarts de la population (76,6 %) habite donc au sein des **complexes résidentiels urbains**, sur la moitié seulement du territoire (densité de 499 habitants au km²). Le corollaire de cette situation est que 23,4 % de la population habite la moitié restante du pays avec une densité de 154 habitants au km². Les complexes résidentiels urbains des cinq plus grandes régions urbaines comprennent plus de la moitié (54,7 %) de la population sur un tiers du territoire. Le complexe résidentiel urbain bruxellois compte, à lui seul, un quart de la population sur 14,5 % de la superficie du Royaume. Globalement, la répartition des populations n'a pas subi d'importantes modifications entre 1981 et 1991.

Par rapport à l'ensemble des régions urbaines, les populations et les superficies des agglomérations et des banlieues ne présentent pas les mêmes proportions (tableau II.3). Dans l'agglomération, la part de la population est supérieure à la part de la superficie de la région urbaine. Dans la banlieue, nous constatons l'inverse : une part moins importante de la population de la région urbaine habite une part plus importante de sa superficie. Dans les régions urbaines plus petites, la situation en cette matière peut varier sensiblement. Les banlieues de Louvain et de Hasselt-Genk comprennent, en termes relatifs, beaucoup d'habitants de la région urbaine. Par contre, à Ostende, Mons, Malines, Verviers et Saint-Nicolas, moins d'un cinquième de la population de la région urbaine habite la banlieue. La part de la superficie de la banlieue dans la région urbaine est la plus élevée à Louvain (82,7 %), la plus petite à Courtrai (24,6 %), suivi de Malines (27,6 %).

Une caractéristique intrinsèque de l'agglomération est sa plus grande densité de population (tableau II.4), conformément d'ailleurs à l'un des quatre critères imposés aux secteurs statistiques pour appartenir à la ville centrale, à savoir 50 hab./ha ou 5000 hab./km². Dans l'agglomération, la densité moyenne est de 1297 hab./km². Dans la banlieue, la moyenne n'est plus que de 289 hab./km². Cette densité est à comparer avec la densité moyenne du Royaume (327 hab./km²). Dans l'ensemble de la région urbaine (tableau II.5), elle atteint 704 hab./km², ce qui est plus du double de la moyenne nationale.

Bruxelles enregistre dans toutes les zones de sa région urbaine une densité plus élevée que la moyenne de toutes les régions urbaines. Les agglomérations de Bruxelles (2 308 hab./km²), Anvers

(1 723 hab./km²), Ostende (1 593 hab./km²), Louvain (1 502 hab./km²), Charleroi (1 481 hab./km²) et Liège (1 314 hab./km²) dépassent la densité moyenne de l'ensemble des agglomérations (1 297 hab./km²). Pour la banlieue, la densité de population est surtout élevée à Courtrai (788 hab./km²), Malines (506 hab./km²), Anvers (405 hab./km²) et Gand (401 hab./km²). Bruxelles, Saint-Nicolas, Hasselt-Genk et Louvain ont une densité moindre, mais toujours supérieure à la moyenne (289 hab./km²). Pour la région urbaine dans son ensemble, c'est à La Louvière que correspond la plus forte densité (1 065 hab./km²), suivi de près par Bruxelles (1 051 hab./km²) et Ostende (1 035 hab./km²). Cette densité élevée s'explique :

- pour La Louvière, par le fait que la région urbaine est limitée exclusivement à l'agglomération, zone à densité élevée ;
- pour Bruxelles, par l'urbanisation dense et importante du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle ;
- pour Ostende, par une série de données physiques, telles que l'attrait du littoral, l'étroite ceinture de dunes et les conditions difficiles pour la construction dans les polders.

Pour l'ensemble de la région urbaine, la densité de population est la moins élevée à Tournai (280 hab./km²), suivi de Namur (334 hab./km²), Verviers (353 hab./km²) et Bruges (398 hab./km²).

Tableau II.1 : Régions urbaines et complexes résidentiels urbains et leurs composantes (population et superficie: chiffres absolus 1991)

Régions urbaines	(1) Noyau d'habitat (*)		(2) Agglomération (**)		(3) Banlieue (**)		(4)=(2)+(3) Région urbaine (**)		(5) Zone résidentielle des migrants alternants (**)		Complexe résidentiel urbain (**) (6)=(4)+(5)	
	Population	Sup (km ²)	Population	Sup (km ²)	Population	Sup (km ²)	Population	Sup (km ²)	Population	Sup (km ²)	Population	Sup (km ²)
Bruxelles	1267838	324,0	1323688	573,5	372182	1040,4	1695870	1613,9	854627	2800,5	2550497	4414,4
Anvers	648247	236,7	678435	393,8	221453	547,1	899888	940,9	248406	571,6	1148294	1512,5
Liège	453322	291,0	482155	366,9	142009	688,2	624164	1055,1	97301	705,9	721465	1761,0
Gand	231439	110,4	258794	207,1	132067	329,4	390861	536,5	166604	594,6	557465	1131,1
Charleroi	286241	185,8	294390	198,8	95673	416,2	390063	615,0	92922	653,5	482985	1268,5
Sous-total	2887087	1147,9	3037462	1740,1	963384	3021,3	4000846	4761,4	1459860	5326,1	5460706	10087,5
Mons	173000	149,5	192115	250,5	37698	193,2	229813	443,7	22472	140,3	252285	584,0
Hasselt/Genk	111300	71,2	127950	190,1	99757	299,9	227707	490,0	156157	523,2	383864	1013,2
Louvain	76934	33,6	85018	56,6	78393	270,0	163411	326,6	5412	37,2	168823	363,8
Bruges	105402	40,6	117063	138,4	46003	271,8	163066	410,2	82861	205,9	245927	616,1
Courtrai	102096	52,1	114587	119,2	30566	38,8	145153	158,0	74254	137,1	219407	295,1
Namur	89772	95,1	103443	175,7	28921	220,4	132364	396,1	52299	385,2	184663	781,3
La Louvière	119835	102,3	130126	122,2	-	-	130126	122,2	40681	103,5	170807	225,7
Malines	72052	27,1	88204	94,5	18266	36,1	106470	130,6	14738	35,0	121208	165,6
Verviers	73015	52,3	76399	71,9	16377	191,1	92776	263,0	9625	53,3	102401	316,3
Ostende	72657	22,3	80927	50,8	8307	35,4	89234	86,2	35750	160,1	124984	246,3
Tournai	41633	35,6	67732	213,8	20369	101,0	88101	314,8	10538	100,0	98639	414,8
St-Nicolas	43606	16,9	68203	83,8	15647	44,8	83850	128,6	25599	86,9	109449	215,5
Total	3968389	1846,5	4289229	3307,6	1363688	4723,8	5652917	8031,4	1990246	7293,8	7643163	15325,2
Population du Royaume: 9978681		Superficie du Royaume: 30527,92 km ²										

(*) : l'unité de base est le secteur statistique.

(**) : l'unité de base est la commune; l'agglomération ne comprend qu'une seule commune à Bruges, Louvain, St-Nicolas, Namur et Tournai.

Tableau II.3 : Parts des parties composantes des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains

Régions urbaines	Population				Superficie (km ²)					
	Noyau urbain en % de l'aggl.	Noyau urbain en % rég. urbaine	Aggl. en % rég. urbaine	Banlieue en % rég. urbaine	Rég. urbaine en % complexe rés. urbain	Noyau urbain en % de l'aggl.	Noyau urbain en % rég. urbaine	Aggl. en % rég. urbaine	Banlieue en % rég. urbaine	Rég. urbaine en % complexe rés. urbain
Bruxelles	95,78	74,76	78,05	21,95	66,49	56,50	20,08	35,54	64,46	36,56
Anvers	95,55	72,04	75,39	24,61	78,37	60,11	25,16	41,85	58,15	62,21
Liège	94,02	72,63	77,25	22,75	86,51	79,31	27,58	34,77	65,23	59,91
Gand	89,43	59,21	66,21	33,79	70,11	53,31	20,58	38,60	61,40	47,43
Charleroi	97,23	73,38	75,47	24,53	80,76	93,46	30,21	32,33	67,67	48,48
Mons	90,05	75,28	83,60	16,40	91,09	59,68	33,69	56,46	43,54	75,98
Hasselt/Genk	86,99	48,88	56,19	43,81	59,32	37,45	14,53	38,80	61,20	48,36
Louvain	90,49	47,08	52,03	47,97	96,79	59,36	10,29	17,33	82,67	89,77
Bruges	90,04	64,64	71,79	28,21	66,31	29,34	9,90	33,74	66,26	66,58
Courtrai	89,10	70,34	78,94	21,06	66,16	43,71	32,97	75,44	24,56	53,54
Namur	86,78	67,82	78,15	21,85	71,68	54,13	24,01	44,36	55,64	50,70
La Louvière	92,09	92,09	100,00	0,00	76,18	83,72	83,72	100,00	-	54,14
Malines	81,69	67,67	82,84	17,16	87,84	28,68	20,75	72,36	27,64	78,86
Verviers	95,57	78,70	82,35	17,65	90,60	72,74	19,89	27,34	72,66	83,15
Ostende	89,78	81,42	90,69	9,31	71,40	43,90	25,87	58,93	41,07	35,00
Tournai	61,47	47,26	76,88	23,12	89,32	16,65	11,31	67,92	32,08	75,89
St-Nicolas	63,94	52,00	81,34	18,66	76,61	20,17	13,14	65,16	34,84	59,68

Tableau II.4 : Agglomérations (*) : évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité de population

Régions urbaines	Population		Index de la population 1981-1991	Superficie		Densité de population 1991 hab./ha
	1981 (**)	1991		1981 (km ²)	1991 (km ²)	
Bruxelles	1353005	1323688	0,98	574	574	23,081
Anvers	685323	678435	0,99	381	394	17,228
Liège	506422	482155	0,95	368	367	13,141
Gand	259029	258794	1,00	193	207	12,496
Charleroi	312537	294390	0,94	199	199	14,808
Sous-total	3116316	3037462	0,97	1715	1740	17,46
Mons	180231	192115	1,07	218	251	7,669
Hasselt/Genk	126115	127950	1,01	190	190	6,731
Louvain	85076	85018	1,00	57	57	15,021
Bruges	118020	117063	0,99	128	(**)	8,458
Courtrai	113685	114587	1,01	119	119	9,613
Namur	102321	103443	1,01	176	176	5,887
La Louvière	116024	130126	1,12	104	122	10,649
Malines	89467	88204	0,99	95	95	9,334
Verviers	78616	76399	0,97	72	72	10,626
Ostende	68915	80927	1,17	38	51	15,931
Tournai	67906	67732	1,00	214	214	3,168
St-Nicolas	67992	68203	1,00	84	84	8,139
Total	4330684	4289229	0,99	3210	3310	12,968
Population du Royaume en 1991: 9 978 681				Superficie du Royaume en 1991: 30 527,92 km ²		Densité en 1991: 327 hab./km ²

(*) : en 1991, l'agglomération ne comprend qu'une seule commune à Bruges, Louvain, St-Nicolas, Namur et Tournai.

(**) : changement de superficie pour Bruges.

! : changement de composition entre 1981 et 1991.

1 hab. / ha = 100 hab. / km²

Tableau II.5 : Régions urbaines : évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité de population

Régions urbaines	Population		Index de la population 1981-1991	Superficie		Densité de population 1991 hab./ha
	1981 (**)	1991		1981 (km ²)	1991 (km ²)	
Bruxelles	1659656	! 1695870	1,02	1401	1614	1,15
Anvers	882023	! 899888	1,02	838	941	1,12
Liège	633233	! 624164	0,99	1034	1055	1,02
Gand	371027	! 390861	1,05	491	536	1,09
Charleroi	439201	! 390063	0,89	699	615	0,88
Sous-total	3985140	400846	1,00	4463	4761	1,07
Mons	234737	229813	0,98	444	444	1,00
Hasselt/Genk	192456	! 227707	1,18	412	490	1,19
Louvain	135702	! 163411	1,20	245	327	1,33
Bruges	150751	! 163066	1,08	310	410	1,32
Courtrai	170981	! 145153	0,85	234	158	0,68
Namur	128815	132364	1,03	396	396	1,00
La Louvière	123778	! 130126	1,05	146	122	0,84
Malines	106897	106470	1,00	131	131	1,00
Verviers	87783	! 92776	1,06	161	263	1,63
Ostende	87591	89234	1,02	86	86	1,00
Tournai	94004	! 88101	0,94	348	315	0,90
St-Nicolas	82117	83850	1,02	129	129	1,00
Total	5580752	5652917	1,01	7505	8032	1,07
Population du Royaume en 1991: 9 978 681				Superficie du Royaume en 1991: 30 527,92 km ²		Densité en 1991: 327 hab./km ²

!: changement de composition entre 1981 et 1991.

! hab. / ha = 100 hab. / km²

5.2. EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA SUPERFICIE ENTRE 1981-1991-1995 (tableau II.6)

Dans les tableaux relatifs à l'évolution des différentes régions urbaines, nous n'avons pas repris les chiffres de 1970. En effet, la fusion des communes de 1977 rend la comparaison 1970 - 1981 assez complexe et, afin d'éviter toute confusion, nous avons préféré juxtaposer uniquement les années 1981, 1991 et 1995².

Entre 1981 et 1991, l'évolution de la population est en premier lieu la conséquence du changement intervenu dans la composition des différentes zones des régions urbaines plutôt que des évolutions du chiffre de population par commune. Les ajustements des limites communales ont encore un certain impact aux abords d'Anvers (dernières fusions en 1983). Puisque la superficie a changé simultanément, nous ne pouvons mesurer exactement l'accroissement de la population. Une solution consiste à considérer l'évolution de la population sur base d'une superficie constante, c'est-à-dire la délimitation des régions urbaines de 1991. En supposant ainsi que les différentes zones des régions urbaines soient restées identiques dans leur composition, il est possible d'en déduire instantanément l'évolution de la population.

Entre 1991 et 1995, seule l'évolution de la population des communes composant la région urbaine joue un rôle.

Le tableau II.6 donne, pour l'ensemble des régions urbaines et pour les différentes zones du complexe résidentiel urbain, les chiffres d'évolution de la superficie et des volumes de population. Ce tableau est construit à partir des délimitations de 1991.

Pour la superficie, nous comparons la superficie de 1991 avec celle de 1981. Nous donnons d'abord l'évolution de la population entre 1981 et 1991 avec la superficie de 1981. Ensuite, nous donnons l'évolution de la population en imaginant que la composition des différentes zones du complexe résidentiel urbain en 1981 soit celle de 1991, ceci afin d'exclure les conséquences des changements de superficie. L'évolution de la population a été ramenée sur une base annuelle et elle est exprimée en pour mille.

La superficie des régions urbaines a considérablement augmenté entre 1981 et 1991 (tableau II.6 et figure II.1) : +7 %. C'est la banlieue qui connaît la croissance la plus importante (+10 %), mais la densification du bâti a aussi provoqué une extension de l'agglomération de 3 %. La superficie du complexe résidentiel urbain par contre n'a augmenté que de 1 %. La conclusion logique de ces trois évolutions est que les zones des migrants alternants sont moins étendues en 1991 qu'en 1981. En parallèle, la superficie qui est devenue banlieue est plus étendue que la superficie des communes nouvellement incorporées dans le complexe résidentiel urbain.

Par contre, la population des régions urbaines n'a augmenté que de 1 %. La banlieue a connu un accroissement de sa population de 9 % tandis que l'agglomération a vu sa population diminuer de 1 %. Nous constatons donc une redistribution des volumes de population quasi stationnaires sur un territoire plus étendu.

² Pour les chiffres de 1970 et leur comparaison avec 1981, il est utile de se référer à la brochure « Les régions urbaines belges » de S. Leemans, M. Pattyn, S. Rousseau et H. Van der Haegen (1989).

Tableau II.6 : Evolution de la superficie et de la population des différentes parties du complexe résidentiel urbain et du Royaume (toutes les régions urbaines)

	Période 1981-1991		Evolution de la population sur base des délimitations de 1991	
	Evolution de la superficie	Evolution de la population	1981 - 1991 par an	1991-1995 par an
Agglomération	+ 3 %	- 1 %	- 2,3 ‰	+ 0,5 ‰
Banlieue	+ 10 %	+ 9 %	+ 8,2 ‰	+ 8,9 ‰
Régions urbaines	+ 7 %	+ 1 %	0 ‰	2,5 ‰
Zone résidentielle des migrants alternants	- 5 %	0 %	+ 2,6 ‰	+ 5,6 ‰
Complexe résidentiel urbain	+ 1 %	+1 %	+ 0,7 ‰	+ 3,3 ‰
Royaume	0 %	1,3 %	1,3 ‰	3,7 ‰

L'évolution de la population sur la base d'une superficie constante (tableau II.6 - 2 dernière colonnes et figure II.2) fait apparaître une diminution de la population des agglomérations (-2,3 ‰ par an) pour la période 1981-1991 tandis que l'inverse se produit pour la période 1991-1995 (+0,5 ‰ par an). La banlieue maintient pour les deux périodes une augmentation d'environ 0,8 ‰ par an. La suppression de la modification de la superficie provoque une grande différence dans la zone des migrants alternants. La population augmente nettement pendant la période 1981-1991 mais néanmoins dans une moindre mesure que dans la banlieue, au lieu d'une population plutôt stationnaire qui ressort du calcul des superficies respectives de 1981 et 1991.

Notons pour conclure que l'accroissement de la population dans la banlieue et la zone des migrants alternants est plus élevé que l'accroissement de la population totale du Royaume, ce qui provoque ainsi l'extension spatiale continue de la population urbaine. Néanmoins, l'accroissement total de la population, tant des régions urbaines que des complexes résidentiels urbains, est moindre que l'accroissement général de la population belge. L'accroissement moindre des noyaux urbains en est la cause. La diminution de la taille des ménages dans les agglomérations est plus prononcée que dans le reste du Royaume. Ceci résulte finalement d'une stagnation relative des complexes résidentiels urbains en comparaison du reste du pays.

5.3. EMPLOI D'APRES LE LIEU DE RESIDENCE ET D'APRES LE LIEU DE TRAVAIL (tableaux II.7 à II.11, figures II.1 et II.2)

Sous l'angle des régions urbaines (soit les agglomérations, soit les communes de banlieue), l'emploi peut être considéré de deux façons. D'une part, en tant que lieu de résidence de la population active habitant les communes considérées (la population active au lieu de résidence) et, d'autre part, en tant que lieu de travail, à savoir les communes où les personnes sont occupées (la population active au lieu de travail). Il faut en outre ventiler la population active totale en deux catégories : la population active occupée (selon le lieu de résidence ou selon le lieu de travail) et la population active non occupée (uniquement selon le lieu de résidence).

Il y a une disproportion spatiale, autant quantitative que qualitative, entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre sur le marché de l'emploi. Cette inégalité, appelée **balance de l'emploi**, est un indicateur socio-économique important et est exprimée traditionnellement par le **taux d'occupation** ou **taux d'emploi**. Le taux d'emploi est le rapport entre :

- d'une part, la *population active au lieu de travail* ; ce sont les personnes actives habitant en Belgique et qui ont un lieu fixe de travail ou qui se rendent à un endroit fixe déterminé dans la commune en question ;

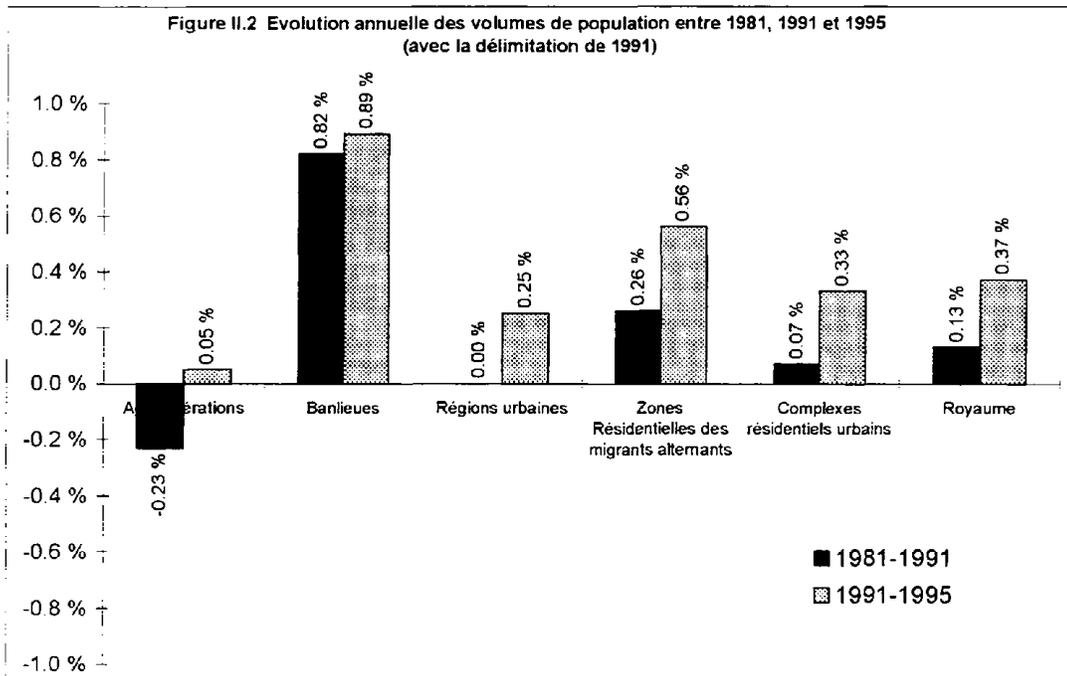
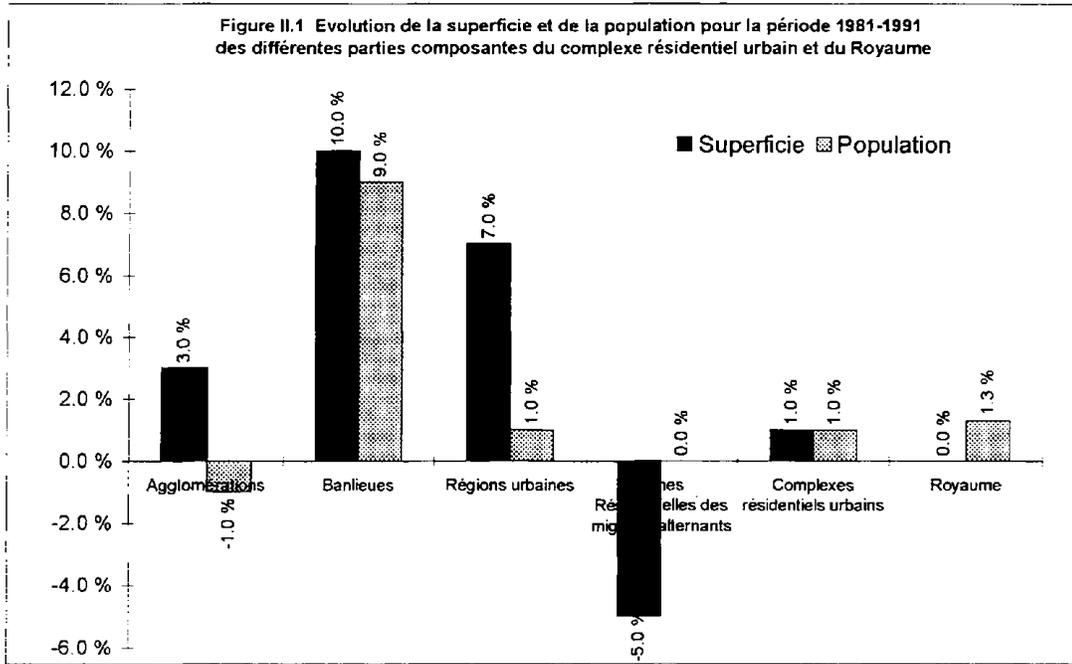
- d'autre part, la *population active au lieu de résidence* ; elle comprend soit la population active totale, c'est-à-dire les employeurs, les indépendants, les employés, les ouvriers et leurs aides, ainsi que les miliciens et les demandeurs d'emploi qui habitent la commune et sont inscrits dans le registre de la population, soit la population active effectivement occupée sans les miliciens et les demandeurs d'emploi.

Le **taux d'occupation ou d'emploi** est par définition le rapport entre ces deux variables. Ce taux indique dans quelle mesure chaque région urbaine (agglomération ou banlieue) attire de la main-d'oeuvre en présentant une balance de l'emploi soit positive (taux d'emploi supérieur à 1), soit négative (taux d'emploi inférieur à 1) (tableaux II.7 et II.8 - dernière colonne).

Tableau II.7 : *Emploi dans les agglomérations - 1991*

Région urbaine	Population active occupée		Population active non occupée	Population active totale	Part population active lieu de travail / lieu de résidence	
	au lieu de résidence (1)	au lieu de travail (2)	au lieu de résidence (3)	au lieu de résidence (4)	Population active occupée (2) / (1)	Population active totale (2) / (4)
Bruxelles	453793	682217	69601	523394	1,50	1,30
Anvers	248748	301412	30938	279686	1,21	1,08
Liège	146771	163365	39972	186743	1,11	0,87
Gand	98456	126910	12474	110930	1,29	1,14
Charleroi	84914	88576	24825	109739	1,04	0,81
Sous-total	1032682	1362480	177810	1210492	1,32	1,13
Mons	54062	46486	16558	70620	0,86	0,66
Hasselt/Genk	45852	71579	8755	54607	1,56	1,31
Louvain	33815	46276	3483	37298	1,37	1,24
Bruges	45764	54290	4325	50089	1,19	1,08
Courtrai	46347	51796	3544	49891	1,12	1,04
Namur	36269	41207	6365	42634	1,14	0,97
La Louvière	38657	30801	11989	50646	0,80	0,61
Malines	33300	31811	3833	37133	0,96	0,86
Verviers	25692	24373	5824	31516	0,95	0,77
Ostende	29045	28534	3660	32705	0,98	0,87
Tournai	24197	24090	4340	28537	1,00	0,84
St-Nicolas	26910	26504	2635	29545	0,98	0,90
Total	1472592	1840227	253121	1725713	1,25	1,07

Si l'on compare la population active au lieu de travail avec la population active au lieu de résidence, qui comprend la population tant occupée que non occupée (miliciens mais surtout chômeurs), on compare la population qui travaille sur place avec le potentiel de population active locale. Par contre, si l'on compare la population active au lieu de travail avec la population résidente effectivement occupée, nous réalisons alors une comparaison entre deux catégories de main-d'oeuvre ayant conquis une place sur le marché du travail. Cette seconde comparaison est probablement plus judicieuse puisque l'on compare entre eux des groupes équivalents, à savoir des populations actives et occupées.



Les agglomérations de Hasselt-Genk, Bruxelles et Louvain affichent clairement (sur base de la population active occupée) un excédent d'emploi ou une balance de l'emploi positive (tableau II.7 - avant-dernière colonne). Les agglomérations des grandes villes : Gand, Anvers, Liège et dans une moindre mesure Charleroi, enregistrent également un excédent d'emploi, tout comme les villes régionales de Bruges, Namur et Courtrai. Dans les autres agglomérations urbaines à caractère régional, l'offre d'emploi est insuffisante.

Tableau II.8 : *Emploi dans les régions urbaines - 1991*

Région urbaine	Population active occupée		Population active non occupée	Population active totale	Part population active lieu de travail / lieu de résidence	
	au lieu de résidence (1)	au lieu de travail (2)	au lieu de résidence (3)	au lieu de résidence (4)	Population active occupée (2) / (1)	Population active totale (2) / (4)
Bruxelles	602373	777308	82661	685034	1,29	1,13
Anvers	336189	352113	38792	374981	1,05	0,94
Liège	198487	189162	48458	246945	0,95	0,77
Gand	152634	156461	16578	169212	1,03	0,92
Charleroi	117055	103786	31009	148064	0,89	0,70
Sous-total	1406738	1578830	217498	1624236	1,12	0,97
Mons	66016	55874	18762	84778	0,85	0,66
Hasselt/Genk	83918	96921	15350	99268	1,15	0,98
Louvain	65627	58278	6084	71711	0,89	0,81
Bruges	64684	66361	5749	70433	1,03	0,94
Courtrai	58961	60858	4368	63329	1,03	0,96
Namur	47136	46465	7854	54990	0,99	0,84
La Louvière	38657	30801	11989	50646	0,80	0,61
Malines	40697	36052	4385	45082	0,89	0,80
Verviers	32356	27545	6587	38943	0,85	0,71
Ostende	32314	30078	3923	36237	0,93	0,83
Tourmai	30987	26854	5590	36577	0,87	0,73
St-Nicolas	32970	28559	3272	36242	0,87	0,79
Total	2001061	2143476	311411	2312472	1,07	0,93

En examinant les régions urbaines dans leur ensemble (tableau II.8 - avant-dernière colonne), nous constatons que trois grandes villes (Bruxelles, Anvers et Gand) et trois villes régionales (Hasselt-Genk, Bruges et Courtrai) ont une balance de l'emploi nette positive (sur base de la population active occupée). Les régions urbaines des deux grandes villes wallonnes (Liège et Charleroi) et les régions urbaines des autres villes non encore citées ont une balance de l'emploi nette négative. Cela signifie que, dans ces régions urbaines, la population active occupée résidente est plus nombreuse que celle qui y travaille. Ce phénomène est dû, en partie, entre autres pour des régions urbaines telles que Louvain et Malines, au volume d'emploi fourni dans la région bruxelloise, corollaire de la grande mobilité sur le marché de l'emploi. Si nous tenons également compte de la population active non occupée (tableau II.8 - dernière colonne), Bruxelles est la seule région urbaine pour laquelle la balance de l'emploi est positive.

Comme nous venons de le constater, le fait d'utiliser la population active effectivement occupée plutôt que la population active totale élimine un nombre considérable de personnes qui ont une influence négative sur les taux d'emploi. Un autre groupe qui fausse les calculs des taux d'emploi correspond au groupe des personnes actives dont le lieu de travail est inconnu ou variable. Cet élément conduit également à diminuer la valeur des taux d'emploi.

Le tableau II.9 renseigne sur l'importance du groupe de personnes actives sans lieu déterminé de travail (variable, mais surtout inconnu en ce qui concerne le recensement de 1991!). Au niveau des agglomérations, 108 049 personnes ont un lieu de travail inconnu et 17 288 personnes ont un lieu de travail variable. Alors que ces personnes sont comptabilisées dans la somme des volumes globaux de population active au lieu de résidence (leur lieu de résidence est connu), elles ne peuvent être

comptabilisées pour les volumes d'emploi au lieu de travail ; en conséquence, les taux d'emploi s'en trouvent diminués.

Afin de mieux exprimer les réalités du marché de l'emploi, il est probablement judicieux de calculer de nouveaux taux d'emploi en éliminant totalement le groupe des travailleurs dont le lieu de travail est inconnu ou variable. Ces corrections ont été faites dans les tableaux II.10 et II.11 et, logiquement, les nouveaux calculs conduisent à des taux plus élevés.

Presque toutes les agglomérations enregistrent maintenant un taux d'emploi supérieur à l'unité. Ce sont surtout les grandes agglomérations qui accusent un surplus d'au moins 20 %. Les agglomérations des régions urbaines moins importantes présentent également, à deux exceptions près, une valeur supérieure à l'unité (Hasselt-Genk 1,65 ; Louvain 1,47 ; Namur 1,31 et Bruges 1,28). Mons (0,97) et La Louvière (0,87) correspondent aux deux exceptions.

Au niveau des régions urbaines (tableau II.11), la situation est un peu moins favorable. Néanmoins, si nous éliminons les 139 238 personnes actives sans lieu de travail connu et les 23 519 personnes actives au lieu de travail variable du tableau II.8, la balance de l'emploi devient positive pour Liège, Charleroi, Ostende et Namur. Les cinq grandes régions urbaines sont maintenant toutes caractérisées par un score supérieur à l'unité et leur taux d'emploi augmente de 10 %. Généralement, les régions urbaines plus petites accusent une valeur inférieure à l'unité.

Cette analyse complémentaire des balances de l'emploi dans les agglomérations et les régions urbaines démontre de façon claire la relativité de certains chiffres. Globalement, il est probable que la réalité corresponde à une situation intermédiaire par rapport aux deux séries de chiffres.

D'une manière logique, nous pouvons considérer que nombre de ces travailleurs sans lieu de travail connu travaillent effectivement dans l'agglomération ou la région urbaine de résidence. Malheureusement, la mauvaise volonté du répondant ou des fautes d'interprétation suite aux opérations de comptage sont à l'origine de ces problèmes. La même problématique est également abordée dans le chapitre consacré aux navettes de travail (tome 13b).

Tableau II.9 : Population active occupée au lieu de travail inconnu ou variable - 1991

	Population active occupée au lieu de résidence					
	Agglomération			Région urbaine		
Région urbaine	Inconnu	Variable	Total	Inconnu	Variable	Total
Bruxelles	36046	5433	41479	44490	7529	52019
Anvers	15423	2819	18242	20184	3581	23765
Liège	7299	2878	10177	10051	4092	14143
Gand	5804	1082	6886	8411	1432	9843
Charleroi	11393	894	12287	14650	1201	15851
Sous-total	75965	13106	89071	97786	17835	115621
Mons	5659	371	6030	7072	438	7510
Hasselt/Genk	2081	379	2460	4109	687	4796
Louvain	1823	458	2281	3289	699	3988
Bruges	2870	618	3488	3845	824	4669
Courtrai	2016	452	2468	2749	571	3320
Namur	4614	257	4871	5685	389	6074
La Louvière	3160	263	3423	3160	263	3423
Malines	1657	330	1987	1909	401	2310
Verviers	1250	513	1763	1470	679	2149
Ostende	2181	289	2470	2374	325	2699
Tournai	3055	105	3160	3589	238	3827
St-Nicolas	1718	147	1865	2201	170	2371
Total	108049	17288	125337	139238	23519	162757

Tableau II.10 : Emploi dans les agglomérations - 1991

(population active occupée au lieu de résidence sans la population au lieu de travail inconnu ou variable)

Région urbaine	Population active occupée		Population active non occupée	Population active totale	Part population active lieu de travail / lieu de résidence	
	au lieu de résidence (1)	au lieu de travail (2)	au lieu de résidence (3)	au lieu de résidence (4)	Population active occupée (2) / (1)	Population active totale (2) / (4)
Bruxelles	412314	682217	69601	481915	1,65	1,42
Anvers	230506	301412	30938	261444	1,31	1,15
Liège	136594	163365	39972	176566	1,20	0,93
Gand	91570	126910	12474	104044	1,39	1,22
Charleroi	72627	88576	24825	97452	1,22	0,91
Sous-total	943611	1362480	177810	1121421	1,44	1,21
Mons	48032	46486	16558	64590	0,97	0,72
Hasselt/Genk	43392	71579	8755	52147	1,65	1,37
Louvain	31534	46276	3483	35017	1,47	1,32
Bruges	42276	54290	4325	46601	1,28	1,16
Courtrai	43879	51796	3544	47423	1,18	1,09
Namur	31398	41207	6365	37763	1,31	1,09
La Louvière	35234	30801	11989	47223	0,87	0,65
Malines	31313	31811	3833	35146	1,02	0,91
Verviers	23929	24373	5824	29753	1,02	0,82
Ostende	26575	28534	3660	30235	1,07	0,94
Tournai	21037	24090	4340	25377	1,15	0,95
St-Nicolas	25045	26504	2635	27680	1,06	0,96
Total	1347255	1840227	253121	1600376	1,37	1,15

Tableau II.11 : Emploi dans les régions urbaines - 1991
(population active occupée au lieu de résidence sans la population au lieu de travail inconnu ou variable)

Région urbaine	Population active occupée		Population active non occupée	Population active totale	Part population active lieu de travail / lieu de résidence	
	au lieu de résidence (1)	au lieu de travail (2)	au lieu de résidence (3)	au lieu de résidence (4)	Population active occupée (2) / (1)	Population active totale (2) / (4)
Bruxelles	550354	777308	82661	633015	1,41	1,23
Anvers	312424	352113	38792	351216	1,13	1,00
Liège	184344	189162	48458	232802	1,03	0,81
Gand	142791	156461	16578	159369	1,10	0,98
Charleroi	101204	103786	31009	132213	1,03	0,78
Sous-total	1291117	1578830	217498	1508615	1,22	1,05
Mons	58506	55874	18762	77268	0,96	0,72
Hasselt/Genk	79122	96921	15350	94472	1,22	1,03
Louvain	61639	58278	6084	67723	0,95	0,86
Bruges	60015	66361	5749	65764	1,11	1,01
Courtrai	55641	60858	4368	60009	1,09	1,01
Namur	41062	46465	7854	48916	1,13	0,95
La Louvière	35234	30801	11989	47223	0,87	0,65
Malines	38387	36052	4385	42772	0,94	0,84
Verviers	30207	27545	6587	36794	0,91	0,75
Ostende	29615	30078	3923	33538	1,02	0,90
Tourmai	27160	26854	5590	32750	0,99	0,82
St-Nicolas	30599	28559	3272	33871	0,93	0,84
Total	1838304	2143476	311411	2149715	1,17	1,00

5.4. EMPLOI PAR SECTEURS ET PAR GRANDES CATEGORIES SOCIO-ECONOMIQUES (tableaux II. 12 à II. 17)

Près des trois quarts (74 %) des emplois des 17 régions urbaines sont concentrés dans les agglomérations (tableau II.12) des cinq plus grandes régions urbaines (Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi). L'agglomération bruxelloise se taille ici la part du lion avec 37,1 % de l'emploi des régions urbaines et 20,6 % de l'emploi belge. Par rapport au Royaume, l'ensemble des agglomérations des régions correspond à 55 % des emplois.

Les cinq plus grandes régions urbaines (tableau II.14) concentrent 73,7 % de la population active occupée dans l'ensemble des régions urbaines (Bruxelles en assure 36,3 %). Par rapport au Royaume, la part des ces mêmes espaces est de 47,6 % (Bruxelles en assure 23,4 %). Séparément, les cinq grandes régions urbaines belges sont les seules à représenter plus de 100 000 personnes occupées. La région urbaine de Hasselt-Genk s'approche de ce chiffre avec 96 921 unités. La région urbaine de Tournai a l'emploi le plus restreint (26 854). Notons finalement que 64,6 % (2 143 476) des personnes ayant un lieu de travail fixe et connu en Belgique sont occupées dans une des régions urbaines.

L'emploi ventilé selon les groupes socio-économiques affiche, surtout dans les agglomérations et dans une moindre mesure dans les régions urbaines entières, une structure s'écartant de celle du reste du pays. Au sein des agglomérations et des régions urbaines, la part des personnes occupées comme indépendant, employeur, et (en toute logique) comme agriculteur (inclus dans le groupe « autres ») est inférieure à la moyenne du Royaume. A l'inverse, la part des professions libérales, des cadres et, dans une moindre mesure, du personnel du secteur public, est nettement supérieure à la moyenne. La part des travailleurs du secteur privé, par contre, correspond globalement à la moyenne du Royaume.

Des différences notables existent entre les différentes agglomérations et régions urbaines. Nous nous bornerons à en citer quelques exemples caractéristiques (tableaux II.13 et II.15). Louvain atteint le score le plus élevé pour la part des professions libérales et du personnel de cadre (respectivement 32 % et 29 % pour l'agglomération et la région urbaine), suivi de Bruxelles (25,5 % et 24,8 %) et de Namur (22 % et 20,9 %). A l'opposé, Ostende atteint les valeurs les plus faibles (respectivement 15,7 % et 15,2 %). Anvers et Charleroi affichent également des valeurs peu élevées (environ 17 %), tant dans l'agglomération que dans la région urbaine.

Pour ce qui est de l'emploi dans le secteur public (cadres exceptés), les différences entre les régions urbaines sont grandes. Namur arrive en tête (32,8 %), suivi de Mons (32 %) et d'Ostende (30 %). Pour Namur, cela s'explique par la présence de l'administration régionale. Pour Ostende, le facteur explicatif correspond à la localisation d'une importante société publique d'armateurs (situation de 1991). Les valeurs varient entre 21 et 24 % dans la plupart des autres régions urbaines du pays. Trois villes flamandes caractérisées par un emploi important dans le secteur privé -essentiellement dans l'industrie- ont les plus faibles pourcentages pour le secteur public. Il s'agit d'Anvers (19,3 %), Saint-Nicolas (18,7 %) et Courtrai (18,3 %).

Au niveau des agglomérations et pour le reste de l'emploi privé, Anvers arrive en tête avec 53,3 %, suivi de Hasselt-Genk (51,9 %), Courtrai (51,1 %) et Saint-Nicolas (50,4 %). A Namur (35,2 %) et à Mons (35,7 %) correspondent les valeurs les plus faibles. Les résultats à l'échelle des régions urbaines sont globalement comparables.

L'importance relative du secteur public correspond naturellement à un élément explicatif de la répartition entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire (tableaux II.16 et II.17).

La construction du concept de région urbaine n'ayant aucun lien avec le secteur primaire, il est logique de constater que, par rapport au reste du pays, la représentation de ce secteur est moins importante au sein des régions urbaines. En raison de l'intégration de communes partiellement rurales au sein des banlieues, les valeurs relatives aux seules agglomérations sont encore inférieures. Quelques régions urbaines dépassent les 2 %, notamment Gand (horticulture), Bruges (horticulture et pépinières), Malines (culture maraîchère) et Tournai (la commune de Tournai comprend une importante étendue rurale). Toutefois, pas moins de 26 % de la population active occupée dans le secteur primaire travaille à l'intérieur d'une région urbaine ; la représentation des seules agglomérations est de 9,6 %.

Pour l'ensemble des régions urbaines, l'emploi dans le secteur secondaire ne correspond plus qu'à 23,5 % (27,3 % pour toute la Belgique). Le secteur secondaire est le plus faible dans les régions urbaines de Namur 13,9 %, Louvain 15,2 %, Ostende 16,5 % et Bruxelles 16,7 %. Les régions de Hasselt-Genk 40,4 %, Courtrai 37,9 % et Saint-Nicolas 31,8 % restent caractérisées par une part importante d'emplois dans le secteur secondaire. En termes absolus, les quatre plus grandes villes sont aussi les centres industriels les plus importants : Bruxelles presque 130 000 emplois, Anvers environ 98 000, Liège presque 51 000 et Gand presque 46 000. L'approfondissement de cette problématique a été réalisé dans le cadre de la monographie traitant des activités économiques. Globalement, nous constatons que les activités secondaires sont localisées pour 46 % dans les agglomérations et pour 10 % supplémentaires dans les banlieues.

Les activités tertiaires sont relativement importantes dans les régions urbaines de Louvain : 80 % (entre autre par son université et ses hôpitaux), Namur : 79 % (par sa fonction de capitale régionale), Ostende : 78 % (en raison de l'activité de trafic maritime et du secteur HoReCa), Mons 73 % (par son administration) et finalement Bruxelles 73 % (comme centre financier, administratif et commercial). Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Union européenne, a naturellement le plus grand emploi tertiaire en chiffres absolus (568 938). Remarquons également que les trois pôles où le secteur industriel et le secteur privé sont les mieux représentés ont les plus faibles parts d'emploi dans le secteur tertiaire : il s'agit de Hasselt-Genk, Courtrai et Saint-Nicolas (entre 50 et 60 %). Plus de 60 % de l'emploi tertiaire se concentrent dans l'ensemble des agglomérations et 8 % dans les banlieues.

Tableau II.12 : Population active occupée des agglomérations selon les groupes socio-économiques (chiffres absolus en 1991)

Région urbaine d'emploi	Indépendants (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Employeurs (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Professions libérales et cadres	Autres travailleurs du secteur public	Autres travailleurs du secteur privé	Autres	Total de la population active occupée		
							Nombre absolu	en % de la région urbaine	en % du Royaume
Bruxelles	30195	18569	174254	159096	288702	11401	682217	37,07	20,57
Anvers	14228	9859	52282	58209	160640	6194	301412	16,38	9,09
Liège	8338	5810	32898	38585	73998	3736	163365	8,88	4,93
Gand	6312	3690	26106	28473	58962	3367	126910	6,90	3,83
Charleroi	5338	2777	15329	22437	40788	1907	88576	4,81	2,67
Sous-total	64411	40705	300869	306800	623090	26605	1362480	74,04	41,09
Mons	3038	1413	9284	14881	16594	1276	46486	2,53	1,40
Hasselt/Genk	2293	1872	12768	16084	37170	1392	71579	3,89	2,16
Louvain	1666	1055	14798	9932	17970	855	46276	2,51	1,40
Bruges	2640	1872	11149	13715	23181	1733	54290	2,95	1,64
Courtrai	3038	2217	8646	9480	26459	1956	51796	2,81	1,56
Namur	1950	1319	9055	13498	14483	902	41207	2,24	1,24
La Louvière	2268	1162	5360	6937	14123	951	30801	1,67	0,93
Malines	1861	1172	6334	7262	14175	1007	31811	1,73	0,96
Verviers	1389	1134	4730	5401	10922	797	24373	1,32	0,73
Ostende	1848	1364	4483	8431	11260	1148	28534	1,55	0,86
Tournai	1580	753	4817	5870	9740	1330	24090	1,31	0,73
St-Nicolas	1528	1180	4328	4962	13356	1150	26504	1,44	0,80
Total	89510	57218	396621	423253	832523	41102	1840227	100,00	55,49
Royaume	213821	130774	604023	701724	1504380	161497	3316219		100,00
% total aggl./Royaume	41,86	43,75	65,66	60,32	55,34	25,45			

Tableau II.13 : Population active occupée des agglomérations selon les groupes socio-économiques (en % de la population active occupée totale)

Région urbaine d'emploi	Indépendants (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Employeurs (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Professions libérales et cadres	Autres travailleurs du secteur public	Autres travailleurs du secteur privé	Autres	Total de la population active occupée
Bruxelles	4,43	2,72	25,54	23,32	42,32	1,67	100,00
Anvers	4,72	3,27	17,35	19,31	53,30	2,05	100,00
Liège	5,10	3,56	20,14	23,62	45,30	2,29	100,00
Gand	4,97	2,91	20,57	22,44	46,46	2,65	100,00
Charleroi	6,03	3,14	17,31	25,33	46,05	2,15	100,00
Sous-total	4,73	2,99	22,08	22,52	45,73	1,95	100,00
Mons	6,54	3,04	19,97	32,01	35,70	2,74	100,00
Hasselt/Genk	3,20	2,62	17,84	22,47	51,93	1,94	100,00
Louvain	3,60	2,28	31,98	21,46	38,83	1,85	100,00
Bruges	4,86	3,45	20,54	25,26	42,70	3,19	100,00
Courtrai	5,87	4,28	16,69	18,30	51,08	3,78	100,00
Namur	4,73	3,20	21,97	32,76	35,15	2,19	100,00
La Louvière	7,36	3,77	17,40	22,52	45,85	3,09	100,00
Malines	5,85	3,68	19,91	22,83	44,56	3,17	100,00
Verviers	5,70	4,65	19,41	22,16	44,81	3,27	100,00
Ostende	6,48	4,78	15,71	29,55	39,46	4,02	100,00
Tournai	6,56	3,13	20,00	24,37	40,43	5,52	100,00
St-Nicolas	5,77	4,45	16,33	18,72	50,39	4,34	100,00
Total	4,86	3,11	21,55	23,00	45,24	2,23	100,00
Total Royaume	6,45	3,94	18,21	21,16	45,36	4,87	100,00

Tableau II.14 : Population active occupée des régions urbaines selon les groupes socio-économiques (chiffres absolus en 1991)

Région urbaine d'emploi	Indépendants (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Employeurs (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Professions libérales et cadres	Autres travailleurs du secteur public	Autres travailleurs du secteur privé	Autres	Total de la population active occupée		
							Nombre absolu	en % de la région urbaine	en % du Royaume
Bruxelles	37897	22916	192630	175895	331000	16970	777308	36,26	23,44
Anvers	18728	12575	58908	66645	185826	9431	352113	16,43	10,62
Liège	10939	7410	36390	44641	83714	6068	189162	8,83	5,70
Gand	9220	5272	29833	33828	71931	6377	156461	7,30	4,72
Charleroi	7299	3737	17701	25485	46481	3083	103786	4,84	3,13
Sous-total	84083	51910	335462	346494	718952	41929	1578830	73,66	47,61
Mons	3723	1712	10870	17023	20748	1798	55874	2,61	1,68
Hasselt/Genk	4055	3064	15930	20999	50281	2592	96921	4,52	2,92
Louvain	2949	1695	16914	12076	22730	1914	58278	2,72	1,76
Bruges	3756	2519	12320	15494	28799	3473	66361	3,10	2,00
Courtrai	3784	2757	9481	10692	31674	2470	60858	2,84	1,84
Namur	2606	1672	9689	14376	16825	1297	46465	2,17	1,40
La Louvière	2268	1162	5360	6937	14123	951	30801	1,44	0,93
Malines	2205	1432	6981	7869	15876	1689	36052	1,68	1,09
Verviers	1765	1358	5138	5971	12079	1234	27545	1,29	0,83
Ostende	2029	1458	4580	8667	11924	1420	30078	1,40	0,91
Tournai	1901	899	5135	6467	10663	1789	26854	1,25	0,81
St-Nicolas	1840	1370	4510	5373	14034	1432	28559	1,33	0,86
Total	116964	73008	442370	478438	968708	63988	2143476	100,00	64,64
Royaume	213821	130774	604023	701724	1504380	161497	3316219		100,00
% total région urbaine/Royaume	54,70	55,83	73,24	68,18	64,39	39,62	64,64		

Tableau II.15 : Population active occupée des régions urbaines selon les groupes socio-économiques (en % de la population active occupée totale)

Région urbaine d'emploi	Indépendants (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Employeurs (artisanat, industrie, transport, commerce et services)	Professions libérales et cadres	Autres travailleurs du secteur public	Autres travailleurs du secteur privé	Autres	Total de la population active occupée
Bruxelles	4,88	2,95	24,78	22,63	42,58	2,18	100,00
Anvers	5,32	3,57	16,73	18,93	52,77	2,68	100,00
Liège	5,78	3,92	19,24	23,60	44,26	3,21	100,00
Gand	5,89	3,37	19,07	21,62	45,97	4,08	100,00
Charleroi	7,03	3,60	17,06	24,56	44,79	2,97	100,00
Sous-total	5,33	3,29	21,25	21,95	45,54	2,66	100,00
Mons	6,66	3,06	19,45	30,47	37,13	3,22	100,00
Hasselt/Genk	4,18	3,16	16,44	21,67	51,88	2,67	100,00
Louvain	5,06	2,91	29,02	20,72	39,00	3,28	100,00
Bruges	5,66	3,80	18,57	23,35	43,40	5,23	100,00
Courtrai	6,22	4,53	15,58	17,57	52,05	4,06	100,00
Namur	5,61	3,60	20,85	30,94	36,21	2,79	100,00
La Louvière	7,36	3,77	17,40	22,52	45,85	3,09	100,00
Malines	6,12	3,97	19,36	21,83	44,04	4,68	100,00
Verviers	6,41	4,93	18,65	21,68	43,85	4,48	100,00
Ostende	6,75	4,85	15,23	28,82	39,64	4,72	100,00
Tournai	7,08	3,35	19,12	24,08	39,71	6,66	100,00
St-Nicolas	6,44	4,80	15,79	18,81	49,14	5,01	100,00
Total	5,46	3,41	20,64	22,32	45,19	2,99	100,00
Total Royaume	6,45	3,94	18,21	21,16	45,36	4,87	100,00

Tableau II.16 : Population active occupée des agglomérations selon les grands secteurs (chiffres absolus en 1991)

Région urbaine d'emploi	Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire		Activité mal définie		Total de la population active occupée	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Bruxelles	1409	0,21	109789	16,09	510121	74,77	60898	8,93	682217	100,00
Anvers	912	0,30	80976	26,87	185900	61,68	33624	11,16	301412	100,00
Liège	576	0,35	44379	27,17	109887	67,26	8523	5,22	163365	100,00
Gand	967	0,76	36609	28,85	84618	66,68	4716	3,72	126910	100,00
Charleroi	280	0,32	25815	29,14	57857	65,32	4624	5,22	88576	100,00
Sous-total	4144	0,30	297568	21,84	948383	69,61	112385	8,25	1362480	100,00
Mons	390	0,84	7799	16,78	35796	77,00	2501	5,38	46486	100,00
Hasselt/Genk	265	0,37	28102	39,26	40739	56,91	2473	3,45	71579	100,00
Louvain	91	0,20	6527	14,10	38640	83,50	1018	2,20	46276	100,00
Bruges	598	1,10	11563	21,30	39662	73,06	2467	5,54	54290	100,00
Courtrai	570	1,10	18395	35,51	31033	59,91	1798	3,47	51796	100,00
Namur	272	0,66	4448	10,79	34329	83,31	2158	5,24	41207	100,00
La Louvière	201	0,65	8664	28,13	19952	64,78	1984	6,44	30801	100,00
Malines	281	0,88	8356	26,27	21002	66,02	2172	6,83	31811	100,00
Verviers	238	0,98	6236	25,59	16794	68,90	1105	4,53	24373	100,00
Ostende	385	1,35	4495	15,75	22567	79,09	1087	3,81	28534	100,00
Tournai	670	2,78	5110	21,21	16979	70,48	1331	5,53	24090	100,00
St-Nicolas	348	1,31	8655	32,66	15582	58,79	1919	7,24	26504	100,00
Total	8453	0,46	415918	22,60	1281458	69,64	134398	7,30	1840227	100,00
Royaume	88146	2,66	906731	27,34	2096143	63,21	225199	6,79	3316219	100,00
Total région urbaine/Royaume	9,59		45,87		61,13		59,68			

(*) Secteur primaire : agriculture, sylviculture et pêche

Secteur secondaire : énergie et eau, minéraux non énergétiques et industrie chimique, industries transformatrices des métaux, autres industries manufacturières, bâtiment et génie civil

Secteur tertiaire : commerce, horeca, transport et communications, institutions de crédit, assurances, autres services

Tableau II.17: Population active occupée des régions urbaines selon les grands secteurs (chiffres absolus en 1991)

Région urbaine d'emploi	Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire		Activité mal définie		Total de la population active occupée	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Bruxelles	4621	0,59	129765	16,69	568938	73,19	73984	9,52	777308	100,00
Anvers	2734	0,78	98216	27,89	211840	60,16	39323	11,17	352113	100,00
Liège	2072	1,10	50670	26,79	126314	66,78	10106	5,34	189162	100,00
Gand	3629	2,32	45531	29,10	101531	64,89	5770	3,69	156461	100,00
Charleroi	1046	1,01	29399	28,33	67696	65,23	5645	5,44	103786	100,00
Sous-total	14102	0,89	353581	22,40	1076319	68,17	134828	8,54	1578830	100,00
Mons	766	1,37	10993	19,67	41036	73,44	3079	5,51	55874	100,00
Hasselt/Genk	765	0,79	39123	40,37	53546	55,25	3487	3,60	96921	100,00
Louvain	776	1,33	8837	15,16	46585	79,94	2080	3,57	58278	100,00
Bruges	1968	2,97	16683	25,14	44773	67,47	2937	4,43	66361	100,00
Courtrai	763	1,25	23039	37,86	34738	57,08	2318	3,81	60858	100,00
Namur	576	1,24	6462	13,91	36898	79,41	2529	5,44	46465	100,00
La Louvière	201	0,65	8664	28,13	19952	64,78	1984	6,44	30801	100,00
Malines	891	2,47	8947	24,82	23599	65,46	2615	7,25	36052	100,00
Verviers	569	2,07	7273	26,40	18480	67,09	1223	4,44	27545	100,00
Ostende	558	1,86	4970	16,52	23413	77,84	1137	3,78	30078	100,00
Tournai	1030	3,84	5762	21,46	18582	69,20	1480	5,51	26854	100,00
St-Nicolas	526	1,84	9092	31,84	16922	59,25	2019	7,07	28559	100,00
Total	23491	1,10	503426	23,49	1454843	67,87	161716	7,54	2143476	100,00
Royaume	88146	2,66	906731	27,34	2096143	63,21	225199	6,79	3316219	100,00
Total région urbaine/Royaume	26,65		55,52		69,41		71,81			

- (*) Secteur primaire : agriculture, sylviculture et pêche
Secteur secondaire : énergie et eau, minéraux non énergétiques et industrie chimique, industries transformatrices des métaux, autres industries manufacturières, bâtiment et génie civil
Secteur tertiaire : commerce, horeca, transport et communications, institutions de crédit, assurances, autres services

6. DIFFERENTIATION INTERNE DES GRANDES REGIONS URBAINES (figure II.3)

La structure sociale de la population est une dimension importante des régions urbaines. Cette structure correspond à un indicateur du phénomène de dualité qui touche les milieux urbains en général et les régions urbaines belges en particulier.

Afin d'étudier cette structure sociale, nous employons la classification portant sur la position dans l'entreprise (Recensement de 1991 - tableau 00.53). Bien que la distinction entre ouvrier, employé et indépendant/employeur/chef d'entreprise semble avoir de moins en moins de signification en terme d'indicateur social individuel, le traitement des données nous a permis de vérifier que cette division reste pertinente dans la cadre de la classification des classes sociales.

La catégorie des indépendants et des employeurs dans l'agriculture, que nous nommerons dorénavant « agriculteurs », sera considérée séparément, de même que la catégorie des demandeurs d'emploi.

La figure II.3 illustre la diversité des cinq plus grandes régions urbaines (Bruxelles, Gand, Anvers, Liège et Charleroi) en matière de composition sociale. L'ordre établi pour cette figure correspond à l'ordre décroissant de la part des indépendants, chefs d'entreprise ou employeurs. Les employés constituent toujours le plus grand groupe, suivis par les ouvriers, les indépendants, les demandeurs d'emploi et finalement les agriculteurs. L'analyse des parts des différents groupes par région urbaine montre de grandes différences et permet d'isoler Bruxelles, suivi de deux couples de régions urbaines aux parts assez identiques : Anvers-Gand et Liège-Charleroi. Bruxelles est caractérisé par une grande part d'employés (52 %) et d'indépendants tandis que les agriculteurs n'atteignent même pas 1 % de la population active. A Gand et à Anvers, la part des employés et des indépendants est un peu moins élevée, la part des ouvriers est légèrement plus élevée et la part des demandeurs d'emploi y est encore assez faible. Liège et Charleroi ont une part moins élevée d'employés et, par rapport à Gand et Anvers, la part des ouvriers y est légèrement inférieure. La part des demandeurs d'emploi y atteint 20 %, ce qui est le double de la valeur relative des principales régions urbaines du nord du pays.

6.1. STRUCTURE SOCIALE AU NIVEAU COMMUNAL DES ZONES RESIDENTIELLES DES MIGRANTS ALTERNANTS (carte II.2)

La structure sociale reflète la composition de la population active totale (y compris les demandeurs d'emploi) selon le statut professionnel.

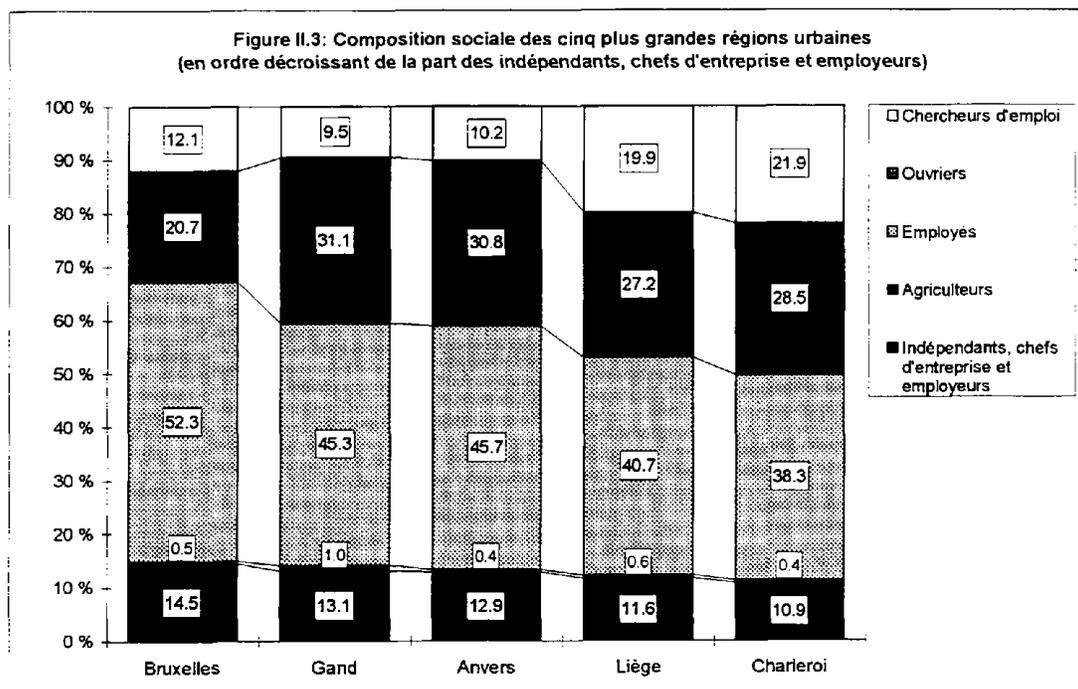
Pour la représentation spatiale, les communes (et par la suite les quartiers) sont caractérisés sur la base de la proportion des différents groupes sociaux.

La présente analyse a tout d'abord été réalisée et testée au niveau du secteur statistique pour être ensuite généralisée au niveau communal (voir 6.2.).

D'une part, nous avons éliminé les agriculteurs de la catégorie des indépendants ; en effet, le test réalisé au niveau des quartiers statistiques a montré qu'ils étaient toujours (situation de 1991) à l'origine d'une trop grande distorsion. D'autre part, puisque la classification est réalisée sur base d'une répartition en trois groupes de la population active totale (occupée et non occupée), nous avons ajouté les demandeurs d'emploi à la catégorie des ouvriers.

Un premier type de communes correspond aux entités pour lesquelles plus de 25 % de la population active est soit, chef d'entreprise, employeur, personnel de cadre ou membre d'une profession

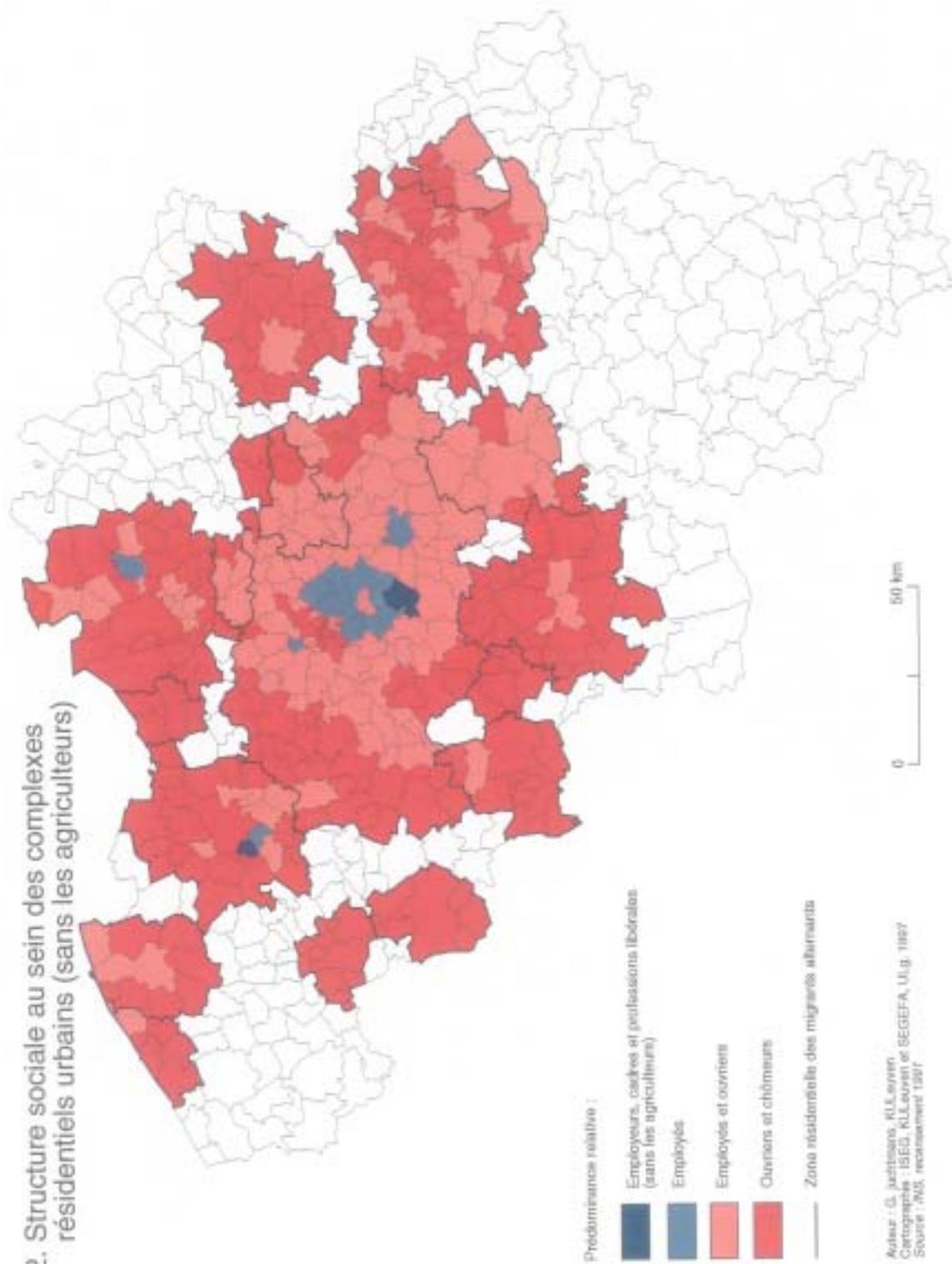
libérale. Pour les communes restantes, la classification est basée sur le rapport entre ouvriers, demandeurs d'emploi et employés. Les communes où la part des ouvriers et demandeurs d'emploi est supérieure à 40 % sont caractérisées comme « communes d'ouvriers ». Si cette part est située entre 25 et 40 %, la commune est caractérisée comme « zone mixte d'employés et d'ouvriers » ; la part des employés est alors comprise entre 35 et 50 %. Si la part des ouvriers et demandeurs d'emploi est inférieure à 25 %, la commune est qualifiée de « commune d'employés » ; la part des employés est alors supérieure à 50 %.



Cette méthode conduit à une gradation sociale en quatre groupes. Le premier groupe (chef d'entreprise, employeur, personnel de cadre ou membre d'une profession libérale) est naturellement le plus favorisé sur le plan socio-économique. Un deuxième groupe, également relativement favorisé, est constitué principalement d'employés. Le troisième groupe est le groupe intermédiaire et comprend surtout des employés et des ouvriers. Le quatrième groupe est le moins aisé avec une nette majorité d'ouvriers et de personnes à la recherche d'un emploi.

La généralisation de la structure sociale au niveau communal pour toutes les zones résidentielles des migrants alternants (carte II.2) fait apparaître de grandes différences entre les communes.

II.2. Structure sociale au sein des complexes résidentiels urbains (sans les agriculteurs)



Au complexe résidentiel urbain bruxellois correspond les plus grandes différenciations socio-spatiales. L'axe traditionnel du canal, de Vilvorde jusqu'à Anderlecht-Forest, apparaît comme une zone d'ouvriers. Vers le sud-est, cela se transforme en un vaste espace caractérisé par une dominante d'employés et la commune de Lasne est, quant à elle, caractérisée par une population active dont les membres sont à plus de 25 % soit chef d'entreprise, employeur, personnel de cadre ou membre d'une profession libérale.

La plus grande partie de la zone résidentielle des migrants alternants de Bruxelles, ainsi que les zones résidentielles des migrants alternants contiguës de Louvain et Malines, sont situées dans un espace mixte employé-ouvrier. A plus grande distance de la ville, nous trouvons des communes au sein desquelles dominent les ouvriers et les chômeurs, tant dans la région de la Dendre que dans le nord du Hainaut et du Hageland.

La zone résidentielle des migrants alternants d'Anvers comprend essentiellement des « communes d'ouvriers », à l'exception de certaines entités localisées à l'est et au sud de la ville centrale qui présente un caractère mixte. Schilde est une commune à prédominance d'employés.

Dans la zone résidentielle des migrants alternants de Gand, la plupart des communes ont aussi une prédominance d'ouvriers et de demandeurs d'emploi, sauf au sud-est où les communes ont un caractère mixte. Sint-Martens-Latem compte une part importante de chefs d'entreprise, employeurs, personnels de cadre ou membres d'une profession libérale et De Pinte d'employés.

Dans la région urbaine de Liège, toute la zone industrielle le long de la Meuse ainsi que les environs de Verviers sont composés de communes d'ouvriers. Plus éloignées de ces deux agglomérations, les communes du plateau hesbignon, de la lisière du Condroz et des Hautes Fagnes ont un caractère plus hétérogène.

Les communes des zones résidentielles des migrants alternants hennuyères de Tournai, Mons, La Louvière et Charleroi sont toutes des communes d'ouvriers, à l'exception de quelques communes plus résidentielles au sud de Charleroi (Montigny-le-Tilleul, Ham-sur-Heure-Nalinnes et Gerpinnes) et d'une commune au nord de Mons (Jurbise).

Les zones résidentielles des migrants alternants restantes de Flandre sont constituées principalement de communes d'ouvriers, comme à Saint-Nicolas et Courtrai, ou bien elles ont une seule ou quelques communes de caractère mixte comme à Hasselt/Genk, Bruges et Ostende.

Suite à l'agrandissement des dimensions lié à la fusion des communes de 1977, cette caractérisation des communes est probablement trop générale. S'il est possible de l'affiner en tenant compte des revenus et du confort des logements, elle ne peut être considérée que comme une approche grossière car il s'agit chaque fois de moyennes qui peuvent dissimuler de grandes différences internes. Le recours au quartier statistique est dès lors utile.

6.2. STRUCTURE SOCIALE AU NIVEAU DES QUARTIERS POUR LES CINQ PLUS GRANDES RÉGIONS URBAINES (figures II.4a à II.5.b)

En raison de l'hétérogénéité des territoires communaux, l'analyse des structures sociales est nettement plus pertinente à l'échelle des quartiers statistiques qu'à l'échelle communale.

Les quartiers statistiques des cinq plus grandes régions urbaines ont été caractérisés de la même manière que les communes. Un premier type correspond aux quartiers pour lesquels plus de 25 % de la population active est soit, chef d'entreprise, employeur, personnel de cadre ou membre d'une profession libérale. Des quartiers avec plus de 40 % d'ouvriers et de demandeurs d'emploi sont des « quartiers ouvriers ». Une part de 25 à 40 % correspond à un quartier de « zone mixte d'employés et ouvriers » où les employés constituent une part de 35 à 50 %. Si la part des ouvriers et demandeurs d'emploi est inférieure à 25 %, le quartier est un « quartier d'employés », avec au moins 50 % d'employés. Les quartiers avec un volume de population inférieur à 200 habitants ne sont pas pris en considération.

A partir des trois catégories (ouvriers/demandeurs d'emploi, employés et chefs d'entreprise/employeurs), nous avons construit des diagrammes et nous sommes parvenus à une subdivision en quatre classes sur base des valeurs limites précitées.

Les diagrammes à coordonnées triangulaires représentent la **répartition des quartiers** d'après leur structure sociale.

Les cinq plus grandes régions urbaines se répartissent en trois types de structures. La région urbaine bruxelloise (figure II.4.a) correspond à un premier groupe : beaucoup de quartiers de « zone mixte d'employés et d'ouvriers/demandeurs d'emploi », et une part moins élevée, mais cependant importante, de « quartiers d'employés ». Sur la figure II.5.a, ces quartiers sont plus nombreux que les quartiers d'ouvriers. Sur les deux représentations, les quartiers de chefs d'entreprise/employeurs/personnels de cadre/membres d'une profession libérale sont relativement nombreux.

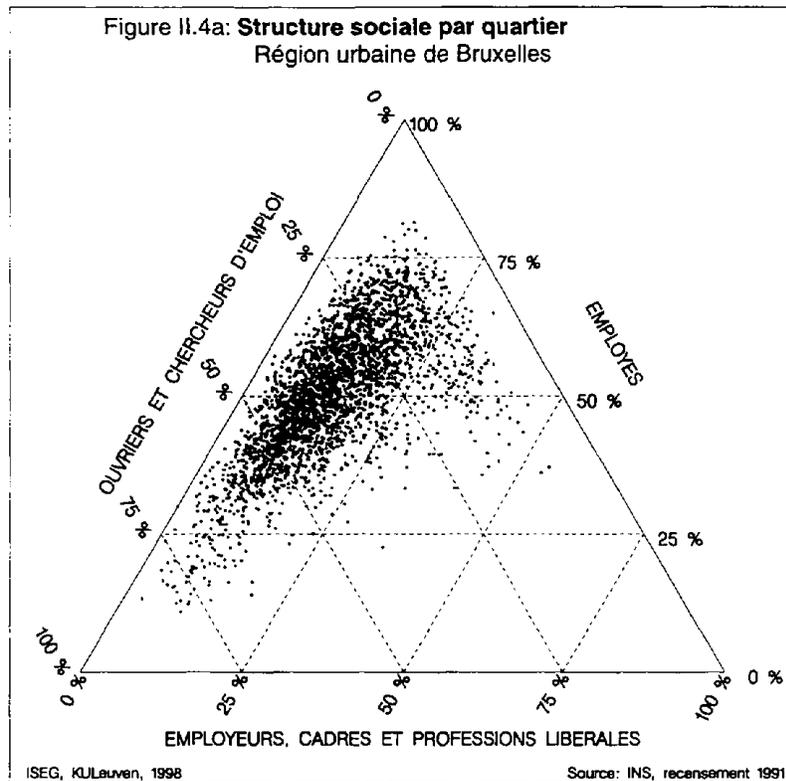
Un deuxième type de répartition correspond à la région urbaine anversoise (figure II.4.b) ; les quartiers sont mieux répartis entre les différents groupes sociaux et nous dénombrons moins de quartiers à majorité d'employés et plus de quartiers à majorité d'ouvriers/demandeurs d'emploi. Bien que moins important qu'à Bruxelles, le nombre de quartiers de chefs d'entreprise/employeurs/personnels de cadre/membres d'une profession libérale n'est pas à négliger ; il est d'ailleurs plus élevé que le nombre de quartiers d'employés. Sur la figure II.5.a, nous dénombrons moins de quartiers dans la région urbaine anversoise, avec une courbe ascendante de quartiers d'employés passant par les quartiers de zone mixte aux quartiers d'ouvriers/chercheurs d'emploi.

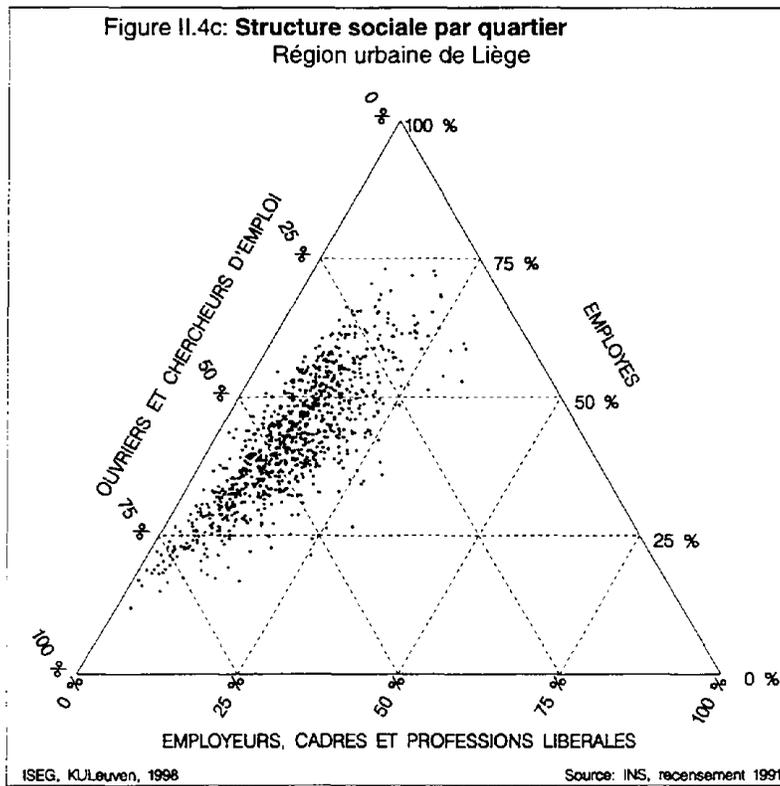
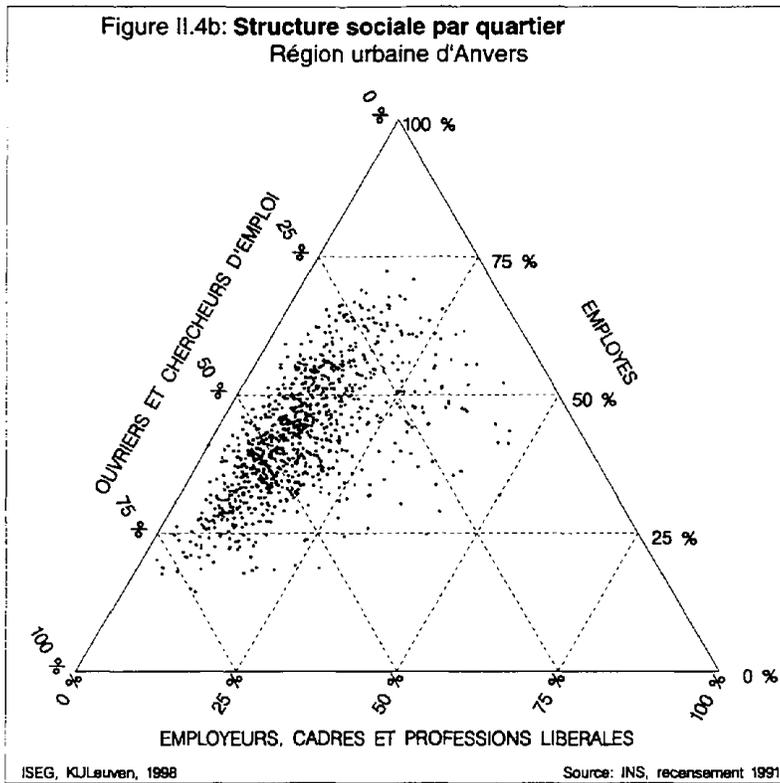
Une troisième répartition (figure II.4.c) correspond aux régions urbaines de Liège, Gand et Charleroi. Nous y dénombrons un nombre restreint de quartiers avec plus de 25 % de chefs d'entreprise/employeurs/cadres/membres d'une profession libérale tandis que les quartiers avec plus de 40 % d'ouvriers/chercheurs d'emploi y sont nettement majoritaires. La figure II.5.a montre une courbe ascendante du nombre de quartiers au fur et à mesure que le groupe social devient moins favorisé.

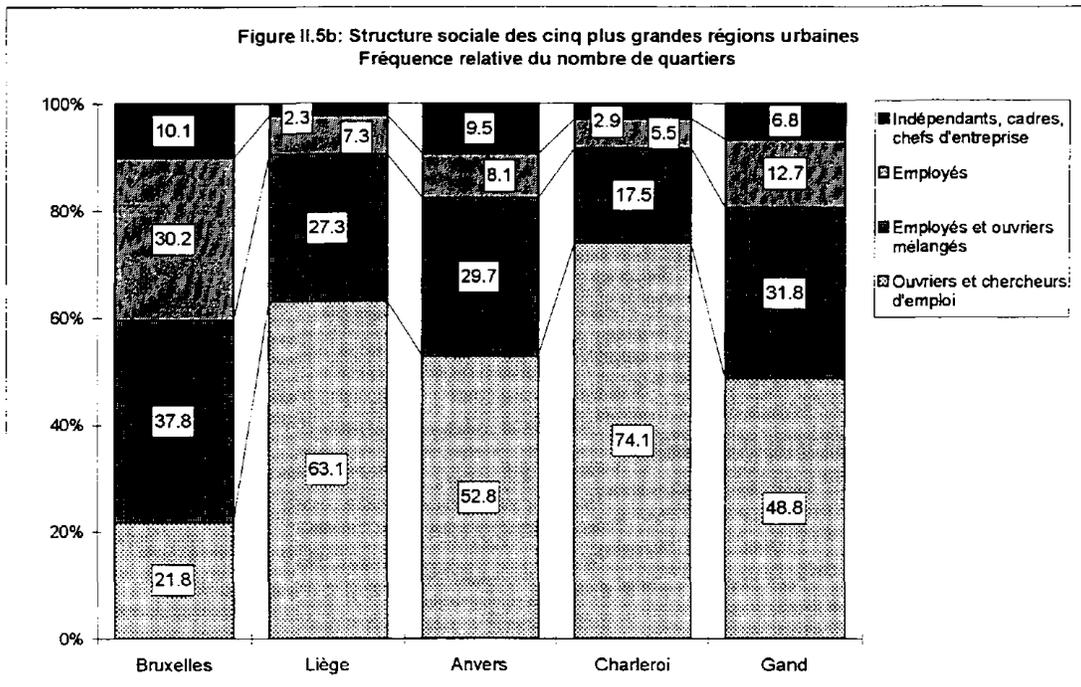
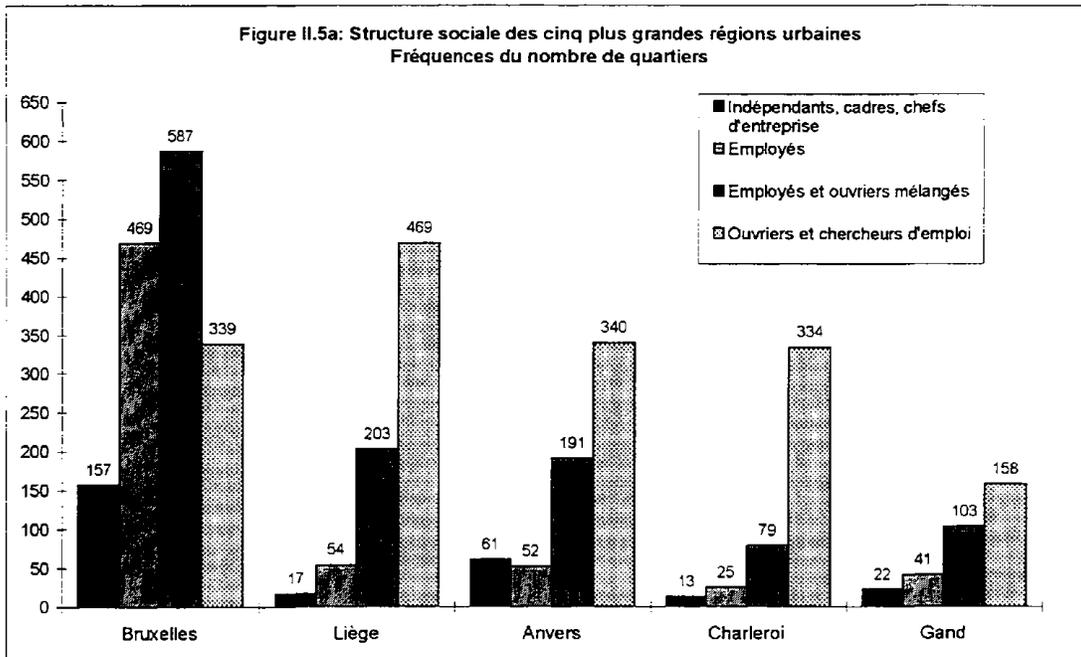
La fréquence relative des différents types de quartiers (figure II.5.b) reflète clairement les grandes différences sociales des cinq grandes régions urbaines.

En comparaison du nombre de quartiers typiquement « d'employés » et des quartiers mixtes, les quartiers d'ouvriers sont nettement minoritaires dans la région urbaine bruxelloise (si nous excluons les quartiers de moins de 200 habitants, il s'agit de 22 % des quartiers). Plus de la moitié des quartiers de la région urbaine anversoise comptent plus de 40 % d'ouvriers et demandeurs d'emploi.

Dans la région urbaine gantoise, cette part s'élève à près de 49 %. Bruxelles est caractérisé par un grand nombre de « quartiers d'employés » tandis que Liège et Charleroi comptent, d'une part beaucoup de « quartiers d'ouvriers » et, d'autre part, peu de quartiers avec plus de 25 % de chefs d'entreprise/employeurs/personnels de cadre/membres d'une profession libérale.







6.2.1. Structure sociale de la région urbaine bruxelloise (carte II.3)

Afin d'expliquer la nette différenciation sociale des quartiers au sein de la région urbaine bruxelloise, il est notamment utile d'évoquer les niveaux fonciers (prix des terrains et des habitations). Malgré cette différenciation sociale, nous constatons néanmoins qu'il n'existe pas, à l'exception de lotissements récents, de séparation stricte entre les lieux de résidence des différents groupes socio-économiques.

Les ouvriers sont nettement majoritaires le long du canal Charleroi-Willebroek. Dans le centre, cela correspond globalement à la couronne du dix-neuvième siècle. Cet axe se prolonge au nord jusqu'aux communes industrielles de Vilvorde et Machelen et au sud jusqu'à Ruisbroek (Sint-Pieters-Leeuw), Lot (Beersel), Hal et Tubize. Des concentrations secondaires sont également repérables : d'une part, quelques restes éparpillés de l'ancienne zone industrielle le long de la Dyle d'Ottignies à Grez-Doiceau via Wavre et, d'autre part, à la lisière occidentale de la région urbaine où un certain nombre de quartiers ouvriers ont été conservés, comme à Asse, Sint-Katherina-Lombeek (Ternat), Enghien et Silly ; cette situation est à mettre en parallèle avec l'éloignement par rapport à Bruxelles (niveaux fonciers plus faibles). Globalement, la structure sociale reflète le dualisme bruxellois traditionnel, avec un côté occidental de la Senne plutôt populaire et un côté oriental plus favorisé³.

La différenciation sociale la plus forte concerne la partie centrale de la région urbaine : l'agglomération. Pour cette analyse, l'agglomération a été élargie au sud-est avec les communes de Lasne, La Hulpe, Rixensart, Hoeilaart et Overijse. Cette nouvelle entité reflète clairement le dualisme bruxellois.

Les quartiers avec plus de 50 % d'ouvriers se situent notamment à proximité du canal Charleroi-Willebroek, mais surtout dans la couronne centrale du dix-neuvième siècle ; le pentagone est presque entièrement englobé. Entre ces quartiers ouvriers et les quartiers d'employés localisés à la limite et autour de la Région de Bruxelles-Capitale, il existe une zone mixte. Notons également que les quartiers à majorité d'employés sont caractéristiques de certains lotissements, entre autres à Grimbergen, Dilbeek et Sint-Pieters-Leeuw.

Les classes sociales plus favorisées habitent essentiellement dans le sud-est de la région urbaine bruxelloise, là où de nombreux secteurs statistiques comptent moins de 200 habitants et englobent de nombreux espaces verts. A partir du dix-neuvième siècle, la haute société bruxelloise a migré dans les environs du parc du Cinquantenaire et du bois de la Cambre pour ensuite gagner progressivement la forêt de Soignes qui, aujourd'hui, attire particulièrement les classes aisées. Un nombre restreint de quartiers compte même plus de 50 % d'employeurs, cadres, indépendants et chefs d'entreprise. Ces quartiers sont tous situés dans la partie sud-est de la région urbaine bruxelloise. L'ambiance agréable n'attire pas seulement les chefs d'entreprise, personnels de cadre et professions libérales, mais quiconque pouvant se permettre d'habiter ces quartiers très onéreux. La part des employés dépasse la part du personnel de cadre dans la plupart des quartiers et y est même souvent supérieure à 50 %. Si les employés y sont nombreux, le volume d'ouvriers reste par contre très restreint.

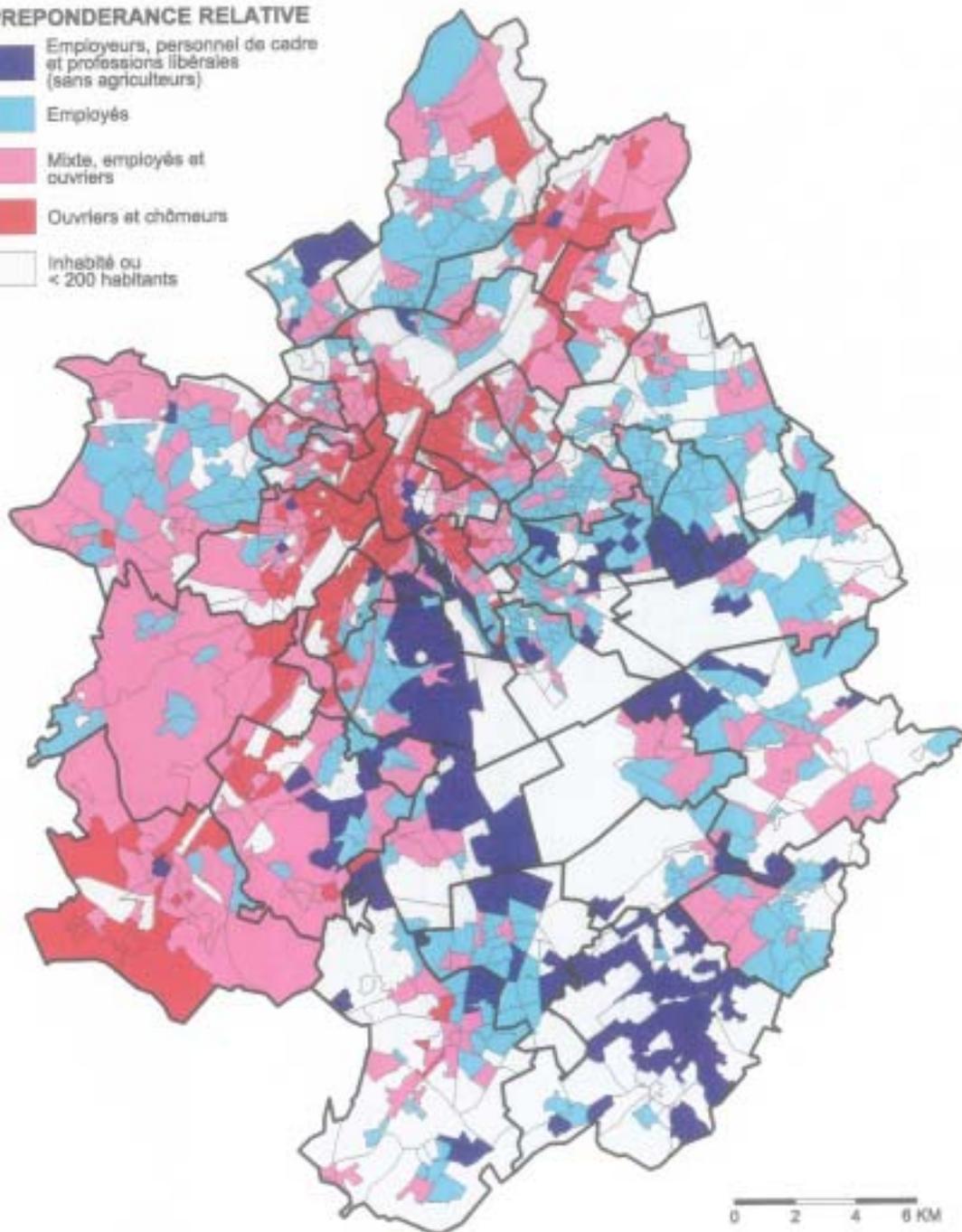
³ Populairement exprimé de la manière suivante : « A l'ouest de la Senne n'habite qu'une seule famille distinguée et c'est la famille royale ».

II.3. Structure sociale - 1991

Agglomération bruxelloise étendue

PREPONDERANCE RELATIVE

- Employeurs, personnel de cadre et professions libérales (sans agriculteurs)
- Employés
- Mixte, employés et ouvriers
- Ouvriers et chômeurs
- Inhabité ou < 200 habitants



Auteurs: H. Van der Haegen et G. Juchtmans, KULeuven
 Cartographie: ISEG, KULeuven, 1997
 Source: INs, recensement 1991

Secteurs statistiques: TelexAtlas

6.2.2. Structure sociale de la région urbaine anversoise (carte II.4)

La commune d'Anvers a beaucoup de quartiers à majorité d'ouvriers/chômeurs ou à composition mixte. Les quartiers d'ouvriers sont localisés dans le centre-ville ; vers le nord : jusqu'à la limite de la zone portuaire de Lillo (Anvers) en passant par Stabroek et Ekeren-Merksem (Anvers) ; au sud : à Hoboken (Anvers), Hemiksem, Schelle et Niel et à Zwijndrecht sur la rive gauche de l'Escaut. Une deuxième zone à domination ouvrière s'étend à l'est via Wommelgem jusqu'à Ranst et relie la zone de quartiers ouvriers de Zandhoven jusque Essen via Zoersel, Brecht, Wuustwezel et Kalmthout.

En simplifiant, les quartiers plus aisés peuvent aussi être scindés en deux groupes : un groupe méridional et un groupe dans le nord-est. La zone méridionale s'étend de Berchem (Anvers) à Aartselaar via Mortsel, Edegem, Hove, une partie de Boechout et Kontich. Cette zone est composée de « quartiers mixtes », « quartiers d'employés » et même de quartiers avec une part importante d'employeurs, indépendants et chefs d'entreprise. Cette situation s'explique concomitamment par la localisation de quelques grands parcs municipaux et par l'accessibilité ferroviaire vers Bruxelles. La deuxième zone de quartiers aisés s'étend dans le nord-est et correspond à l'ancienne zone de bruyères et de forêts où d'agréables quartiers de villas ont vu le jour à partir de la Première Guerre mondiale. Cette zone s'étend de Kapellen, Brasschaat, Schoten et Schilde jusqu'à Halle (Zoersel). Des quartiers d'employés alternent avec des quartiers de chefs d'entreprise.

Les quartiers mixtes employés-ouvriers sont dispersés dans l'ensemble de la région urbaine. Ils correspondent à des zones de transition entre les espaces plus tranchés commentés ci-dessus.

6.2.3. Structure sociale de la région urbaine gantoise (carte II.5)

La fonction portuaire de la ville de Gand est liée à une importante activité industrielle. En conséquence, il est logique de constater que la zone portuaire et les espaces avoisinants sont, sur le plan résidentiel, à grande majorité d'ouvriers et de chômeurs. Cet espace qui débute à l'est du centre-ville s'étend vers le nord en direction du port. Les quartiers à majorité d'ouvriers se situent principalement dans la partie septentrionale autour du port et dans la zone contiguë d'Evergem et de Zelzate. Les quartiers aux plus grandes parts d'ouvriers se situent à « Klein Rusland » (87,4 %), à Zelzate, à Wachtebeke et au sud de la ville à Nazareth et Gavere.

Le sud du centre-ville avec le noyau du « Zuidpark et du Citadelpark » est constitué de quelques quartiers plus favorisés. Cet espace se prolonge le long de la Lys jusqu'aux très beaux quartiers résidentiels de Sint-Martens-Latem et De Pinte. A l'ouest, de nouveaux lotissements réservés aux classes moyennes caractérisent maintenant Mariakerke et Drongen. Un phénomène identique mais plus récent est également observable à Lovendegem. Les communes situées au sud-est, entre autres le vieux Zwijnaarde (Gand), Merelbeke, Melle et Destelbergen, présentent un caractère mixte ; épinglons néanmoins la présence d'un quartier nettement plus favorisé à Destelbergen.

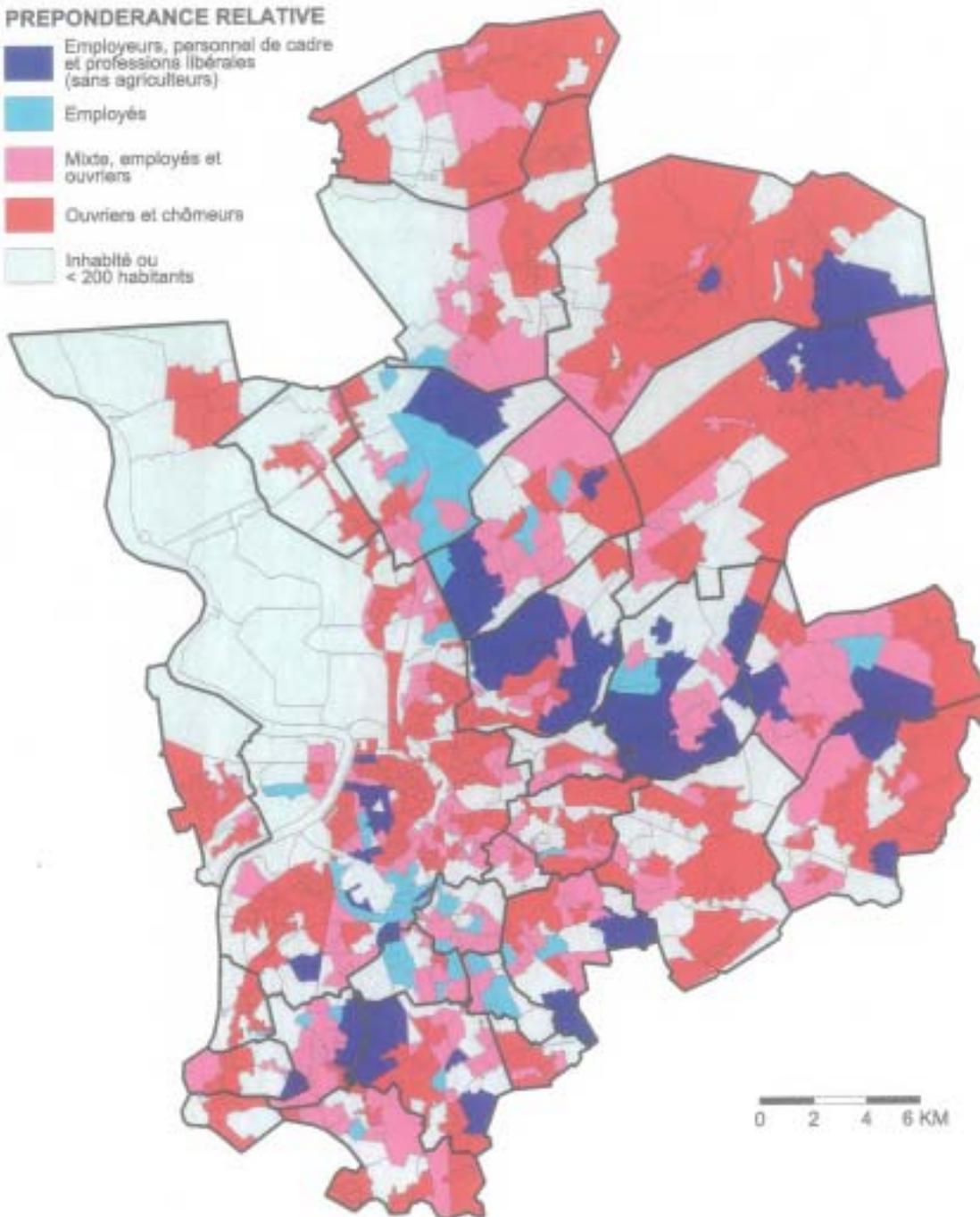
Les quartiers avec plus de 50 % d'employés sont localisés dans une large ceinture autour du centre urbain. Épinglons des maxima d'environ 71 % dans quelques quartiers de De Pinte, Lochristi et Gand.

II.4. Structure sociale - 1991

Région urbaine d'Anvers

PREPONDERANCE RELATIVE

- Employeurs, personnel de cadre et professions libérales (sans agriculteurs)
- Employés
- Mixte, employés et ouvriers
- Ouvriers et chômeurs
- Inhabité ou < 200 habitants



Auteurs: H. Van der Haegen et G. Juchmans, KULeuven
 Cartographie: ISEG, KULeuven, 1997
 Source: INS, recensement 1991

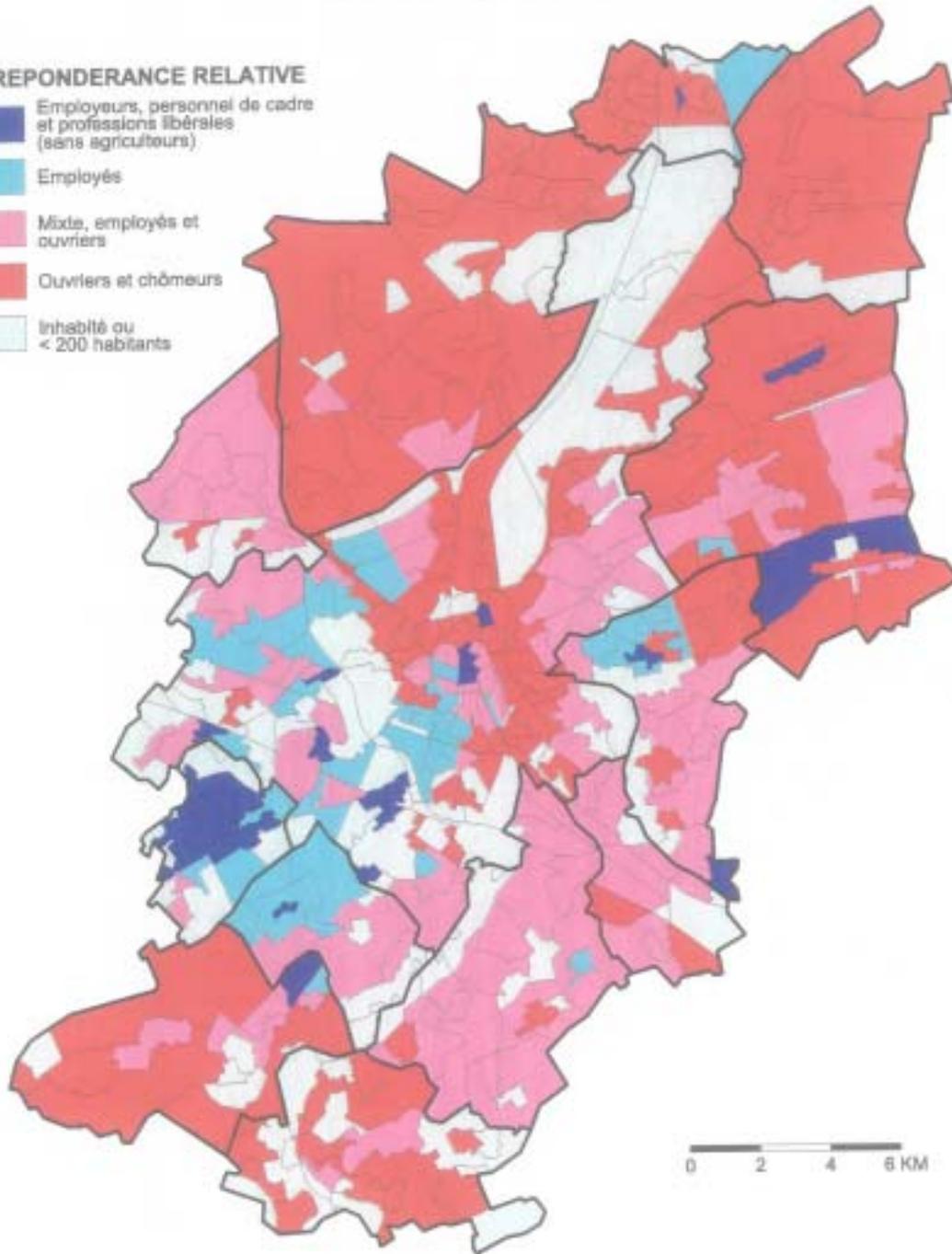
Secteurs statistiques: Telesitas

II.5. Structure sociale - 1991

Région urbaine de Gand

PREPONDERANCE RELATIVE

- Employeurs, personnel de cadre et professions libérales (sans agriculteurs)
- Employés
- Mixte, employés et ouvriers
- Ouvriers et chômeurs
- Inhabité ou < 200 habitants



Auteurs: H. Van der Haegen et G. Juchmans, KULeuven
 Cartographie: ISEG, KULeuven, 1997
 Source: INS, recensement 1991

Secteurs statistiques: TeleAtlas

6.2.4. Structure sociale de la région urbaine liégeoise (carte II.6)

La région urbaine liégeoise est très étendue et comprend 34 communes ; elle est surtout caractérisée par une large bande le long de la Meuse (en direction sud-ouest - nord-est) à prépondérance de quartiers ouvriers. Un grand nombre de quartiers sont inhabités ou comptent moins de 200 habitants.

Le centre de Liège est habité par une population mixte du point de vue social. Les employés se retrouvent partout. Les quartiers à majorité d'ouvriers/chercheurs d'emploi se situent en dehors de la ville de Liège, dans un large cordon le long de la Meuse, principalement à Grâce-Hollogne, Saint-Nicolas, Seraing, Flémalle et Saint-Georges-sur-Meuse, avec un maximum de 85,9 % à Saint-Nicolas.

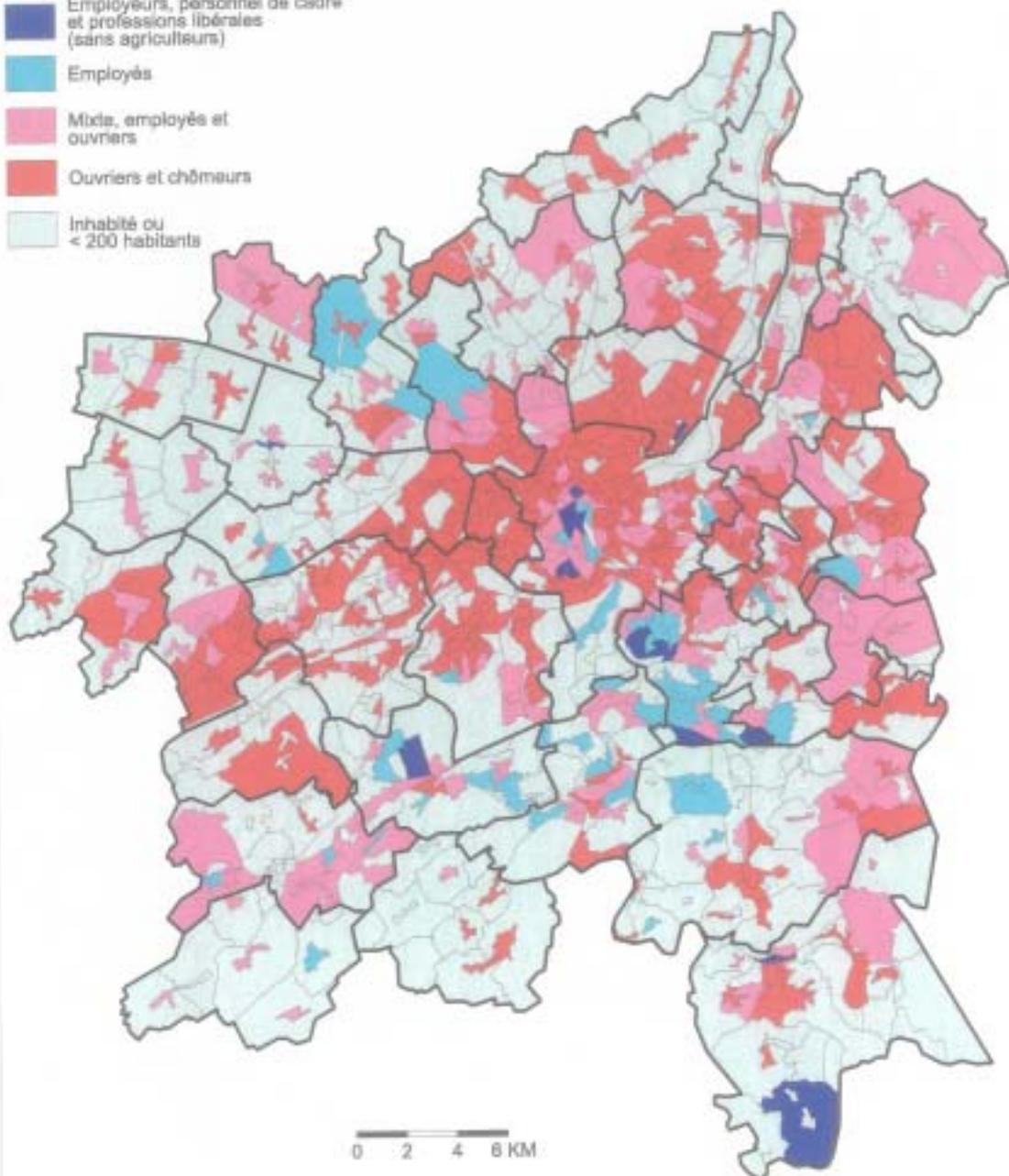
Les quartiers aux habitants plus favorisés sur le plan socio-économiques se situent à proximité du centre-ville et dans le sud de la région urbaine, principalement à Embourg (Chaufontaine) ainsi que dans quelques lotissements situés dans une zone à peu près parallèle à la Meuse, de Neuville (Neupré) jusqu'à Embourg. Dans le nord-ouest de la région, à Alleur (Ans) et Villers-l'Évêque (Awans), se concentrent également des populations plus aisées. Bien que la région urbaine liégeoise soit une région étendue en comparaison de la région urbaine bruxelloise, anversoise ou gantoise, elle ne compte qu'un nombre restreint de quartiers très riches. Pour l'ensemble de la région urbaine, nous ne comptabilisons que 17 quartiers (2,3 %) où la part des cadres supérieurs est importante.

II.6. Structure sociale - 1991

Région urbaine de Liège

PREPONDERANCE RELATIVE

- Employeurs, personnel de cadre et professions libérales (sans agriculteurs)
- Employés
- Mixtes, employés et ouvriers
- Ouvriers et chômeurs
- Inhabité ou < 200 habitants



Auteurs: H. Van der Haagen et G. Juchmans, KULeuven
 Cartographie: ISEG, KULeuven, 1997
 Source: INS, recensement 1991

Secteurs statistiques: Teledas

6.2.5. Structure sociale de la région urbaine carolorégienne (carte II.7)

L'agglomération de la région urbaine de Charleroi se scinde en deux en ce qui concerne la structure sociale.

La partie nord, qui comprend l'essentiel de l'ancienne zone houillère et du bassin industriel est principalement une zone ouvrière ; de l'ouest vers l'est, elle s'étend de Courcelles jusque Aiseau-Presles via Charleroi, Châtelet et Farciennes. Tant vers le nord (Les Bons Villers et Fleurus) que vers le sud, cette zone industrielle se prolonge par une ancienne zone agraire relativement peu peuplée où peu de quartiers dépassent les 200 habitants.

Les quartiers à grande part d'ouvriers sont disséminés sur une zone comprise entre la E42 et la limite communale méridionale de Charleroi.

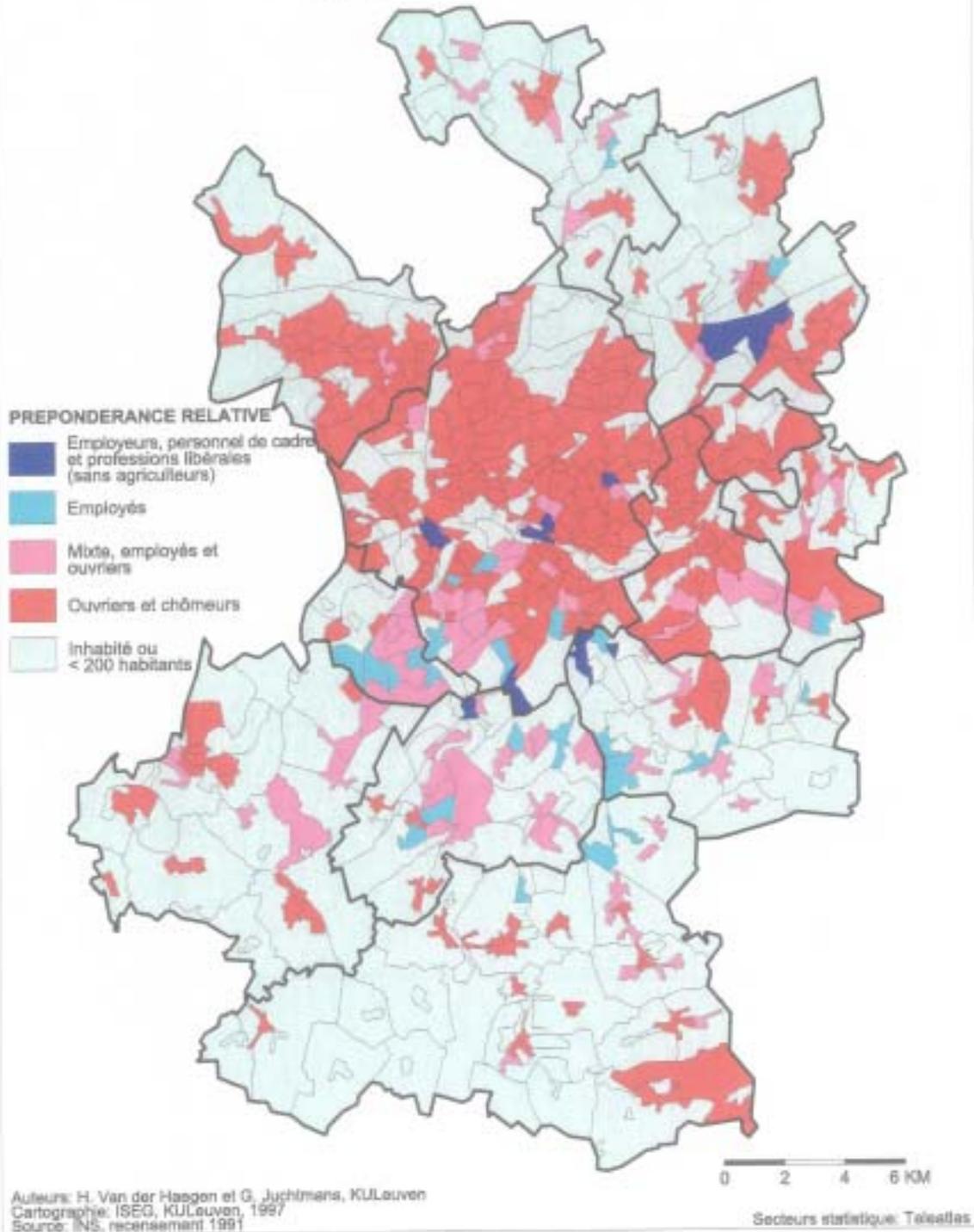
La partie méridionale, qui comprend les communes de Montigny-le-Tilleul, Thuin, Ham-sur-Heure-Nalinnes et Gerpinnes ainsi que l'extrémité sud de Charleroi (Mont-sur-Marchienne), est caractérisée par quelques quartiers à population socialement plus mélangée. Très peu de quartiers statistiques sont de haut standing, mais un certain nombre sont dominés par la catégorie employé. Dans l'extrême sud, la commune de Walcourt comprend quelques quartiers « d'ouvriers » et ce, en dépit de son caractère rural (faible densité de population et existence de nombreux noyaux villageois).

Dans un cinquième des quartiers de plus de 200 habitants (93 sur 451), disséminés sur toute la région urbaine, les employés constituent plus de 50 % de la population active occupée. Très peu de quartiers au sud de la commune de Charleroi comptent plus de 50 % d'ouvriers.

Pour l'ensemble de la région urbaine, il n'y a que 13 quartiers caractérisés par une part importante de population de classe supérieure. Cette situation s'explique notamment par le fait que les quartiers de moins de 200 habitants n'ont pas été pris en compte. Le quartier au plus haut standing social (Quatre Bras) ne compte pas moins de 40 % de chefs d'entreprise, personnels de cadre et membres de professions libérales dans sa population active. A Gerpinnes, la situation est comparable et certains quartiers dépassent la valeur de 30 % pour cette même variable révélatrice du niveau social.

II.7. Structure sociale - 1991

Région urbaine de Charleroi



CONCLUSION

Bien que la Belgique soit caractérisée par une forte dispersion de sa population, la plus grande partie de la population habite et travaille au sein des régions urbaines.

Plus des trois quarts de la population habitent un des 17 complexes résidentiels urbains. La grande majorité de ceux-ci (57 %) habitent la région urbaine. L'essentiel de la population belge se concentre pourtant dans les cinq grandes régions urbaines qui forment, en outre, la base du réseau urbain national. En ordre décroissant de la variable volume de population, il s'agit de Bruxelles, Anvers, Liège, Gand et Charleroi. A lui seul, le complexe résidentiel urbain bruxellois concentre environ le quart de la population belge.

L'emploi se concentre encore davantage au sein des régions urbaines. Si l'on tient compte des inconnus, la valeur de 75 % est atteinte. C'est au sein des complexes résidentiels urbains que la tertiarisation de l'emploi est la plus marquée. Malgré cette évolution, les régions urbaines continuent à concentrer une part très importante de l'emploi industriel.

Les régions urbaines ne sont pas seulement des centres d'habitat et d'emploi, mais aussi et surtout des centres de services. Ce sont des centres financiers, administratifs, d'enseignement et d'approvisionnement à plusieurs niveaux. Ce sont des centres multifonctionnels de haut niveau qui font office de centres de décision du pays.

La dualisation de la société caractéristique du monde occidental est également caractéristique des régions urbaines. C'est au sein de la région urbaine bruxelloise que cette tendance est la plus marquée.

BIBLIOGRAPHIE

Cardyn C., Pattyn M., Van der Haegen H., The Belgian Settlement System, Leuven, *Acta Geographica Lovaniensia*, pp. 251-363, 1982(22).

Leemans S., *Een vernieuwde afbakening van de stadsgewesten in Vlaanderen en Brabant, Stedelijke dynamiek sinds 1970*, Leuven, Onuitgegeven verhandeling ingediend tot het bekomen van de graad van Licentiaat Geografie, 1987.

Leemans S., Pattyn M., Rousseau S., Van der Haegen H., De Belgische stadsgewesten 1981, N.I.S., *Statistische Studiën*, pp. 5-25, 1989.

Leemans S., Pattyn M., Rousseau S., Van der Haegen H., Les régions urbaines belges 1981, I.N.S., *Etudes Statistiques*, pp. 5-25, 1989.

Meert H., Van der Haegen H., *Structuurplan Vlaanderen, Deelrapport 2, Functioneel ruimtelijke structuur, Deel 3*, Leuven, 1993.

Pattyn M., Rousseau S., Van der Haegen H., Een vernieuwde kijk op de Belgische stadsgewesten 1981, Leuven, in : *De Aardrijkskunde*, pp. 5-34, 1990(1).

Pattyn M., Van der Haegen H., De Belgische stadsgewesten, N.I.S., *Statistische Studiën*, pp. 3-18, 1979(56) et *Statistisch Tijdschrift*, pp. 235-249, 1979(3).

Pattyn M., Van der Haegen H., Les régions urbaines belges, I.N.S., *Etudes Statistiques*, pp. 3-18, 1979(56) et *Bulletin de Statistiques*, pp. 235-249, 1979(3).

Pattyn M., Van der Haegen H., An operationalization of the Concept of City Region in West-European Perspective : The Belgian City Regions, Leuven, in : *Tijdschrift voor Sociale en Economische Geografie*, pp. 70-77, 1980(2).

Pattyn M., Van der Haegen H., Die belgischen Stadsgewesten, in Studien zur Abgrenzung von Agglomerationen in Europa, in : *Veröffentlichungen der Akademie für Raumforschung und Landesplanung*, p. 41, 1982(58).

Van der Haegen H., Het stadsgewest : begripsverduidelijking, exemplarische toelichting en regionaal overzicht, in : *De Aardrijkskunde*, pp. 227-256, 1980(3).

Van der Haegen H., Van Hecke E., Juchtmans G., De Belgische stadsgewesten 1991, *Statistische Studiën*, 1996(104).

III TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LEUR DEGRE D'URBANISATION

J.-M. Halleux, F. Derwael et B. Mérenne-Schoumaker

1. INTRODUCTION

1.1. LES OBJECTIFS DU TRAVAIL

Pour traduire l'urbanisation d'un pays, il est sans aucun doute utile de travailler à l'échelle spatiale la plus fine, c'est-à-dire les communes. En Belgique, de telles recherches ont été initiées dès 1967 par H. Van der Haegen et W. Van Waelvelde qui ont élaboré une méthode permettant de construire **une typologie des communes belges selon leur degré d'urbanisation** sur base des données issues du recensement du 31 décembre 1961. La classification a ensuite été adaptée aux données du recensement du 31 décembre 1970 (S. Rousseau, 1974). Les fusions de 1977 ont toutefois remis en cause les principes précédents et malheureusement, faute de temps, aucune méthode ne fut élaborée après le recensement de 1981.

L'objectif de ce travail est dès lors de combler une lacune et de proposer une nouvelle méthodologie adaptée à la nouvelle réalité communale.

Il est important de préciser que dans le cas de Bruxelles, c'est l'ensemble des 19 communes de la Région de Bruxelles-capitale qui ont été choisies comme unité centrale. Ce choix se justifie par le fait que ces 19 entités administratives doivent évidemment être rattachées à la même catégorie dans le cadre d'une typologie selon le degré d'urbanisation portant sur l'ensemble du territoire national.

1.2. LA PHILOSOPHIE DE LA CLASSIFICATION

La construction méthodologique de la typologie est basée sur le postulat que l'urbanité d'un espace repose sur deux types de phénomènes à la fois distincts et corrélés : **une urbanisation morphologique** et **une urbanisation fonctionnelle**.

Par urbanisation morphologique, on entend le phénomène selon lequel un espace est physiquement occupé par l'homme et artificialisé par des matériaux et des affectations non seulement anthropiques mais liées à un bâti ou à des infrastructures.

Par urbanisation fonctionnelle, il s'agit du poids et de la diversité des fonctions qui confèrent un caractère distributif par rapport à une zone de polarisation.

Ces deux phénomènes ont été étudiés séparément puis les résultats ont été confrontés en vue de la construction de la typologie.

2. L'URBANISATION MORPHOLOGIQUE (carte 1)

2.1. LES COMMUNES DES PRINCIPALES AGGLOMERATIONS MORPHOLOGIQUES DU PAYS

Un premier moyen d'apprécier l'urbanisation morphologique d'une commune est de tenir compte du noyau d'habitat auquel elle se rattache. Dans cette optique, nous avons considéré que les communes qui comptent au moins 50 % de leur population dans un noyau d'habitat de plus de 40 000 habitants correspondent à **un premier groupe de communes à urbanisation morphologique forte**. Pour ce qui est du choix de la limite des 50 %, il s'agit du même seuil que celui qui est utilisé dans le cadre de la détermination des agglomérations opérationnelles des régions urbaines.

Le choix de la limite des 40 000 habitants est basée sur l'analyse des noyaux d'habitats. Cette analyse montre une rupture assez nette en dessous de ce seuil. En effet, le noyau d'habitat de Tournai, vingt-troisième noyau du pays et noyau morphologique d'une région urbaine, compte 41 246 habitants en 1991 alors que le noyau d'Auvelais - Jemeppe-sur-Sambre, vingt-quatrième noyau du pays, ne compte que 30 928 habitants. De plus, en considérant le seuil des 40 000 habitants, ce groupe de communes reprend les 17 agglomérations morphologiques des régions urbaines du pays.

En plus des noyaux d'habitat des régions urbaines, cinq autres noyaux comptent plus de 40 000 habitants : Alost, Mouscron, Overijse - Hoeilaart - La Hulpe, Roulers et Turnhout. Dans le cadre du classement, nous avons éliminé les communes du noyau Overijse - Hoeilaart - La Hulpe en raison du fait qu'il ne s'agit pas d'un noyau d'habitat centré sur un espace urbain central, mais d'une extension résidentielle du phénomène urbain bruxellois.

En terme de nombre de communes, cette méthode conduit à considérer les 97 communes des agglomérations opérationnelles auxquelles nous ajoutons les communes d'Alost, de Mouscron et de Roulers pour les noyaux d'habitat correspondants, ainsi que les deux communes de Turnhout et de Oud-Turnhout pour le noyau de Turnhout.

2.2. LA CLASSIFICATION DES AUTRES COMMUNES

2.2.1. Méthodologie

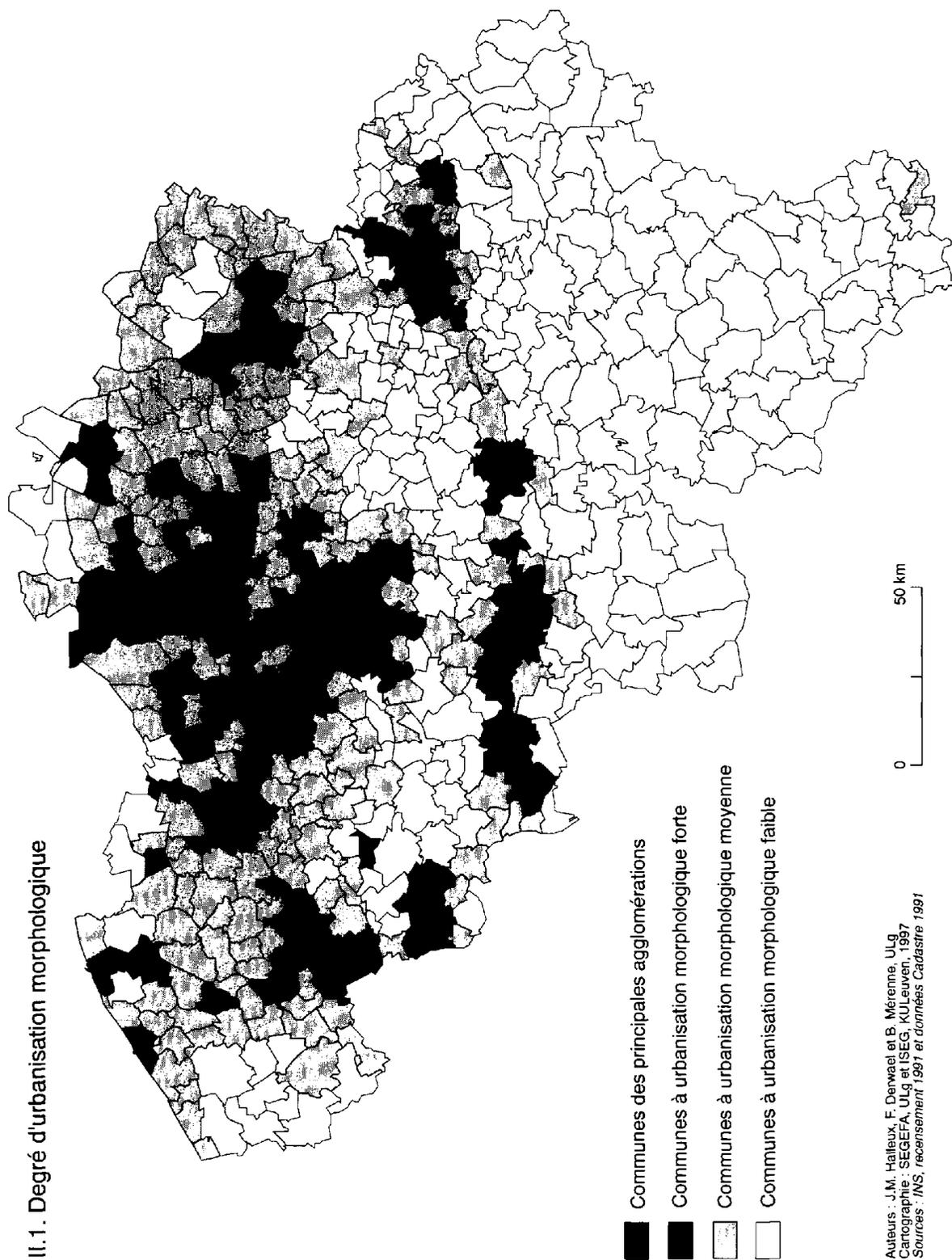
De manière à classer les autres communes en fonction de leur degré d'urbanisation morphologique, nous avons utilisé une analyse de groupement - cluster - basée sur la distance euclidienne. Dans ce cadre, nous avons utilisé deux variables : **la densité de population** et **la part de la superficie occupée par des parcelles bâties**. Les données de cette seconde variable sont fournies par l'administration du cadastre via l'INS.

Les deux variables sont évidemment corrélées ; toutefois, des nuances existent puisque la première reflète la densité de la fonction habitat, tandis que la seconde concerne l'ensemble des bâtiments (résidence, mais aussi industrie, commerce, services divers, ...).

Les groupements opérés à la suite de l'analyse permettent la distinction de trois groupes :

- **les communes à urbanisation morphologique forte** (87 communes)
- **les communes à urbanisation morphologique moyenne** (191 communes)
- **les communes à urbanisation morphologique faible** (210 communes)

III.1. Degré d'urbanisation morphologique



Auteurs : J.M. Halteux, F. Derwaet et B. Méréma, ULg.
 Cartographie : SEGEFA, ULg et ISEG, KULeuven, 1997
 Sources : INS, recensement 1991 et données Cadastre 1991

2.2.2. Les communes à urbanisation morphologique forte n'appartenant pas aux principales agglomérations morphologiques

La figure 1 spatialise les résultats de l'analyse de groupement. Elle montre que l'urbanisation morphologique forte ne concerne que certaines parties du pays. A ce titre, l'élément le plus marquant concerne la nappe d'artificialisation des territoires qui s'étend depuis Gand jusqu'à la Campine anversoise. Ce vaste espace englobe pratiquement l'ensemble des communes comprises au sein du triangle Bruxelles - Gand - Anvers et se poursuit ensuite à l'est de Malines et au nord de Louvain sur une partie importante de la Campine anversoise. Cet espace correspond globalement au « losange flamand » délimité par le Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen.

A ce coeur urbain du pays, il faut également rattacher Tubize et le sud-est de la région urbaine de Bruxelles.

En périphérie de ce vaste espace central, on retrouve deux noyaux d'urbanisation morphologique dense. Tout d'abord quatre communes au nord de l'agglomération de Hasselt - Genk pour lesquelles il faut évoquer l'héritage charbonnier, ensuite l'espace qui s'étire de Courtrai vers Gand. Dans ce dernier cas, il faut citer le rôle moteur de la région de Courtrai et l'importance de la trame liée à l'axe de la Lys.

Toujours en Région flamande, il faut également signaler le rattachement de quelques pôles urbains importants à cette catégorie des communes fortement urbanisées sur le plan morphologique : Renaix, Torhout, Eeklo, Blankenberge (commune qui compte le noyau d'habitat le plus dense du pays).

Au niveau du sillon industriel wallon, on ne retrouve que quelques communes à urbanisation forte et n'appartenant pas déjà aux principales agglomérations morphologiques. Il s'agit de Fontaine-l'Évêque et d'Anderlues à l'ouest de Charleroi, de Sambreville entre Namur et Charleroi et de Visé dans le bassin liégeois.

2.2.3. Les communes à urbanisation morphologique moyenne

L'élément le plus marquant sur la figure 1 correspond à la nappe qui, en complément des communes denses et des grandes agglomérations, couvre la majeure partie de la Flandre. Du point de vue spatial, les catégories de communes à urbanisation morphologique au moins moyenne s'étendent de la Côte jusqu'à la frontière du Limbourg néerlandais. En parallèle, il est frappant de constater que, sur les 191 communes à urbanisation morphologique moyenne, 145 sont flamandes.

En Wallonie, les communes à urbanisation morphologique moyenne sont en grande partie localisées le long du sillon Haine-Sambre-Meuse. Il peut s'agir de communes résidentielles des régions urbaines, par exemple Esneux et Neupré pour Liège ou Gerpennes et Ham-sur-Heure - Nalinnes pour Charleroi, soit de pôles urbains ou industriels héritiers du développement de l'axe industriel wallon.

2.2.4. Les communes à urbanisation morphologique faible

Un premier élément frappant sur le plan morphologique est l'homogénéité des territoires situés au sud de l'axe Haine-Sambre-Meuse-Vesdre. Il faut néanmoins constater deux exceptions : tout d'abord Spa, commune pour laquelle le poids d'un noyau d'habitat de 9 767 habitants se conjugue à une superficie communale relativement réduite, ensuite Aubange dont la morphologie urbaine se rapproche davantage de Longwy que des espaces ruraux de la Lorraine belge.

Le regroupement réalisé montre également que les terrains limoneux ont relativement bien résisté au processus d'urbanisation morphologique. En effet, la majeure partie des communes de la Hesbaye et de la Région hennuyère appartiennent au groupe des communes à urbanisation morphologique faible. En raison de l'ampleur du phénomène urbain bruxellois, la résistance est par contre plus difficile en Région brabançonne.

En Flandre, les communes peu urbanisées sur le plan morphologique ne correspondent qu'à quelques sous-ensembles régionaux dont le plus important reste le Westhoek. Parmi les autres régions concernées, on trouve le Hageland, la bordure des régions limoneuses wallonnes, quelques communes des Polders, l'extrême nord de la Campine anversoise et trois communes de Campine limbourgeoise (Meeuwen, Peer et Hechtel-Eksel).

3. L'URBANISATION FONCTIONNELLE (carte 2)

3.1. LE CHOIX DES FONCTIONS URBAINES

Comme nous l'avons précisé ci-dessus, l'urbanisation fonctionnelle correspond au poids et à la diversité des fonctions qui confèrent à la commune un caractère distributif par rapport à une zone de polarisation. Afin d'apprécier cette urbanisation fonctionnelle, nous avons mesuré le poids de trois fonctions distinctes : **la fonction commerciale, la fonction scolaire et la fonction de travail.**

En ce qui concerne la **fonction commerciale**, nous avons utilisé le résultat d'enquêtes réalisées par les services de géographie économique de la K.U.Leuven et de l'Université de Liège. Ces enquêtes avaient comme objectif la réactualisation des cartes du réseau urbain national. Le travail repose sur une enquête menée auprès des parents d'élèves du secondaire supérieur ; diffusés par l'intermédiaire des professeurs de géographie, le nombre total de questionnaires pour l'ensemble du pays correspond à un ordre de grandeur de 30 000 unités.

Dans le cadre de la problématique qui nous occupe, nous avons utilisé les questions relatives aux fréquentations commerciales et plus précisément la question traitant des achats exceptionnels et des achats semi-courants. A partir des résultats de l'enquête, un volume de population recrutée a été calculé par entité communale pour ces types d'achats. Ce volume de population a été obtenu en relativisant le nombre de réponses et de questionnaires par les volumes de population de manière à obtenir une population globale recrutée qui, pour l'ensemble des communes, corresponde au volume total de la population du pays.

Afin d'apprécier **la fonction scolaire**, nous avons utilisé les données relatives aux populations qui fréquentent les établissements secondaires de la commune.

Pour ce qui est de **la fonction de travail**, c'est le volume de la population active occupée par lieu de travail qui a été retenu.

3.2. LES COMMUNES CENTRALES DES PRINCIPALES AGGLOMERATIONS MORPHOLOGIQUES DU PAYS

Sur base des variables commentées ci-dessus, nous avons considéré que 21 des 22 communes centrales des principales agglomérations morphologiques correspondent à une première catégorie du point de vue de l'urbanisation fonctionnelle. En effet, pour 21 de ces 22 communes, les volumes de population recrutée pour les trois fonctions considérées sont significativement supérieurs aux potentiels des autres communes du pays.

Cette situation s'explique par le fait que, bien que partiellement indépendants, les phénomènes d'urbanisation morphologique et d'urbanisation fonctionnelle n'en restent pas moins étroitement corrélés. Des fonctions urbaines importantes ne pourront en effet se mettre en place que si le potentiel humain, et donc l'urbanisation morphologique, est présent.

Il est ainsi évident que les villes régionales définies par l'étude des régions urbaines rayonnent chacune sur une zone d'influence importante ; en parallèle, l'analyse des fonctions considérées a permis de vérifier que l'ordre de grandeur est similaire pour Alost, Roulers et Turnhout. A l'inverse, Mouscron, la commune centrale exclue de cette première catégorie, semble dotée d'un potentiel de rayonnement beaucoup moins affirmé. Cette constatation est à mettre en parallèle avec deux éléments : d'abord l'influence des villes régionales de Courtrai et de Tournai ainsi que la proximité des frontières nationale et linguistique ; ensuite, tout indique que l'important noyau d'habitat de

Mouscron fait partie intégrante de l'agglomération morphologique de Lille - Roubaix - Tourcoing. Signalons qu'Arlon, reprise comme ville régionale dans la hiérarchie urbaine, ne fait numériquement pas partie de ce premier groupe.

3.3. CLASSIFICATION DES AUTRES COMMUNES

3.3.1. Méthodologie

3.3.1.1. La méthode statistique et les variables utilisées

Afin d'apprécier l'urbanisation fonctionnelle des autres communes du pays, nous avons, de la même manière que pour l'urbanisation morphologique, utilisé une analyse de groupement - cluster - basée sur la distance euclidienne.

Pour ce qui est des variables, deux indicateurs ont été retenus pour les trois types de fonctions considérées ci-dessus : **le volume recruté** et **le rapport entre ce volume recruté et le volume de population de la commune**.

Avec **le volume recruté**, il s'agit de quantifier l'importance des équipements. Le postulat sur lequel l'analyse se base est donc que l'urbanisation fonctionnelle d'une commune est d'autant plus marquée que ses commerces recrutent de la clientèle, que ses écoles secondaires recrutent des élèves et que les employeurs localisés sur son territoire procurent des emplois.

Par **le rapport entre le volume recruté pour les trois fonctions considérées et le volume de population**, l'objectif est quelque peu différent. En effet, ce type d'indicateur renseigne sur le poids relatif des trois fonctions distributives par rapport à la fonction résidentielle. En conséquence, au delà d'un caractère purement quantitatif, il s'agit par cette méthode de mesurer l'attractivité de l'espace communal par rapport à un hinterland supposé. Le postulat est donc que l'urbanité d'une commune dépend de son pouvoir de rayonnement sur des espaces résidentiels localisés en dehors de son territoire.

3.3.1.2. Les catégories de communes

Comme pour l'urbanisation morphologique, l'analyse statistique a permis la distinction de trois grands groupes de communes :

- **les communes à urbanisation fonctionnelle forte** (34 communes)
- **les communes à urbanisation fonctionnelle moyenne** (100 communes)
- **les communes à urbanisation fonctionnelle faible** (416 communes)

Les particularités de certaines communes

Ces trois grands groupes ont en fait été obtenus dans un deuxième temps, l'analyse initiale ayant abouti à 5 groupes en raison des particularités de certaines communes.

Une première commune particulière est Zaventem qui, en raison de l'importance relative de la fonction de travail par rapport aux deux autres fonctions, correspond à un singleton. L'explication tient évidemment à la localisation des activités liées à l'aéroport de Bruxelles-National. Cette commune a finalement été rattachée au groupe des communes à urbanisation fonctionnelle moyenne.

Un second groupe de communes particulières est constitué par cinq communes dont l'attractivité commerciale est particulièrement marquée par rapport à l'attractivité scolaire et à l'importance de la fonction travail. Ce poids de la fonction commerciale s'explique par la présence d'un équipement commercial de rayonnement régional. Dans cette catégorie, nous trouvons Kuurne (présence du Ring Shopping Center), Wijnegem (présence du Wijnegem Shopping Center), Ans, Machelen et Nazareth (trois communes où sont implantées un Makro).

En raison du poids de son commerce traditionnel et de la valeur des autres variables, Ans a été rattachée aux communes à urbanisation fonctionnelle moyenne. A l'inverse, les quatre autres communes ont été rattachées à la catégorie urbanisation fonctionnelle faible.

Les changements de catégorie

L'analyse des variables au sein d'un même regroupement cluster a permis de constater que certaines communes ont été classées au sein d'une catégorie en raison d'une seule fonction sur-représentée. Dans ce cadre, nous avons choisi de pratiquer une sélection en éliminant certaines communes des catégories - urbanisation forte - ou - urbanisation moyenne -. Cette méthode est guidée par l'idée que l'urbanisation étant un phénomène lié à une multifonctionnalité, la présence affirmée d'un seul type d'activité n'est pas une condition suffisante pour être considérée comme un signe d'urbanisation.

Pour ce qui est de la catégorie des communes à urbanisation fonctionnelle forte, une seule commune a été reclassée dans la catégorie des communes à urbanisation moyenne ; il s'agit de Knokke dont le classement statistique initial n'est dû qu'à l'attractivité de son commerce. Cette attractivité commerciale est davantage liée à une spécificité en terme de standing plutôt qu'à un niveau urbain correspondant à celui des autres communes classées dans la catégorie des communes à urbanisation fonctionnelle forte.

Pour les entités classées statistiquement dans le groupe des communes à urbanisation fonctionnelle moyenne qui ont finalement été rattachées à la catégorie des communes à urbanisation faible, l'explication tient soit à une attractivité scolaire sur-dimensionnée, soit à une attractivité commerciale sur-dimensionnée. Dans le premier cas, nous pouvons citer les exemples de Ferrières ou de Vorselaar, communes qui comptent un établissement d'enseignement secondaire à rayonnement important sans être pour autant des pôles urbains de niveau moyen. Pour ce qui est du second type, Ternat et Messancy sont des exemples caractéristiques ; elles ne comptent aucun centre urbain multifonctionnel important et le classement initial est uniquement dû à la localisation d'un important équipement commercial (IKEA à Ternat, CORA à Messancy).

3.3.2. Présentation des résultats

3.3.2.1. Les communes à urbanisation fonctionnelle forte

Comme le montre la figure 2, la plus grande partie des communes à urbanisation fonctionnelle forte sont localisées dans le nord du pays où leur répartition est relativement homogène. Les seuls espaces au sein desquels ce type d'entité ne se rencontre pas correspondent aux franges périphériques de la Flandre, tout d'abord à l'est et au nord de la Campine, ensuite à l'ouest avec un espace libre entre les villes de Ypres, Tiel et Bruges.

Dans la province du Limbourg, les deux communes de Tongres et de Saint-Trond ont été classées dans cette catégorie. Dans la province d'Anvers, il s'agit de Mol, Geel, Herentals et Lierre auxquelles il faut ajouter la commune de Mortsel (agglomération d'Anvers). Pour ce qui est du Brabant flamand, il s'agit des villes de Tirlemont, de Diest et d'Aarschot ainsi que des communes de Vilvorde et de Halle dans la région urbaine de Bruxelles. La Flandre orientale compte de

nombreuses communes à urbanisation fonctionnelle forte : Termonde, Lokeren, Ninove, Audenarde, Deinze et Eeklo. La Flandre occidentale en compte trois : Tielt, Waregem et Ypres.

En Wallonie, 6 des 13 communes à urbanisation fonctionnelle forte sont localisées au sein d'une région urbaine. Il s'agit de Wavre, de Waterloo et de Nivelles pour la région urbaine de Bruxelles ; de Seraing et de Herstal pour Liège et de Châtelet pour Charleroi. A ces communes des régions urbaines, il faut ajouter le cas particulier de Mouscron commenté ci-dessus.

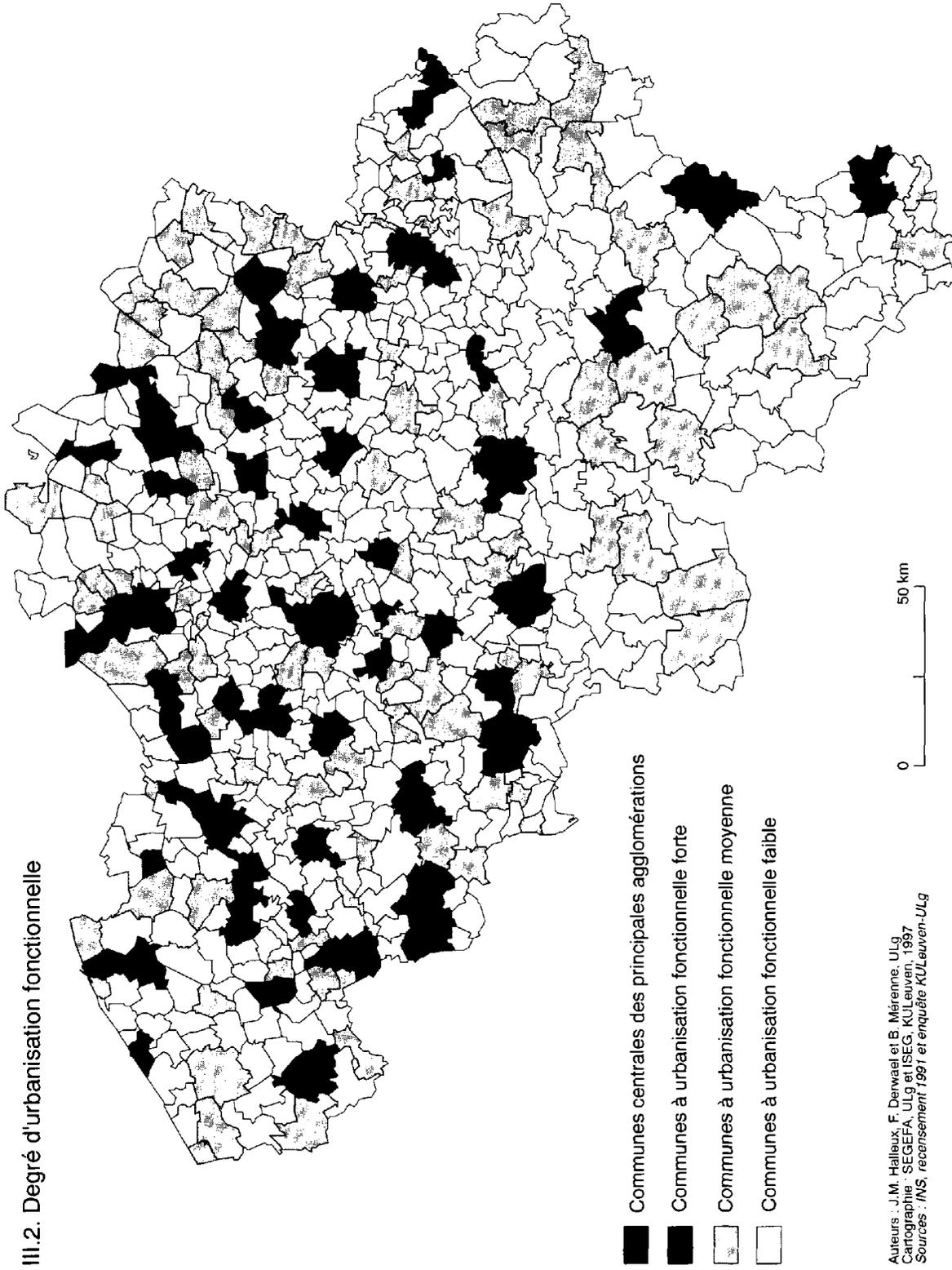
Dans la Province du Luxembourg, le traitement par cluster a logiquement identifié les trois pôles principaux que sont Arlon, Bastogne et Marche. En province de Liège, ce sont Huy et la capitale de la Communauté germanophone - Eupen, qui ont été rattachées à la catégorie des communes ayant un degré d'urbanisation fonctionnelle élevé. Pour ce qui est du Hainaut, en plus de Châtelet et Mouscron, la commune de Ath a également été rattachée à ce groupe.

3.3.2.2. Les communes à urbanisation fonctionnelle moyenne et faible

La répartition territoriale des communes à urbanisation fonctionnelle moyenne et faible est plus équilibrée que celle des communes centrales ou des communes à urbanisation fonctionnelle forte. Cette constatation renvoie à la problématique du réseau urbain avec un territoire wallon (ou, d'une manière encore plus affirmée, les espaces situés au sud du sillon) qui est desservi par des villes de moindre importance que celles du nord du pays.

Du point de vue de la couverture territoriale par des communes à urbanisation fonctionnelle moyenne, il est frappant de constater deux poches de ruralité fonctionnelle : les communes de l'Ardenne centrale qui entourent Bastogne et le vaste espace entre les villes de Huy, Marche, Vielsalm et Liège. On remarque que la rupture entre ces deux zones ne correspond qu'à la commune de La Roche dont le poids en terme d'activité distributrice est un des plus faibles parmi les communes classées dans la catégorie urbanisation fonctionnelle moyenne.

III.2. Degré d'urbanisation fonctionnelle



Auteurs : J.M. Halleux, F. Derwael et B. Mérenne, ULg.
 Cartographie : SEGIFA, ULg et ISEG, KULeuven, 1997.
 Sources : INS, recensement 1991 et enquête KULeuven-ULg

4. LES COMMUNES BELGES LES MOINS TOUCHÉES PAR LE PHÉNOMÈNE URBAIN (carte 3)

4.1. LA PROBLÉMATIQUE

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction, la philosophie du travail consiste à confronter les deux phénomènes d'urbanisation morphologique et d'urbanisation fonctionnelle. Dans ce cadre, la catégorie finale la plus représentée en nombre de communes correspond aux communes qui sont à la fois faiblement urbanisées sur le plan morphologique et faiblement urbanisées sur le plan fonctionnel. L'effectif de cette catégorie est de 175 communes.

En raison de ce nombre important de communes, c'est au sein de cette catégorie que nous constatons les disparités les plus importantes. En conséquence, il est utile de créer une nouvelle classe qui regroupe les communes qui sont le moins touchées par l'urbanisation et que l'on peut qualifier de **communes rurales**.

4.2. METHODOLOGIE

La méthodologie est basée sur une méthode statistique identique à celle utilisée pour mesurer les degrés d'urbanisation morphologique et fonctionnelle. Pour ce qui est des variables, trois indicateurs différents ont été sélectionnés :

- **la part de population masculine occupée dans le secteur agricole ;**
- **le pourcentage de migrants alternants sortants par rapport à la population active occupée habitant dans la commune ;**
- **le volume de population recruté pour la fonction commerciale.**

Avec **la part de population masculine occupée dans le secteur agricole**, l'objectif est d'apprécier la ruralité via l'importance du secteur agricole.

Le pourcentage de migrants alternants sortants par rapport à la population active occupée habitant dans la commune permet de mesurer la manière dont la commune est plus ou moins éloignée des pôles d'emplois importants. Le postulat sur lequel nous nous basons est donc que moins la population active est recrutée par des pôles d'emplois extra-communaux, moins elle est sociologiquement affectée par une urbanisation externe. Dans le même ordre d'idée, nous avons considéré que les communes qui font partie des régions urbaines ne peuvent faire partie de cette catégorie de communes les moins affectées par le processus d'urbanisation.

L'utilisation du **volume de population recruté pour la fonction commerciale** précédemment utilisée dans le cadre de l'analyse de l'urbanisation fonctionnelle a pour objectif d'être discriminatoire sur le plan de la ruralité. Le but est qu'une commune avec un centre commercial relativement attractif ne puisse être classée dans le groupe des communes rurales.

4.3. PRÉSENTATION DES RESULTATS

La figure 3 permet de visualiser les communes qui ont été considérées comme les moins affectées par le processus d'urbanisation.

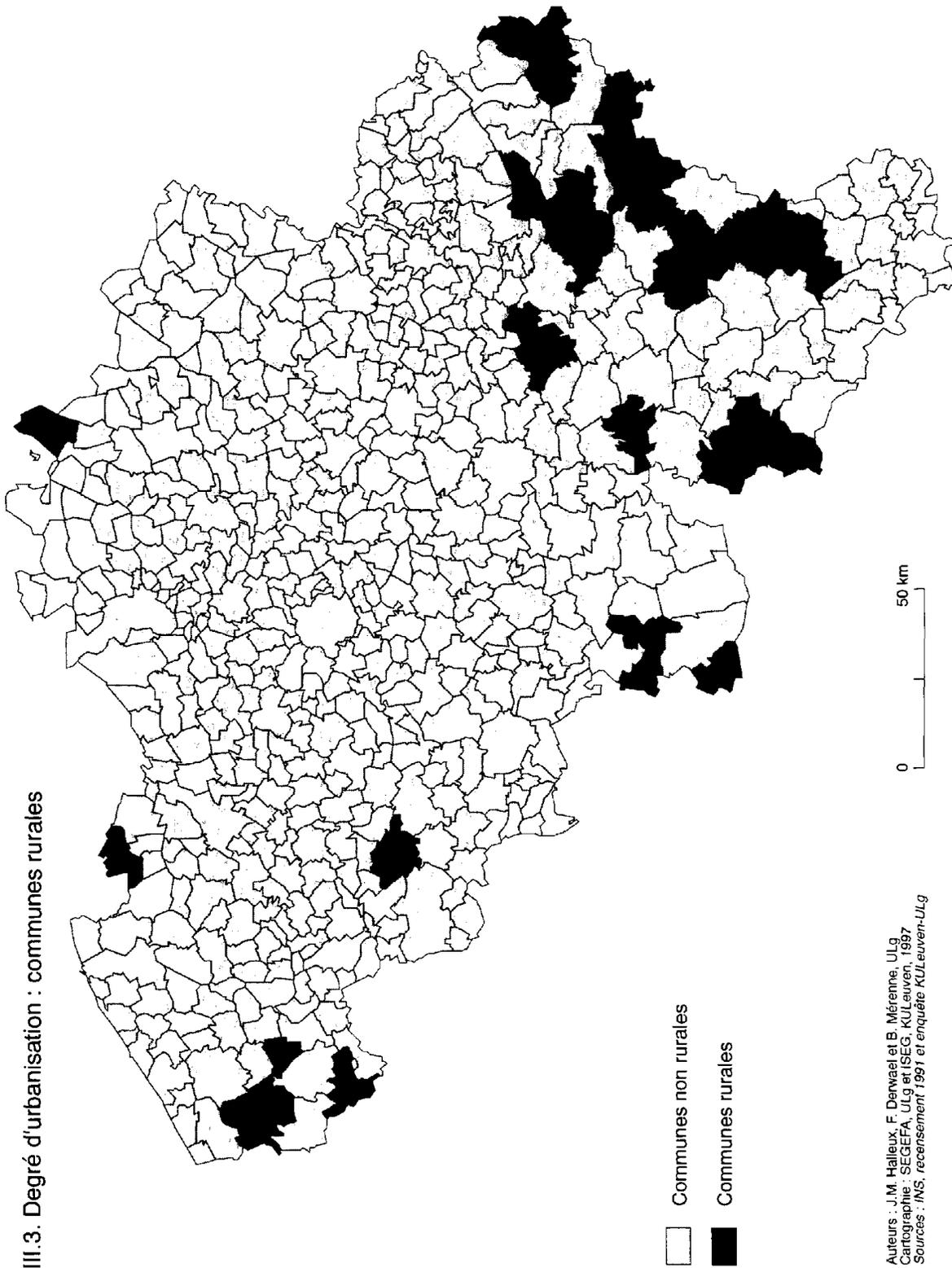
La plus grande partie de ces communes sont localisées en Ardenne. Tout d'abord en Communauté germanophone avec Bullange, Amblève et Burg-Reuland, ensuite en Ardenne centrale autour de Bastogne avec les communes de Gouvy, Houffalize, Bertogne, Tenneville, Saint-Ode, Vaux-sur-

Sûre, Fauvillers et Léglise. A cette liste de communes ardennaises, il faut rajouter Vresse-sur-Semois, Bièvre et Gedinne dans l'ouest de la province de Luxembourg, Manhay et Erezée au nord et Stoumont plus Lierneux en province de Liège.

Des communes considérées comme peu touchées par le phénomène urbain ont également été répertoriées au sein d'autres régions. Pour ce qui est de la Wallonie, il s'agit de Clavier et de Havelange dans le Condroz, de Houyet en Famenne, de Momignies, Sivry-Rance, Froidchapelle dans la "Botte" du Hainaut et de Frasnes-lez-Avaing en Région hennuyère.

Pour ce qui est de la Flandre, la concentration la plus importante de communes se rencontre dans le Westhoek avec Alveringem, Lo-Reninge, Vleteren, Langemark-Poelkapelle et Heuveland. Trois autres communes flamandes ont également été rattachées à cette même catégorie de communes : Sint-Laureins dans les polders de l'Escaut, Ravels en Campine et la petite commune de Herstape en Hesbaye.

III.3. Degré d'urbanisation : communes rurales



Auteurs : J.M. Halleux, F. Derwaet et B. Mérenne, ULg.
 Cartographie : SEGEFA, ULg et ISEG, KULeuven, 1997
 Sources : INS, recensement 1991 et enquête KULeuven-ULg

5. LA TYPOLOGIE FINALE (cartes 4 et 5)

5.1. METHODOLOGIE

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction, la typologie finale doit naître de la confrontation des catégories obtenues pour les deux types d'urbanisation considérée. En conséquence, à partir des trois groupes élaborés pour chaque type d'urbanisation, la typologie finale aboutit à 9 groupes distincts. Il est important de préciser que, dans le cadre de la typologie finale, les catégories liées à l'urbanisation morphologique forte rassemblent à la fois les communes non centrales des principales agglomérations et les entités issues du traitement statistique.

A ces 9 groupes, il faut ajouter les communes qui sont affectées par le phénomène urbain le plus important, c'est-à-dire les communes centrales des principales agglomérations ainsi que les communes qui sont le moins affectées par le phénomène urbain, c'est-à-dire les communes rurales.

Liste des catégories :

Communes centrales des principales agglomérations

Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle forte
Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle moyenne
Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle faible

Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle forte
Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle moyenne
Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle faible

Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle forte
Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle moyenne
Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle faible

Communes rurales

La liste des communes en fonction de leur appartenance à telle ou telle catégorie est placée en Annexe 3.

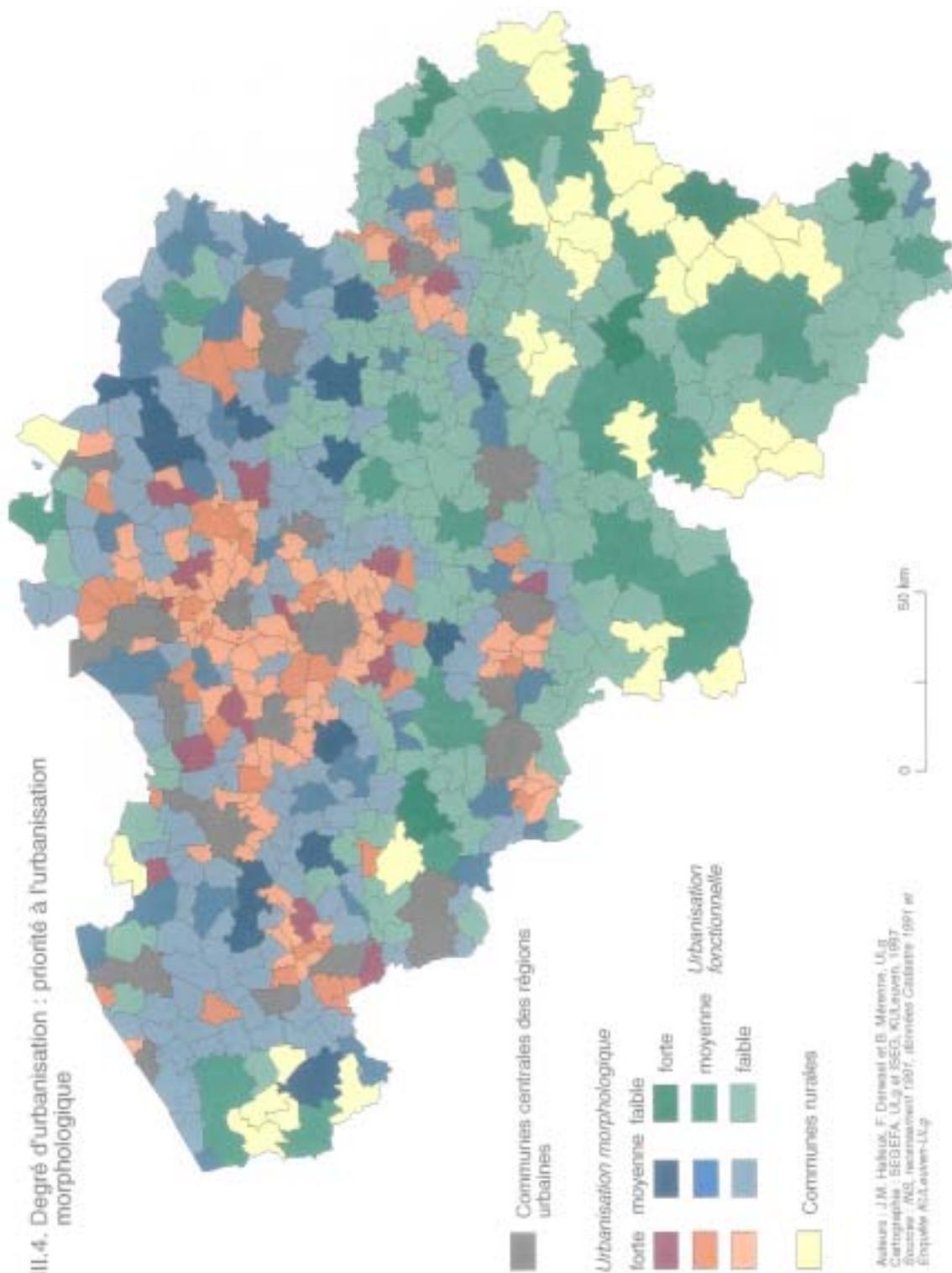
5.2. ANALYSE SPATIALE DE SYNTHESE

Les figures 4 et 5 correspondent à deux possibilités de cartographie des résultats finaux. La figure 4 privilégie l'approche liée à l'urbanisation morphologique tandis que la figure 5 donne la priorité au fonctionnel.

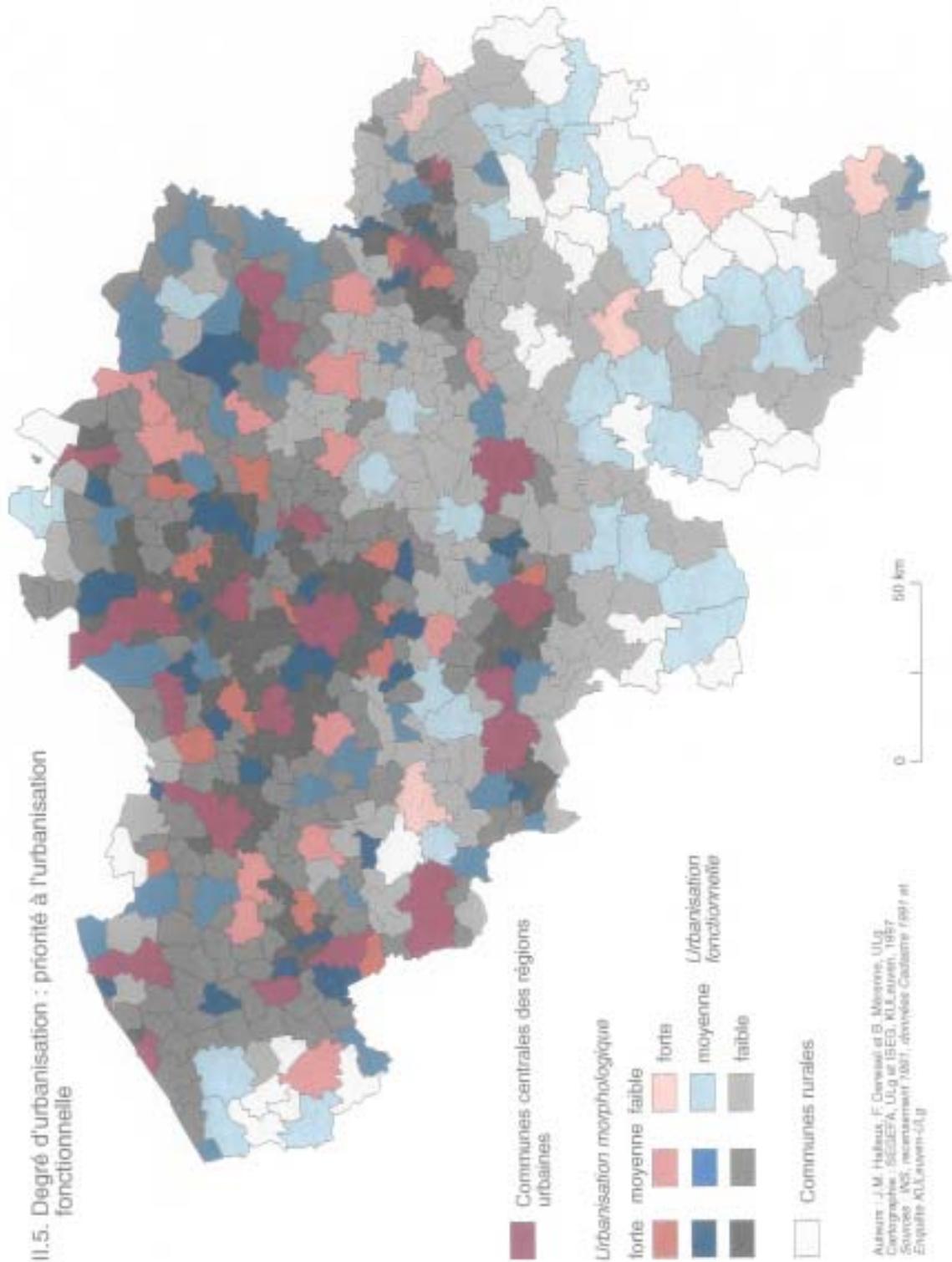
Ces deux cartes permettent de synthétiser l'ensemble des éléments précédemment commentés. Parmi les principaux, on peut souligner :

- l'urbanisation dense qui touche le coeur du pays depuis Gand jusque Louvain et la Campine anversoise ; cet espace qui est clairement le plus artificialisé du pays est aussi fortement marqué par l'urbanisation fonctionnelle avec de nombreuses villes importantes ;

III.4. Degré d'urbanisation : priorité à l'urbanisation morphologique



III.5. Degré d'urbanisation : priorité à l'urbanisation fonctionnelle



Auteurs : J.M. Hély, F. Goussault et B. Mésange, U.S.R.
 Cartographie : SGESEA, U.G. et ISED, KULturneri, 1997
 Sources : INSEE, recensement 1987, données Cadastre 1997 et
 Enquête KULturneri-UG

- à cet espace central, se rattache la région de Courtrai et de Mouscron via la vallée de la Lys ;
- en périphérie de ce noyau urbain, l'urbanisation affecte la plus grande partie du territoire flamand ; il s'agit principalement d'une urbanisation morphologique moyenne qui s'appuie sur un réseau dense de centres distributifs importants ;
- en Wallonie, l'élément structurant qu'est le sillon industriel apparaît de diverses manières, à la fois par des communes centrales de régions urbaines, par des espaces périphériques denses et par d'autres communes fonctionnellement attractives ;
- entre la Flandre et le sillon industriel wallon, on retrouve les régions limoneuses ayant relativement bien résisté au phénomène urbain ;
- au sein du territoire national, c'est évidemment le sud du sillon et plus précisément l'Ardenne qui est l'espace le moins affecté par l'urbanisation ; on y retrouve la plus grande partie des communes rurales et un faible nombre de centres fonctionnels importants.

5.3. AUTRES APPROCHES METHODOLOGIQUES

Le choix de la méthode finale correspond au résultat d'approches méthodologiques multiples. Parmi les autres approches utilisées, nous avons notamment procédé à une analyse qui se différencie de la méthode sélectionnée par le fait que les regroupements clusters portant sur l'urbanisation fonctionnelle ont été réalisés à partir des trois groupes distincts d'urbanisation morphologique et non à partir de l'ensemble des communes à classer. En d'autres termes, chaque catégorie de communes établie sur le niveau d'urbanisation morphologique a été considérée comme base de données.

Il est intéressant de constater que les résultats obtenus avec cet essai méthodologique sont assez proches des résultats finaux. Parmi les différences importantes, il faut néanmoins signaler que le fait de procéder à une analyse statistique ne portant que sur les communes à urbanisation morphologique faible conduit à considérer un plus grand nombre de communes pour la catégorie urbanisation fonctionnelle forte. En effet, avec cette méthode, les communes de Ciney, Dinant, Hoogstraten, Libramont, Poperinge, Soignies et Furnes sont classées parmi les communes à urbanisation fonctionnelle forte et non à urbanisation fonctionnelle moyenne.

5.4. LA PRISE EN COMPTE DES REGIONS URBAINES

Dans le cadre d'une utilisation sociologique de la présente typologie, il peut être utile de croiser les catégories obtenues aux résultats de l'analyse des régions urbaines. Sur le plan concret, le résultat final correspond à une multiplication par 2 des 9 croisements considérés en différenciant les communes des régions urbaines du reste des entités.

6. APPLICATIONS STATISTIQUES

6.1. LES VOLUMES DE POPULATION PAR CATEGORIE

Tableau III.1 : Nombre de communes et volume de la population par catégories de communes

	Nombre de communes	Part du nombre de communes	Volume de population 1991	Part de la population totale
Communes centrales	21	3,7	3 230 750	32,4
Urbanisation morphologique forte	149	26,1	2 794 405	28,0
Urbanisation fonctionnelle forte	16	2,8	548 790	5,5
Urbanisation fonctionnelle moyenne	34	6,0	807 885	8,1
Urbanisation fonctionnelle faible	99	17,3	1 437 730	14,4
Urbanisation morphologique moyenne	191	33,5	2 588 485	25,9
Urbanisation fonctionnelle forte	13	2,3	365 201	3,7
Urbanisation fonctionnelle moyenne	36	6,3	688 360	6,9
Urbanisation fonctionnelle faible	142	24,9	1 534 924	15,4
Urbanisation morphologique faible	210	36,8	1 365 041	13,7
Urbanisation fonctionnelle forte	5	0,9	92 275	0,9
Urbanisation fonctionnelle moyenne	30	5,3	340 597	3,4
Urbanisation fonctionnelle faible	142	24,9	792 299	7,9
Communes rurales	33	5,8	139 870	1,4
TOTAL	571	100	9 978 681	100

Source des données : I.N.S.

Tableau III.2 : Part de la population par catégories de communes

	Urbanisation fonctionnelle			TOTAL
	forte	moyenne	faible	
Communes centrales				32,4
Urbanisation morphologique forte	5,5	8,1	14,4	28,0
Urbanisation morphologique moyenne	3,7	6,9	15,4	25,9
Urbanisation morphologique faible	0,9	3,4	7,9	12,2
Communes rurales				1,4
TOTAL	10,1	18,4	37,7	100

Source des données : I.N.S.

Les tableaux III.1 et III.2 renseignent sur le nombre de communes et sur la part de population des différentes catégories. Un premier élément à souligner correspond au poids démographique des communes centrales puisque ces 21 entités représentent près du tiers de la population du pays.

A l'inverse, les 33 communes rurales ne représentent que 1,4 % de la population. Dans le même ordre d'idée, les communes à urbanisation faible à la fois sur le plan morphologique et sur le plan fonctionnel correspond au quart du nombre de communes et à 7,9 % de la population.

A la fois sur le plan du nombre de communes et sur le plan du volume de population, la catégorie finale la moins importante correspond aux communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle forte (0,7 % pour les deux variables). A l'inverse, les catégories les plus importantes sur le plan du potentiel démographique sont celles rassemblant les communes à urbanisation fonctionnelle faible et à urbanisation morphologique forte et moyenne (± 15 % du volume de population).

6.2. CROISSANCE DE LA POPULATION

6.2.1. Evolution des volumes de population entre 1981 et 1991

Tableau III.3 : Evolution annuelle des volumes de population entre 1981 et 1991 (en %)

	Urbanisation fonctionnelle			TOTAL
	forte	moyenne	faible	
Communes centrales				- 0,36
Urbanisation morphologique forte	+ 0,03	+ 0,34	+ 0,32	+ 0,27
Urbanisation morphologique moyenne	+ 0,19	+ 0,41	+ 0,57	+ 0,47
Urbanisation morphologique faible	+ 0,41	+ 0,39	+ 0,55	+ 0,49
Communes rurales				+ 0,27
TOTAL	+ 0,12	+ 0,37	+ 0,47	+ 0,13

Source des données : I.N.S.

Le tableau III.3 synthétise l'évolution de la population par catégorie de communes entre les deux recensements de 1981 et de 1991. Durant cette décennie, le seul groupe pour lequel on observe une décroissance du volume de population est la catégorie des communes centrales (- 0,36 %). A l'opposé, ce sont les communes à urbanisation fonctionnelle faible et à urbanisation morphologique moyenne (+ 0,57 %) et faible (+ 0,55 %) qui présentent la croissance la plus affirmée.

Sur le plan de l'urbanisation morphologique, les communes fortement urbanisées (+ 0,27 %) ont une évolution nettement moins positive que celle des deux autres catégories.

En parallèle, épinglons la particularité de la catégorie urbanisation fonctionnelle forte et urbanisation morphologique faible qui connaît une croissance de 0,41 % sur la période considérée. Cette catégorie qui ne rassemble que 5 communes est particulière puisque l'exurbanisation des habitants peut se réaliser sans difficultés au sein du territoire communal.

En conclusion, nous constatons que l'analyse des volumes de population entre 1981 et 1991 construite sur la présente typologie s'inscrit dans le cadre des précédentes études urbaines sur le sujet avec une décennie quatre-vingt marquée par une forte exurbanisation des populations et un développement démographique des espaces les moins urbanisés.

6.2.2. Evolution des volumes de population entre 1991 et 1995

Tableau III.4 : Evolution annuelle des volumes de population entre 1991 et 1995 (en %)

	Urbanisation fonctionnelle			TOTAL
	forte	moyenne	faible	
Communes centrales				- 0,05
Urbanisation morphologique forte	+ 0,27	+ 0,56	+ 0,42	+ 0,43
Urbanisation morphologique moyenne	+ 0,30	+ 0,59	+ 0,75	+ 0,64
Urbanisation morphologique faible	+ 0,69	+ 0,71	+ 0,89	+ 0,82
Communes rurales				+ 0,57
TOTAL	+ 0,32	+ 0,60	+ 0,65	+ 0,38

Sources des données: I.N.S. et Registre National

En comparaison de l'évolution 1981-1991, l'évolution 1991-1995 est marquée par une croissance démographique nettement plus importante. Nous constatons par ailleurs que cette évolution concerne l'ensemble des catégories.

Les statistiques démographiques de l'I.N.S. permettent d'affiner ce constat par la prise en compte des deux composantes que sont l'accroissement naturel et le solde migratoire.

Pour ce qui est tout d'abord de l'accroissement naturel, la croissance a été de 92 781 unités entre 1981 et 1991 et de 66 652 entre 1991 et 1995. L'accroissement naturel est, dès lors, par année et par rapport à la globalité des années quatre-vingt, nettement plus important aux cours des quatre années considérées.

Concernant le solde migratoire, les données issues du Registre National indiquent que le solde net n'est que de 1 005 entre 1981 et 1991 alors qu'il s'élève à 55 666 unités entre 1991 et 1995. Il apparaît dès lors que le solde migratoire correspond à la principale composante explicative de la croissance démographique du début des années nonante.

6.2.3. Comparaison des évolutions des volumes de population entre 1981-1991 et 1991-1995

Afin de construire les valeurs reprises dans le tableau III.5, deux étapes ont été nécessaires. Nous avons tout d'abord calculé le rapport entre les évolutions 81-91 et 91-95. Dans une seconde étape, nous avons pondéré ces rapports afin d'obtenir une valeur globale de 1 pour le total du pays. Ce calcul permet dès lors d'apprécier si la croissance des volumes de population s'est déroulée différemment au cours des deux périodes considérées.

Tableau III.5 : Comparaison des évolutions des volumes de population entre 1981-1991 et 1991-1995 (en %)

	Urbanisation fonctionnelle			TOTAL
	forte	moyenne	faible	
Communes centrales				2,46
Urbanisation morphologique forte	3,08	0,56	0,45	0,54
Urbanisation morphologique moyenne	0,54	0,49	0,45	0,47
Urbanisation morphologique faible	0,58	0,62	0,55	0,57
Communes rurales				0,72
TOTAL	0,91	0,55	0,47	1,00

Sources des données : I.N.S. et Registre National

Comme l'indique le tableau III.5, l'évolution des communes centrales et des communes à urbanisation fonctionnelle et morphologique forte se distinguent des autres catégories. Les situations de déclin (pour les communes centrales) ou de stagnation (pour les communes à urbanisation fonctionnelle et morphologique forte) ayant caractérisé les années quatre-vingt semblent dès lors s'améliorer. En conséquence, ces résultats peuvent être interprétés comme un arrêt ou une baisse d'intensité du processus d'exurbanisation.

Néanmoins, d'autres explications doivent être évoquées. Epinglons tout d'abord l'importance du solde migratoire (voir ci-dessus 6.2.2.) ; l'hypothèse selon laquelle des migrants entrant en Belgique choisissent les plus grandes villes est en effet assez logique, et cela qu'il s'agisse de populations belges ou étrangères. Une autre piste explicative pourrait être la qualité des données du Registre National ; il est en effet également possible que certaines communes ne communiquent pas la totalité des départs au Registre National. La prudence s'impose dès lors avant de conclure sur le ralentissement de l'exurbanisation et une confirmation ne pourra probablement être apportée que suite aux résultats du recensement de 2001.

BIBLIOGRAPHIE

Rousseau S., Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1970, *Bulletin de statistique*, 1977(3) et *Etudes statistiques* 1978(51).

Van der Haegen H., Van Waelvelde W., Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961, *Bulletin de Statistique*, septembre 1967(9) et *Etudes statistiques* 1968(17).

ANNEXE 3 : CLASSEMENT DES COMMUNES SELON LEUR DEGRE D'URBANISATION

Abréviations utilisées

A: Communes centrales des principales agglomérations

B1: Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle forte

B2: Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle moyenne

B3: Communes à urbanisation morphologique forte et à urbanisation fonctionnelle faible

C1: Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle forte

C2: Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle moyenne

C3: Communes à urbanisation morphologique moyenne et à urbanisation fonctionnelle faible

D1: Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle forte

D2: Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle moyenne

D3: Communes à urbanisation morphologique faible et à urbanisation fonctionnelle faible

E: Communes rurales

**Communes
de la province d'Anvers**

Aartselaar	B3
Anvers	A
Arendonk	C3
Baerle-Duc	C3
Balen	C3
Beerse	B2
Berlaar	C3
Boechout	B3
Bonheiden	B3
Boom	B2
Bornem	C2
Borsbeek	B3
Brasschaat	B2
Brecht	C3
Dessel	C3
Duffel	B3
Edegem	B3
Essen	C3
Geel	C1
Grobbendonk	C3
Heist-op-den-berg	B2
Hemiksen	B3
Herentals	B1
Herenthout	C3
Herselt	C3
Hoogstraten	D2
Hove	B3
Hulshout	B3
Kalmthout	C3
Kapellen	B2
Kasterlee	C3
Kontich	B2
Laakdal	C3
Lierre	B1
Lille	C3
Lint	B3
Malines	A
Malle	C2
Meerhout	C3
Merksplas	D3
Mol	C1
Mortsel	B1
Niel	B3
Nijlen	B3
Olen	B3
Oud-Turnhout	B3
Putte	B3
Puurs	B3
Ranst	C3
Ravels	E
Retie	C3
Rijkevorsel	C3
Rumst	B3
Schelle	B3
Schilde	B3
Schoten	B2
Sint-Amands	C3
Sint-Katelijne-Waver	B3
Stabroek	B3
Turnhout	A
Vorselaar	C3
Vosselaar	B3
Westerlo	C2
Wijnegem	B3
Willebroek	B3
Wommelgem	B3
Wuustwezel	D3
Zandhoven	C3
Zoersel	B3
Zwijndrecht	B3

**Communes de la Région
de Bruxelles-Capitale**

Anderlecht	A
Auderghem	A
Berchem-Sainte-Agathe	A
Bruxelles	A
Etterbeek	A
Evere	A
Forest	A
Ganshoren	A
Ixelles	A
Jette	A
Koekelberg	A
Molenbeek-Saint-Jean	A
Saint-Gilles	A
Saint-Josse-Ten-Noode	A
Schaerbeek	A
Uccle	A
Watermael-Boitsfort	A
Woluwé-Saint-Lambert	A
Woluwé-Saint-Pierre	A

**Communes de la province
de Brabant flamand**

Aarschot	B1
Affligem	B3
Asse	B2
Beersel	B3
Begijnendijk	B3
Bekkevoort	D3
Bertem	C3
Bierbeek	C3
Biévène	D3
Boortmeerbeek	B3
Boutersem	C3
Diest	C1
Dilbeek	B2
Drogenbos	B3
Gammerages	C3
Geetbets	D3
Glabbeek-Zuurbemde	C3
Gooik	C3
Grimbergen	B3
Haacht	C2
Halle	B1
Herent	B3
Herne	D3
Hoegaarden	D3
Hocilaart	B3
Holsbeek	C3
Huldenberg	C3
Kampenhout	C3
Kapelle-op-den-bos	B3
Keerbergen	B2
Kortenaken	D3
Kortenberg	B3
Kraainem	B3
Landen	C3
Léau	D3
Lennik	C3
Liedekerke	B3
Linkebeek	B3
Linter	D3
Londerzeel	B3
Louvain	A
Lubbeek	C3
Machelen	B3
Meise	B3
Merchtem	C3
Montaigu-Zichem	C3
Opwijk	B3
Oud-Heverlee	C3
Overijse	B3
Pepingen	D3
Rhode-Saint-Genèse	B3
Roosdaal	B3
Rhode-Saint-Genèse	B3
Roosdaal	B3
Rotselaar	C3
Sint-Pieters-Leeuw	B3
Steenokkerzeel	C3
Ternat	B3
Tervuren	B3
Tielt-Winge	C3
Tirlemont	C1
Tremelo	B3
Vilvorde	B1
Wemmel	B3
Wezembeek-Oppeem	B3
Zaventem	B2
Zemst	C3

**Communes de la province
de Brabant wallon**

Beauvechain	D3
Braine-l'Alleud	B2
Braine-le-Château	C3
Chastre	D3
Chaumont-Gistoux	C3
Court-Saint-Étienne	C3
Genappe	D3
Grez-Doiceau	C3
Hélicine	D3
Incourt	D3
Ittre	D3
Jodoigne	D2
La Hulpe	B3
Lasne	C3
Mont-Saint-Guibert	C3
Nivelles	C1
Orp-Jauche	D3
Ottignies-Louvain-La-Neuve	B2
Perwez	D3
Ramillies	D3
Rebecq	C3
Rixensart	B3
Tubize	B2
Villers-la-Ville	D3
Walhain	D3
Waterloo	B1
Wavre	B1

**Communes de la province
de Flandre occidentale**

Alveringem	E
Anzegem	C3
Ardooie	C3
Avelgem	C2
Beernem	C3
Blankenberge	B2
Bredene	B3
Bruges	A
Courtrai	A
Damme	D3
De Haan	C3
Deerlijk	B3
Dentergem	C3
Dixmude	D2
Espierres-Helchin	D3
Furnes	D2
Gistel	C3
Harelbeke	B2
Heuveland	E
Hooglede	C3
Houthulst	D3
Ichtegem	C3
Ingelmunster	B3
Izegem	B2
Jabbeke	C3
Knokke-Heist	C2
Koekelare	C3
Koksijde	C3
Kortemark	C3
Kuurne	B3
La Panne	C2
Langemark-Poelkapelle	E
Ledegeem	C3
Lendelede	B3
Lichtervelde	C3
Lo-Reninge	E
Menin	B2
Messines	C3
Meulebeke	C3
Middelkerke	C3
Moorslede	C3
Nieuport	C3
Oostkamp	C3
Oostrozebeke	B3
Ostende	A
Oudenburg	C3
Pittem	C3
Poperinge	D2
Roulers	A
Ruiselede	C3
Staden	C3
Tielt	C1
Torhout	B2
Vleteren	E
Waregem	B1
Wervik	C3
Wevelgem	B2
Wicsbeke	B3
Wingene	C3
Ypres	C1
Zedelgem	C3
Zonnebeke	C3
Zuienkerke	D3
Zwevegem	C3

**Communes de la province de
Flandre orientale**

Aalter	C2
Alost	A
Assenede	D3
Audenarde	C1
Berlare	C3
Beveren	C2
Brakel	C3
Buggenhout	B3
De Pinte	B3
Deinze	C1
Denderleeuw	B3
Destelbergen	B3
Ecklo	B1
Erpe-Mere	B3
Evergem	C3
Gand	A
Gavere	C3
Grammont	C2
Haaltert	B3
Hamme	B3
Herzele	C3
Horebeke	C3
Kaprijke	C3
Kluisbergem	C3
Knesselare	C3
Kruibeke	C3
Kruishoutem	C3
Laarne	C3
Lebbeke	B3
Lede	B3
Lierde	C3
Lochristi	C3
Lokeren	B1
Lovendegem	B3
Maarkedal	D3
Maldegem	C2
Melle	B3
Merelbeke	B3
Moerbeke	D3
Nazareth	C3
Nevele	C3
Ninove	C1
Oosterzele	C3
Renaix	B2
Saint-Nicolas	A
Sint-Gillis-Waas	C3
Sint-Laureins	E
Sint-Lievens-Houtem	C3
Sint-Martens-Latem	B3
Stekene	C3
Tamise	B2
Termonde	B1
Waarschoot	C3
Waasmunster	C3
Wachtebeke	D3
Wetteren	B2
Wichelen	B3
Wortegem-Petegem	D3
Zeze	B2
Zelzate	B2
Zingem	C3
Zomergem	C3
Zottegem	C2
Zulte	B3
Zwalm	C3

**Communes de la province
de Hainaut**

Aiseau-Presles	C3
Anderlues	B3
Antoing	C3
Ath	D1
Beaumont	D3
Beloeil	D3
Bermisart	C3
Binche	C2
Boussu	B2
Braine-le-Comte	D2
Brugellette	D3
Brunchaut	D3
Celles	D3
Chapelle-lez-Herlaimont	B3
Charleroi	A
Châtelet	B1
Chièvres	D3
Chimay	D2
Colfontaine	B3
Comines-Warnton	C2
Courcelles	B3
Dour	B3
Ecaussinnes	C3
Ellezelles	D3
Enghien	C2
Erquelinnes	D3
Estaimpuis	C3
Estinnes	D3
Farciennes	B3
Fleurus	C2
Flobecq	D3
Fontaine-l'Évêque	B3
Frameries	B3
Frasnes-lez-Anvaing	E
Froidchapelle	E
Gerpinnes	C3
Ham-sur-Heure-Nalinnes	C3
Hensies	C3
Honnelles	D3
Jurbise	D3
La Louvière	A
Le Roeulx	D3
Lens	D3
Les bons Villers	D3
Lessines	C3
Leuze-en-Hainaut	D2
Lobbes	D3
Manage	B3
Merbes-le-château	D3
Momignies	E
Mons	A
Mont-de l'Enclus	D3
Montignies-le-Tilleul	B3
Morlanwelz	B2
Mouscron	B1
Pecq	D3
Péruwelz	C2
Pont-à-Celles	C3
Quaregnon	B3
Quévy	D3
Quévrain	C2
Rumes	C3
Saint-Ghislain	C2
Seneffe	C3
Silly	D3
Sivry-Rance	F
Soignies	D2
Thuin	D3
Tournai	A

**Communes de la province
de Liège**

Amay	C3
Amblève	E
Ans	B2
Anthistes	D3
Aubel	D3
Awans	C3
Aywaille	D2
Baelen	D3
Bassenge	D3
Berloz	D3
Beyne-Heusay	B3
Blégny	C3
Braives	D3
Bullange	E
Burdinne	D3
Burg-Reuland	E
Butgenbach	D3
Chaufontaine	B3
Clavier	E
Comblain-au-Pont	D3
Crisnée	D3
Dalhem	D3
Dison	B3
Donceel	D3
Engis	B3
Esneux	C3
Eupen	D1
Faimes	D3
Ferrières	D3
Fexhe-le-Haut-Clocher	D3
Flémalle	B3
Fléron	B2
Geer	D3
Grâce-Hollogne	B3
Hamoir	D3
Hannut	D2
Héron	D3
Herstal	B1
Herve	C2
Huy	C1
Jalhay	D3
Juprelle	D3
La Calamine	C3
Liège	A
Lierneux	E
Limbourg	D3
Lincet	D3
Lontzen	D3
Malmédy	D2
Marchin	D3
Modave	D3
Nandrin	D3
Neupré	C3
Olne	C3
Oreye	D3
Ouffet	D3
Oupeye	B3
Pépinster	B3
Plombières	D3
Raeren	D3
Remicourt	D3
Saint-Georges	C3
Saint-Nicolas	B3
Saint-Vith	D2
Seraing	B1
Soumagne	B3
Spa	C2
Sprimont	D3
Stavelot	D2
Stoumont	E
Theux	D3
Thimister-Clermont	D3
Tinlot	D3
Trois-Ponts	D3
Trooz	C3
Verlaine	D3
Verviers	A
Villers-le-Bouillet	D3
Visé	B2
Waires	D3
Wanze	C3
Waremmé	C2
Wasseiges	D3
Welkenraedt	C2

Communes de la province de Limbourg

Alken	C3
As	C3
Beringen	B2
Bilzen	C2
Bocholt	C3
Bourg-Léopold	B2
Bree	C2
Diepenbeek	C3
Dilsen	C3
Fourons	D3
Genk	A
Gingelom	D3
Halen	C3
Ham	C3
Hamont-Achel	C3
Hasselt	A
Hechtel-Eksel	D3
Heers	D3
Herck-la-Ville	C2
Herstappe	E
Heusden-Zolder	B2
Hoeselt	C3
Houthalen-Helchteren	C2
Kinrooi	C3
Kortessem	C3
Lanaken	C2
Lommel	C2
Looz	D3
Lummen	C3
Maaseik	C2
Maasmechelen	C2
Meeuwen-Gruitrode	D3
Neerpelt	C2
Nieuwerkerken	C3
Opglabbeek	C3
Overpelt	C2
Peer	D2
Riemst	C3
Saint-Trond	C1
Tessenderlo	C2
Tongres	C1
Wellen	C3
Zonhoven	B3
Zutendaal	C3

Communes de la province de Luxembourg

Arlon	D1
Attert	D3
Aubange	C2
Bastogne	D1
Bertogne	E
Bertrix	D2
Bouillon	D3
Chiny	D3
Daverdisse	D3
Durbuy	D3
Erezée	E
Falille	D3
Fauvillers	F
Florenville	D3
Gouvy	E
Habay	D3
Herbeumont	D3
Hotton	D3
Houffalize	E
La Roche-en-Ardenne	D2
Léglise	F
Lbin	D3
Libramont-Chevigny	D2
Manhay	E
Marche-en-Famenne	D1
Martelange	D3
Meix-devant-Virton	D3
Messancy	D3
Musson	D3
Nassogne	D3
Neufchâteau	D2
Paliseul	D3
Rendeux	D3
Rouvroy	D3
Saint-Hubert	D2
Saint-Léger	D3
Saint-Ode	F
Tellin	D3
Tenneville	E
Tintigny	D3
Vaux-sur-Sûre	F
Vielsalm	D2
Virton	D2
Wellin	D3

Communes de la province de Namur

Andenne	C2
Anhé	D3
Assesse	D3
Beauraing	D2
Bièvre	E
Cerfontaine	D3
Cincy	D2
Couvin	D2
Dimant	D2
Doische	D3
Eghezée	D3
Fernelmont	D3
Florçffe	D3
Florennes	D2
Fosses-la-Ville	D3
Gedinne	E
Gembloux-sur-Orneau	D2
Gesves	D3
Hamois	D3
Hastière	D3
Havelange	F
Houyet	E
Jemeppe-sur-Sambre	C3
La Bruyère	D3
Mettet	D3
Namur	A
Ohey	D3
Onhaye	D3
Philippeville	D2
Profondeville	C3
Rochefort	D2
Sambreville	B2
Sombreffe	D3
Somme-Leuze	D3
Viroinval	D3
Vresse-sur-Semois	F
Walcourt	D3
Yvoir	D3

LISTE DES TABLEAUX

I LES NOYAUX D'HABITAT EN BELGIQUE : SITUATION EN 1991 ET EVOLUTION DEPUIS 1970

- Tableau I.1 Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1970
- Tableau I.2.a Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs absolues)
- Tableau I.2.b Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs relatives)
- Tableau I.3.a Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs absolues)
- Tableau I.3.b Répartition des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs relatives)
- Tableau I.4 Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1970
- Tableau I.5.a Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs absolues)
- Tableau I.5.b Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1981 (valeurs relatives)
- Tableau I.6 Evolution de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions de 1981 à 1991
- Tableau I.7.a Population régionale des noyaux par grandes classes d'importance (valeurs absolues)
- Tableau I.7.b Population régionale des noyaux par grandes classes d'importance (valeurs relatives)
- Tableau I.8.a Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs absolues)
- Tableau I.8.b Répartition de la population des noyaux d'habitat par classes d'importance : Provinces et Régions en 1991 (valeurs relatives)
- Tableau I.9 Noyaux d'habitat de plus de 5 000 habitants
- Tableau I.10 Densités moyennes par classes d'importance : Provinces et Régions

II LES REGIONS URBAINES

- Tableau II.1 Régions urbaines et complexes résidentiels urbains et leurs composantes (population et superficie : chiffres absolus 1991)
- Tableau II.2 Régions urbaines et complexes résidentiels urbains et leurs composantes (population et superficie : chiffres relatifs 1991)
- Tableau II.3 Parts des composantes des régions urbaines et des complexes résidentiels urbains
- Tableau II.4 Agglomérations : évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité de population
- Tableau II.5 Régions urbaines : évolution 1981 - 1991 - 1995 et densité de population
- Tableau II.6 Evolution de la superficie et de la population des différentes parties du complexe résidentiel urbain et du Royaume (toutes les régions urbaines)
- Tableau II.7 Emploi dans les agglomérations - 1991

- Tableau II.8 Emploi dans les régions urbaines - 1991
- Tableau II.9 Population active occupée au lieu de travail inconnu ou variable - 1991
- Tableau II.10 Emploi dans les agglomérations - 1991
(population active occupée au lieu de résidence sans la population au lieu de travail inconnu ou variable)
- Tableau II.11 Emploi dans les régions urbaines - 1991
(population active occupée au lieu de résidence sans la population au lieu de travail inconnu ou variable)
- Tableau II.12 Population active occupée des agglomérations selon les groupes socio-économiques (chiffres absolus en 1991)
- Tableau II.13 Population active occupée des agglomérations selon les groupes socio-économiques (en % de la population active occupée totale)
- Tableau II.14 Population active occupée des régions urbaines selon les groupes socio-économiques (chiffres absolus en 1991)
- Tableau II.15 Population active occupée des régions urbaines selon les groupes socio-économiques (en % de la population active occupée totale)
- Tableau II.16 Population active occupée des agglomérations selon les grands secteurs (chiffres absolus en 1991)
- Tableau II.17 Population active occupée des régions urbaines selon les grands secteurs (chiffres absolus en 1991)

III TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LE DEGRE D'URBANISATION

- Tableau III.1 Nombre de communes et volume de la population par catégories de communes
- Tableau III.2 Part de la population par catégories de communes
- Tableau III.3 Evolution annuelle des volumes de population entre 1981 et 1991 (en %)
- Tableau III.4 Evolution annuelle des volumes de population entre 1991 et 1995 (en %)
- Tableau III.5 Comparaison des évolutions des volumes de population entre 1981-1991 et 1991-1995 (en %)

LISTE DES CARTES

I LES NOYAUX D'HABITAT EN BELGIQUE : SITUATION EN 1991 ET EVOLUTION DEPUIS 1970

- Carte I.1 Noyaux d'habitat de plus de 2 000 habitants : taille et croissance
- Carte I.2 Evolution du volume de la population 1981 - 1991
- Carte I.3 Densité de la population
- Carte I.4 Part de la population dispersée
- Carte I.5 Densité de la population dispersée
- Carte I.6 Evolution de la part de la population dispersée entre 1981 et 1991
- Carte I.7 Evolution du volume de la population dispersée entre 1981 et 1991
- Carte I.8 Densité de la population en noyaux
- Carte I.9 Evolution du volume de la population en noyaux entre 1981 et 1991

II LES REGIONS URBAINES

- Carte II.1 Les régions urbaines belges en 1991
- Carte II.2 Structure sociale au sein des complexes résidentiels urbains (sans les agriculteurs)
- Carte II.3 Structure sociale de la région urbaine bruxelloise
- Carte II.4 Structure sociale de la région urbaine anversoise
- Carte II.5 Structure sociale de la région urbaine gantoise
- Carte II.6 Structure sociale de la région urbaine liégeoise
- Carte II.7 Structure sociale de la région urbaine carolorégienne

III TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LE DEGRE D'URBANISATION

- Carte III.1 Degré d'urbanisation morphologique
- Carte III.2 Degré d'urbanisation fonctionnelle
- Carte III.3 Degré d'urbanisation : communes rurales
- Carte III.4 Degré d'urbanisation - priorité à l'urbanisation morphologique
- Carte III.5 Degré d'urbanisation - priorité à l'urbanisation fonctionnelle

LISTE DES FIGURES

II LES REGIONS URBAINES

- Figure II.1 Evolution de la superficie et de la population pour la période 1981-1991 des différentes parties du complexe résidentiel urbain et du Royaume
- Figure II.2 Evolution annuelle des volumes de population entre 1981, 1991 et 1995 (délimitation de 1991)
- Figure II.3 Composition sociale des cinq plus grandes régions urbaines (en ordre décroissant de la part des indépendants, chefs d'entreprise et employeurs)
- Figure II.4a Structure sociale par quartiers
Région urbaine de Bruxelles
- Figure II.4b Structure sociale par quartiers
Région urbaine d'Anvers
- Figure II.4c Structure sociale par quartiers
Région urbaine de Liège
- Figure II.5a Structure sociale des cinq plus grandes régions urbaines
Fréquence du nombre de quartiers
- Figure II.5b Structure sociale des cinq plus grandes régions urbaines
Fréquence relative du nombre de quartiers

SUMMARY

I. LOCALITIES IN BELGIUM: FACTS IN 1991 AND EVOLUTION SINCE 1970

A locality (or morphological agglomeration) is the space that is physically occupied by man and artificially made with materials and allotments that point to both a human origin and a building structure or infrastructures. In fact, only the combination of this morphological-aggregation with the division of the territory in statistical districts (or sectors) helped to delimit localities. This monograph aims at surveying the volume of population within these. In parallel, the methodology also manages to display dispersed population's features (the population of statistical areas being not part of the localities).

1. Global Analysis

Density of Localities

First of all, the density of localities turns out to have a meaningful interrelationship (+ sign) in comparison to the volume of population. The localities of Brussels (1,262,753 inhabitants in 1991) and Antwerp (633,809 inhabitants), first and second morphological agglomerations of the country by their population volumes, reach the second and the third place by their density: 3967.8 inh/km² in Brussels and 3941.4 inh/km² in Antwerp (the densest locality being Blankenberge).

Evolutionary Tendencies

The N.I.S. delimitation of localities for the 1970's census made it possible to study the development of population volumes ever since. Between 1970 and 1981, population decreased in both, the areas outside the localities (dispersed population) and the localities of less than 1,000 inhabitants; these two categories account for only 21.5% of the population in 1981 whereas they included 29% in 1970. Still between 1970 and 1981, the greatest growth concerns the agglomerations of 5,000 to 10,000 inhabitants. The portion of the more-than-100,000-inhabitant districts does not change (one third of the population). During the eighties (from 81 to 91) trends were reversing. The biggest urban areas (those of more than 50,000 and, above all, those of more than 100,000 inhabitants) regressed the most (exurbanization), while the population of dispersed locality sectors increased by 5% (60,000 inhabitants in total).

2. Spatial Analysis

Population in Localities

The evolution of the 2,000-to-50,000- inhabitant localities is more heterogeneous than that of the higher class. This phenomenon can be explained by the fact that the evolutions of the less-than-50,000-inhabitant localities are due to the regional context rather than to their sizes. The example of the 24 localities counting 20,000 to 50,000 inhabitants is significant: If the average growth rate is 1.7%, the growth rates result in a margin between -6.3% in Binche to +12.8% in Lommel. The very two towns, Binche and Lommel, are representative of the general situation of the country. Thus, almost all of the Hainaut poles are in decline, in the industry centres (Charleroi, Centre and Borinage's areas), but also in the more rural poles of both the Tournaisis and the Western Hainaut. This vast declining zone progresses up to Flanders (Ghent, Aalst and Malines) and includes the natural areas of the sandy-silted Flanders of the East, of the small Brabant and of the Brabant Campine. Yet the features of the North-East of the country (Campine, Hageland and humid Hesbaye) show, on the contrary, an important growth (Antwerp's counterurbanization and, traditionally, great natural growth). The rest of the country presents three rather manifest features: - because of the counterurbanization, a generalised growth of the localities around the northern metropolises (Antwerp, Ghent and Kortrijk) and Brussels (all of the Walloon Brabant poles are increasing); - a generalised growth of the seashore localities; - a decline in most of the most rural poles (Ardennes and Lorraine).

Dispersed Population

The cartography of the rural population traditionally defines two distinct areas on either sides of a line roughly joining the towns Tournai, Ath, Seneffe, Nivelles, Brussels, Sint-Truiden and following the alluvial plain of the Meuse downstream from Maastricht; the north of this line is dominated by scattered population, the south by grouped habitats. In 1991, if the form of the settlements continues to be relatively characteristic of the geographical regions of the country, traditional specificities are fading away with the growth of dispersed population. First observations reveal that the gap between Flanders and Wallonia globally seems to cut down. A closer examination reveals that scattered population shows their higher growth in the traditionally population-grouped territories of the southern Sambre-and-Meuse "furnow": the east of the Province of Liège, the axis Liège-Marche, some districts of the Province of Luxembourg, the Lorraine, the valley of the Semois and the east of the Hainaut "boot". On the other hand, the area where scattered population highly decrease is the Interior Flanders, a cradle of dispersed population.

II. BELGIAN CITY REGIONS

1. Introduction

In Western society, medium-sized and large cities have grown into city regions. City functions and relations, i.e. the entire spatial morphology, expanded and dispersed. Cities grew then into socio-spatial and functional systems integrated within a wider geographical environment. Cities created then city regions (H. Van der Haegen and M. Pattyn, 1979). In Europe, this urban pattern definitely matches up with the high-growth economic model of the sixties.

The mechanisms and relations within these city regions are not static, however. Some city regions are still growing, others have reached a status quo, others are even declining, it depends on the degree of economic developments reached in various regions or times. Urban exodus or suburbanization was the material and spatial pattern of the fifties and sixties' economic growth. Since that time, the economic situation has slowed down the urban exodus but without ever stopping it (S. Leemans a.o., 1989).

2. Definitions

City centre: the city centre is the city's heart, it is the decision-making and activity centre, it has a high concentration of retail traders and services oriented toward the region.

City frame with densely built-up area: the city centre is embedded into a network of densely built-up urban areas that are generally made of the historic inner-city and its XIXth-century additions. It is a multifunctional area that is essentially made of residential buildings, but also of various activities such as commerce, workshops, schools, hospitals and manufacturing.

Central city: the central city is composed of the city centre and the city frame with densely built-up areas. It is the old agglomerated central part of the city region.

Urbanized area: the central city is surrounded from all sides by the urbanized area that is essentially made of contiguous, still less-dense XXth-century buildings. Its main function is definitely residential, but several green spaces have been kept in place. Within more important towns, secondary retail and service centres can develop within the urbanized area. Manufacturing areas and road infrastructures that are grouped in uniform areas can be observed there. Finally, the building structure of the urbanized area forms a contiguous continuity.

Urban localities or morphological agglomeration: the urban locality comprehends the central city and the urbanized area.

(Operationalized) agglomeration: the agglomeration results from the addition of the locality and the district boundaries.

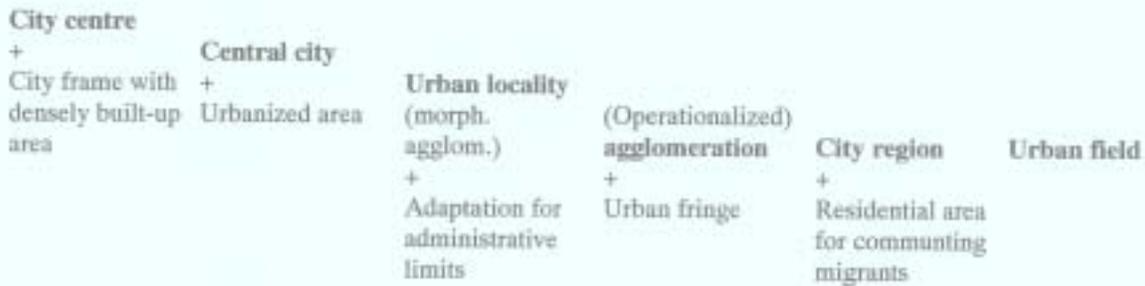
Urban fringe: the urban fringe is adjoining the agglomeration. It is the peripheral region of the town. To a large extent, the growth of its population is determined by the suburbanization of the centre. Morphologically its housing, businesses and institutions need an extensive use of the soil. It may morphologically look rural, but it is functionally urban.

City region: the city region is the combination of the agglomeration with the urban fringe. It is the spatially enlarged entity within which most of the basic activities of city life are «displayed», it means: housing, working, education, shopping, cultural activities, recreation. The intense interrelations of these activities form a functional unity which, however, is still and to a large extent oriented toward the traditional central city.

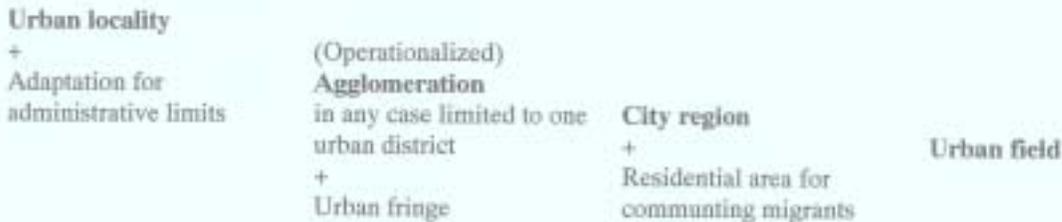
Residential area for commuting migrants (commuter area): the residential area for commuting migrants, sometimes called «dormitory zone», is the zone attached to the city region because of the strong development of commuting. In this area, employment is thus and to a large extent oriented toward the city region.

Urban field (F.U.R. or M.L.A.): the residential area and the city region form the urban field.

Schematic structure of the urban field:



Note: On the one hand, the basic unity of the city centre, the central city and the locality is the statistical sector. On the other hand, the basic unity of the agglomeration, the city region and the urban field, is the district. As this analysis takes the district as the essential point of departure, the schema of the urban field must be adapted as in the following model:



3. 1981-1991 Evolution of City Regions

Between 1981 and 1991 the dynamism of the city regions was limited because of both economic development and land price. This situation caused housing function to expand on an increasingly wider area outside the city region, i.e. over the residential area for commuting migrants. Three additional remarks. First of all, the decrease in economic growth and the local economic and demographic stagnation had both negative effects, even on the pattern of population implantation. Second, because of the larger size of merged district, the integration of a new district means the integration of a fairly important area. Third, decline concerns mainly the city regions with large industrial enterprises employing many workpeople.

On the whole, Brussels (+ 5 districts) and most of the Flemish city regions spread out. Ghent (+ 2), Louvain (+ 2), Antwerp (+ 2), Bruges (+ 1) and Hasselt/Genk (+ 1) keep growing. Yet Antwerp loses Kruibeke, a commuter district. Malines, Ostend and Sint-Niklaas's small regions do not change. The multi-centered structure of the Kortrijk region develops to a such extent that two districts leave the urban fringe.

In Wallonia, Liège and Verviers are still growing (+ 1 district). Namur and Mons do not expand. La Louvière city region loses one district on the one side and gains one on the other, whereas the other two Hainaut city regions even lose Charleroi (- 2) and Tournai (- 1).

Some city regions turn one and the same, among others Brussels-Louvain and Brussels-Malines, Sint-Niklaas-Antwerp, Bruges-Ostend, Mons-La Louvière-Charleroi and finally Liège-Verviers.

4. A Few Reference Figures

The 17 city regions of the study cover at least 80,000 inhabitants. All together, they represent more than the half of the Belgian population (5,652,917 or 56.7%), scattered on the quarter of the surface of the Kingdom (8,031 km²). The average density is 704 people per km².

Compared to 1981, the Belgian population distribution between the city regions and the rest of the Belgian territory hardly changed. One fifth of the Belgian population is still dwelling in the commuting areas, on almost one quarter of the entire surface. Over three quarters of the Belgian population (76.6%) are settled then in a district of the urban field - F.U.R. or M.L.A. -, on only half of the territory, with a density of 499 people per km². More than the half (54.7%) of the whole Belgian population lives in the urban fields of the five larger city regions, i.e. on one third of the total surface. Finally one quarter of the Belgian population lives in the sole Brussels urban field, i.e. 14.5% of the Kingdom surface.

5. Employment

If one observes all the city regions (table 4B), one guesses that three big cities (Brussels, Antwerp and Ghent) and three regional cities (Hasselt-Genk, Bruges and Kortrijk) have a positive net employment balance. The two large Walloon city regions (Liège and Charleroi) and the other regional cities have a negative net employment balance. Therefore, the active population employed in these city regions is more important than the population working there. This is mainly due to the employment volume of the Brussels region (above all in the Louvain and Malines city regions), which can be paralleled to the important mobility on the employment market. If one also takes the unemployed active population into account (table 4B), Brussels remains the only region with a positive employment balance.

The five complete bigger city regions (table 5C) encompass 73.7% of the active population employed in all the city regions (Brussels employs 36.3%), and 47.6% of the active population of the whole Kingdom (Brussels employs 23.4%). Only the five large city regions have each over 100,000 unities in their working population. With its 96,921 unities, the Hasselt-Genk city region is just below the figure. The whole of the Belgian city regions represents 64.6% of the total working population.

Employment according to the main socio-economic classes (Tables 5A-5B-5C-5D).

If one takes into account the liberal professions and the managerial staff employed in the city region (tables 5B and 5D), Louvain gets the highest score (respectively 32% and 29% for the agglomeration and the city region). It is followed by Brussels (25.5% and 24.8%) and Namur (22% and 20.9%). On the other hand, Ostend gets the lowest score (respectively 15.7% and 15.2%). But cities like Antwerp and Charleroi also get low scores (each district around 17%, in the agglomeration as well as in the city region). What the public sector employment (executives excepted) concerns, Namur gets the first place among the agglomerations (with 32.8%) and is followed by Mons (32%). They leave Brussels far behind (23.3%) whereas Kortrijk (18.3%), Sint-Niklaas (18.7%) and Antwerp (19.3%) are in the last place. Employment in private sector (executives excepted) shows that Antwerp has the first place of all agglomerations (53.3%), followed by Hasselt-Genk (51.9%) and Sint-Niklaas (50.4%). Namur (35.2%) and Mons (35.7%) are at the bottom of the list. City regions globally pin up the same scores.

6. Social Differentiation within the large City Regions

The Belgian city regions clearly reproduce the tendency to the dualism of Western society. In the survey, this differentiation is illustrated by tables and cartograms at the area level. In fact, the analysis of the social structure becomes actually apposite at the level of the statistical sector.

The five bigger city regions are distributed into three types of structures. The Brussels city area forms a first group: many zones of «mixed areas of both employees and workers/job-seekers», and a lower, still important part of «employees' areas». The number of these areas is more important than that of the workers' ones. The employers/independents/chief executives' zones are there fairly numerous.

A second type of distribution concerns the Antwerp city region; the areas are better distributed between the various social groups. Those with a majority of employees are less frequent whereas those with workers/job-seekers are more important. The number of employers/independents/chief executives' areas deserves attention (they are less important than in Brussels, however) and is even higher than that of the employees' areas.

A third distribution is about the Liège, Ghent and Charleroi city regions. The number of areas with more than 25% employers/independents/chief executives is restricted whereas over 40% workers/job-seekers areas are in a clear majority.

III. DISTRICT TYPOLOGY ACCORDING TO THEIR LEVEL OF URBANIZATION

1. Methodology

Criteria upon the morphological urbanization and the functional urbanization have been combined in order to build up a typology of the districts according to their level of urbanization. Morphological urbanization is to be understood as the phenomenon by which an area is, first, physically occupied by man and, second, artificially created by human-made materials that are connected to a building structure or infrastructures. Functional urbanization is to be defined by the importance and the diversity of the functions that grant any distributive character in relation to a hinterland.

What the morphological urbanization concerns, the districts whose at least 50% of the population is settled in a locality of over 40,000 inhabitants, form a first group with strong morphological urbanization. A grouping -cluster- analysis based on the Euclidean distance was used to classify the other townships according to the level of their morphological urbanization. Two criteria have been taken into account: the population density and the plot occupied by built parcels. Statistical analysis enables to distinguish three groups: the districts of strong, average and weak morphological urbanization. In the final classification, the group "strong morphological urbanization" itemises both the districts of more-than-40,000-inhabitant localities and the districts resulting from the statistical processing.

Concerning the functional urbanization, after pre-selecting the central districts of the principal agglomerations, the other entities have been analysed in cluster. Three different functions have helped to this second statistical processing: the retail function, the school function and the work function. Two indicators have been kept for the three kinds of functions: the recruited volume (population volume recruited in the district's shops for half-current purchases, population volume attending the secondary schools of the district and the job volume within the district), on the one hand, and the ratio between these chosen volumes and the district population rate, on the other hand. Three groups have also been identified: the strong, average and weak functional urbanization districts.

A first typology was sketched then out of the comparison of the categories resulting from the two types of urbanization. Nine combinations have logically been identified. The most important group is constituted of districts that are weakly urbanized on both a morphological and a functional point of view. This category has the greatest disparities; therefore, another class containing the less urbanized districts, the so called "rural districts" class, was created out of it. In order to select these "rural district", a new cluster analysis has been applied on the basis of three indicators: the portion of the male population working in the agricultural sector (measure of the importance of the agricultural sector), the percentage of outgoing commuters (discriminatory as it informs on the remoteness from urban employment poles) and the population volume recruited in the district's shops for half-current purchases (also discriminatory on a rural point of view).

The final typology results in the nine associations possible plus the districts the least concerned by the urban phenomenon, i.e. the rural districts, plus the most concerned by the urban phenomenon, i.e. the central districts of the main localities.

2. List of Categories

Central districts of the main localities: 21 districts

Districts with strong morphological urbanization and with strong functional urbanization: 16 districts

Districts with strong morphological urbanization and with average functional urbanization: 34 districts

Districts with strong morphological urbanization and with weak functional urbanization: 99 districts

Districts with average morphological urbanization and with strong functional urbanization: 13 districts

Districts with average morphological urbanization and with average functional urbanization: 36 districts

Districts with average morphological urbanization and with weak functional urbanization: 142 districts

Districts with weak morphological urbanization and with strong functional urbanization: 5 districts

Districts with weak morphological urbanization and with average functional urbanization: 30 districts

Districts with weak morphological urbanization and with weak functional urbanization: 142 districts

Rural districts: 33 districts

3. Presentation of Results

The synthesis of the spatial analysis pins out various things:

- the dense urbanization of the core area of the Kingdom, from Ghent to Louvain and the Antwerp Campine; this area, which clearly is the most artificial part of the country, also has a high functional urbanization with numerous important towns;
- the Kortrijk and Mouscron areas join this central space via the valley of the Lys;
- on the periphery of this urban core, urbanization concerns the greatest portion of Flanders; it mainly develops into an average morphological urbanization based on a dense network of important service centres;
- in Wallonia, the structuring element, the industrial "furrow", takes over different forms: that of central districts of the main localities, that of dense suburbs and that of other functionally attractive districts;
- silted zones between Flanders and the Walloon "furrow" turn out to have resisted the urban phenomenon fairly well;
- inside the national territory, the south of the "furrow", more precisely the Ardennes, have obviously been the least concerned with urbanization; it is the place of the most significant rural districts and of few important functional centres.

